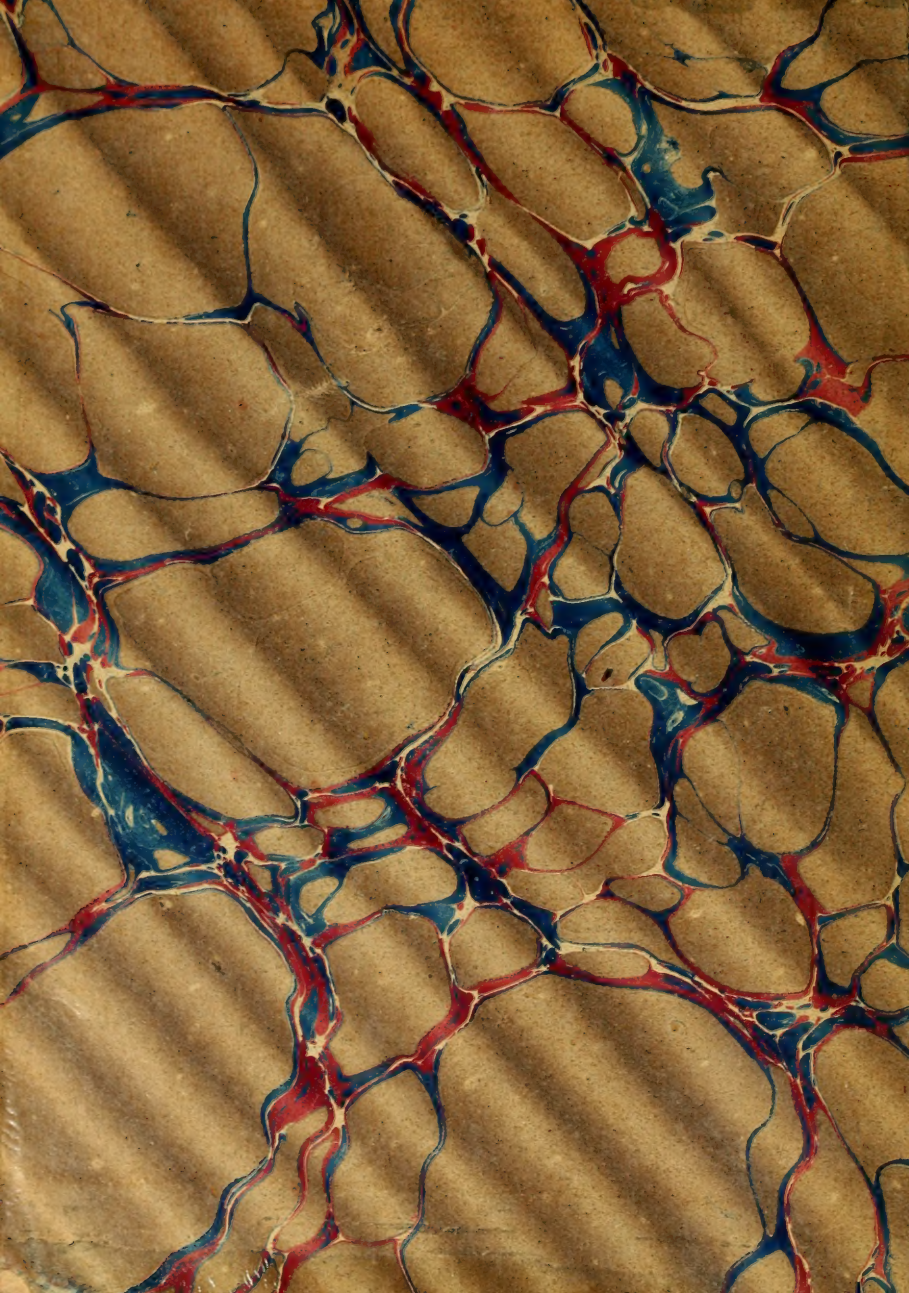

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ.

[redacted]

Pour Dieu, pour la France !

Granier

Paul de Cassagnac

TOME VI

—

QUESTIONS MORALES ET RELIGIEUSES

Articles du Pays *et de* l'Autorité

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

EN VENTE A *L'AUTORITÉ*
117, RUE RÉAUMUR, PARIS

441238
8.12.45

DC
340
G7
t.6

QUESTIONS MORALES & RELIGIEUSES

ARTICLES DU *PAYS* ET DE L'*AUTORITÉ*

ARTICLES DU *PAYS*

JE SUIS CHRÉTIEN !

Projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

22 mai 1868.

Je suis chrétien ! Tel était la fière réponse des premiers disciples du Christ au proconsul siégeant dans son tribunal de mort, et tel était encore leur dernier langage dans les cirques de Rome, où les tigres et les lions se disputaient leurs membres mutilés.

Ce cri que l'on affirmait autrefois à voix haute devant les bêtes féroces et devant les empereurs romains, autres bêtes plus féroces encore, on ose le murmurer à peine en ces temps-ci.

Pourtant Néron a roulé dans les égouts, et Galerius n'est plus là ! On n'a plus à braver que quelques douzaines de libres mangeurs, dont la plus grande férocité consiste à faire gras le vendredi saint.

D'où vient donc cet affaiblissement des croyances et de convictions, et cette lâcheté morale? Quelques marchands de vins, aidés par leurs écrivains publics, ont dressé sur nos places la grimaçante et diabolique statue de Voltaire, et il nous faudrait saluer, comme les Suisses saluaient le chapeau de Gessler!

Parbleu! ce serait par trop drôle!

C'est que, dans nos jours de jouissances et d'indifférence civilisée, la foi s'en va!

En effet, il est deux genres de courage que l'on n'a plus guère, à savoir : le courage de sa foi politique et le courage de sa foi religieuse.

Les autres courages sont communs et courent la rue. Vous trouverez aisément des gens qui se disputeront l'honneur insigne de ravir un étendard à l'ennemi, à travers la mitraille et les baïonnettes; des gens qui, pour une a lusion banale, pour un regard de travers, offriront gaîment leur poitrine à la balle d'un pistolet de tir et à la pointe triangulaire d'une épée de combat; mais vous trouverez difficilement ceux qui oseront avouer qu'ils défendent leur gouvernement ou leur religion.

Il y a peu de temps, les paysans des Charentes couraient les presbytères en forçant les curés de crier vive l'Empereur! Et les populations des campagnes, oubliant la sainteté du lieu, applaudissaient leurs souverains dans la cathédrale d'Orléans.

Nos citadins sceptiques et philosophiques ont dû trouver cela bien naïf et bien démodé : car c'est dans les campagnes que les grandes traditions se sont conservées : Dieu et l'Empereur! Le ciel et la terre! Voilà leur devise. Et ils la graveraient au besoin sur leurs fourches, comme les anciens

chevaliers auraient pu la graver sur leurs glaives.

En vérité, ce spectacle est étrange, et, si nous n'avions pas foi dans l'avenir, ce serait à désespérer de tout. Comment ! la France tout entière s'est levée un jour pour acclamer par huit millions de suffrages la dynastie impériale, et vous n'oseriez pas dire : Je suis bonapartiste ! Comment ! nous sommes trente-cinq millions de catholiques, et vous n'oseriez pas dire : Je suis chrétien !

S'il ne vous manque qu'un drapeau dans cette lutte qui s'inaugure, nous vous en servirons. Ces deux courages de la foi politique et de la foi religieuse, nous les avons, et ce sont les seuls courages dont nous soyons justement fiers.

Le front haut et la voix vibrante, nous venons aujourd'hui défendre nos croyances religieuses mises en péril. Et nous avons confiance dans notre pays ! Jadis toutes les nations se racontaient : *Gesta Dei per Francos* : « les faits de Dieu par les Français. » Oui, la France est toujours la même, la France est le pays des croisades, qu'il s'agisse de délivrer le Saint-Sépulcre ou de défendre le trône de saint Pierre.

Et nous sommes aussi fiers de réclamer notre part des chemises rouges trouées à Mentana, sous Napoléon III, que nous sommes fiers de compter les cadavres sarrasins dont nos pères ont semé les plaines de l'Asie avec Godefroy de Bouillon, Philippe-Auguste et saint Louis.

Voilà pourquoi nous louons M. Léopold Giraud d'avoir eu le courage de sa conscience, et nous venons appuyer sa pétition, que l'on discute au Sénat en ce moment.

Certes, nous n'approuvons pas toujours la politique

de notre confrère, mais, sur le terrain religieux, tout le monde doit se réunir, tout le monde, que l'on soit légitimiste, orléaniste ou impérialiste.

Or nous avons notre croisade à faire, et nous la ferons. D'ailleurs les athées et les matérialistes viennent à nous, et nous les remercions de nous avoir épargné la moitié du chemin.

Ceci dit, abordons la discussion.

Nous ne sommes pas les ennemis de M. le ministre de l'Instruction publique et de l'Université.

Personne plus que nous ne rend hommage à l'intelligence, à l'activité et à l'honnêteté profonde de l'honorable M. Dupuy.

Élevé personnellement dans l'Université, nous avons pu apprécier toute l'élévation et toute l'excellence de l'enseignement secondaire donné par l'État. Et c'est avec attendrissement que nous pensons à nos anciens professeurs, et que nous leur envoyons ce pieux souvenir, en reconnaissance de ce qu'ils nous ont si bien appris à aimer notre religion et notre pays.

Mais nous croyons sincèrement que l'enseignement supérieur de l'Université est par lui-même défectueux, et qu'il prête facilement non seulement au blâme, mais aux reproches les plus amers. Et ce vice n'est pas son vice propre. L'Université n'y est pour rien, c'est un simple défaut de son organisation et qu'on peut facilement corriger.

Aussi nous demandons hautement la liberté de l'enseignement supérieur, liberté qui doit donner à toutes les croyances leur légitime satisfaction ; et il serait vraiment étrange que ce fussent les libéraux eux-mêmes qui nous déniassent le droit à la liberté.

Nous ne demandons pas le bûcher pour les athées ou les matérialistes. Les bûchers sont éteints, fort heureusement, et si parfois on les allume, c'est pour fêter innocemment la fête de la Saint-Jean.

Nous ne voulons pas entraver la science ; qu'elle aille où elle voudra, à son but, quel qu'il soit ; peu nous importe ! Qu'elle prétende être la colonne de feu ou la colonne de nuées dans le désert, Dieu merci ! à notre époque on peut marcher sans être obligé de la suivre, et atteindre même sans elle la terre promise.

La terre peut tourner, et les Galilées n'ont rien à craindre de nous ; mais, en revanche, nous ne voulons pas que les Galilées nous fassent tourner malgré nous et à leur guise.

Quand Louis XIV disait : « L'État, c'est moi ! » il avait raison.

Aujourd'hui le peuple dit : « L'État, c'est moi ! » et le peuple a raison. Le principe divin a fait place au principe démocratique.

Or le peuple est catholique, et ce qu'il demande énergiquement, c'est que des athées ou des matérialistes ne viennent pas enseigner leur doctrine dans les chaires de l'État, au préjudice de ceux qui les paient avec l'argent des impositions.

L'État, c'est le peuple français, et le peuple français est catholique ; il demande qu'on s'en souvienne, car on l'oublie trop souvent.

Vous savez à quoi mène le mépris de la croyance populaire.

Voyez l'Irlande ! elle se soulève pour ne pas payer les frais d'une religion anglicane, d'une religion odieuse qui n'est pas la sienne.

Les signataires de la pétition au Sénat ont donc raison de ne pas vouloir, en tant que contribuables, rétribuer des professeurs qui enseignent à leurs enfants une autre doctrine que celle du foyer domestique.

Le scandale de M. Renan niant la divinité du Christ en plein collège de France et le scandale du Dr Grenier soutenant publiquement une thèse matérialiste ne doivent plus se représenter.

Et il n'y a qu'un moyen d'éviter tout ces scandales, c'est de donner la liberté de l'enseignement supérieur, comme on a déjà donné la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

L'Université a eu sa raison d'être un monopole au temps où les sciences, les lettres et les arts s'étaient dispersés sous le souffle empoisonné de la Révolution.

Elle a tout refait, tout reconstitué, tout rétabli, et c'est à elle que l'on doit notre France intelligente et éclairée.

Mais elle a compris elle-même qu'elle ne pouvait plus conserver le monopole, et la liberté de l'enseignement primaire et secondaire a été proclamée. Les écoles libres, les congrégations, sont venues réclamer leur part dans l'enseignement primaire et secondaire, et les certificats d'études et de provenance ont été abolis pour les examens du baccalauréat.

Nous demandons qu'il en soit de même pour l'enseignement supérieur.

Qu'on abandonne les inscriptions de droit et de médecine, les certificats d'assiduité aux cours des facultés, et que l'on se borne à conserver l'examen final.

L'État maintiendra son programme d'instruction

supérieure, comme il maintient son programme de baccalauréat, de Saint-Cyr ou de l'École Polytechnique, mais on ne sera pas obligé d'avoir étudié sous M. Batbie, sous M. Renan ou sous M. Claude Bernard.

De cette façon les athées pourront continuer leurs études athéistes, les matérialistes leurs études matérialistes, mais il sera loisible aux catholiques d'aborder l'examen avec leurs propres doctrines, les doctrines spiritualistes, et les parents ne seront pas inquiets à toute heure des principes qu'on donne à leurs enfants, au nom de l'État, c'est-à-dire en leur nom.

Et les jurys seront mixtes, composés d'autant de laïques que d'ecclésiastiques, s'il le faut, d'autant de matérialistes que de spiritualistes, et chacun y trouvera l'impartialité devant le programme fourni par l'État.

C'est cette liberté de l'enseignement supérieur que nous demandons. Qui donc oserait nous la refuser?

On donne les libertés politiques, que personne ne demandait, et on ne donnerait pas les libertés morales, que tout le monde réclame. Nous voulons être libres dans notre instruction et dans notre éducation et choisir nos maîtres où nous voulons ; pourvu que nous satisfassions au programme commun, au programme final, on n'a rien à nous dire.

On veut avoir des avocats, des médecins, des professeurs athées ou matérialistes : qu'on nous laisse vouloir des avocats, des médecins, des professeurs catholiques.

Et le public choisira ; il ira où il voudra, et la conscience publique sera tranquille.

Nous ne contestons à personne le droit d'être athée

ou matérialiste, mais nous contestons au Gouvernement le droit de nous faire payer les appointements de ces gens-là.

Nous sommes catholiques, et nous voulons que les professeurs rétribués par l'État, c'est-à-dire par nous, les contribuables, ne se servent pas de cette situation quasi-officielle pour nous défier et nous blesser dans nos convictions.

Ils ont les conférences libres, ils ont les cours libres : qu'ils parquent autour d'eux leurs disciples ; qu'ils leur enseignent que l'homme descend du singe et surtout qu'il y remonte, cela les regarde : mais que la liberté rayonne pour tous ; pour la majorité du pays comme pour la minorité, et qu'elle ne soit pas étouffée sous le bonnet carré de quelques professeurs.

La science n'a pas seulement affaire à la société, elle a encore affaire à la conscience publique.

Du côté de la société, le Code pénal la tient à distance raisonnable.

On se souvient que le P. Enfantin et Proudhon eurent à répondre de leurs doctrines devant la cour d'assises.

Du côté de la conscience publique, la sauvegarde est insuffisante ; la thèse du Dr Grenier et l'enseignement de la Faculté de médecine de Paris en sont la preuve.

Les catholiques de France ont le droit de se faire écouter. Ils veulent le respect de leurs croyances et se refusent plus longtemps à payer au budget des professeurs qui les outragent. Mais cela est le strict droit, c'est le simple bon sens. Il est même profondément triste d'être obligé de répéter à satiété ces vérités vulgaires.

Il faut plus que cela encore. Il faut l'enseignement supérieur libre, comme l'enseignement primaire et secondaire. Pour celui-là comme pour ceux-ci, il importe, au nom de la liberté, d'enlever les entraves et de laisser tous les candidats libres de leur enseignement et de leurs principes, et ne demeurant astreints qu'à un programme d'examen dont l'État aura la responsabilité.

LE MARIAGE DE M. JULES FERRY

26 octobre 1875.

M. Jules Ferry s'est marié; à cela nous ne voyons aucun inconvénient, pas même celui de reproduire une race dont il deviendra le chef et dont la France n'avait guère besoin, race de farceurs qui aura pour exemple l'ignominie du 4 septembre, fait et accompli devant l'ennemi, et le souvenir de Paris dévoré par la faim pendant le siège, et alors que les bandits qui détenaient le pouvoir se gorgeaient de viandes choisies et de vins fins.

Les loups s'accouplent, les chiens se joignent; les républicains ont évidemment le droit de s'unir.

Aussi la question n'est pas là.

Elle est dans un détail de ce mariage, détail qui a sa valeur, et qu'il est utile de mettre en lumière.

M. Jules Ferry ne s'est marié que civilement.

Là encore il n'y a pas grand mal.

Le républicain qui fuit le prêtre à sa dernière heure, qui recherche l'enfouissement de la brute et qui n'a besoin que de quelques pelletées de terre pour empêcher sa dépouille avariée d'incommoder le public qui passe, est évidemment dans son droit lorsqu'il interdit à la bénédiction sainte d'atténuer la brutale promiscuité des deux sexes.

Sur ce point encore nous nous tairons. Le côté bestial peut impunément s'affirmer à la naissance, au mariage et à la mort, sans que personne ait à inter-

venir. La propriété morale et matérielle est personnelle ; il n'y a pas de loi qui impose le savon et la lessive aux citoyens réfractaires.

Mais ce qui nous semble plus grave et plus discutable, c'est l'intervention, la complicité d'un haut fonctionnaire dans ces accouplements.

Il paraît que M. Bardoux, sous-secrétaire d'État à la Justice, a été le témoin de M. Jules Ferry. C'est l'*Univers* qui nous l'apprend.

Un pareil exemple de solidarité a sa valeur et mérite d'être mis en relief.

Dans la France catholique, nous en sommes donc arrivés à voir un des représentants autorisés du Gouvernement prendre sur lui de s'associer à la violation scandaleuse des mœurs les plus respectables de notre pays.

Cela nous promet un avenir brillant pour les années républicaines qui s'annoncent.

L'enterrement civil, un de ces quatre matins, sera mené par un ministre, et la déesse Raison, que représente une danseuse, la Candeille, court risque d'être remise prochainement sur un autel infâme.

Voilà où nous en sommes. Nous ne serons pas fâchés de savoir ce que les journaux ministériels pensent de ce patronage accordé de si haut à l'immoralité républicaine.

Ceux qui dénoncent quotidiennement les impérialistes pour violation de la Constitution pourraient avec quelque nécessité nous renseigner sur cette violation de la morale religieuse et sociale.

Il est vrai qu'à cela peut-être on ne manquera pas de nous répondre qu'il y a dans M. Bardoux deux person-

nages bien distincts, le député et le sous-secrétaire d'État.

Le député seul a servi de complice à M. Jules Ferry. Le sous-secrétaire d'État, dira-t-on, n'y était pour rien.

Admirable confusion de la situation présente, et qui rend la République supérieure au mystère de la Sainte Trinité !

L'amiral La Roncière est puni, comme amiral, d'avoir parlé comme député.

M. Forcioli-Conti est puni, comme réserviste, d'avoir agi comme maire d'Ajaccio.

Et M. Bardoux sera excusé, en tant que sous-secrétaire d'État, de n'avoir assisté que comme député seulement au mariage civil de M. Jules Ferry.

La chauve-souris, qui était un oiseau avec les oiseaux et rat avec les souris, n'était qu'une simple et vulgaire sotte et la dernière des bêtes, à côté des combinaisons que nous offre la République.

Par le temps qui court, un homme peut être à la fois maire, conseiller général, député, général, ministre.

Ce que fait le maire, le conseiller général ne pourra pas toujours l'avouer ; en revanche, ce que fait le député pourra être l'opposé du devoir du général, et le tout sera criminel dans la personne du ministre.

Tout cela, c'est le chaos, c'est le manque de sens moral appliqué à la vie.

Et l'ombre de Marat doit tressaillir d'aise. Dans son journal, il raconte un jour son mariage, et dit qu'il a épousé sa femme dans un champ, à la face de la nature.

Le citoyen Jules Ferry n'a pris également sa femme

qu'en face de la nature, mais il n'était pas absolument nécessaire que le sous-secrétaire d'État à la Justice, que l'homme qui est en sous-ordre la continuation des Séguier et des Lamoignon, que le chef de la magistrature française, y apportât l'autorité et la consécration de sa présence.

LE CAS DE M. BARDOUX

Même sujet.

28 octobre 1875.

Le cas de M. Bardoux prend des proportions sérieuses, et nous sommes loin de nous en plaindre, car il est absolument nécessaire qu'il soit jugé devant l'opinion publique.

M. Bardoux, sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice, et qui se permet de participer à un mariage purement civil, a trouvé des défenseurs, et, ainsi qu'il en arrive dans les mauvais cas, ces défenseurs le compromettent beaucoup plus qu'il ne convient.

Un de ceux que nous ne nous attendions guère à trouver de ce côté, c'est notre honorable ami, M. Léonce Détroyat, directeur de la *Liberte*.

M. Détroyat, qui, d'habitude, a du bon sens et de la logique, se livre à des réflexions vraiment impayables cette fois-ci, et qu'on ne peut expliquer que par les inconvénients inhérents à une mauvaise cause....

. . . . . .

Voyons, voyons, est-ce sérieux?

Comment! l'État a le devoir d'user de représailles et de donner l'exemple de l'athéisme, parce que le clergé a obtenu la liberté de l'enseignement?

Et puis la conséquence de cette liberté de l'enseignement serait la liberté de conscience?

Mais il nous semblait qu'on n'avait pas attendu la loi

sur l'enseignement supérieur pour obtenir et pratiquer la liberté de conscience, qui date fort heureusement d'assez loin, et, en tout état de choses, si nous admettons que la liberté de l'enseignement supérieur excite quelques rancunes chez les vieux universitaires encroûtés, ce n'est pas une raison, nous le répétons, pour que le Gouvernement, dans la personne d'un de ses hauts fonctionnaires, vienne jeter le gant au clergé, à la religion et à tous ceux qui ont le souci des idées pieuses et saintes.

M. Détroyat nous demande pourquoi nous avons fait naître le cas de M. Bardoux.

Pourquoi! nous allons le lui dire :

Nous sommes de ceux qui pensent fermement qu'une nation ne peut être grande et surtout ne peut se relever que par la croyance religieuse, que par le respect des choses consenties de tout temps.

Or qu'y a-t-il de plus noble, de plus élevé, de plus poétique même, que le mariage religieux, où le prêtre fait intervenir la divinité pour adoucir ce que l'union des deux sexes peut avoir de bestial ou de brutal?

Cette bénédiction qui unit l'homme et la femme aux pieds des autels est le vrai mariage, tel que la tradition des siècles l'a consacré, et se trouve même être le seul mariage pour les âmes délicates, pour celles qui préfèrent tenir de Dieu même, et non d'un homme, la permission de pouvoir s'aimer ouvertement et de pouvoir élever des enfants.

Combien peu de femmes consentiraient à se livrer à l'homme même qu'elles ont choisi s'il n'y avait entre elle et lui, comme lien, que l'écharpe tricolore du maire!

Certainement le mariage civil est l'unique mariage que reconnaisse la loi; mais il n'y a pas que la loi dans

tout cela; il y a les mœurs, il y a les croyances, il y a les pudeurs, il y a la poésie, et la loi n'a rien à faire dans tout cela.

C'est pourquoi le mariage religieux demeurera toujours, pour les âmes d'élite, la consécration nécessaire, absolue, obligatoire, du mariage, qui ne voudra pas être seulement un accouplement semblable à celui qui réunit deux animaux enfermés dans la même écurie et qui se vautrent l'un sur l'autre avec la permission du maître.

Voilà ce qui est, voilà ce qui sera longtemps, nous l'espérons, pour notre pays, qui n'a fait de grandes choses que lorsqu'il avait la Foi, et qui est tombé, vaincu par le scepticisme qui l'a rongé au pied, ainsi qu'un ver qui s'attache à un chêne. C'est l'esprit du Doute, plutôt que le canon ennemi, qui nous a rendus si inférieurs dans ces derniers temps.

Aussi il nous est difficile de maîtriser notre indignation, quand nous voyons le sous-ministre de la Justice s'associer à une cérémonie qui blesse l'immense majorité de la population française et donner l'exemple d'un scandale sans pareil.

Comment, dans un pays où pas une seule commune n'est privée du prêtre; dans un pays où, de toutes parts, s'élèvent soit les basiliques majestueuses, soit les clochers modestes du village; dans un pays où tout le monde est catholique, vous admettriez qu'un fonctionnaire de l'ordre de M. Bardoux ait le droit d'étaler son mépris pour la religion et d'apporter sa complicité dans la violation de nos croyances les plus chères!

Que les professeurs libres prêchent le mariage et l'enterrement civils, nous l'admettons; qu'ils répandent cette doctrine qui nous fait descendre du singe, pour

expliquer sans doute pourquoi nous y remontons si vite, très bien encore ; mais que le Gouvernement, par un des siens, se mette à la tête de ces manifestations indécentes, voilà ce que nous n'admettrons jamais, si ce n'est comme la preuve d'une profonde désorganisation et d'un effacement complet du sens moral.

Voilà pourquoi nous avons soulevé le cas de M. Bardoux !

D'autres journaux prennent la question autrement.

L'*Opinion nationale*, on l'a vu hier, déclarait que c'était une protestation officielle contre le concordat.

Nous ignorons si M. Bardoux a reçu du Gouvernement la mission de séculariser la France et d'écraser l'infâme, comme disait Voltaire, mais nous nous sommes permis d'émettre un doute à ce sujet.

Nous n'en sommes pas encore, Dieu merci ! à imiter la Suisse ou l'Allemagne, et à voir nos églises fermées et nos prêtres persécutés.

Le *Bien public* affirme que nous insultons la loi dans la personne du mariage civil.

S'il plaît au *Bien public* de nous prêter ses sottises, nous n'en avons pas fini de longtemps.

Le mariage civil est une excellente chose, une chose indispensable, et il contribue à sauvegarder les mœurs et la société. Mais tout seul il ne peut rien pour ces mêmes mœurs, pour cette même société, sans le secours du mariage religieux, qui a sur lui l'avantage de la tradition cent fois séculaire et la supériorité de la conviction religieuse.

Les lois passent, les religions demeurent.

Demain le divorce civil peut casser le mariage civil, et le mariage religieux reste immuable, au milieu des lois qui s'écroulent ou se modifient.

Maintenant, M. Bardoux, comme l'a dit M. Détroyat et comme d'autres l'ont dit, est-il allé là comme ami seulement ?

Cette nuance est bizarre.

Nous avons déjà découvert que, grâce à l'ingéniosité républicaine, M. Bardoux dépasse le personnage de Molière, qui n'avait que deux vestes, celle de cocher et celle de cuisinier.

M. Bardoux en a une troisième, celle de l'ami.

Ainsi le député et le sous-secrétaire d'État ne sont pas allés au mariage de M. Jules Ferry, l'ami seul s'y trouvait.

Cette distinction est admirable, et le jour où M. Bardoux, comme d'autres, voudra fêter le Vendredi-Saint en mangeant des boudins publiquement, on n'aura qu'à dire aussi : « C'est pour répondre à la liberté de l'enseignement supérieur ; c'est pour protester contre le concordat ; » ou bien encore : « Ce n'est pas comme sous-secrétaire d'État qu'il a mangé, c'est comme simple citoyen ayant faim. »

Tout cela est navrant ! C'est avec de pareils spectacles qu'on ravale les peuples et qu'on précipite leur décadence ?

REJET DE L'ARTICLE 7. — LES LOIS EXISTANTES

La guerre à l'enseignement libre.

18 mars 1880.

Hier a eu lieu à la Chambre des députés la ridicule comédie qui était convenue depuis plusieurs jours entre le gouvernement et les gauches, au sujet du rejet de l'article 7 par le Sénat.

L'interpellation qui avait été élaborée dans le cabinet même du ministre a été déposée et discutée.

M. Madier de Montjau y a trouvé l'occasion de prononcer un discours épileptique et grotesque dans lequel il a parlé d'Hercule et de l'hydre de Lerne.

L'hydre, c'est le catholicisme ; et il voudrait que le gouvernement fût Hercule.

Le discours de M. Madier de Montjau révolterait, s'il ne faisait pas rire ; car jamais il n'a été donné à un saltimbanque républicain de prêcher davantage le terrorisme au nom de la liberté.

Si nous avions besoin d'être dégoûtés de la République et de ses prétendus principes, nous trouverions un précieux secours dans la lecture de cette philippique enragée que nous donnons plus loin *in extenso* pour l'édification des gens qui ne sont pas tout à fait convaincus que les plus purs parmi les républicains en fait de libéralisme sont aussi les plus farceurs.

Ce discours de M. Madier de Montjau est composé de toutes les déjections d'Hébert et de tous les hoquets de Marat : c'est un ignoble écho des fureurs de 1793,

et qui nous montre où va la République. Il ne manque plus comme conclusion que de conduire les congrégations et les prêtres expulsés à l'Abbaye et de les passer par les piques et par les haches.

M. Devès était hier le compère de cette petite revue dans laquelle il jouait le rôle qui a rendu Montrouge célèbre.

Avec un sérieux imperturbable, et absolument comme s'ils n'étaient pas d'accord, il a demandé au président du conseil de vouloir bien répéter, devant la Chambre des députés, la déclaration déjà faite au Sénat, et par laquelle le Gouvernement, veuf de l'article 7, prendrait l'engagement d'appliquer contre les congrégations les *lois existantes*.

Et M. de Freycinet a naturellement promis !

Quelles sont ces *lois existantes* ?

En existe-t-il réellement ?

M. Keller a prouvé facilement qu'il n'y en avait plus et qu'il serait aussi puéril qu'odieux à la République de fouiller dans le vieil arsenal monarchique pour y trouver les armes rouillées et vermoulues que la royauté elle-même a laissées tomber en désuétude.

Néanmoins il est entendu, et il reste entendu, malgré le raisonnement lumineux de M. Keller, malgré les observations spirituelles de M. Jolibois, qu'on va appliquer les *lois existantes*.

Qu'est-ce que cela veut-dire ?

A notre avis, on les appliquera ou on ne les appliquera pas.

Si on les applique, c'est le premier pas de la République sur le terrain du bon plaisir, de l'illégalité et

du système intolérable de la persécution la plus tyrannique.

Désormais, en effet, on ne sera plus à l'abri de rien, et chaque fois que les républicains auront besoin de prendre un homme ou de lui prendre sa femme ou son âne, comme dit l'Ecriture, on recourra soit à une loi de Pharamond, soit à un décret de Louis le Hutin, soit à un arrêté d'Étienne Marcel, et le tour sera joué, car ce sera des *lois existantes*, du moment où elles n'auront pas été spécialement abrogées.

Mais, si ces lois ne sont pas appliquées, le ministère actuel qui a pris, un peu par force d'ailleurs, l'imprudent engagement de le faire, va attirer sur lui la fureur de tous ceux à qui il fait croire qu'il va agir quand il ne peut pas agir.

Et nous y verrons un éternel sujet de renversement de ministères.

La conclusion de cette affaire, tout le monde la voit et la prévoit depuis longtemps.

La République suit la marche fatale qui la conduit à une prochaine culbute.

Et, sans parler des mille et une difficultés qui viennent de son origine, qui procèdent de son essence propre et qui généralement l'empêchent de vivre très longtemps, elle arrive nettement à mettre contre elle tout ce qui a l'honneur et le bonheur de posséder une croyance religieuse.

C'est bête. Et le problème ainsi posé n'est jamais difficile à résoudre.

Et le balaiement de la République n'est plus qu'une affaire de temps.

LACHONS LES JÉSUITES !

26 mars 1880.

Il se trouve parmi les conservateurs et parmi les impérialistes certains esprits fort sincères, nous en sommes convaincu, mais qui nous paraissent manquer de quelque équilibre quand ils discutent la question des congrégations.

Pour eux, il y a une distinction à établir entre les différentes congrégations : on doit proscrire les unes et maintenir les autres.

Ainsi, par exemple, et pour ce qui concerne les jésuites, il n'y a pas à s'en préoccuper : il faut sacrifier les jésuites ; lâchons les jésuites !

Ces esprits judicieux, pour appuyer une pareille détermination, ajoutent qu'il n'y a aucun rapport à établir entre les jésuites et le salut de la religion, et qu'il y a même intérêt à les séparer très nettement.

Vous pouvez lire cela tous les soirs dans quelques journaux qui ont la prétention d'être amis de la religion, et qui poussent même cette prétention jusqu'à croire que leur système est le meilleur moyen de sauvegarder les intérêts du culte menacés par la République.

Une pareille argumentation est tout simplement ridicule, et elle serait profondément coupable, si ceux qui s'en servent se rendaient compte de ce qu'ils font, de ce qu'ils veulent et du résultat pratique auquel ils s'exposent.

De plus, ils méconnaissent absolument et les devoirs de l'Église à notre époque et ses besoins.

Il a été possible autrefois, alors qu'il y avait une religion nationale, une religion d'État, alors que les protestants étaient égorgés à la Saint-Barthélemy, traqués dans les Cévennes, et que les blasphémateurs subissaient le sort du malheureux La Barre, il était possible de séparer pour des raisons politiques les jésuites de la grande famille catholique.

Il y avait un tel ensemble, un Tout religieux tellement compact, que l'on a pu, sans un trop grave inconvénient, et rien que pour quelques années d'ailleurs, sacrifier la Compagnie de Jésus aux haines qu'a toujours soulevées cette merveilleuse Institution.

Aujourd'hui, il n'en est pas de même, l'état des esprits est changé.

Ce n'est plus le roi très chrétien, que personne ne peut soupçonner, qui s'en prend aux congrégations.

C'est la Révolution, se servant des congrégations pour atteindre le culte plus sûrement.

Frapper les jésuites n'est plus le but suprême, comme cela a pu être sous Louis XV et Charles X ; c'est un moyen pour frapper et supprimer l'Église.

Autrefois, on pouvait être l'ennemi des jésuites, et on pouvait en même temps se considérer comme bon catholique, car dans une lutte toute politique, engagée contre une congrégation, la religion n'avait rien à voir, et c'était par-dessus sa tête qu'on voulait atteindre la célèbre Compagnie.

Aujourd'hui, il est impossible de sacrifier soit la Compagnie de Jésus, soit une autre congrégation, et d'oser se dire catholique en même temps.

Il y a la solidarité la plus étroite entre toutes les robes noires et tous les catholiques.

Qui frappe les jésuites nous atteint tous, nous insulte tous, nous menace tous, car nous savons que ce n'est là que le commencement de la lutte mortelle entreprise par la révolution contre tout principe, contre toute foi, contre toute croyance.

Et les naïfs qui s'imaginent qu'en sacrifiant les jésuites ils sauveront le reste tombent dans une grossière erreur, si toutefois leur erreur n'est pas une concession coupable qu'ils ont calculée d'avance pour se mettre bien avec la Révolution sans se brouiller avec l'Église.

Après la Compagnie de Jésus, ce sera le tour des Dominicains, ce sera le tour des prêtres séculiers, et il en sera, au point de vue de la persécution morale, ce qu'il en a été au point de vue de la fusillade qui a troué indistinctement les soutanes blanches et les soutanes noires.

D'ailleurs, on n'a qu'à se souvenir de ce qui s'est passé en Allemagne et de ce qui s'est passé en Suisse.

La persécution y a suivi sa marche ordinaire, régulière et logique ; elle s'est attaquée d'abord à des détails presque insignifiants, et petit à petit, comme deux lutteurs qui ne veulent d'abord annuler que l'effort de leurs poignets et de leurs bras, ils se sont pris bientôt corps à corps, poitrine contre poitrine, dans une étreinte furieuse.

Ce que veulent les révolutionnaires de France, c'est ce que voulaient les révolutionnaires de l'étranger, la suppression de l'Église.

Les Jésuites, c'est le premier pas.

Eh bien, ce premier pas, il ne nous convient pas, à nous autres catholiques, de le faire.

Nous ne céderons pas sur la Compagnie de Jésus, parce que ce serait une lâcheté qui ne nous servirait à rien.

Nous ne faisons aucune différence entre un jésuite, un dominicain ou un curé de paroisse ordinaire.

Ce sont les ministres de Dieu, et nous devons défendre les uns et les autres avec la même tenacité, avec la même énergie, avec la même affectueuse vénération.

On ne transige pas sur ces questions-là.

On ne fait pas la part du feu, en matière de religion.

C'est tout ou rien. Et nous conseillons à ceux qui, de bonne foi ou de mauvaise foi, il y en a des deux, demandent qu'on abandonne les jésuites à la rage révolutionnaire, nous leur conseillons de vouloir bien choisir entre ce que la Révolution exige et ce que les catholiques refusent.

La Révolution trouve que leur livrer les jésuites, ce n'est pas assez.

Les catholiques estiment, eux, que leur abandonner les jésuites, c'est trop.

Ces excellents pacificateurs auxquels nous faisons allusion auront donc bien de la chance, s'ils obtiennent un résultat avantageux, car la Révolution ne leur saura aucun gré des maigres satisfactions qu'ils lui accordent ; et quant à nous autres catholiques, nous les renions hautement comme n'ayant ni le pouvoir ni le droit de nous amener à ce qui serait de notre part une inqualifiable défaillance et une véritable trahison.

C'EST FAIT !

Dissolution des jésuites.

31 mars 1880.

C'est fait! le *Journal officiel* de ce matin publie deux décrets dont l'un supprime la Compagnie de Jésus et l'autre met toutes les congrégations non autorisées dans l'obligation de se soumettre au bon plaisir de la République.

On trouvera plus loin ces deux décrets précédés d'un rapport adressé au président de la République par le garde des sceaux et par le ministre de l'Intérieur.

Ce trois documents soulèveront en France et en Europe une explosion de colère et d'indignation.

L'arbitraire y prend, en effet, ses formes les plus puérilement odieuses.

A aucune époque on n'a assisté à un déploiement plus inouï de despotisme ridicule et de grotesque tyrannie.

Pour exécuter les basses haines de la démagogie, le gouvernement essaye de s'appliquer un masque de légalité, et il en est réduit à invoquer des lois piétinées par tout un siècle, balayées par la civilisation et qui dormaient côte à côte avec des lois sanglantes dont le temps avait également fait justice.

Ce sont les lois de 90 et de 92 que l'on exhume.

Alors, pourquoi ne relèverait-on pas un de ces jours la guillotine politique, pourquoi ne pas recommencer l'application des LOIS EXISTANTES qui firent les noyades

de Nantes, les fusillades de Lyon, les mitraillades de Toulon ?

Personne n'a aboli les lois qui régirent la Terreur !

Et du moment où l'on ravive quelques-unes d'entre elles, qui nous dit que prochainement on ne fera pas revivre les autres, qui y ont autant de droit ?

Et dans cette mesure inique, abominable, qui frappe l'Église catholique en la personne de la Compagnie de Jésus, ce qui révolte le plus, ce qui dégoûte et écœure, ce sont les prétentions à la légalité que l'on ose afficher.

Oui, frappez les prêtres, expulsez-les, fermez les maisons congréganistes, chassez de la France tous ces serviteurs de Dieu, pendant que vous ramenez les bandits de la Commune ; que le même paquebot qui rapatrie les assassins expatrie les religieux, faites tout cela ; mais, pour la dignité de votre caractère, pour les égards que vous vous devez à vous-mêmes, que vous devez surtout à vos victimes, ne prenez pas des airs de justice et d'équité, ne vous drapez pas fièrement dans une législation trouée et pourrie, ne parlez pas de la loi, qu'elle soit du 3 messidor, qu'elle soit de 1834, de 1826 ou de 1828, exécutez, coupez, mais épargnez-nous les phrases et surtout les textes !

C'est un raffinement dont on aurait dû nous faire grâce !

La République en est arrivée à exécuter les anciens rescrits monarchiques, à appliquer ce que la royauté et l'empire avaient la pudeur de laisser tomber en désuétude !

C'est une comédie qui nous rendra la risée de l'Europe et qui était vraiment digne de tous ces prétendus

libéraux arrivés au pouvoir au nom de la liberté, et qui se couchent et se vautrent dans le lit depuis longtemps défait et éventré de l'ancien despotisme monarchique!

Voilà donc les jésuites dissous et supprimés, et les autres congrégations placées sous la haute surveillance de la police comme des malfaiteurs dangereux.

Les meilleures, les plus respectables maisons d'éducation de France, vont être fermées, ou placées à la disposition des fantaisies gouvernementales, pendant que les cercles où se dissipe la fortune des familles et que les loges maçonniques jouissent d'une tolérance complète et absolue!

Il est vrai qu'il faut savoir gré à nos gouvernants d'un léger accès de pudeur qu'ils ont éprouvé à l'égard des Jésuites qui résident en France.

On sait que depuis plusieurs jours l'expulsion de ces jésuites étrangers était annoncée à grand renfort de journaux.

Or le *Journal officiel* de ce matin est muet à ce sujet.

Pourquoi?

La raison en est étrange.

La statistique administrative a établi que la plupart de ces jésuites étrangers étaient Anglais.

Et la France catholique n'a pas osé prendre la responsabilité d'une expulsion qui aurait pu indisposer la protestante Angleterre!

C'est une façon assez drôle de corriger le mauvais effet de la protection accordée à l'assassin Hartmann, et c'est la première habileté dont l'honorable M. de Freycinet nous ait encore donné la preuve.

Et nous ne pouvons pas, malgré la répulsion que nous inspire la politique républicaine, nous empêcher de plaindre ceux qui l'inaugurent et en prennent la responsabilité.

M. Grévy est un honnête homme ; M. de Freycinet est un honnête homme, et jadis il professait pour le miracle de Lourdes une admiration qu'on n'a pas oubliée.

Eh bien, voilà deux hommes qui sont condamnés à aller jusqu'au bout et à faire ce que leur conscience réprouve et ne saurait admettre sans déshonneur pour eux et sans péril pour la France.

Il faudra le faire ou s'en aller; et s'en aller, c'est encore une complicité, parce que, si l'on se refuse à exécuter la mesure, on reste coupable de l'avoir rendue imminente et nécessaire.

De quoi voulons-nous parler ?

S'agit-il des Jésuites ou des congrégations ?

Hélas ! ces deux questions si redoutables, et qui sont résolues aujourd'hui, sont déjà loin de nous et sont bien peu de chose à côté de ce qui se prépare.

Les deux décrets d'aujourd'hui ne sont pas des faits isolés, localisés, comme le voudraient le président de la République et le président du conseil des ministres.

Ils portent plus loin et plus haut.

Et c'est la guerre mortelle, implacable, entreprise contre les consciences, contre la liberté, contre tout ce qui est la force vive, honnête et durable de notre pays.

L'appétit révolutionnaire, loin d'être satisfait, ne sera qu'aiguisé par ces premières satisfactions.

Demain, ce sera les autres congrégations ; demain, ce sera les frères de la doctrine chrétienne ; demain,

ce sera le clergé séculier et les évêques ; demain, ce sera les temples fermés, la dérision du culte et sa proscription !

Oh ! nous savons bien que ni M. Grévy ni M. de Freycinet ne prêteront les mains à ces infamies successives qui s'imposent ; mais ils auront ouvert la voie, et, dès aujourd'hui, ils en portent la solidarité avec les funèbres successeurs qu'ils peuvent avoir.

Que veulent ces successeurs qui s'annoncent déjà et publient déjà leur programme ?

Vous n'avez, pour le savoir, qu'à ouvrir les journaux révolutionnaires.

Ils vous le disent avec cynisme et impudence.

Lisez le *Mot d'Ordre* de ce matin, il trouve ridicules et insuffisants ces deux décrets que nous autres nous trouvons excessifs et insupportables.

Et, parlant de la religion catholique, de cette « SECTE QUI AVAIT EU POUR FONDATEUR UN OUVRIER CHARPENTIER, JUIF D'ORIGINE, ET UNE DOUZAINE DE FAINÉANTS SE DISANT POUR LA PLUPART PÊCHEURS DE PROFESSION, MAIS VIVANT GÉNÉRALEMENT D'EXPÉDIENTS PLUS OU MOINS LICITES, HANTANT LES CABARETS ET FAISANT COMMERCE AVEC LES FILLES PUBLIQUES », il rappelle l'édit de l'empereur Valence qui enrôla tous les prêtres chrétiens pour les faire égorger à la frontière ; et il ajoute :

Enrôlez les jésuites, faites faire leurs cinq ans aux séminaristes, leurs vingt-huit jours aux prêtres, faites succéder le camp à la capucinière, remplacez, dans ces mains robustes, le chapelet par le fusil, chargez les épaules robustes de ces gaillards sanguins du sac et de la musette, et faites manger à la gamelle populaire ces avaleurs de divinité azyme, faites du capucin un soldat, en attendant le jour où nous pourrons supprimer le capucin comme le soldat, et vous n'aurez pas besoin

de vous couvrir de ridicule et de compromettre la République en expulsant bruyamment quelques douzaine de jésuites obscurs, tout en laissant vivre, enseigner, acquérir et pulluler des milliers d'autres porte-soutanes, tolérés et soldés par l'État sous le prétexte qu'ils ne s'appellent pas jésuites.

Il n'y a que deux moyens à prendre, ou expulser tous les prêtres, sans distinction d'ordre ou de robes, car tous sont jésuites ou pires que les jésuites, ou bien les faire passer sous la loi commune et les incorporer. *Après cinq ans de caserne et de vie des camps, vous verrez ce qu'il restera de l'armée noire !*

On le voit, c'est déjà un progrès, un progrès sensible.

Du temps des LOIS EXISTANTES, on enfermait les prêtres à l'Abbaye et on les y assassinait.

Les républicains du *Mot d'Ordre* (et ce sont eux qui dominent aujourd'hui la politique) sont plus humains, et ils désirent que le sang soit versé plus loin, sur les bords du Rhin !

Voilà où nous marchons.

Le malheur du gouvernement actuel sera le malheur de toutes les Républiques ; il consistera à avoir cru contenir la fureur révolutionnaire par les concessions de ce matin.

Et il n'aura réussi qu'à une chose, à rendre les exigences plus insatiables.

C'est bien à partir d'aujourd'hui, et d'une manière indéniable, que la lutte est engagée entre la République et Dieu.

Nous ne ferons pas à Dieu l'injure de supposer que M. Jules Ferry, M. Lepère et M. Cazot, le gêneront plus et le mettront plus en péril que tous les autres qu'il a balayés et couchés successivement à terre.

La question est nettement posée.

Elle sera nettement résolue, et avant longtemps.

D'ailleurs, le gouvernement de la République supportera les redoutables inconvénients de cette indigne mesure sans en avoir les avantages matériels.

Entre la haine de la Révolution et les droits des congrégations, s'élèvent le Sénat d'abord et ensuite l'article 7, qui n'a pas été voté.

Il se trouve qu'on les frappe dans l'ensemble et qu'on ne peut les atteindre dans le détail.

Sous une forme ou sous une autre, elles vont pouvoir continuer d'enseigner ;

Et ce spectacle qui n'a pas été prévu par le gouvernement va raviver les haines des révolutionnaires auxquels il a obéi ;

Et de nouveaux cris de fureur vont retentir, et il va falloir faire un nouveau pas dans l'arbitraire et dans la persécution.

Et c'est ainsi que cette croisade, qui n'a commencé que par la collation des grades et les facultés catholiques, est obligée fatalement, pour être logique, d'arriver aux mesures les plus inavouables et aux résultats les plus monstrueux.

Pour ce qui est des jésuites, nous les félicitons, sans vouloir les plaindre.

On ne plaint pas les hommes qui ont l'honneur de porter à eux tous seuls, pour le moment, le poids des molestations criminelles qui s'adressent à nous tous.

Ce sera la fierté de la Compagnie de Jésus d'avoir joué ce grand rôle au milieu de l'Église catholique.

Et il est étrange de voir cette Compagnie se rajeunir

au milieu des périls qu'elle court et y rencontrer enfin, après des siècles de lutte et d'opposition, l'unanimité de respect et d'affection qu'elle avait vainement recherchée aux époques les plus florissantes de sa puissance.

Le mal qu'on a dit de la Compagnie de Jésus, les infamies qu'on a répandues autour d'elle, ont attiré l'attention sur ses statuts, sur ses moyens d'action, sur son but.

Et, à l'égard de ces hommes accusés et calomniés, il n'en a pas fallu davantage pour produire une éclatante et triomphale réhabilitation.

On a pu voir que tout ce qu'on leur reprochait de sérieux n'était qu'une courageuse résistance à des ministres plus ou moins véreux, et que, sous la réputation menteuse qu'avaient fabriquée quelques romanciers et quelques chansonniers, se trouvaient des hommes de foi, d'honneur et de vertu, qui travaillaient silencieusement à la régénération de la patrie, sans même prendre le temps d'interrompre leur labeur national et chrétien, par une plainte ou par un reproche.

Dans notre pays ignorant et frivole, on ne savait pas cela.

On les jugeait sur des lazzis et des couplets.

La persécution a fait pour eux son œuvre normale :

Elle les a sacrés.

Et nous sourions de pitié quand nous voyons deux ministres vulgaires affirmer dans leur rapport au président de la République QU'IL N'EST PAS UN GOUVERNEMENT QUI OSERAIT PROPOSER LA RECONNAISSANCE DES JÉSUITES AUX ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES.

C'est vrai, mais pour d'autres raisons.

La Compagnie de Jésus et les autres congrégations n'ont plus besoin d'être reconnues par aucun gouvernement, car, désormais, elles sont reconnues et acceptées par l'opinion publique, supérieure à toutes les formes de gouvernement.

Ce n'est pas une défaite pour les jésuites, c'est une victoire, la victoire définitive.

Ils ont eu la bonne fortune, pour la première fois, d'être frappés non pas à cause d'eux, non pas pour des faits personnels à eux, mais bien pour la cause générale du catholicisme.

C'est là l'événement considérable qui marquera dans leur histoire et qui fait que, si on a pu, dans le passé, être leur adversaire, tout en étant bon catholique, il est impossible désormais de les séparer du catholicisme tout entier sans s'en séparer soi-même.

La persécution s'est donc trompée et sur le temps où nous vivons et sur les résultats pratiques qu'elle espérait atteindre.

Elle n'y trouvera que déboires et confusions ;

Car elle aura fortifié et grandi ceux qu'elle voulait abattre.

Et, au lieu d'une escarmouche sans péril avec telle ou telle congrégation, la République aura rencontré un duel à mort avec le Christianisme.

Ce serait donc folie, nous le répétons, que de récriminer contre une politique odieuse et bête qui sera pour la République ce qu'elle a été constamment, pour tous ceux qui ont eu l'imprudence de l'essayer, une politique de suicide.

LE SERVICE MILITAIRE DES SÉMINARISTES

29 avril 1880.

On sait que M. Paul Bert a déposé un projet de loi par lequel les instituteurs et les *élèves ecclésiastiques* doivent servir pendant un an dans l'armée française.

Bien des gens ignorent ce que l'on entend par les *élèves ecclésiastiques*.

Voici ce que c'est : les lois de 1818, 1832 et 1850, sur l'organisation militaire, exemptaient les élèves des grands séminaires qui se destinaient soit à la prêtrise, soit à l'enseignement congréganiste.

La loi de 1872, qui voulait, et avec raison, favoriser le recrutement du clergé, ajouta une nouvelle classe d'exemptés, qui comprenait : *tous les élèves ecclésiastiques désignés par l'évêque*.

De cette façon, on étendait sensiblement le moyen de multiplier les vocations religieuses, en les laissant se développer plus librement.

M. Paul Bert n'a pas voulu de cette exception créée par la loi de 1872, et son projet de loi renvoie dans les rangs de l'armée, pour un an, les *élèves ecclésiastiques*.

D'après M. Paul Bert, les élèves des grands séminaires qui se destinent à la prêtrise où à l'enseignement continuent à être exemptés.

Il se borne donc à faire disparaître l'exception ajoutée par la loi de 1872, ce qui n'a qu'une importance médiocre, au point de vue du résultat.

Mais voilà que le projet Paul Bert, tout à fait anodin, tout à fait timide et peu en rapport avec les sentiments haineux qui l'ont dicté, devient l'occasion et le prétexte d'une mesure autrement grave.

Le projet de Paul Bert était le projet opportuniste.

Or, il a eu pour contre-coup un autre projet, le projet Labuze, qui est le projet radical.

M. Labuze, nommé rapporteur du projet Paul Bert, conclut à l'obligation du service militaire pendant cinq ans, pour tout élève des grands séminaires, c'est-à-dire qu'il supprime toutes les exemptions que comportait la législation de 1818, de 1832 et de 1850.

Tous les prêtres devront passer par la caserne.

Tout séminariste devra faire son service militaire pendant cinq ans, avant de pouvoir entrer dans les ordres!

Et cette mesure abominable n'est qu'un commencement.

En effet, si vous admettez que les jeunes gens destinés à la prêtrise doivent subir la loi commune et rentrer dans le droit commun, il faut s'attendre à ce qu'on aille jusqu'au bout.

Et le prêtre devra quitter son église pour subir les devoirs de l'armée de réserve et de l'armée territoriale.

Le clergé de France devra faire ses vingt-huit jours, et on verra les plus vénérables serviteurs de Dieu exposés, sous un costume militaire qui n'est pas le leur, à tous les affronts et à tous les outrages de la vie militaire, qui est l'opposé de la vie religieuse.

Voilà ce que M. Paul Bert a occasionné, voilà ce que M. Labuze propose, et voilà ce que la Chambre va certainement voter!

C'est du propre !

Et n'avions-nous pas raison quand nous répétions fréquemment que la guerre contre la religion a ceci de fatal et de particulier, qu'elle ne peut s'arrêter. Une fois déchaînée, elle tombe naturellement dans les plus grands excès, et les mesures atroces que l'on va prendre ne seront certainement pas les dernières et les plus révoltantes.

Mais il ne faut pas s'en plaindre.

C'est un mal nécessaire, utile, indispensable.

Il faut arriver à l'écœurement, au dégoût de la République. Il faut y arriver vite ! et nous sommes en marche.

Il faut ajouter que M. Labuze oblige les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement aux mêmes obligations militaires.

Ainsi les jeunes instituteurs suivront le sort des jeunes prêtres.

Tout le monde à la caserne !

Si donc le recrutement du clergé, déjà difficile, va devenir presque impossible désormais, le recrutement des instituteurs va devenir tout aussi impossible.

Plus de prêtres dans les églises, cela est certain !

A l'heure qu'il est, plus de cent cures par département sont vacantes, faute de prêtres.

Bientôt vous n'aurez plus trois ou quatre prêtres par canton.

Et pour baptiser un enfant, pour donner la communion à un mourant, il faudra s'exposer à arriver trop tard.

Quelle inquiétude dans les esprits, quelle angoisse dans les âmes !

En vérité, la République est décidément stupide : mettre contre elle non seulement la plupart de ceux

qui vivent, mais encore tous ceux que la mort menace et attend, et qui ne sont braves bien souvent que parce qu'ils sentent que le prêtre n'est pas loin.

De même pour les instituteurs; les républicains veulent l'instruction à tout prix; ils prétendent qu'il faut la répandre partout, et la première chose qu'il font, c'est de supprimer, en fait, les instituteurs.

Car enfin, si beaucoup de séminaristes ne reviennent pas de la caserne, êtes-vous certains que beaucoup d'instituteurs en reviendront aussi?

Vous dites que la plupart des vocations religieuses viennent de l'horreur du service militaire.

Mais ce qui est plus vrai encore, ce qui est plus indiscutable, c'est que les trois quarts des vocations universitaires viennent de cette même horreur du service militaire.

Et, quand il reviendra dix séminaristes, il ne reviendra pas deux instituteurs.

Voilà la vérité.

Car la vocation véritable résistera chez les séminaristes, mais l'intérêt enlèvera les instituteurs, qui trouveront dans les villes des plaisirs et des agréments auprès desquels la vie paisible de la maison d'école leur paraîtra bien pâle et bien ennuyeuse.

Les républicains objectent que, dans le congrès pédagogique réuni à Paris, il y a un mois, la question a été posée, et ils racontent complaisamment qu'à l'unanimité le congrès s'est prononcé pour la rentrée de tout le monde dans le droit commun.

La belle affaire! Ce congrès était composé de vieux universitaires, directeurs ou inspecteurs.

Cela leur était bien égal de faire servir les autres au mo-

ment où ils n'étaient pas obligés eux-mêmes de servir!

Qu'est-ce que cela leur fait, le service obligatoire?

Cela ne regarde que les autres.

Alors ils ont fait du patriotisme à bon marché sur le dos des jeunes générations.

Mais que l'on consulte les jeunes gens de vingt ans, et on verra!

D'ailleurs, cette mesure nouvelle, si elle afflige profondément les catholiques de France, va soulever une violente colère dans les campagnes.

Tous les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement sauront ce que la République leur apporte comme cadeau de joyeux avènement, et une fureur légitime va les saisir.

C'est de l'impopularité et de la haine que la République va semer en bonne terre et qui pousseront drues et hautes, sans que nous soyons obligés de les beaucoup arroser.

Plus de prêtres, plus d'instituteurs!

Cela va bien.

LES EXPULSIONS DES RELIGIEUX

30 juin 1880.

C'est demain qu'on chasse les prêtres congréganistes, qu'on ferme les couvents où les hommes de Dieu passent leur vie à prier pour les scélérats.

C'est demain qu'on expulse les apôtres infatigables de la charité chrétienne, qui adoucissaient les misères du peuple, guérissant le corps et soulageant l'âme.

C'est demain que la République, obéissant à l'écho sinistre des ignobles lois de 1792, foule sous ses sabots la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement, la liberté de la prière.

Et, pendant que les prêtres quitteront leurs demeures bénies pour chercher un asile lointain ou caché, les assassins et les incendiaires se prépareront à rentrer dans la France, qu'ils ont dévastée (1).

Ils iront contempler librement et gaîment les ruines des Tuileries et de la cour des Comptes, cherchant la place où ils mirent le feu.

Ils feront un pèlerinage cynique à la rue des Rosiers et mettront le doigt dans les trous que firent les balles à travers la muraille, après avoir troué la poitrine des égorgés.

Et ils boiront à la revanche, ils riront de leur rire d'hyène à cette fraternité stupide qui les ramène pour

(1) Gambetta avait fait voter l'amnistie générale. (Voir t. IV, *Discours de Paul de Cassagnac.*)

la fête du 14 juillet, alors que les portes de tant de chapelles se ferment, pendant que les verrous du bagne sont ouverts !

Les assassins et les incendiaires rentrent ; les prêtres partent !

Et c'est à cette simple formule qu'il faut revenir perpétuellement ; car elle est courte, vraie, saisissante.

Le voilà, ce gouvernement de liberté, d'équité, de justice !

Il exige que les prêtres s'inclinent devant une prétendue loi, et il accepte que l'amnistie plénière soit accordée aux réfractaires qui ont refusé de se soumettre même à la clémence !

Le père du Lac n'a pas voulu se faire autoriser ? disent-ils.

Mais Rochefort a-t-il jamais consenti à être gracié ?

Mais Reclus n'a-t-il pas refusé sa grâce ?

Mais n'ont-ils pas protesté presque tous contre la générosité gouvernementale ?

N'importe ! les prêtres partiront et les communards reviennent.

Cela est logique et cela marche ensemble.

Quand un plateau de la balance est en bas, l'autre doit être en l'air.

Et nous n'avons pas à nous plaindre de l'inégalité de traitement qui est accordée aux hommes de Dieu et aux hommes du diable.

L'égalité serait un outrage.

Ne nous plaignons donc pas.

La République reprend chez elle ce qui gênait nos voisins, c'est M. Gambetta qui l'a dit.

Elle réabsorbe, avec une joie qui répugne et un appétit qui soulève le cœur, ses déjections de 1871.

C'est son affaire, et nous croyons fermement qu'elle en crèvera.

Mais ce qui est notre affaire, c'est de nous protéger, si nous ne le sommes pas ;

Ce qui est notre affaire, c'est d'empêcher qu'on recommence ce qui s'est passé hier soir, en plein boulevard, à la sortie d'une réunion catholique, tenue au Cirque d'Hiver.

Nous en donnons le compte rendu détaillé, d'après le *Gaulois*.

Les conservateurs catholiques ont été assiégés, hués, insultés, frappés.

On a crié : *Vive la guillotine* ! ajoute le *Gaulois*.

Et M. le préfet de police, qui est si fort sur l'ordre dans la rue, a laissé cette émeute se développer pendant deux heures et prendre l'aspect le plus redoutable.

Il s'en est fallu de rien que le sang coulât.

Et, si nous y avions été, si nous avions été menacé, molesté, comme un prêtre l'a été, comme M. de Constantin l'a été, nous eussions difficilement résisté à la tentation de brûler quelques cervelles.

Car enfin, voilà qu'on ne peut plus pratiquer la loi sur les réunions sans avoir un revolver dans sa poche.

Nous en sommes là, sous la République paternelle et protectrice, et l'ère des coups de pistolet et des coups de couteau va s'ouvrir.

C'est d'ailleurs la suite de l'expulsion.

On expulse d'abord, puis on laisse assommer.

Et, si le récit du *Gaulois* est exact, les prêtres de Paris n'auront pas à se plaindre de l'expulsion, qui devient pour eux une bonne fortune.

Il y a, en effet, des moments où il vaut mieux n'être pas là.

Et ces désordres graves qui ont troublé hier les boulevards de Paris sont la conséquence naturelle de l'excitation officielle.

— Le cléricalisme, c'est l'ennemi, dit Gambetta.

— Il faut expulser ces factieux, dit la Chambre des députés.

Et tous les jours les feuilles révolutionnaires bavent sur la soutane et blasphèment contre le culte.

Alors, et logiquement, la canaille urbaine croit de son devoir de faire le long du trottoir ce que les ministres font dans les régions officielles.

Les ministres flétrissent les robes noires.

La canaille les déchire.

Les uns jettent des adjectifs à la figure des prêtres.

La canaille, qui ne connaît pas ce genre de projectiles, préfère ramasser des pavés.

Et c'est ainsi qu'en 1793 les prêtres furent emprisonnés par ordre des parlementaires et mis en pièces par l'intervention de la canaille.

Les gouvernements exposent la théorie, et la canaille se charge de la pratique.

On commence par un internement à l'Abbaye, et on finit par les massacres de septembre.

Ne nous plaignons pas encore, car nous n'en sommes qu'à la menace de l'Abbaye.

PENDANT LA LUTTE

Même sujet.

2 juillet 1880.

L'expulsion est à moitié faite, et le droit est ouvertement, cyniquement violé ; on a enfoncé les portes, on a pénétré dans les demeures privées, on en a chassé les pieux et saints habitants, pendant qu'au dehors, dans la rue, hurlait cette immonde crapule de Paris, la même qui jadis dansait autour de la guillotine.

Cette bataille contre des prêtres, contre des vieillards, a été crânement menée, et le préfet de police Andrieux devient un grand capitaine, car il a encore vaincu rue de Sèvres, comme il avait vaincu au Père-Lachaise.

Il était, paraît-il, en gants gris-perle, dès six heures du matin.

Quelle élégance !

La redingote grise de Napoléon, le panache blanc d'Henri IV, sont enfoncés.

Les gants gris-perle du préfet Andrieux constituent une nouvelle légende militaire qui détruit les anciennes légendes.

Mais il faut être républicain pour s'imaginer qu'on est élégant en mettant des gants gris-perle le matin à six heures.

Ces républicains sont toujours exagérés et, à force de vouloir prouver qu'ils ont du linge, ils prouvent qu'ils ne savent pas s'en servir quand ils en ont.

Il demeure donc entendu que la République ne peut pas supporter les congrégations.

Elle n'est pas assez puissante pour permettre aux jésuites de vivre à côté d'elle, et les prières qui montent harmonieuses et sonores dans une chapelle dominicaine la troublent et l'agitent.

On veut se débarrasser de la pensée de Dieu. Pour faire une bonne république, il devient désormais nécessaire de voiler la divinité en attendant qu'on la chasse.

Le républicain est jouisseur, il aime boire, manger, dormir, engraisser, et prendre ce qui est à sa portée.

Donc il faut supprimer le remords, supprimer le cri de la conscience, supprimer Celui qui voit, qui surveille, qui punit, il faut supprimer Dieu.

Dieu et la République, cela ne peut pas, ne doit pas marcher ensemble. L'un doit renvoyer l'autre.

Généralement, la République commence et remporte les premiers succès.

Il n'y a pas de République, en effet, sans que l'on tue quelque archevêque.

Puis Dieu prend sa revanche.

Et la République est balayée, comme elle l'a toujours été, et comme elle le sera bientôt, je le désire et je le crois.

Regardez les républicains en ce moment-ci : Cazot, le ministre, est plein d'énergie ; Ferry est superbe d'entrain ; Tirard ricane, et la foule républicaine est comme une meute de chiens galeux à qui l'on a jeté la pâture longtemps attendue.

Tant qu'ils digéreront, ils seront tous très brillants, très braves, et l'idée d'un sombre lendemain ne les chagrinera guère.

Mais que Cazot ait une première attaque, et il l'aura, nous la lui souhaitons; que Ferry soit à la veille de coucher son beau corps dans le cercueil, et vous les verrez prendre des bains d'eau bénite, solliciter les robes noires et se vautrer dans le regret le plus amer.

Car tous ces gaillards-là, tous, sont lâches devant la mort, devant l'inconnu qui se déroule de l'autre côté de la vie.

Et tous les ans, c'est l'un, c'est l'autre qui, au grand scandale des amis bien portants, fait amende honorable à sa dernière.

J'en ai vu un qu'on a presque oublié et qui s'appelait Le Pomellec.

Il criait plus fort que les autres, ce député gauchard, parce qu'il était solide, bien bâti, ruisselant de santé; puis il s'en va aux eaux, prend une fluxion de poitrine; immédiatement la peur le gagne, il se confesse et meurt comme un simple catholique.

Nous attendons tous ces gaillards-là, qui mettent le Saint-Sacrement sous les scellés, qui bousculent les vieillards et insultent Dieu; nous les attendons au moment ou Gambetta ne pourra plus rien faire pour eux, où la *Marseillaise* ne leur sera plus qu'une joie médiocre et où leur triste existence recevra le juste prix qu'elle mérite.

Combien parmi eux se vanteront de leurs ignominies d'hier et d'aujourd'hui? Combien?

C'est l'histoire de tous les jours et de toutes les époques.

Et nous qui sommes sincèrement et fièrement chrétien, nous ne nous affligeons pas de l'abominable aventure dans laquelle se lance la République.

Il le fallait! c'était nécessaire, et les prêtres martyrs

ou persécutés ont toujours été les sauveurs de la société menacée.

Qu'ils soient saintement orgueilleux de la mission que la Providence leur donne encore !

Ils sont frappés pour la foi, pour les grands principes et pour les grandes doctrines.

Ils expient les infamies du siècle, et ils paient par leurs vertus les vices républicains.

C'est un rôle, un rôle fécond et qui relève les âmes alanguies, les cœurs vacillants de notre époque dégénérée.

C'est à cette persécution, qui ne fait que commencer, et qui sera poursuivie à outrance, que nous devons le réveil des croyances endormies, l'exaltation nouvelle des esprits, le relèvement politique et moral de la France, la chute honteuse de la République.

Donc, réjouissons-nous, comme les premiers chrétiens se réjouissaient.

Nous n'avons pas de lions ou de tigres dans cette arène, dans ce cirque où nous sommes précipités.

Je n'y vois que des singes et que des bêtes puantes qui rampent et ne sauraient bondir.

Je n'entends pas de rugissements ; je constate seulement que cela sent bien mauvais.

Mais, aux époques peu héroïques, une persécution comme celle-ci suffit.

Et il faut mesurer le remède au mal. Avec ce que l'on voit, avec ce que l'on verra, il y en a assez pour produire cette révolte que j'attends, la révolte de l'écœurement.

Et aucune conspiration ne sera nécessaire, ou n'aura besoin ni de soldats, ni de canons, ni de poignards, pour en finir avec l'œuvre révolutionnaire

qui se substitue à l'œuvre républicaine ; le dégoût suffira.

Et il monte, il monte !

Cazot en a jusqu'au ventre, Ferry jusqu'au cou.

Ce ne sera pas long.

CONSEILS DE CONCILIATION

Rome et les congrégations religieuses.

2 septembre 1880.

Il nous arrive ce matin une curieuse nouvelle, à laquelle nous nous refusons de croire.

Les congrégations non autorisées seraient disposées à faire leur soumission et à s'incliner respectueusement devant la République.

Après six mois d'une attitude qui a forcé l'admiration, elles feraient des excuses et accepteraient par cette façon d'être assermentées, de devenir des congrégations constitutionnelles.

Nous n'y voulons pas croire, encore une fois, car ce serait, sans profit aucun pour les congrégations, une atteinte grave et irrémédiable portée à la dignité de leur caractère et à l'efficacité de leur prestige.

Mais passons rapidement aux documents qui, à l'extrême rigueur, et malheureusement pour eux, pourraient facilement se passer de tout commentaire.

Une note aurait été convenue entre le ministère et les congrégations.

C'est à cette note que M. de Freycinet faisait évidemment allusion dans son discours de Montauban, quand il prévoyait, au grand étonnement des radicaux, un apaisement possible et l'arrêt presque certain de l'exécution des décrets.

Si ce document n'était pas fourni à la publicité d'une façon simultanée et par des organes considérables

de la presse, on serait tenté de le supposer faux et fabriqué dans quelque compartiment de chemin de fer par un Girerd quelconque.

Car enfin il dépasse toutes les limites de l'humilité permise à des prêtres et de la soumission permise à des catholiques.

Tout y est en effet, tout, depuis le respect pour les institutions actuelles jusqu'à la promesse d'enseigner par la parole et par l'exemple l'obéissance et le respect qui sont dus à l'autorité dont Dieu est la source.

Dieu devenant la source d'où s'échappent M. Gambetta, M. Jules Ferry, M. Cazot et M. Tirard, sera peu flatté des attributs qu'on lui confère, et faire descendre d'une source aussi pure des ruisseaux si bourbeux nous semble dépasser les limites de l'hyperbole.

Nous devons ajouter que les jésuites passent pour avoir refusé nettement d'accepter une pareille déclaration.

Cela nous eût étonné de leur part, car nous connaissons leur indomptable courage et leur noble fierté.

Mais que dire des congrégations qui accepteraient un aussi détestable compromis ?

Nous n'admettons pas qu'une seule d'entre elles s'y résoudra, et le gouvernement en sera pour ses frais d'imagination et de combinaisons vicieuses.

De la part des congrégations, en effet, ce serait l'abandon éclatant de la Compagnie de Jésus qu'on livrerait pour se sauver.

Dans la vie civile ou dans la vie religieuse, il n'y a pas d'excuses au service de ceux qui emploieraient de pareils moyens.

De plus, il y aurait par toute la France un étonne-

ment douloureux devant cette capitulation en rase campagne d'une armée qui peut et doit se battre.

Et enfin, qu'est-ce que cela rapporterait aux malheureux prêtres qui baisseraient la tête ainsi pour passer sous les fourches honteuses de la République ?

Pensent-ils qu'on les épargnerait davantage? Croient-ils que cet abaissement volontaire les arracherait à la persécution suspendue sur leurs têtes ?

Quelle amère illusion !

Ils n'y gagneraient que d'être déconsidérés et de perdre l'auréole qui est leur gloire et qui est la nôtre, et qu'ils n'ont pas le droit de ternir, car elle leur vient de leur saint fondateur et de Dieu.

D'ailleurs, s'ils ont besoin d'être renseignés, et si, par hasard, il y avait une seule congrégation disposée à se soumettre ainsi, nous recommanderions la lecture du journal de M. Gambetta, la *République française* de ce matin.

Ce journal, lui aussi, a entendu parler de la note, et il n'ignore pas qu'on en attribue la paternité au ministère.

Seulement il feint de ne pas croire à cette étrange négociation.

Il appelle cette note une mauvaise plaisanterie, et il conclut en demandant l'exécution des décrets avec un acharnement inoui.

Bien plus, pour la première fois, il parle des couvents de religieuses et place sous le coup des mêmes menaces les couvents de nonnes et de moines.

Nous donnons plus loin, et pour ne pas alourdir nos réflexions par de trop nombreux documents, l'écho des hurlements de toute la presse révolutionnaire, et on verra que la République française n'est que le piqueur

de cette meute enragée pour laquelle il n'y a ni soumission, ni apaisement, ni conciliation.

Si le ministère a l'audace de réclamer la paternité de cette note, il est perdu, et la majorité républicaine lui passera sur le ventre, car nous sommes convaincus que la Chambre des députés ne ratifierait jamais un tel traité.

Evidemment, la note que nous avons publiée est l'œuvre de M. de Freycinet, et la pensée qu'il a pu avoir un seul instant de l'imposer aux congrégations est un outrage gratuit pour elles, pour la religion, pour nous tous, et témoigne chez son auteur d'une véritable aberration mentale.

Il y a des choses que l'on ne propose pas à des chrétiens, quand l'ère de la persécution est ouverte.

On peut les chasser, on peut les voler, on peut les tuer, mais on n'obtient pas d'eux qu'ils se déshonorent en protestant de sentiments qu'ils n'ont pas dans le cœur et en abandonnant leurs frères.

LA SUITE DES EXPULSIONS

18 octobre 1880.

Les ignobles attentats contre la liberté religieuse, contre les personnes et contre les propriétés, ont repris leur cours.

A Paris et dans les départements, on vient d'expulser les Barnabites et les Carmes.

On trouvera plus loin les détails de cette sinistre expédition où les fausses clefs, les rossignols, les haches même, ont joué leur rôle au nom de la République.

C'est écœurant.

Les religieux français sont dispersés, les religieux étrangers ont l'ordre de passer la frontière.

En un mot, la persécution recommence de plus belle, et la violence, la brutalité, le cynisme, ont fait alliance pour continuer avec plus d'âpreté encore la guerre à Dieu.

Qu'avons-nous dit, lors des fameux projets de conciliation entamés il y a quelque temps ?

Qu'avions-nous avancé, lors des tentatives essayées par quelques-uns de nos saints, mais trop confiants évêques ?

Et que pèse aujourd'hui, devant les bureaux, la déclaration fameuse, par laquelle on espérait désarmer des gens qui ne désarmeront que lorsqu'on les aura enterré sous six pieds de terre ?

La bonne volonté, la soumission des congrégations n'aura servi à rien, à rien comme nous l'avions prédit.

Pourtant, nous la regrettons moins à cette heure, car elle fera ressortir d'une façon plus éclatante combien il est impossible à tout homme qui possède la foi religieuse de s'accorder, d'une façon quelconque, même de loin, à plusieurs longueurs de pincettes, avec la République révolutionnaire qui domine, petit à petit, les hommes qui nous gouvernent.

Les congrégations ont fait tout ce qu'elles pouvaient faire ; elles ont même fait trop, et voilà comment on les récompense d'avoir eu la folle illusion de croire qu'il y avait une justice dans l'âme des républicains.

Le spectacle auquel nous assistons est monstrueux de laideur.

Cette guerre aux robes blanches et aux robes noires, après l'amnistie honteuse des assassins et des incendiaires, apparaîtra dans l'histoire comme une des choses les plus répugnantes qu'on aura jamais vues.

Bien plus même, il n'est plus permis aux religieux de n'être plus religieux.

On est jésuite malgré soi, et le caractère congréganiste devient indélébile aux yeux des furieux qui nous mènent.

Vous l'avez vu à Toulouse ; vous le verrez à Paris.

On a chassé et on chassera les congréganistes qui auront été relevés de leurs vœux.

Le Pape les a déliés, mais la République les maintient jésuites.

Ils ne sont plus jésuites à Rome, ils le sont toujours à Paris.

Un officier peut jeter ses épaulettes dans le ruisseau ; un magistrat, s'il le veut, peut jeter son bonnet carré par-dessus les moulins, et l'un n'est plus soldat, pas plus que l'autre ne demeure l'homme de justice.

Mais le congréganiste n'a pas ce droit de démission.

Il a été jésuite, il a été carme, et, aux yeux de la République, il doit rester jésuite et carme.

La loi des suspects est dépassée, car on impose la qualité aux gens à leur insu et contre leur gré.

Ce qui prouve que l'on veut atteindre avant tout la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement, et que la religion est le but qu'on poursuit sans trêve.

Et, si nous ne pouvons maîtriser un mouvement de colère et retenir un cri d'indignation, nous saurons du moins ne pas nous plaindre.

A quoi bon ?

Et la politique n'est-elle pas une science qui doit dominer les sentiments, même les plus légitimes ?

Que voulons-nous? Nous voulons que la République lasse, fatigue, dégoûte, par ses excès.

Les demi-mesures prises jusqu'à présent nous inquiétaient; nous avions peur qu'on en restât là.

Et des demi-mesures, comme des demi-souffrances, le bien, le mieux, sortent rarement.

Seules les grandes crises peuvent sauver. Or nous y entrons dans les grandes crises, et à pleines voiles.

Les situations se tranchent, se dessinent à merveille.

D'un côté, la République, avec ses haines, ses appétits, ses blasphèmes, ses sacrilèges.

De l'autre, Dieu et toutes les forces morales qui en découlent, toutes les consolations qui en descendent, toutes les virilités qui en tombent sur nos fronts fièrement relevés.

C'est simple, c'est clair; mais c'est surtout certain comme issue.

Ces luttes-là se sont toujours terminées de la même façon, par la honte, l'humiliation, le désespoir des

stupides contempteurs de celui qui tient suspendues à sa volonté souveraine les existences humaines et les destinées des peuples.

La République s'en prend à plus fort qu'elle.

Et elle se brisera contre ce qui a déjà brisé tant de rois et tant d'empereurs. Réjouissons-nous donc de cette nouvelle persécution déchaînée contre nous ! (1

Elle nous a pris tièdes, et elle nous rendra ardents.

Elle nous a trouvés souvent indifférents, elle nous laissera croyants.

Donc merci à elle, car elle efface des divisions politiques, nous unit tous sur le champ de bataille grandiose, où personne n'a jamais fui, n'a jamais faibli, parce qu'on y combat pour autre chose que l'ambition d'un prince ou les intérêts d'une dynastie, parce qu'on y combat pour ce qu'il y a de plus cher à l'homme, pour sa religion !

Et faisons des vœux afin que l'aveuglement de nos ennemis persiste et s'augmente.

Qu'ils ne s'arrêtent pas là.

En effet, le jour prochain où la République aura contre elle tous ceux qui ne veulent pas s'accoupler comme des chiens, qui ne veulent pas être enfouis comme des charognes, qui rêvent leur femme pieuse et leur fille pure, ce jour-là il n'y aura plus de République.

Et c'est ce que nous souhaitons !

(1) Combien, parmi nous tous, qui lui doivent une plus grande intrépidité d'âme et une foi plus rayonnante !

LA MORT D'ALBERT JOLY

10 décembre 1880.

La mort d'Albert Joly et les détails curieux de son enterrement tout catholique font encore les frais de la polémique et continuent d'intéresser la curiosité publique.

Le fait est que tout cela est fort drôle.

D'abord M. Gambetta a corrigé et refait son discours si ridicule, et la *République française* d'hier matin en donnait une édition revue, expurgée, et à l'usage de tous ceux qui n'ont pas envie de rire, même et surtout d'un pauvre diable mort.

Puis il a été révélé que non seulement Albert Joly s'est fait enterrer à l'église, mais qu'il a fait appeler un prêtre, qu'il s'est confessé, qu'il est mort en chrétien, bon et repentant.

Que devient donc la portion du discours de M. Gambetta où Albert Joly est donné en exemple à tous les républicains présents et futurs?

Ce républicain s'est converti, a fait amende honorable, s'est lavé des souillures d'une première vie misérable et, sentant peut-être sur lui la main étendue et vengeresse du Dieu qu'il provoqua, il s'est incliné et a demandé le pardon suprême.

Et c'est ce républicain redevenu honnête homme que vous prenez comme type, vous tous qui n'en êtes encore qu'à la première partie de la vie de M. Albert Joly, à celle où l'on blasphème?

Vous êtes donc décidé à faire comme lui, à finir

comme lui et à réparer par les sublimités de la mort chrétienne les ignominies de la vie républicaine ?

Ou bien plutôt ne saviez-vous pas tout cela? et c'est la probabilité.

Oui, vous êtes allés tous à Versailles, croyant aller à un enfouissement civil, à une cérémonie scandaleuse, et, arrivés là-bas, vous avez appris, mais trop tard pour reprendre le train, que vous alliez conduire à sa dernière demeure, non plus la charogne révolutionnaire qui vous attirait comme des chacals, mais le corps purifié, sanctifié, d'un élu de Dieu, d'un homme qui a su racheter en une seule seconde, comme cela nous est permis, une série d'années mauvaises et fatales.

Et la cérémonie étant commandée, il a fallu l'avaler.

Les uns sont restés au cimetière, attendant le corps.

D'autres, Brisson en tête, ont résolument franchi le seuil et ont accompagné l'ami mort, même à l'honneur mortuaire, tel que nous le comprenons, nous, catholiques.

Et le discours était fait, on devait le prononcer.

On l'a prononcé, et il a été bête, ce discours, il a été stupide.

Et cela devait être.

On venait enterrer un libre penseur, et il se trouvait qu'on enterrait un homme religieux.

Alors on a partagé, on a parlé des trois ou quatre espèces d'immortalité, n'oubliant qu'une seule, la vraie, celle qu'Albert Joly avait rencontrée sur sa couche de souffrance.

On a voilé la fin chrétienne, on a exalté la foi républicaine.

Et on a été ridicule, car la situation était fausse, pour

M. Gambetta, pour les républicains, pour le mort lui-même.

Il ressort, en effet, de tout cela, que les républicains ne sont braves que lorsque la digestion se fait bien, et que c'est alors qu'ils bravent la religion et Dieu.

Et, aussitôt que la maladie arrive, ils se confessent et se repentent.

Voyons, vous tous qui mourrez un jour, ne pourriez-vous pas prendre une moyenne entre vos votes d'aujourd'hui et votre billet de confession de demain, et accumuler un peu moins d'infamies de votre vivant pour rendre votre conversion suprême un peu moins difficile ?

En attendant, les républicains sont consternés de cette aventure, et le journal de M. Gambetta a essayé une diversion en mettant en scène M. Henri Rochefort.

On verra plus loin les curieux et instructifs débats qui ont suivi.

M. Rochefort a peut-être un peu manqué de reconnaissance envers l'avocat qui lui a sauvé la vie.

C'est peu discutable, et l'absence du directeur de l'*Intransigeant* aux obsèques de M. Albert Joly ne fait pas l'éloge de son cœur. Mais au fond et en dehors de cette question de sentiment, toute secondaire d'ailleurs, M. Rochefort a raison.

Il savait que M. Gambetta guettait depuis longtemps un mort pour le faire servir à une manifestation opportuniste.

La fin prématurée, mais prévue, de M. Albert Joly donnait à M. Gambetta l'occasion tant souhaitée.

M. Gambetta allait faire un grand discours, M. Rochefort ne l'ignorait pas, et il lui a déplu de jouer les comparses dans cette pièce opportuniste.

Puis la pièce a raté.

Le mort, qu'on croyait un bon mort, devenait un mauvais mort.

Le discours de M. Gambetta nécessitait un mort libre penseur — et voilà qu'on apprenait tout d'un coup, subitement, au moment même de la cérémonie, qu'on avait affaire à un mort chrétien.

C'était un désastre.

Et on a dû rentrer le discours et se borner aux quelques hoquets incohérents que l'on sait.

M. Rochefort avait prévu le coup, et, en fuyant un enterrement opportuniste, il a eu la bonne fortune d'éviter un enterrement chrétien.

Nous le répétons, sa reconnaissance peut-être soupçonnée, mais son jugement a été sain.

On l'appelle ingrat.

Mais on rit de M. Gambetta, qui a été grotesque au milieu de ces funérailles religieuses.

Si j'étais républicain, cela me serait bien égal d'être appelé ingrat.

Et je ne serais pas surpris que, placé entre les deux alternatives, M. Rochefort n'ait froidement préféré l'accusation qui s'adresse à son cœur à celle qui se fût attaquée à son esprit.

L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

22 décembre 1880.

Nous avons eu hier, à la Chambre des députés, un long discours assommant de M. Jules Ferry sur l'enseignement obligatoire.

Le ministre a jonglé pendant quelques heures sur les chiffres de statistique recueillis, disait-il, par des méthodes scientifiques, et qui ont profondément ennuyé ses auditeurs, sans pouvoir les persuader.

Ainsi que tous les ignorants, M. Jules Ferry a l'habitude de se servir de quelques mots ronflants qui forment un des côtés ridicules du système parlementaire.

Le mot méthode scientifique lui revient à tout bout de champ.

C'est une façon libre penseuse de savoir l'heure qu'il est en regardant sa montre, le temps qu'il fera en consultant son baromètre, et l'odeur désagréable qui se dégage des alentours du ministre de l'Intérieur.

M. Jules Ferry se mouche avec une méthode scientifique, déjeune avec une méthode scientifique, fait des additions avec une méthode scientifique.

S'il n'a pas prononcé hier quinze ou vingt fois ce mot, il ne l'a pas prononcé du tout.

Autrefois, un orateur à la mode ne pouvait se dispenser de citer quelques phrases de Royer-Collard et quelques opinions de Benjamin Constant.

Cela faisait bien et donnait tout de suite un petit air comme il faut au discours le plus niais.

Aujourd'hui un orateur républicain se croirait parfaitement au-dessous de sa tâche solennelle s'il ne parlait pas de l'orientation de la politique, de l'harmonie des pouvoirs et de la méthode scientifique.

C'est bête; mais cela fait bien.

Donc M. Jules Ferry s'est fortement étendu hier sur le principe de l'obligation en matière d'enseignement.

Celui que sa distinction fit surnommer jadis le cocher d'archevêque (irrévérence pour laquelle je suis allé en cour d'assises) appartient à cette école, hoquet lointain de Lacédémone, et qui veut faire de l'enfant non plus la propriété de la famille, mais la propriété de l'État.

Cette école scélérate, qui vole les petits enfants à leur père, comme le font les saltimbanques et les bohémiens, veut obliger la famille à instruire les enfants et à lui donner l'instruction telle que l'État veut la faire, c'est-à-dire laïque et matérialiste.

Si le père de famille ne veut pas envoyer son enfant à l'école, uniquement pour ne pas lui donner des visées trop hautes et l'exposer à quitter plus tard les sains labeurs de l'agriculture pour la pernicieuse habitation des grandes villes; s'il en a besoin pour ses travaux de récoltes, pour l'aider aux soins du ménage, il se verra purement et simplement traîné par les gendarmes devant des juges que la passion politique a prévenus, et il sera condamné soit à l'amende, soit à la prison.

L'enfant n'est plus au père désormais, il est à ce monstre aux cent gueules et qui n'a pas de cœur, dont le nom est : l'État.

La police devient son auxiliaire pour fouler aux pieds la liberté du père de famille, ses intentions délicates ou ses besoins matériels.

On vous donne un genre odieux d'éducation, et on vous oblige à l'adopter.

Jusqu'ici on avait vu le poison tout au monis facultatif, et, même dans certains cas, les pharmaciens se permettaient de le refuser.

Désormais c'est le poison obligatoire.

On prend les enfants malgré les parents, et on vous les rend corrompus et salis par des idées qui ne sont pas les vôtres.

« J'aime mieux, a dit Jules Ferry hier, que l'enfant apprenne à lire dans un mauvais livre, plutôt qu'il ne sache pas lire du tout. »

C'est tout simplement ignoble.

Et vous voyez d'ici l'enfant épelant le marquis de Sade et récitant Faublas.

Il y a des pères de famille qui préfèrent que leurs enfants ne sachent rien et qui mettent l'ignorance vertueuse bien au-dessus d'une science crapuleuse.

Nous verrons ce que les pères de famille, lors des élections municipales, penseront de cet attendat inouï contre leurs droits.

La République veut leur prendre leurs enfants et leur rendre défigurés, au point qu'ils ne pourront pas les reconnaître.

Ils sauront les défendre.

Et cette nouvelle iniquité fait bien dans l'ensemble des mesures révoltantes qui commencent à allumer au fond de tous les cœurs la colère qui doit bientôt nous venger et nous débarrasser.

LES OBSÈQUES DE M. HÉROLD

Préfet de la Seine.

6 janvier 1882.

Le gros scandale du jour, car il y a des scandales tous les jours, sous le gouvernement de la République, est l'enterrement purement civil du citoyen Hérold, préfet de la Seine en son vivant.

Tous les journaux républicains s'accordent pour exalter cet enfouissement et le représenter comme le triomphe définitif de la libre pensée sur la religion chrétienne.

Entre tous se distingue la *République française*, qui énumère complaisamment et la foule qui suivait le cortège, et les grands corps d'État qui lui faisaient honneur.

Ce passage à travers Paris d'un convoi que le prêtre ne conduisait pas lui semble une preuve convaincante du changement radical qui se serait opéré dans notre pays, au détriment de Dieu et à l'avantage des prétentions philosophiques.

Singulière application des théories rationnalistes à un fait qui pourtant devrait donner à réfléchir.

Voilà M. Hérold qui a donné le signal de toutes les profanations dans nos écoles et qui, dans l'espace d'un an, perd son fils d'abord et meurt lui-même à la fleur de l'âge, au moment où il se croyait hors de danger.

Et ce terrible châtiment, où l'on sent clairement la lourdeur d'une main surhumaine, est pris comme prétexte pour l'exaltation de l'orgueil humain !

Plus ils sont frappés cruellement, plus ils redressent la tête, comme s'ils devaient trouver dans leur écrasement un motif de fierté !

Cette révolte de quelques hommes contre Dieu n'a jamais eu le privilège de nous causer la moindre indignation ; c'est au plus si elle nous arrache un sourire de pitié.

Voyez-vous, en effet, cet assaut mené contre Dieu par Gambetta, Spuller et Paul Bert?

Les géants qui jadis voulurent escalader l'Olympe païen avaient au moins pour eux l'apparence des moyens nécessaires à la victoire : énormes, puissants, il semblait qu'ils pouvaient étreindre dans leurs bras formidables des divinités attaquées.

Mais M. Gambetta s'en prend à celui qui fit fouetter Héliodore, qui fit courber le genou à Barberousse et qui mit le talon sur le front de Napoléon, c'est à mourir de rire !

Voilà un homme que la graisse envahit, qui bientôt, ne pouvant plus marcher, en sera réduit à voiturer son ventre dans une brouette, voilà un homme que l'apoplexie guette, et qui n'est jamais sûr de pouvoir se lever de table, et ça vous dit : « Il n'y a pas de Dieu, la Libre Pensée triomphe ! »

Allons donc ! il faudrait que vous eussiez l'air vous-même d'être un peu plus éternel, de nous offrir un peu plus de probabilité de durée personnelle pour nous faire croire à votre victoire définitive. Celui dont les terribles représailles ont sillonné l'histoire y laissent une trace fulgurante !

Nous vous attendons à votre première attaque, ce qui peut n'être pas long, et quand Spuller, hébété, en sera réduit à vous remettre dans la bouche, et avec une

cuiller secourable, votre langue qui pendra, nous verrons si vous balbutieriez encore votre blasphème de ce matin !

Il n'y a plus de Dieu ! dit Paul Bert en ouvrant un chien et en s'y mirant comme Narcisse dans la fontaine, n'y voyant que son image.

Il n'y a plus de Dieu ! disent-ils tous, alors qu'un tressaillement étrange agite la vieille Europe et que le pouvoir temporel des papes, qu'on croyait à tout jamais détruit, se dresse de nouveau et menace de chasser les Italiens de Rome, comme s'ils n'étaient qu'une congrégation de peuple non autorisée !

Bah ! la religion du Christ en a vu bien d'autres, s'est heurtée à des fronts plus altiers et à des poitrines plus robustes. Et franchement il faudrait manquer d'intelligence et de bon sens pour n'avoir pas une foi violente dans un renouvellement prochain de la patrie, lorsqu'on voit ces imbéciles de la République, ces brutes gouvernementales, oser publiquement se solidariser contre l'idée religieuse !

Mais comptez donc tous ceux qui prient et tous ceux qui ne prient pas, et combien en avez-vous dans vos propres familles qui restent plus longtemps prosternés afin d'obtenir le pardon de vos crimes ?

Vos femmes, vos mères, vos sœurs, vont dans ces églises où vous ne voulez pas entrer.

Dans vos familles, il y a comme une coalition contre vous, coalition d'angoisses, de terreur religieuse et de tendre inquiétude.

Comptez tous ceux qui font porter leur dépouille mortelle devant l'autel et tous ceux qui se contentent d'être portés à la voirie municipale, au charnier civil, au Montfaucon des hommes !

Et, du moment où il n'y a de vrais républicains que ceux qui tournent le dos à Dieu, que ceux qui se passent de lui, à l'heure bénie de l'enfant qui naît, au jour solennel du mariage, et au moment terrible de la séparation suprême, vous pouvez vous compter, vous pouvez grossir votre nombre ; mais je vous jure que, si vous êtes la République, la vraie République, l'ignoble République, vous n'êtes pas la France.

Il est impossible qu'il vous soit donné longtemps encore de nous infliger la honte et le désastre de votre humiliante domination.

Si vous n'aviez affaire qu'aux hommes, vous pourriez durer.

Mais il vous plaît d'avoir affaire à plus fort que les hommes, d'avoir affaire à Dieu, dont vous ne pouvez pas pénétrer les secrets desseins et à qui vous en voulez mortellement, peut-être avec raison, de vous avoir faits si répugnants.

La lutte ne sera pas longue, et nous, dont le privilège est de voir plus loin que l'horizon ordinaire et par-dessus la tête des foules, nous apercevons déjà briller dans le ciel, comme un labarum nouveau, le manche du balai gigantesque dont une extrémité se perd derrière les nuages et l'autre touche déjà votre échine, et qui nous débarrassera de vous.

LA MAIN DE DIEU

Suite à l'article précédent.

7 janvier 1882.

Le journal de M. Gambetta, la *République française*, n'est pas content de notre article relatif aux funérailles de M. Hérold; il manifeste sa mauvaise humeur par un article qui daigne nous viser particulièrement.

Votre « dégoût » nous honore, savez-vous? Et ce qui nous désolerait le plus, ce serait de vous ragoûter.

Laissez donc de côté ces grands airs qui ne sauraient convenir à de simples valets de chambre que vous êtes, et ne vous drapez pas, surtout à l'antique, dans votre tablier bleu qui sert à votre travail du matin dans les escaliers du maître.

Et causons froidement :

Vous dites que nous jouons la comédie du fanatisme?

C'est faux et c'est bête.

Et quel intérêt aurions-nous à cela, puisque, suivant vous, la France n'est plus chrétienne?

D'après vous, l'enfouissement d'Hérold est le triomphe suprême de la Libre Pensée!

Nous sommes donc des vaincus, nous autres, catholiques, nous sommes donc la minorité infime.

Dès lors, il y a de notre part une certaine crânerie, un certain mérite, une certaine vertu, à proclamer notre foi et à maintenir nos doctrines.

Ce fanatisme, à notre époque, où les républicains

assassinent les prêtres et les évêques, n'est plus une comédie, c'est une bonne et triste tragédie.

Demandez plutôt à l'archevêque Darboy et aux religieux égorgés par vous !

Quant à notre joie sauvage d'avoir vu mourir Hérold, nous la nions.

Nous ne souhaitons la mort de personne, notre fanatisme nous l'interdit, et nous n'éprouvons aucunement le besoin de nous réjouir particulièrement de celle de M. Hérold.

Seulement nous avons le droit d'y voir la main de Dieu.

Et nous l'y voyons clairement, sans être Daniel et sans qu'il soit nécessaire d'expliquer ce qu'elle a tracé sur les murs de votre festin immonde.

Oui, vous y passerez tous, vous qui décrochez les crucifix, vous qui volez les petits enfants à leurs mères, pour en faire des scélérats républicains, vous qui faites métier de mépriser les cérémonies consolantes et grandioses du culte chrétien.

Cela vous gêne et cela vous ennuie.

Vous voulez bien insulter Dieu, mais il vous déplaît de le voir se venger.

Cette idée agite votre sommeil et trouble votre laborieuse digestion.

Vous préférez des explications plus humaines, plus scientifiques, comme vous dites dans votre nouveau langage imbécile.

Hérold perd son fils, et vous mettez ce triste événement sur le compte des bronches ; Hérold est troussé en vingt-quatre heures, et c'est l'estomac qui en est cause. Soit ! si vous aimez mieux cela !

Car vous aussi vous avez votre songe d'Athalie de

temps en temps, et, malgré vous, sans que jamais l'aveu en tombe jamais de votre bouche qui sait mentir, vous voyez la bande de chiens dévorants qui doivent un jour où l'autre rendre à Paul Bert les vivisections auxquelles il s'est livré sur eux.

Car il finira par où il a commencé, par les chiens.

Très peu d'entre vous sont athées, quoique vous en disiez; vous faites semblant de ne pas croire, c'est le mot d'ordre, c'est la consigne aujourd'hui. Mais, au fond, vous n'êtes pas rassurés du tout, et, si vous chantez dans cette nuit, dans ces ténèbres morales qui vous entourent, c'est que vous avez peur.

Oui, la main de Dieu vous prendra tous, les uns après les autres. C'est notre consolation, c'est notre croyance.

Et tenez, voyez votre patron, regardez-le. En a-t-il pour longtemps celui qui affirme que le catholicisme c'est l'ennemi ?

Déjà, il y a trois jours, la rumeur sinistre courait dans la ville qu'il était tombé en paralysie.

Ces rumeurs-là ne viennent pas au hasard, qu'il y prenne garde !

Déjà l'on sait que, surmené par une existence impossible, il se tient à peine sur ses jambes et est obligé de recourir, le soir, à des excitations factices.

Ce Jacob de la révolution qui veut lutter avec l'ange et le terrasser est perdu physiquement, et ses mains se cramponneront vainement à la tribune, car l'heure sonnera du départ prochain.

Vous qui êtes pour la méthode scientifique, vous me dites que c'est la faute de son tempérament apoplectique.

Et moi je vous dis : « Non ! non ! s'il se congestionne

comme un pendu, c'est que la main de Dieu l'a déjà pris à la gorge! »

Que voulez-vous! c'est notre force, à nous, catholiques, de croire fermement que Dieu intervient dans les affaires humaines.

Tout le monde est mortel, ou presque tout le monde; mais on part tôt ou tard pour ce grand voyage, et on meurt de façon différente.

Ainsi notre prince impérial est mort, vous n'avez pas besoin de nous le rappeler, et M. Hérold est mort.

Mais de l'un Dieu a fait un martyr, et de l'autre un condamné.

La mort du prince impérial a réveillé nos énergies, a mis notre fidélité à l'épreuve, car le sang de ce jeune héros a fécondé notre parti et a préparé l'avenir.

Dieu n'a pu frapper un pareil coup, qui retentit encore dans notre cœur, que pour le bien de la dynastie napoléonienne, qui sauvera de nouveau la patrie.

Il n'avait rien fait, lui; rien fait à personne : donc, s'il est mort, c'est en victime offerte à son pays, à la France!

Et puis pour nous la mort n'est pas un châtiment, la mort ne nous fait pas peur.

Pour le prince impérial mourant, la vie éternelle, la vie du croyant, commençait, loin d'être terminée à son dernier soupir.

Mais la mort pour vous autres républicains, c'est la fin de tout, c'est l'orgie qui finit, c'est la digestion qui s'arrête, c'est la bouteille qui se vide, c'est le gigot dont il ne reste plus que l'os, c'est le cigare exquis fumé jusqu'au bout, c'est la pipe qui se casse; c'est enfin le châtiment, la terreur, car c'est la fin.

Pour vous, le cimetière n'est qu'un charnier où l'on

mêle ses pourritures et où tout ce qui survit de deux êtres qui s'aimaient se réduit à la visite de politesse que se rendent d'un cercueil à l'autre les horribles vers des cadavres.

Pour nous, c'est la salle d'attente, c'est le lit de marbre où l'on va dormir quelques siècles, en attendant l'éternité du revoir joyeux.

Ne parlez donc plus de nos morts, quand nous parlons des vôtres ; les nôtres y trouvent des ailes pour s'élancer dans l'infini de Dieu.

Et, sans nous réjouir jamais de la mort de l'un des vôtres, car le plus scélérat d'entre vous a une femme qui pleure et un petit enfant qui vous aime, nous avons le droit, nous avons le devoir qu'impose, non pas le fanatisme, mais la croyance religieuse, de dire chaque fois que dans ce duel insensé que vous avez livré à Dieu, il tombe un des vôtres brutalement, cruellement frappé, nous avons le droit et le devoir de dire : « C'est la main de Dieu ! »

Et cette croyance que rien ne saurait détruire, c'est notre force ; nous y puisons la patience qui nous fait assister avec calme, avec indifférence, à vos triomphes du jour.

C'est elle qui nous calme et qui nous encourage.

Car nous nous souvenons, nous savons que Robespierre n'a pas vu jusqu'au dernier moment luire le pistolet de Méda, que Marat a longtemps baigné ses membres de bête fauve velue sans songer à Charlotte.

Et il nous plaît, quand vous-mêmes vous ne savez pas pleurer modestement vos morts, quand il vous arrive imprudemment d'ameuter la foule curieuse autour de vos convois sacrilèges, quand vous souffletez

notre Christ avec vos immortelles en papier peint et avec vos équerres de franc-maçon, il nous plaît de vous rappeler sans cesse que vous serez brisés, un jour ou l'autre, par cette main de Dieu que la République a follement provoquée.

LE CRUCIFIX DU PRÉTOIRE

26 juin 1882.

La Chambre des députés continue son œuvre de destruction morale.

On y a supprimé le serment religieux, pour le remplacer par le serment civil.

Enfin, on y a décidé hier, par-dessus le marché, que tous les emblèmes religieux seraient enlevés des salles d'audience, des tribunaux et des salles servant à l'instruction.

Les crucifix seront décrochés; Dieu est mis dehors et n'a plus le droit de surveiller la distribution de la justice.

C'est complet.

Pourtant, nous ne nous plaignons pas et nous estimons qu'en effet Dieu n'était plus à sa place, avec la nouvelle magistrature qui va venir.

La compagnie eût été trop mauvaise, et c'est évidemment un acte de délicatesse que de ne pas obliger le Christ à séjourner dans les prétoires transformés en repaires.

Celui qui chassa les marchands du temple à coups de lanières n'aurait pu supporter la vue de ces usuriers judiciaires, qui vont rendre des arrêts à la petite semaine et suivant l'intérêt qu'ils y auront.

Et les républicains doivent être loués de n'avoir pas voulu associer les emblèmes religieux aux canailleries basses et rampantes que perpétrera la future magistra-

ture, la magistrature couchée, qui doit remplacer la magistrature assise.

Mais ce que nous admirons, c'est la conduite du gouvernement dans cette affaire.

Le garde des sceaux était absent, comme il l'est toujours depuis son aventure lamentable de l'élection des juges.

Il s'est évadé de la place Vendôme, et il est à l'état vagabond dans un département voisin, ce garde des sceaux contumace et actuellement sans domicile connu.

Et c'est le sous-secrétaire d'État Varambon qui l'a remplacé pour la discussion de cet article.

Or Varambon ne voulut pas l'expulsion des emblèmes religieux.

Il a dû avouer que, devant les populations rurales, cette mesure produirait un triste effet. Le député officieux Alicot a confirmé cette assertion en disant : C'est un coup porté à la République dans nos campagnes.

C'était là, certainement, la vraie raison. Et les paysans commencent à être effrayés du régime immonde auquel la République les mène petit à petit.

La loi sur l'enseignement qui proscrit l'enseignement religieux, le divorce qui brise les liens de famille, la suppression du serment religieux, tout cela les effraie et les dégoûte.

Qu'on vienne, maintenant, arracher les emblèmes religieux des prétoires, ils se fâcheront.

Car il est incontestable, pour eux, que l'idée de justice est bien moins dans le magistrat qui siège enveloppé d'une robe noire, que dans l'auréole blafarde de ce grand Christ d'ivoire qui étend ses mains sanglantes sur la muraille et penche son front pâle.

comme pour consoler ceux qui peuvent être condamnés, tout en étant innocents aussi.

Oui, pour le peuple au cœur naïf et bon, l'emblème est tout, l'emblème est quelquefois plus que la chose elle-même.

Et supprimer l'emblème, c'est supprimer la chose.

Or la justice sans Dieu pour contrôle, sans Dieu pour surveillant suprême, c'est une fausse justice, c'est une justice viciée, c'est une justice sans conscience, c'est la justice républicaine, en un mot, et non la justice.

Varambon, qui a perdu son ministre, avait compris cela.

Seulement il ne voulait pas le dire, de peur de faire hurler les loups de la gauche.

Alors il a biaisé, ce sous-secrétaire d'État en rupture de garde des sceaux ; il a raconté un tas de calembredaines qu'on verra plus loin, cela en vaut la peine. Il n'a pas eu un instant la franchise de sa pensée, la loyauté de son intention, le sentiment même de l'intérêt gouvernemental.

Fidèle représentant de ce ministère de pleutres, il a menti, il a tourné autour du pot, et, finalement, il a fait une comparaison qui, d'après le *Journal officiel*, a soulevé l'approbation sur plusieurs bancs.

Il a dit cette chose prodigieuse :

Je sais bien des cas dans lesquels vous n'attachez pas autant d'intérêt aux emblèmes et aux effigies. Il y a sur les pièces de monnaies une tête que nous n'aimons certes pas, ni les uns ni les autres, et chacun les accepte parfaitement bien.

Et il n'y a pas eu un républicain pour réclamer contre ce reproche sanglant d'adorer les Louis d'or et les Napoléons en métal.

Varambon, qui aurait dû tenir son ministre en laisse et muselé pour ne pas l'égarer, a cru enlever la majorité par cette joyeuse bouffonnerie. Le bon Dieu comparé à une pièce de dix centimes, le Christ assimilé à la décoration plus ou moins fantaisiste d'une monnaie quelconque, cela lui avait paru d'un goût admirable et d'un effet tout à fait vainqueur.

Aussi a-t-il été désagréablement surpris en apprenant que, par 210 voix contre 197, il avait été roulé.

Il pourra le faire savoir à son garde des sceaux, s'il le retrouve à la fourrière où l'on conduit les chiens perdus et les ministres errants, et ils pourront se dire alors que les défaites parlementaires sont la récompense naturelle des ministres qui ont la lâcheté de ne pas avouer leurs opinions, quand par l'effet du hasard elles sont honnêtes.

ARTICLES DE *L'AUTORITÉ*

LA CHAPELLE ARDENTE

Obsèques du fils d'Edmond About.

4 septembre 1886.

On vient d'enterrer un tout jeune homme, mort d'une maladie de poitrine contractée au régiment, et qui portait un nom célèbre dans les lettres, plus que dans la politique.

C'est le fils aîné, je crois, des enfants de M. Edmond About.

J'ai lu dans tous les journaux qu'on avait transformé en *chapelle ardente* l'entrée du petit hôtel que M. Edmond About habitait rue de Douai.

Et ces deux mots que nous soulignons ici nous ont produit une pénible et douloureuse impression, quand nous avons pu constater que, de ce qu'on avait avec sacrilège appelé une *chapelle ardente*, le corps était parti directement pour le cimetière, sans l'accompagnement béni du prêtre, sans le cortège sacré des dernières prières.

La *chapelle ardente* est chose qui nous appartient, à nous catholiques, et nous ne saurions admettre que les libres penseurs nous prennent une partie de nos cérémonies, pour donner quelque apparat à l'en-

fouissement honteux dont la vulgarité brutale les inquiète.

Et si jamais un mot fut jamais déplacé dans une circonstance, c'est le mot de *chapelle ardente* dans un enterrement civil.

Il devient même une grossière inconvenance.

D'ailleurs, nous avons eu également le regret de constater qu'un certain nombre de personnes qui se disent chrétiennes aient commis l'insigne, l'inexcusable faiblesse de grossir ce cortège scandaleux.

Il n'y a qu'à Paris, ville de scepticisme et de court sens moral, que l'on puisse voir des gens réputés conservateurs et religieux, qui se permettent, à la façon de Léon Say et de Ludovic Halévy, d'apporter l'hommage, l'approbation de leur présence, à l'enterrement civil qui froisse toutes nos croyances dans ce qu'elles ont de plus délicat.

Celui qui oublie Dieu à son dernier moment, et quel qu'il soit, fût-il votre frère ou votre père, doit être oublié par ceux qui croient en Dieu.

Et il est des endroits où un catholique ne doit jamais aller, sous peine d'infliger lui-même à ses croyances un public et injurieux démenti.

D'ailleurs, ce jeune homme était-il réellement un athée ?

Il est mort à vingt ans.

Ce n'est pas à cet âge que l'on commence à nier.

Vingt ans ! c'est l'âge de toutes les espérances, et en est-il une plus belle, une plus rayonnante, que celle en la vie future ?

Et il y avait là une femme, la veuve de M. About, la mère de ce jeune mort.

Comment a-t-elle pu laisser faire à son fils d'aussi répugnantes funérailles ?

Il semble que, lorsqu'une femme est dans la maison d'un mort, ce mort doive être protégé d'une manière toute particulière.

Cela n'a pas eu lieu, et pourtant le mort était son fils !

On a pu s'emparer du cadavre, et on a passé devant l'église sans s'arrêter.

Un pareil spectacle peut assurément être fréquent, trop fréquent, par le temps où nous vivons, mais nous déclarons ne pouvoir nous y habituer et n'être pas maître de notre douloureuse indignation, quand les feuilles publiques nous apportent la connaissance de pareils faits, qui jurent et qui jureront toujours avec la conscience et les traditions de notre chère et vieille France.

LA CONTRADICTION

Pourquoi des aumôniers de lycées?

17 septembre 1886.

Le journal de M. Clémenceau, la *Justice*, fait une charge à fond contre l'aumônier du collège de Compiègne et contre tous les aumôniers de collèges et de lycées.

Celui de Compiègne a le don particulier d'exaspérer la *Justice*, qui lui reproche, entre autres crimes, de donner des messes à grand orchestre dans la chapelle du collège, d'y inviter les familles des enfants et enfin d'y faire une quête.

Vous voyez cela! des messes à grand orchestre! une quête!

C'est tout simplement abominable, de la part de cet aumônier, que la *Justice* appelle: *Un fonctionnaire de la République.*

Il est possible, pour la *Justice*, qu'un aumônier soit *fonctionnaire de la République*, mais encore devrait-elle admettre qu'il se considère un peu comme *fonctionnaire du bon Dieu.*

Et accuser un prêtre de dire des messes, ces messes fussent-elles accompagnées de musique ou de chant, c'est dépasser les limites de l'intolérance pour atteindre celles de l'imbécillité.

D'ailleurs, la *Justice* a la rondeur de nous avouer qu'après tout, si elle prend à partie l'aumônier du collège de Compiègne, c'est tout simplement pour

illustrer sa thèse, cet aumônier n'étant *ni pire, ni meilleur que ses collègues.*

La thèse de la *Justice* est d'ailleurs d'une clarté lumineuse.

La voici dans toute sa simplicité et dans toute sa beauté :

Non, on ne parviendra pas à expliquer comment un gouvernement — qui, dans l'enseignement supérieur, a fait disparaître les Facultés de théologie catholique : — qui, dans l'enseignement primaire, a laïcisé — en théorie au moins — ses écoles, pourrait, sans une flagrante contradiction, s'obstiner à maintenir dans ses collèges et lycées des aumôniers catholiques.

C'est cette contradiction que nous dénonçons. C'est à la faire disparaître que nous travaillons.

Le morceau est signé de notre collègue Millerand, député de la Seine.

Au fond, je partage l'indignation de mon collègue.

C'est vrai, le gouvernement de la République n'est pas logique, en tolérant dans l'enseignement secondaire cet enseignement chrétien qu'il combat avec acharnement dans l'enseignement primaire.

L'aumônier catholique dans le lycée et dans le collège est une anomalie, une contradiction comme dit le citoyen Millerand, alors qu'on chasse le curé de nos écoles de village.

Et M. Millerand pourrait même élever sa thèse encore plus haut et demander pourquoi il y a encore des curés dans les églises?

Pour être logique, il faut chasser la religion de partout, et il est absurde, pour un gouvernement qui a la prétention d'expulser Dieu du territoire national, de le tolérer sur certains points, dans des édifices parti-

culiers, sous prétexte que ces édifices sont surmontés d'un clocher.

Mais le député Millerand ne désespère pas d'en arriver là, j'en suis convaincu, et ce sera, disons-le tout de suite, un vrai succès pour la logique révolutionnaire.

Car, je le répète, défendre le catéchisme aux petits enfants de village, le permettre aux élèves des collèges, exiler les religieux et protéger les curés, tout cela c'est un vrai gâchis qui devait exaspérer une nature aussi magnifiquement équilibrée que celle de mon collègue Millerand.

Pourtant, je vais avoir, s'il me le permet, l'extrême audace de lui expliquer les raisons de cette contradiction qui l'émeut tant et qui pousse cette petite canaille de Goblet *à maintenir des aumôniers catholiques dans ses collèges et lycées* :

C'est tout bonnement une affaire de boutique.

Et l'avorton Goblet se conduit en cette affaire, non pas en libéral, mais tout simplement en marchand de soupes fort avisé.

En effet, les écoles de village, à de trop rares exceptions près, ne permettent guère aux pères de famille d'envoyer leurs enfants dans d'autres établissements. Ils n'ont pas toujours à leur portée une école libre où facilement ils puissent donner aux enfants l'éducation chrétienne.

Et malheureusement, bien souvent, ils doivent subir en silence et avec désespoir l'école laïque de la commune.

Mais, pour les collèges et les lycées, placés dans de grands centres, la concurrence est facile.

Et, si les pères de famille apprenaient que tout enseignement religieux est banni de l'établissement scolaire, ils iraient ailleurs.

Et voilà tout !

C'est simplement pour éviter la grande faillite de l'Université que le gouvernement y tolère ce qu'il combat dans des milieux dépourvus de défense.

Avec sa lâcheté ordinaire, la République s'en prend aux petits, aux pauvres, aux paysans, qui n'ont ni l'argent, ni la possibilité matérielle d'éviter l'école locale, et il ménage les riches, qui n'hésiteraient pas à mettre en interdit les collèges et les lycées, devenus les foyers de l'athéisme officiel.

Est-ce clair?

Mon collègue M. Millerand me dira peut-être que se conduire ainsi c'est, de la part de M. Goblet, se conduire sans principes et c'est obéir à des considérations misérables et honteuses.

Je ne dis pas non, mais c'est ainsi que se conduit toujours la République.

LA SÉPARATION

De l'Église et de l'État.

27 septembre 1886.

La séparation de l'Église et de l'État est la question à l'ordre du jour, s'il en fut, grâce à la commission du budget.

Une notable partie de la majorité républicaine, la majorité de la majorité, d'ailleurs, s'est fait élire avec ce programme radical, et la persécution sauvage avec laquelle on poursuit les pauvres curés de campagne, les privant de leur modeste traitement, parce qu'ils ont fait leur devoir, rien que leur devoir, en éclairant les populations sur les mauvais desseins de la République contre la religion, nous rendrait nous-même, facilement, le partisan convaincu de cette mesure prise autant dans l'intérêt de l'État que dans l'intérêt de l'Église.

J'estime, en effet, qu'une bonne et franche séparation vaudrait mieux que toutes les tracasseries hypocrites, que toutes les ignominies par lesquelles un gouvernement révolutionnaire retire au Concordat son application loyale et sincère.

En effet, le Concordat, grâce à l'interprétation malhonnête qu'en fait la République, n'est plus une garantie de justice ; il devient, au contraire, une source d'iniquités et un instrument d'oppression.

Qu'est-ce donc que le Concordat?

Pour le résumer en deux mots, c'est une conven-

tion intervenue entre le Saint-Siège et la France, le 15 juillet 1801, c'est-à-dire entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte, à l'effet de régler tout à la fois la situation du clergé et ses rapports avec l'État.

Cette convention, destinée à fixer les droits de chaque partie, à empêcher tout conflit désormais, contient dix-sept articles.

Le Saint-Siège y abandonne toute réclamation sur les biens dont le clergé français venait d'être spolié et qui, d'ailleurs, pour la plupart, avaient été aliénés. Le chef de l'État garde la nomination des archevêques et des évêques et se réserve le droit d'agréer les nominations des curés faites par les évêques ; l'État *garantit le libre exercice* de la religion catholique, apostolique et romaine ; il restitue aux évêques et au culte les églises nécessaires et non aliénées ; il autorise les fidèles à faire des fondations en faveur des églises, et enfin il s'engage à assurer aux évêques et aux curés un *traitement convenable.*

Voilà, rapidement résumés, l'esprit et la lettre du Concordat.

Or il est évident que, pour le Concordat comme pour tout autre traité diplomatique, rien n'est plus aisé que de le violer, en ayant l'air de le respecter.

Et c'est ce que fait le gouvernement républicain avec un odieux acharnement et une cynique hypocrisie.

L'Église et l'État s'étaient fait des concessions mutuelles, réciproques, bien plus larges de la part de l'Église que de la part de l'État.

Et voilà que par l'organe de ses ministres et de sa majorité parlementaire l'État reprend petit à petit tout ce qu'il avait librement accordé, tout en retenant férocement tout ce que l'Église avait abandonné !

De fait, le contrat est annulé, devient onéreux pour l'Église et apparaît comme une duperie douloureuse.

Le *traitement convenable* stipulé pour les évêques et pour les prêtres constitue le budget des cultes, budget réglé à la suite du Concordat et par d'autres documents que nous n'avons pas à discuter ici. Il était à peine *convenable* alors, et il est devenu, grâce au renchérissement progressif, absolument insuffisant.

Cela n'empêche pas la Commission républicaine du budget de rogner ce traitement de toute manière chaque année et de le réduire à un chiffre dérisoire.

En accentuant le mot *convenable* et en l'appliquant au traitement des évêques et des prêtres, le Saint-Siège avait compté sans la République. Sous tous les autres gouvernements, on avait compris ce que cela voulait dire et on s'y était conformé. Mais la République semble avoir à cœur d'établir que ce qui est *convenable* lui est complètement inconnu.

De plus, l'État, d'après le Concordat, comme nous l'avons énuméré plus haut, *garantit le libre exercice du culte.*

Or, nous le demandons, est-ce garantir le libre exercice du culte que d'empêcher le recrutement du clergé par une abominable loi militaire, en obligeant les diocèses à licencier les vicaires faute d'argent à leur donner, en expulsant les congrégations religieuses, en fermant les temples, en saisissant le traitement des prêtres sous les plus futiles prétextes et en donnant pour ainsi dire une prime à l'outrage déversé sur toutes les choses saintes et sur Dieu lui-même ?

Est-ce garantir le libre exercice du culte que d'ar-

racher les crucifix des murailles et d'imposer aux parents pauvres l'immonde éducation laïque ; que d'interdire les processions qui constituent la plus éclatante des manifestations de la créature vis-à-vis du Créateur ?

On le voit, et, sur ces deux points essentiels, le traité est foulé aux pieds par un gouvernement sans scrupules, par un gouvernement de coquins, de faussaires, qui se conforment tout juste à la lettre et qui faussent l'esprit du Concordat.

Aussi nous comprenons ceux, adversaires ou amis, qui, plutôt que de perpétuer un pareil marchandage, indigne de l'Église et indigne de l'État, réclament la séparation pure et simple.

C'est parfait, et, en principe, nous n'y verrions pas la moindre difficulté, si les choses devaient être remises en la situation antérieure et si chacun reprenait ses droits.

Et nous comprendrions très bien que l'État supprimât son budget des cultes s'il restituait les biens volés à l'Église.

Mais ce budget des cultes n'est pas, qu'on se le répète à satiété, un budget gratuitement et généreusement institué ; ce n'est pas un bienfait, ce n'est pas une largesse de l'État.

C'est un dû, — c'est le payement minime, misérable, d'un intérêt garanti par un traité solennel, l'intérêt du capital spolié.

Et les républicains nous la baillent belle en nous offrant la liberté et en retenant les écus. Rendez l'argent d'abord, car sans cet argent que vous avez pris à l'Église, et qui était son bien, la liberté n'est plus que la faculté de mourir de faim !

Donc il faut : ou bien exécuter franchement, équitablement, le Concordat, ou restituer l'argent.

Tel est le dilemme qui se pose à la conscience publique, de par la justice d'abord et de par l'histoire.

Pourtant nous irions jusqu'à ne pas réclamer la restitution des biens du clergé, dont le budget des cultes n'est que le maigre, bien maigre dividende, si l'on s'engageait à nous donner la liberté, mais la vraie liberté, la liberté complète, telle que certains peuples hérétiques, comme le peuple anglais et le peuple américain l'accordent à la religion catholique.

Cette liberté nous suffirait et nous permettrait de dédaigner ce budget des cultes, qui permet à l'État de se draper insolemment en magnifique bienfaiteur, alors qu'il n'est qu'un débiteur malhonnête.

Et il ne nous déplairait pas de voir l'Église reprendre la besace du quêteur et courir les villes et les campagnes pour s'arrêter à la porte de ses fidèles.

Cette Église-là ne serait pas pauvre longtemps, et la France chrétienne, qui sut trouver cinq milliards pour la rançon du territoire, saurait trouver davantage pour la rançon de Dieu, car la patrie elle-même, toute sainte qu'elle soit, est encore chose profane et relativement indifférente à côté de la foi religieuse.

Quelle fierté nous monterait du cœur au front, à la pensée que nous avons à faire face désormais aux besoins spirituels de la France! et certes il ne serait pas besoin d'huissiers et de percepteurs pour opérer ces rentrées spontanées et volontaires.

Nous aurions nos églises à nous, nos fêtes indépen-

dantes, notre culte libre de toute entrave, nos œuvres pieuses sans contrôle ; Rome seule aurait à se mêler de l'administration des cultes, de la nomination de nos évêques et de nos prêtres, et nous ne serions pas honteux et attristés de voir un Bellot des Minières à Poitiers et un Guilbert à Bordeaux, prélats assermentés et constitutionnels, qui se sont donnés à la République pour une mitre et qui fredonneraient la carmagnole devant la Convention tout comme Gobel ou Talleyrand ?

Oui, ce serait un rêve et un beau rêve, à travers lequel nous entrevoyons la Foi stimulée, les croyances ravivées, et au bout de cela la France reconquise par nous pour le compte et pour la gloire de Dieu !

Mais ce n'est qu'un rêve, et la séparation de l'Église et de l'État, telle que l'accomplirait la République, ne serait pas cela.

Elle consisterait tout simplement à ne pas rendre l'argent et à ne pas donner la liberté.

Car la République n'ignore pas que, si l'État se séparait effectivement de l'Église, il se séparerait en même temps de la nation entière, qui est chrétienne, profondément chrétienne.

Qu'on excepte, en effet, les grands centres populeux, rares d'ailleurs sur la surface du territoire, et on ne trouvera que rarement éparpillés les pères qui ne font pas baptiser leurs enfants, les époux qui se contentent du mariage civil, qui n'est pas un mariage et qui pourrait plus logiquement se célébrer dans un haras qu'à la mairie, et, enfin, les mourants qui ne veulent pas tenter la suprême réconciliation avec Dieu.

Se retirer de tous ceux qui croient, pour ne s'en

qu'avec ceux qui ne croient pas, ce serait vouloir demeurer seul.

Et c'est ce que la République, par la plus vulgaire des prudences, se gardera bien d'oser.

La séparation de l'Église et de l'État tuerait l'État et grandirait l'Église, si cette séparation s'effectuait dans des conditions loyales.

Aussi ce n'est pas cette séparation-là que la République nous offre.

On veut enlever à l'Église le budget des cultes et l'empêcher de s'en faire un propre, un personnel.

On entend la condamner à ne plus rien recevoir de l'État, et à ne rien recevoir des particuliers, la séparant ainsi non seulement de l'État, ce qui lui serait assez indifférent, mais des catholiques eux-mêmes, en lui interdisant le droit de posséder.

Et c'est la gradation naturelle. Le Concordat fut la consécration d'une escroquerie nationale ; la séparation de l'Église et de l'État, telle que la République la ferait, serait l'égorgement de l'Église.

Et pourtant le remède est peut-être là, dans ce dernier attentat de la secte révolutionnaire ! Et un pareil défi jeté à la foi chrétienne des Français pourrait bien n'être pas inutile pour stimuler cette révolte des consciences qui tarde trop et qui ne sommeille autant que chez les peuples en décadence.

Qui sait si notre pays, acculé à la dispersion de ses prêtres, à l'expropriation de ses croyances séculaires, à l'entretien onéreux et ruineux de ce qui peut subsister du culte, les communes étant obligées de payer leur curé, leur église, leur presbytère pour que les malades n'évoquent pas en vain les derniers sacrements, qui sait

si, par hasard, qui sait si notre pays n'y trouverait pas le prétexte attendu pour en finir avec les quelques centaines de jouisseurs crapuleux qui ne bravent le ciel que parce qu'ils se vautrent sur la terre, et pour rendre définitivement à Dieu sa fille aînée, que la République a livrée au Diable?

AUTOUR DE L'ÉCHAFAUD

Le droit de grâce.

7 octobre 1886.

La double exécution de lundi défraye encore les journaux d'aujourd'hui (1).

Le libre penseur et républicain Rivière a décidément fait un mot, mot qui a rebondi du pavé de la place sanglante, de la place de la Roquette, jusqu'aux vitres de l'Élysée, auxquelles se colle de temps en temps et quand il fait beau, le visage glaireux du Président de la République.

— « ALLEZ DIRE AU PÈRE GRÉVY QU'IL N'EST QU'UN VIEIL ASSASSIN ! » s'est écrié le citoyen Rivière, avant de passer la tête dans la sinistre lucarne, par laquelle on jette un premier regard sur l'éternité.

Cette phrase est bien tournée, elle sonne rondement et d'une façon magistrale, rappelant de loin, c'est vrai, de très loin, la phrase qui servit de prélude à la Révolution et qu'entendit, avec stupéfaction, M. de Dreux-Brézé : « ALLEZ DIRE A VOTRE MAITRE QUE... »

Et puis, si nous nous plaçons au point de vue tout particulier de Rivière, il y a du vrai dans les reproches pleins d'anathème que ce désillusionné de la clémence jette du haut de l'échafaud au président de la République.

De quel droit, en effet, M. Grévy, par un excès de

(1) Joseph Frey et Marie Rivière, assassins de la veuve Deshayes.

bonté d'âme, mais aussi par une rare imprudence, se mêle-t-il de faire un choix parmi les assassins?

Du droit de grâce, me répondrez-vous.

Soit, mais c'est un droit dont les souverains n'ont jamais usé qu'avec une minutieuse parcimonie.

C'est à peine si deux fois, trois fois dans un règne entier, on a vu commuer la peine capitale.

Tandis que M. Grévy se permet de reviser le procès à lui tout seul, de peser les crimes, de juger en dernier ressort et d'indiquer au bourreau celui qu'il peut tuer en toute tranquillité d'âme.

Il constitue une terrible responsabilité, ce droit de grâce, changé ainsi en un triage lugubre, en un choix affreux et s'autorisant, en dehors des cas exceptionnels, qui, seuls, le guidaient autrefois, à ne livrer qu'une très faible partie des condamnés que réclame la vindicte publique!

Mais qui donc, qui, si ce n'est Dieu, peut prétendre lire au fond des consciences et savoir sur une aussi grande quantité d'assassins quels sont ceux au juste qu'il faut épargner et ceux qu'on doit faucher?

Et nous comprenons qu'en face de certains actes de sénile et révoltante clémence, Rivière établisse une suprême comparaison et crache sa tête à la figure de celui qu'il appelle familièrement : « LE PÈRE GRÉVY ».

« Le père Grévy ! » L'appellation n'est-elle pas d'une justesse étonnante dans la bouche de Rivière?

Il s'y trouve comme un mélange d'affectueux mépris.

Louis XII était *le père du peuple.*

M. Grévy, par une humanité mal entendue, s'expose ainsi à passer pour le « père des condamnés à mort ».

Il a autorisé les assassins épargnés par sa faiblesse à le nommer ainsi et à lui taper sur le ventre avant qu'on leur tape sur le cou.

Oui, le droit de grâce est un droit admirable et sacré. Mais en abuser peut conduire aux plus révoltantes injustices.

La première condition pour le droit de grâce, c'est d'être entouré de toutes les précautions, de toutes les réserves prudentes, qui doivent en faire une mesure d'autant plus grandiose qu'elle est plus rare, plus isolée.

Tandis que ce que fait M. Grévy dans les défaillances de son excellent cœur est tout fait inouï. Et, en le voyant, on songe instinctivement à la cuisinière qui s'en va, le soir, au poulailler, et qui, tâtonnant les volailles d'une main vacillante, incertaine, tord le cou, au hasard, à celle qui, dans l'obscurité, lui semble être la plus grasse.

Et souvent elle prend un vieux coq pour un vieux chapon.

Ce conseil de revision des assassins, passé par un chef d'État, et dans lequel il se permet d'examiner les cas d'exemption et de laisser tomber la sentence qu'exécute le bourreau : *Bon pour le service!* cette réforme régulière, constante, de tous les verdicts, sous le prétexte d'humanité, qu'un seul homme s'arroge, se substituant à toutes les hiérarchies de la justice, c'est effroyable, je le répète, à porter sur la conscience.

Pour rien au monde je ne voudrais en subir le poids.

Car, après tout, lorsqu'un chef d'État ne fait qu'exécuter les verdicts rendus par la justice, il peut en

prendre à son aise, et le sang qui coule n'est pas versé directement par lui.

Comme au moyen âge, les cadavres décapités pourraient alors suivre le fil de la rivière avec cet écriteau : « Laissez passer la justice du peuple. »

Mais, lorsqu'il usurpe continuellement, couramment les fonctions qui ne sont pas les siennes, il se fait, avec les meilleures intentions du monde, avec les plus pures, et c'est le cas, le fournisseur breveté du bourreau.

Il devient, malgré lui, à son insu, un revendeur de têtes.

La grâce, ce doit être l'exception, et, du moment où la grâce arrive à être la règle générale, c'est le chef d'état qui tue.

Aussi ne jurerions-nous pas que, durant les nuits qui vont s'écouler, jusqu'à celle qui sera la dernière pour M. Grévy, la voix stridente de Rivière ne va point éclater à son oreille et que les colonnes de son lit en vieux chêne ne prendront point dans l'ombre la silhouette fantastique des bras rouges de la guillotine.

Et ce n'est pas drôle d'être réveillé par cette phrase, ne fût-elle que dans le mensonge fiévreux du cauchemar, râlé par un affreux coquin :

« ALLEZ DIRE AU PÈRE GRÉVY QU'IL N'EST QU'UN VIEIL ASSASSIN ! »

LA LOI SCÉLÉRATE

Laïcisation de l'enseignement.

24 octobre 1886.

La loi sur l'enseignement poursuit son cours à la Chambre des députés.

On vote à la vapeur.

Ce n'est plus une urne, c'est une meule, c'est un moulin à café, et les amendements sont broyés, aussitôt qu'ils y sont déposés.

Le ministre de l'instruction publique, le roquet Goblet, prend des allures dédaigneuses, et c'est à peine s'il répond par deux ou trois jappements ; le rapporteur, Steeg l'apostat, pasteur défroqué, et Prussien à peine travesti, se borne à des sortes de haineuses dénégations, et la discussion roule, roule, plus vite qu'un torrent après l'orage.

La droite a vaillamment fait son devoir. Elle continuera jusqu'au bout, malgré l'intolérance cynique d'une majorité qui, dès le premier jour, voulait arrêter le débat.

Oh ! je comprends qu'une controverse de ce genre en public, devant l'opinion ameutée, gêne les républicains et qu'il leur tarde d'en finir.

Non pas qu'ils craignent pour leur fausse réputation de libéralisme ! On est fixé là-dessus, et ils n'insistent plus eux-mêmes sur cette prétention désormais jugée.

Mais, parce qu'ils redoutent la lumière qui jaillit d'une discussion approfondie, parce qu'ils ont peur

que les communes de France n'apprennent tout ce qui se machine contre leurs intérêts, tout ce qui se prépare à épuiser leurs dernières ressources, tout ce qui précipitera leur ruine irrémédiable.

Car c'est à la banqueroute des communes que nous marchons tout droit.

Non seulement, en France, le contribuable paie *120 francs* par tête, c'est-à-dire le double de ce que paient les contribuables de toutes les autres nations ; mais il va se trouver exposé, par suite de la nouvelle loi scolaire, à des charges qui dépassent ce que l'imagination peut rêver.

Examinons-les rapidement.

On croyait en avoir à peu près fini avec les bâtiments scolaires qui ont jeté le plus grand trouble, le plus profond désarroi dans les finances des communes.

1.800 millions, tel est le chiffre de ce que la laïcité coûte à la France jusqu'à présent.

Et cela pour élever des palais aussi luxueux qu'inutiles, dans des communes où les anciens bâtiments scolaires auraient pu suffire parfaitement, dût-on les améliorer et les étendre un peu.

Combien de communes, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont aucun revenu, aucun, et dont le centime ne dépasse pas la valeur de *25* ou *30* francs!

Eh bien, jugez un peu de ce que l'obligation de dépenser 15 ou 20 000 francs, pour une nouvelle maison d'école, est venue jeter de misère pendant de longues années, dans ces communes que les fléaux atteignent et dont ils ruinent les produits agricoles !

Pas une seule commune rurale qui ne soit endettée. à l'heure qu'il est, — pas une.

Et, quand on nous parle du déficit du budget, déficit qui atteint seulement près de *trois cents* millions, cela n'est rien à côté du déficit communal.

Là, c'est la ruine complète, absolue et dont on ne saurait prévoir le relèvement de bien longtemps.

Eh bien, il semblait que la République, ayant enfin pitié des populations rurales, s'arrêterait dans cette voie mortelle et les laisserait reposer au moins pendant quelques années.

D'autant que toutes les communes étaient désormais pourvues d'écoles, et qu'on ne pouvait pas dire que sur un seul point du territoire on refusait aux populations le moyen matériel de s'instruire.

L'œuvre scolaire, si coûteuse, était donc achevée.

Et le patriotisme le plus vulgaire commandait d'attendre.

Mais la rage révolutionnaire s'y est refusée.

Ce qu'elle voulait, c'était moins la diffusion de l'enseignement que la perte des écoles chrétiennes.

En effet, il restait environ *12.000* écoles congréganistes en France.

Ces *12.000* écoles enseignaient à moitié meilleur marché que les écoles gouvernementales.

De plus, leurs bâtiments scolaires ne coûtaient rien, étant presque tous le produit de dons volontaires qui les ont affectés spécialement à l'enseignement congréganiste.

Elles donnaient donc, ces *12.000* écoles, l'enseignement à meilleur marché et aussi bien que toutes les écoles gouvernementales.

Pourquoi y toucher, pourquoi les supprimer, pourquoi construire *12.000* écoles nouvelles, et faire payer à *12.000* communes la somme effrayante de *500* MILLIONS

que nécessite la désaffectation des écoles congréganistes ?

Et, quand nous parlons de *500* MILLIONS, nous donnons les évaluations du gouvernement, qu'il faut généralement doubler dans la pratique.

Par ce temps de souffrances agricoles, était-ce bien nécessaire, était-ce indispensable ?

Et c'est d'autant plus abominable, que ces *12.000* communes voulaient des écoles chrétiennes, et qu'on va les violenter pour leur imposer les écoles dont elles ne voulaient pas !

Oui, on leur prendra les centimes additionnels affectés à l'instruction publique ; puis on leur prendra, comme la loi le permet encore, le cinquième des revenus, puis tous les centimes et tous les revenus n'ayant pas encore suffi, alors qu'elles n'auront plus aucune ressource, qu'elles seront nues comme la main, une imposition extraordinaire les frappera encore !

Il faut qu'elles construisent une nouvelle maison d'école, il faut qu'elles l'entretiennent, et alors qu'il y en avait une là, superbe, florissante, et qui ne coûtait rien !

Tout cela dans un pays où la majorité est chrétienne, et qui est assez faible, assez lâche pour se laisser faire la loi par une infime minorité de bandits !

Trente millions de catholiques que deux ou trois centaines de mille libres penseurs oppriment et réduisent en servitude, voilà la France d'aujourd'hui !

Qu'on vienne donc aujourd'hui, dans nos collèges, nous enseigner le mépris pour ces Perses innombrables qu'une poignée de Grecs dispersaient à Marathon ou à Salamine ; qu'on nous parle donc de notre supériorité sur les nègres barbares qu'une dizaine de blancs font fuir !

Nous sommes encore au-dessous des eunuques de Xerxès ou de Darius, au-dessous des sauvages des pays les plus primitifs, nous, les chrétiens de France, qui courbons le front devant une bande de brigands, nous enlevant nos biens, nos enfants et nos croyances.

Le Chinois résiste, l'Annamite se bat, l'Arabe s'enveloppe dans son fanatisme, l'Indien recule devant la civilisation, le Catholique se soumet et paie.

Et c'est peut-être par là, par ce côté misérable et honteux de la nature humaine, qu'on se redressera tôt ou tard contre la République !

Et ceux que la foi violentée n'aura pas arrachés à l'apathie se révolteront enfin devant l'impôt, qui monte d'autant plus que la fortune publique descend.

CRIMINELLE ET LACHE

La loi scélérate.

27 octobre 1886.

La loi scolaire qu'on discute à cette heure et contre laquelle la Droite de la Chambre combat vaillamment, à outrance, est une loi criminelle et lâche.

Elle est criminelle, car elle est attentatoire aux droits de la majorité et viole le principe même dont la République se réclame impudemment, le principe de la loi du nombre.

La France est-elle catholique ou bien est-elle libre penseuse?

Vous n'avez qu'à consulter les registres des églises.

Combien d'enfants qui sont soustraits par leur famille à la régénération du baptême?

Celui qui garde la tâche originelle s'y voit ajouter pour beaucoup une autre tâche, toute sociale, celle-là.

L'enfant non baptisé excite la pitié, la commisération partout et de presque tout le monde.

Et, dans nos villages, l'infirme, le défiguré, font moins de peine, inspirent un sentiment moins pénible, que l'enfant qui grandit et pousse comme un végétal, comme une herbe folle, à l'état sauvage, sans le lien tutélaire d'une religion quelconque.

Combien d'hommes ou de femmes qui repoussent le mariage religieux et consentent à l'accouplement libre

que les animaux trouvent dans les prairies et qu'on pratique dans les mairies de la République ?

Combien surtout qui chassent le prêtre de leur chevet funèbre et qui osent mourir en reniant le Dieu devant lequel ils vont paraître?

Combien?

Il y en a peu. C'est l'infime minorité.

D'où vient donc alors que la loi sur l'enseignement reflète uniquement l'opinion du petit nombre pour l'imposer au grand nombre?

La minorité, qui ne croit pas, commande à la majorité qui croit.

Par une application retournée du suffrage universel, c'est celui qui a le moins de voix, c'est-à-dire le diable, qui est proclamé en lieu et place de Dieu, qui réunit la presque unanimité.

C'est donc une loi criminelle que celle qui permet à une secte, à une faction de commander à l'universalité des citoyens.

Cette loi est lâche.

Car elle n'ose pas s'attaquer à la classe élevée, à la nôtre.

Qu'ils viennent donc nous arracher nos fils, les brigands laïques ; qu'ils essayent de les enfermer dans leurs écoles changées en repaires !

Ils ne l'oseront pas, ils ne le feront pas, parce qu'ils savent très bien qu'il nous faudrait passer sur le corps. Et nous avons des fusils, et nous ne ferions pas comme ce pauvre et brave Fischer à Châteauvillain, qui tira en l'air !

Aussi nous laisse-t-on tranquilles.

Nous, ceux qu'on appelle les riches, nous ferons de nos fils ce que nous voudrons, c'est-à-dire de fermes

catholiques comme nous, et la loi nous le permet, n'ayant pas l'audace nécessaire pour nous le défendre.

Mais le pauvre, qui ne saurait payer un déplacement, qui n'a pas le sou, qui n'a même pas le moyen de choisir entre une ignorance honnête pour ses enfants ou bien une instruction empoisonnée, c'est lui qui est atteint, c'est lui seul qu'on frappe, parce qu'il ne peut pas se défendre.

Cette loi, qui épargne les puissants et les forts pour s'attaquer aux faibles et aux petits, est une loi lâche.

Ces temps derniers, les républicains n'avaient pas assez d'éloges pour le citoyen Gallet, qui violait, à la tête d'une foule ameutée, le couvent d'Auxerre. Ils le louaient d'avoir enlevé sa fille, quoique majeure et libre de ses actions, à ce qu'ils appelaient l'action délétère des fanatiques du catholicisme.

Eh bien, que diraient-ils, si les pères de famille qui se voient prendre leurs enfants par la loi scolaire faisaient irruption dans les écoles et, par la force, par la brutalité, ramenaient les enfants à la maison?

Un couvent n'aurait pas le droit d'abriter une jeune fille majeure, et les écoles laïques auraient le droit de séquestrer impunément les enfants mineurs ?

On louerait le père qui enlève sa fille consentante, et on blâmerait les parents qui tenteraient de soustraire à la plus funeste des éducations leurs enfants, qui protestent eux-mêmes contre le rapt abominable dont ils sont les innocentes victimes !

L'éternel honneur des députés de la Droite aura été, dans cette discussion de la loi scolaire, de défendre tous les principes attaqués par les républicains, le principe des majorités, le principe de la liberté, et d'avoir surtout défendu les pauvres, le peuple enfin, contre les sauvageries de l'aristocratie jacobine.

L'ÉTAT

La loi scélérate.

28 octobre 1886.

Une des formules les plus fréquentes sur les lèvres des orateurs républicains qui défendent la loi scélérate est celle-ci : L'ENSEIGNEMENT D'ÉTAT.

C'est au nom de l'ÉTAT qu'on a proposé cette loi, qu'on va la voter, qu'on se dispose à l'appliquer.

J'avoue que cette expression me renverse et me laisse véritablement stupéfait.

Avant de s'en servir couramment, avant de lui donner la valeur d'un véritable dogme qui s'impose à tous, il eût été peut-être plus logique de la définir exactement.

Qu'est-ce que c'est que l'ETAT?

Louis XIV répondait : C'EST MOI.

Et Louis XIV avait raison, puisqu'il centralisait la France tout entière dans le pouvoir absolu.

Mais aujourd'hui que le pouvoir réside dans le nombre, l'ÉTAT, C'EST NOUS.

Il s'agit donc de savoir si ce qu'on appelle improprement l'ENSEIGNEMENT D'ÉTAT est réellement donné au nom de la majorité des citoyens.

Or le gouvernement républicain joue sur une équivoque déloyale, en affirmant qu'il a reçu de la majorité des citoyens la mission de faire l'œuvre criminelle qu'il accomplit à cette heure.

Il est possible, il est du moins admissible, que le gouvernement de la République se dise investi des

pouvoirs que peut donner une majorité politique.

Je le lui concède, quoique aux élections du 4 octobre nous ayons réuni TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE VOIX, et que l'écart entre les vainqueurs et les vaincus ne soit plus que de CINQ CENT MILLE VOIX à peine.

Et, si l'on veut bien songer que tout gouvernement qui est au pouvoir dispose d'un certain rayonnement, d'une certaine influence et entraîne beaucoup de suffrages qui ne se sentent pas libre vis-à-vis de lui, enchaînés qu'ils sont par les multiples liens de l'administration, on pourrait aller même jusqu'à hautement affirmer que la République ne possède plus la majorité politique en France.

Les CINQ CENT MILLE VOIX qui constituent l'écart sont des voix de vassalité, d'intérêt, de complaisance.

Et elles ne sauraient compter moralement.

Sous la Restauration, en effet, le général Foy disait un jour à la tribune : « Le gouvernement représentatif n'est qu'une dérision dans un pays où il y a 500000 fonctionnaires, si le ministre peut dire à chacun d'eux : Vote contre ta conscience, ou tu mourras de faim ».

Donc, c'est faire une concession à la République et dans le but de faciliter la discussion que de lui accorder qu'elle représente politiquement la majorité des citoyens.

Mais, si les députés qui constituent cette majorité ont été élus sur des programmes politiques où la République se trouvait affirmée, est-il raisonnable de les supposer investis également d'une délégation religieuse ?

Se sont-ils faits élire sur la question des écoles laïcisées, sur la suppression du catéchisme, sur l'effacement du nom de Dieu, sur le divorce, sur la suspension du traitement des prêtres ?

En un mot, ont-ils bravement et courageusement annoncé qu'ils feraient tout ce qu'ils ont perpétré depuis et ont-ils dit aux électeurs : « Voulez-vous, oui ou non, de la religion de vos pères ? »

Ils se sont bien gardés de le dire.

A peine si quelques-uns, et dans les départements encore où domine l'élément urbain, ont risqué de timides allusions à la persécution religieuse et ont demandé la séparation de l'Église et de l'État, pour mieux écraser l'Église.

Ce qui prouve qu'ils ont été nommés, les uns pour maintenir la République, les autres pour empêcher un changement toujours redoutable et qui pourrait donner quelque chose de pire ; mais il n'est pas vrai que la majorité du Parlement soit le résultat d'une véritable consultation nationale sur la question religieuse.

Et par cela qu'ils sont revêtus d'un mandat politique, fort discutable, ils mentent impudemment quand ils attribuent à ce mandat une portée antichrétienne.

L'immense majorité du pays veut le libre exercice du culte.

Et, si les républicains en doutent, qu'ils nous donnent rendez-vous sur ce terrain électoral défini nettement, et qu'ensemble nous fassions, avec les élections législatives, un plébisciste définitif, venant résoudre les difficultés qui nous divisent !

Mais ils se garderont bien de le tenter, et ils savent par expérience à quelles faussetés, à quelles hypocrisies ils se voient réduits pour persuader aux électeurs qu'on peut être à la fois républicain et respectueux des croyances.

L'État, par conséquent, en matière religieuse, c'est nous, nous la majorité catholique, nous les représen-

tants vrais, les seuls autorisés des idées religieuses du pays.

Et, en prétendant infliger à la France un ENSEIGNEMENT D'ÉTAT matérialiste, les républicains renversent tous les principes, toutes les lois qui régissent les nations démocratiques, et asservissent audacieusement la majorité des citoyens à une minorité de sectaires que la haine a métamorphosés en véritables brigands.

POUR NOS ENFANTS

La loi scélérate.

29 octobre 1886.

Aujourd'hui sera définitivement votée la loi scélérate.

Les uns et les autres, à droite, nous avons fait notre devoir.

Nous avons rempli, sans faillir, les devoirs que nous imposait notre mandat de députés chrétiens.

Mais, après avoir fait ce que nous devions dans le Parlement, il nous reste à poursuivre dans le pays l'œuvre de la défense à outrance.

Notre patriotisme nous le commande, autant que notre Foi.

N'est-ce pas, en effet, la suprême mutilation de la France que les républicains cherchent criminellement à accomplir ?

Enlever à un pays quelques provinces, c'est évidemment bien cruel et bien douloureux.

Lui arracher ses croyances, les vieilles croyances dans lesquelles il puisait sa force et trempait son courage, c'est plus épouvantable encore.

Les Prussiens nous ont pris l'Alsace et la Lorraine, et nous pensions alors dans notre désespoir qu'il était impossible qu'on nous prît davantage.

Hélas ! ce n'était que des membres qu'on coupait sur le tronc vivace encore, et voilà maintenant que c'est l'âme elle-même de la patrie que les républicains veulent détruire !

La République est donc chez nous l'ennemi, plus encore que sur la frontière, l'ennemi acharné et féroce.

Et c'est là que nous irons le combattre, jusqu'à l'épuisement complet de nos ressources, jusqu'au dernier effort de notre courage.

On a bien trouvé des milliards pour libérer le territoire de la présence du vainqueur, — pour le renvoyer chez lui, pour laver la souillure que ses pieds avaient laissée sur le sol natal, — on en trouvera d'autres pour combattre la nouvelle invasion et pour lui disputer ce qui est plus précieux que la patrie, plus précieux que tout au monde ici-bas, pour lui disputer nos enfants.

Après la rançon des hommes, la rançon de Dieu !

Car il s'agit d'empêcher la corruption voulue, cherchée, froidement méditée, des générations nouvelles.

Oh ! les républicains savent bien ce qu'ils veulent et ne marchent pas en aveugles dans la voie de la persécution religieuse !

Ils n'ignorent pas que l'idée religieuse est défavorable au système républicain.

Catholicisme et révolution, cela jure ensemble.

Et tant que le catholicisme régnera dans le cœur de la nation, la République ne sera jamais qu'à l'état éphémère et provisoire.

C'est un simple accident, et une restauration monarchique est certaine, un jour ou l'autre.

Toute monarchie est d'essence divine.

Donc il faut frapper Dieu si l'on veut tuer la monarchie.

C'est à cette œuvre que le parti républicain est en train de consacrer toutes ses forces, tous ses moyens, toutes les ressources que lui donne le pouvoir.

Et, pour mieux abattre l'arbre gigantesque, séculaire, qui tant de fois a bravé la hache et l'incendie, il se penche vers les racines afin de les détruire.

Les enfants, c'est la racine des peuples.

Il faut les empêcher, ces enfants, de devenir des croyants et de perpétuer la pensée des revanches dynastiques.

Et pour cela la République entend les façonner à son image.

Semblable à ces saltimbanques en quête d'enfants à voler, pour en faire des bateleurs comme eux, des vagabonds comme eux, elle s'empare des jeunes générations.

Que la famille le veuille ou non, que le père proteste ou s'indigne, qu'importe !

Elle les ravit et les enlève, prenant tout le temps pour leur inoculer le virus, et disposée à ne les rendre que lorsqu'elles seront à tout jamais empoisonnées !

Les droits du père, ses angoisses, ses volontés, tout cela ne compte plus.

Ceux qui sont pères savent quelle joie il y a, dès les premières heures, à épier sur la figure du petit être qui vient d'arriver au monde — la ressemblance physique — ressemblance pourtant que l'homme partage avec le premier animal venu.

Et, si l'enfant rappelle les traits du père, celui-ci se mire avec fierté dans son fils. Première fierté ! bien excusable.

Mais où la ressemblance cherchée par le père devient autrement précieuse, autrement respectable, c'est dans l'éducation.

Le père cherche à se mirer, à se refléter dans son fils.

S'il lui inculque ses idées, ses croyances, ses opinions, c'est pour revivre en lui plus tard, c'est pour ne pas tout à fait disparaître un jour.

La paternité tout entière est là, dans cette hérédité intellectuelle, dans la ressemblance morale.

Y toucher, c'est tuer la paternité, c'est n'en laisser que la portion matérielle, physique, la moins noble et la moins enviable.

Voilà quelle est pourtant l'œuvre infâme tentée par les républicains !

Ils se disposent à élever une barrière infranchissable entre les enfants et les pères.

Car les enfants qui ne croiraient plus aux mêmes devoirs, au même Dieu que nous, ne seraient plus nos enfants. Ce seraient des étrangers.

Quand donc l'Allemand vainqueur rêva-t-il de nous faire autant de mal ?

Et, encore une fois, qu'est-ce donc que la perte de l'Alsace, de la Lorraine, à côté de la perte qui nous menace, à côté de la perte de nos enfants?

Aussi, nous les défendrons, nous les protégerons sans faiblir et jusqu'au bout.

Et, en combattant pour eux, dans cette guerre civile qu'on nous déclare et qui est plus âpre que toutes les guerres étrangères, nous combattons pour nous, pour la France et pour Dieu !

PREMIÈRES ÉTAPES

M. Rochefort et le spiritualisme du ministre Goblet.

10 novembre 1886.

Il ne faudrait pas imaginer que la loi scolaire qui vient d'être promulguée satisfasse les radicaux.

Non.

Le parti radical y veut bien voir un progrès réel, en ce sens que cette loi supprime le catéchisme, bannit Dieu de l'école et refuse le droit d'enseigner aux Congréganistes.

Tel est le progrès accompli pour les radicaux.

Mais le plus important à leurs yeux reste encore à faire.

On n'a fait qu'un pas, qu'un tout petit pas en avant, vers l'idéal républicain.

C'est à peine la première étape d'un grand voyage, dont le but est l'athéisme.

M. Goblet s'est déclaré spiritualiste ; donc la loi nouvelle est spiritualiste et admet qu'il y a quelque chose en dehors et au-dessus de la matière.

M. Rochefort s'en émeut et en éprouve une vive indignation.

Pour lui, M. Goblet n'est encore qu'un *bondieusard*, c'est-à-dire un homme de réaction, d'ignorance, d'aveuglement.

Pauvre M. Goblet! Il croyait, ayant franchi d'un seul bond toute la période chrétienne, avoir suffisamment reculé, en nous ramenant à l'époque lointaine où Parménide, Xénophane, Zénon, Melissus et Pythagore

initiaient leurs disciples aux clartés confuses d'un spiritualisme panthéiste.

Car Cicéron, qui rêva le *Songe de Scipion*, Platon, qui fut le plus divin des hommes, ne sont que des cléricaux aux yeux de M. Goblet, spiritualiste des premiers siècles.

Être spiritualiste, c'est admettre un dieu, ce dieu fût-il celui des Chinois, des Musulmans ou des habitants des îles Comores.

Et M. Rochefort, fidèle interprète en cela des revendications révolutionnaires, n'admet pas qu'on enseigne aux enfants cette colossale erreur de l'existence de Dieu.

Il estime que le petit Goblet manque de souffle, manque de franchise et manque de logique.

Son SPIRITUALISME ne serait qu'une lâcheté et un non-sens.

Il n'aurait pas osé aller jusqu'au bout de son œuvre antireligieuse et en poursuivre les conséquences rigoureuses.

M. Rochefort développe, de la manière suivante, les griefs qu'il reproche M. Goblet :

Mais, en même temps qu'il supprimait l'enseignement religieux, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes n'a cessé, pendant tout le cours de la discussion, d'affirmer qu'il n'avait jamais eu l'intention de toucher à « l'enseignement spiritualiste ». Voilà où notre surprise a peine à se contenir. Qu'est-ce que l'enseignement spiritualiste et en quoi diffère-t-il de l'enseignement religieux ? Il y avait un intérêt capital à ce que cette question fût élucidée, et elle est restée dans un état d'obscurité totale.

Il y a du vrai dans cette réflexion.

Et, si le *spiritualisme* n'est pas l'enseignement

religieux, c'est évidemment un enseignement religieux.

Bouddha, Manou, Mahomet, Confucius, peuvent parfaitement s'en accommoder.

Donc c'est trop encore que ce *spiritualisme* qui permet aux diverses religions d'habiter chez lui, comme les voyageurs de différents pays habitent dans un hôtel meublé.

Pour les révolutionnaires, il n'y a pas que la religion chrétienne de mauvaise. Toute religion est détestable.

Et, la vraie République doit être celle qui rasera tous les autels et jettera bas tous les temples.

La négation de tout culte, tel est le culte vrai de la République.

M. Goblet étant donc *spiritualiste* est par contre-coup un *déiste*.

Et, s'il n'adore pas le Christ, il en adore un autre, car il n'y a pas de *déisme* sans un dieu.

M. Rochefort en ressent une légitime indignation.

Il vaut bien la peine, en effet, de chasser le Dieu des chrétiens, si on accepte un Dieu de toute autre provenance !

Autant garder l'ancien ! semble dire M. Rochefort, qui ajoute avec une logique irréfutable, au point de vue républicain :

Le spiritualisme étant un mot à peu près dénué de sens, on peut lui donner tous les sens imaginables. Supprimer la religion sans supprimer Dieu est une impossibilité presque matérielle. Et, du moment où vous persistez à maintenir Dieu, c'est que vous ne voulez pas supprimer réellement la religion.

Nous avons fait grâce à nos lecteurs, naturellement, de tous les blasphèmes qui précèdent cette conclusion, mais nous tenons à dire que M. Rochefort est plus

conséquent dans sa manière de voir que M. le ministre de l'Instruction publique.

Persécuter la religion chrétienne et la subventionner dans la personne de ses prêtres, fermer les couvents et construire des églises, arracher les crucifix des écoles et ordonner aux curés de chanter le *Domine, salvam fac rempublicam*, persécuter les chrétiens en France et les protéger en Chine, même contre le Pape, tout cela, c'est de la contradiction flagrante, c'est du pataugeage, c'est de l'absurdité.

Il est vrai qu'on ne pouvait pas tout faire d'un coup et que M. Goblet croit bien ne passer par le *spiritualisme* que pour arriver à l'athéisme.

C'est évidemment sa pensée, c'est l'idée secrète de la majorité républicaine qui a voté la loi scélérate, et M. Rochefort a mille fois raison, en leur reprochant leur tiédeur, leur irrésolution, leurs inconséquences, à tous ces gens qui commettent la sottise de vouloir SUPPRIMER LA RELIGION SANS SUPPRIMER DIEU.

Mais nous ferons observer à M. Rochefort qu'il a peut-être tort de vouloir aller trop vite.

Cette petite canaille de Goblet et sa bande ont fait déjà beaucoup pour une seule session législative. Ils ont à peu près SUPPRIMÉ LA RELIGION.

Il faut leur donner au moins un an ou deux pour SUPPRIMER DIEU, besogne incontestablement louable, mais un peu ardue peut-être, sachons l'avouer.

D'autres reptiles que les reptiles de la République se sont brisés les dents sur l'éternelle lime...

Et, avant que Dieu soit supprimé, il pourrait bien arriver que la République et les républicains soient eux-mêmes supprimés.

Ainsi soit-il !

LES VOLEURS D'AMES

La mort de Paul Bert.

23 décembre 1886.

La pensée que M. Paul Bert aurait bien pu se convertir avant de mourir agite désagréablement les journaux libres penseurs.

Tous jurent que c'est impossible.

Je le veux bien, et, tant que nous n'aurons pas des nouvelles absolument authentiques, je reconnais qu'il faut prudemment réserver son jugement.

C'est pour cela que nous n'avons pas triomphé de cette réconciliation avec l'Église, qui nous semble encore douteuse, mais qui nous ravirait d'une joie d'autant plus grande que la réconciliation semblait devoir être bien difficile, sinon impossible.

Plus un homme s'est éloigné de Dieu, plus le rapprochement est plein d'enseignements et gros d'édification.

Et c'est surtout dans de pareils exemples que le mérite des ouvriers de la dernière heure apparaît éclatant.

Aussi nous réservons-nous.

Mais ce que nous pouvons immédiatement relever, c'est la théorie étrange de la *République Française* et de l'*Intransigeant* tendant à incriminer, dès aujourd'hui, Mme Paul Bert, dans le cas où la nouvelle de la conversion de son mari viendrait à se confirmer.

L'*Intransigeant* ne parle pas moins que de faire rapporter la loi par laquelle une pension viagère fut donnée à la veuve et aux orphelins.

Et pourquoi?

Tout bonnement parce que Mme Paul Bert — c'est l'expression même dont se servent les journaux libres penseurs — n'aurait pas suffisamment défendu le moribond contre les envahissements du clergé catholique.

D'après ces journaux, la famille a le devoir de séquestrer le mourant et de s'interposer entre ses volontés suprêmes et leur exécution.

Chaque membre de la famille devient une sentinelle et monte la faction pour éloigner le prêtre du lit où se débat le malade.

En vain celui-ci réclame-t-il à grands cris ces sacrements, qu'il bafouait volontiers quand il était bien portant, quand il appartenait exclusivement à la terre, et alors que le ciel lui apparaissait comme un horizon tellement lointain qu'il ne l'atteindrait jamais.

En vain exprime-t-il l'intention énergique de se repentir.

D'après les journaux libres penseurs, il n'est plus maître de son présent, il n'est plus maître de son avenir, si limité qu'il soit, et il appartient à son passé, à ceux qui l'applaudissaient alors, à ceux qui furent ses complices.

En un mot, il ne s'appartient plus !

C'est une théorie sauvage et qu'aucun peuple barbare n'osa jamais formuler.

Et il faut être républicain, c'est-à-dire être l'ennemi de toutes les libertés, pour oser soutenir ce principe

attentatoire à ce qu'il y a de plus respectable, à ce qu'il y a de plus sacré au monde, la suprême volonté d'un mourant.

Ainsi l'homme peut tester à la dernière heure, laisser sa fortune à qui il veut, si sa fortune est libre ; il peut manifester tous les désirs raisonnables avec la certitude que ceux qui l'aiment les réaliseront pieusement ; il peut disposer de tout, même de son corps, qu'il est libre de laisser aux scalpels du praticien. Mais il ne peut pas disposer de son âme.

S'il a été libre penseur, c'est moins pour son usage personnel que pour la satisfaction scandaleuse des autres libres penseurs ; il est rivé à eux pour l'éternité. Il a autour du cou l'équerre du franc-maçon, et, comme les anciens forçats, il doit être enterré avec son boulet.

Et c'est cela, cela, cet esclavage infâme, épouvantable, que l'on décore du nom ironique de LIBRE PENSÉE !

En flétrissant ces prétentions horribles de la part des sectaires, nous ne pouvons nous empêcher de plaindre les malheureux qui s'exposent volontairement à cette fin affreuse.

Voilà un homme qui est en proie à l'agonie. Par un remords qui surgit, par une grâce divine qui l'illumine soudain, il se souvient des leçons de sa mère, des pratiques de son enfance, il voit, il croit. Il appelle le prêtre, sourd qu'il est désormais aux rumeurs humaines, et qui donc se dresse entre le prêtre et lui, qui?

Sa femme ! ses enfants ! ses amis !

Les siens sont devenus bourreaux, ceux qui l'aiment et qui l'entourent se jouent, se rient de ses terreurs,

de son effrayante angoisse, de son appel déchirant.

On le sacrifie aux préjugés qui lui survivent, au respect d'une opinion publique à laquelle il voudrait se soustraire.

Et on assassinerait son âme, si l'âme, étincelle échappée de Dieu, ne pouvait remonter à l'éternel foyer, malgré les efforts, malgré les vociférations, malgré les criminelles tentatives de ceux qui la voudraient retenir dans leur ignominie terrestre !

C'est ainsi que Victor Hugo est mort, très probablement.

On avait fait le cercle autour de lui, pour empêcher Dieu de passer.

C'est peut-être ainsi que Paul Bert est également mort.

Et quelle pitié que ces clameurs à peine contenues, qui menacent la veuve et les enfants, si par hasard ils n'ont pas mis le genou sur la bouche de l'agonisant, afin d'y faire rentrer le repentir qui voulait en sortir !

Dire que ces républicains ont l'infamie de nous parler de la liberté !

A celui qui vit, ils volent sa fortune, ses enfants, lui dénient toute indépendance morale.

Et à celui qui meurt, ils essaient de voler son âme !

C'EST LACHE!

Projet Burdeau sur le concours de l'École navale (1).

23 janvier 1887.

L'odieuse, l'infâme proposition portée à la tribune par M. Burdeau, l'un des principaux parmi les opportunistes, était dans l'ordre fatal des choses. Cela devait arriver, cela devait se produire.

Ce n'eût pas été hier que c'eût été demain.

Burdeau ne se fût pas chargé de la chose qu'un autre valet de bourreau se fût mis à cette répugnante besogne.

La proscription, en effet, n'est pas une mesure dans laquelle il soit possible de s'arrêter.

Quand on a commencé, par malheur, à lui donner satisfaction, il faut, coûte que coûte, continuer de l'alimenter, car le monstre est insatiable.

Jadis on lui jetait en pâture les Jésuites, les Dominicains, les Barnabites, toutes ces congrégations religieuses qui, par la sainteté de leur vie, l'éclat de leur science, le talent de leur parole, étaient l'honneur de la France chrétienne et la gloire de notre clergé.

Dernièrement, on jetait par delà les frontières nos Princes, les héritiers de nos familles souveraines, et on fermait la France aux descendants de ceux-là même qui l'avaient faite à force de génie, de patriotisme, à coups de victoires.

(1) Voir t. IV, le discours improvisé par Paul de Cassagnac à cette occasion. Ce fut un de ses triomphes.

Il était naturel que la proscription poursuivit son œuvre atroce et qu'après avoir chassé les grands on songeât plus tard à chasser les petits.

Pourtant on aurait pu franchement y mettre un peu plus de temps, un peu plus de gradation et arriver moins vite à cette horrible pensée de frapper des enfants, des enfants encore irresponsables des vertus mêmes qu'ils sauront faire éclater un jour, mais qu'ils n'ont encore qu'imparfaitement apprises !

Frapper des enfants !

Si c'est avec la main, avec le poing fermé, c'est déjà bien misérable et bien lâche.

Quand ce spectacle s'offre à vos yeux, l'indignation vous prend, la colère vous monte du cœur au visage, et vous intervenez, n'est-ce pas ?

Mais les frapper, ces petits êtres bénis, adorés, les frapper avec la loi, cette férule de fer, avec la loi qui pourtant les épargne, lorsque par inconscience ils vont même jusqu'à verser le sang, les punir comme des émigrés, leur arracher le bien le plus précieux, la patrie, et pourquoi ? Parce qu'ils sont obligés, pressés par une persécution incessante, d'aller chercher un coin à l'étranger, où paisiblement, tranquillement, ils puissent prier Dieu, s'instruire dans ses commandements et rechercher l'enseignement des maîtres vénérés que l'exil avait éloignés !

C'est encore plus misérable et c'est encore plus lâche !

Si encore on s'en prenait aux parents, comme on le fait en France déjà, pour ceux qui refusent de subir le recensement laïque et obligatoire, nous le comprendrions.

Ce serait déjà de la vexation cruelle, mais le père de

famille chrétien est assez grand, assez fort, assez résolu, pour accepter bravement d'être puni pour son fils.

Il trouverait au besoin dans cette souffrance, dans ces sévices, ce quelque chose d'infiniment doux, qui s'appelle le sacrifice et que comprennent seuls ceux qui savent aimer.

Dans tous les cas, c'était le père de famille qu'il fallait viser, car c'est lui qui a pris la détermination, c'est lui qui, sciemment, volontairement, a envoyé ses enfants à Canterbury.

Qu'on l'atteigne donc, qu'on l'atteigne dans sa fortune, dans sa liberté, dans tout ce que l'on voudra et dans tout ce que l'on pourra !

Seulement, respect à l'enfant, respect aux petits ! C'est sacré, l'enfant !

Et il faut être républicain opportuniste, il faut appartenir à cette ignoble et sale espèce qui tire ses traditions de nos anciens Jacobins, pour qui la Liberté ne fut jamais un idéal, et qui se bornèrent à travestir, pour la satisfaction de leurs ignobles passions, l'Autorité, base de nos monarchies ; il faut être républicain opportuniste pour ne pas comprendre que ce qu'on voulait infliger aux élèves de Canterbury dépasse en férocité tout ce que les tribunaux peuvent infliger aux plus criminels.

Qu'est l'amende, qu'est la prison, qu'est la peine de mort pour un Français qui a le culte de la Patrie, à côté de cette interdiction infamante qui fait de lui un étranger sur le sol natal, et qui lui interdit de servir son pays ?

En temps de guerre, quand l'ennemi est là, quand tout est à feu et à sang, est-il un honneur plus grand, une joie plus pure, un dévouement plus sacré, que

l'honneur, que la joie, que le dévouement d'offrir tout son sang, jusqu'à la dernière goutte, à la patrie envahie, à la patrie menacée ?

Et c'est cela, cela que vous vouliez défendre à notre jeunesse catholique du collège français de Canterbury ?

Mais vous êtes plus misérables, plus scélérats que ceux qui volent l'argent, la montre, les bijoux des autres, car vous voulez voler leur patrie à de pauvres enfants qui ne s'en éloignent un peu et pendant quelque temps que pour avoir le moyen d'apprendre à la mieux aimer, à la mieux servir !

Si on l'avait écouté, cet homme, cet universitaire dont le cœur ne contient que du fiel, à qui toute générosité semble inconnue, que la haine seule peut hanter, nos enfants qui sont à Canterbury n'auraient plus le droit d'entrer à l'école navale et de servir sur les vaisseaux de la France.

Parce qu'ils sont catholiques !

Mais, si vous renvoyez de la marine tous ceux qui font le signe de la croix et font un vœu à la Madone sainte quand se déchaîne la tempête, si vous renvoyez tous ceux dont les genoux usèrent les dalles de Notre-Dame-de-la-Garde ou de Notre-Dame-d'Auray après le miracle obtenu, mais vous n'aurez plus personne !

La marine est surtout croyante, est surtout religieuse, parce que nulle part ailleurs on n'est plus près de la mort qu'à toute heure de jour et de nuit on entend gronder sous ses pieds ; parce que nulle part ailleurs on n'est plus près de Dieu, séparé qu'on est de l'éternité par la largeur d'un chêne ou d'un sapin.

Et, si les catholiques devaient être exclus de cette profession à qui le danger perpétuellement couru donne comme un rayonnement particulier, comme une auréole

de respect que chacun subit quand passe le marin, qu'il soit amiral de France ou simple matelot, si les catholiques devaient être exclus de la marine, eux qui en font la grandeur, la puissance, l'héroïsme, il n'y aurait plus qu'à y mettre les républicains du genre de M. Burdeau, ne fût-ce que pour réhabiliter les forçats qui jadis ramaient sur les galères du roi !

RELIGION ET PATRIE

A propos de guerre.

26 janvier 1887.

Nous recevons d'un ancien officier supérieur la lettre suivante, que nous publions d'autant plus volontiers qu'elle correspond davantage à notre manière de voir.

L'auteur de cette lettre dit la vérité d'une façon brutale, mais il dit la vérité.

Cela peut évidemment déplaire aux gens que le faux chauvinisme illumine, qui prennent les vilains côtés pour les beaux et transforment en fierté nationale ce qui n'est, au fond, que de la vanité peu justifiée.

Pour ces gens-là, nous sommes la première nation du monde, nous sommes les FRRRRRANÇAIS, ainsi qu'ils disent en faisant sonner les R, et, quand ils ont dit cela, ils croient avoir tout dit.

Si, par hasard, on leur fait la moindre observation, si d'aventure on émet quelques timides restrictions, ils roulent de grands yeux et, avec une voix caverneuse, ils vous crient : « Vous doutez donc de votre pays ! »

Mais parfaitement, j'en doute, et, comme mon honorable correspondant, je suis convaincu depuis longtemps que nous sommes à peine en état de supporter le choc de l'Allemagne.

J'irai même jusqu'à paraître me rendre coupable d'un paradoxe et à déclarer que nous sommes moins prêts qu'en 1870.

Et je le prouve :

En 1870, nos arsenaux avaient été saccagés par des ministres imprévoyants, coupables, qui, ne voulant pas avouer publiquement ce qu'avait coûté la guerre du Mexique, avaient tous pris de notre matériel de guerre, en dessous, en cachette, sans le rétablir et sans le remplacer.

Nos cadres étaient vides; notre organisation était sur le papier ; notre artillerie était médiocre ; nous avions une infériorité numérique effrayante ; nos généraux en chefs, Mac-Mahon et Bazaine, pour des raisons différentes, étaient les plus tristes qu'on pût rêver.

Et pourtant, comme il eût fallu peu de choses, au début, pour modifier les événements !

Une première victoire, — et elle était possible, — arrêtait la jonction des Prussiens avec le confédérés allemands, car la Bavière, le Wurtemberg, hésitaient et n'allaient à la Prusse qu'avec répugnance.

C'est que, malgré tous les inconvénients que nous avons eu la franchise et le courage d'énumérer, il y avait une armée française, une vraie, celle de Vissembourg, de Wœrth, où la lutte fut héroïque, celle de Metz surtout, la plus belle, la plus splendide armée qu'on ait jamais vue et avec laquelle tout était possible, tout, même l'impossible, si elle eût été commandée par un autre homme que celui qui, trahissant son Empereur, se trouva forcément avoir trahi son pays.

Les soldats de Gravelotte, de Borny, de Mars-la-Tour, valaient les soldats d'Austerlitz.

L'armée avait alors des traditions, des souvenirs ; elle avait confiance.

La politique n'avait pas encore terni l'or des épau-

lettes chez les chefs, et l'athéisme n'avait pas encore tari les sources du patriotisme chez les soldats.

Car, religion et patrie, ce sont deux mots inséparables.

Il n'y a, dans aucun pays, il n'y a eu, à aucune époque, de patriotisme sans que l'idée religieuse vînt l'inspirer, le fortifier et le consacrer.

Et la raison en est simple :

La religion seule, à de rares exceptions près, donne le mépris de la mort dans l'accomplissement du devoir.

Celui-là seul qui croit à une vie future peut consentir, dans cet intérêt supérieur, à froidement abandonner ce qui lui rendait douce et heureuse la vie d'ici-bas.

A ceux qui ont trouvé le bonheur, et ils sont rares, la religion dit : « Il y a mieux encore ! »

A ceux qui aiment et dont le cœur saignerait lorsqu'il faudrait quitter pour toujours, peut-être, la femme adorée et les petits enfants bénis, la religion crie : « Tu les retrouveras ! »

Dans ces conditions-là, mais dans ces seules conditions, on peut faire bravement, héroïquement, son devoir sur le champ de bataille, et on peut mourir, la mort n'étant pas, aux yeux du chrétien, la fin de tout, la fin suprême.

Pour l'athée, au contraire, pour le libre penseur, et à part quelques-uns qui se façonnent un devoir artificiel, souvent fait d'orgueil, la vie humaine est tout. Il n'y a rien au delà de la tombe.

Naturellement, personne n'y veut aller, et, quand ce but lugubre apparaît à l'horizon, on s'en détourne prudemment.

Et on a raison.

Pourquoi le libre penseur voudrait-il quitter ce qu'il est certain de ne pas récupérer ailleurs?

Il serait bien sot, bien fou de risquer cette existence en dehors de laquelle il n'a rien à espérer!

Aussi il ne se bat pas, et il ne veut pas mourir.

Et c'est par l'affaissement, par la disparition graduelle de la Religion, que les nations entrent dans une irréparable décadence.

Était-ce l'intelligence, était-ce le talent qui manquaient aux derniers représentants de la puissance romaine et grecque? Non.

Jamais les arts, les sciences, les lettres, les mœurs, ne furent plus raffinés que lorsqu'on entendait tout près de la frontière les rauques menaces des barbares s'apprêtant pour le dernier assaut.

C'était la Religion qui manquait, et le même souffle de civilisation pourrie, de civilisation empestée, qui vint éteindre le flambeau de la Foi, éteignit en même temps la flamme du patriotisme.

C'est ce résultat navrant que la République a obtenu, en grande partie, par la corruption successive de plusieurs générations d'enfants.

En laïcisant les écoles, elle a tué le patriotisme.

Et, en décrochant les crucifix des murailles, elle arrachait la patrie du cœur des hommes.

Le même clou les y retenait.

C'est vainement que l'on comptera les innombrables soldats, que l'on pourra vanter les canons ou les fusils, que l'on se montera la tête à la pensée qu'on possède des engins de destruction supérieurs, que l'on passera complaisamment la grande revue de notre appareil militaire, comme le fit Xerxès des hauteurs d'Abydos et avant Salamine et Platée.

Vous n'avez là que la carcasse de la guerre. Vous n'en avez pas l'âme.

L'âme, c'est la croyance religieuse, qui seule, seule encore une fois, permet de se sacrifier à cet être idéal, tout de convention, contre lequel proteste le progrès des mœurs internationales, la patrie enfin !

La libre pensée devenue la loi officielle du pays est la solennelle proclamation de l'égoïsme humain. Car s'il arrive à quelques esprits philosophiques de conserver néanmoins l'idée de la patrie, la foule, le petit peuple, les soldats enfin, qui n'atteignent pas à cette conception spéculative, refuseront de se battre, car ils ne voudront pas sacrifier, même à la patrie, des jouissances, des plaisirs, des affections, une existence enfin qu'ils tiennent, et cela pour l'inconnu, pour le néant !

Telle est la conséquence désespérante de la persécution dirigée par la République contre le christianisme.

En frappant la religion, c'est le patriotisme qu'elle a profondément atteint.

Et complétant la pensée de l'officier supérieur qui vient de m'écrire, je dirai : « Rendez Dieu à la France, si vous voulez lui rendre la victoire ! »

UN ENFOUISSEMENT

Refus d'être délégué aux obséques civiles du député Cantagrel.

2 mars 1887.

Je fais partie de la délégation désignée par le sort pour représenter la Chambre des députés aux obsèques de M. Cantagrel.

Et j'ai le regret de ne pouvoir remplir ce mandat.

Non pas que la différence des opinions politiques ait une valeur quelconque à mes yeux et m'oblige à décliner un devoir que la courtoisie eût rendu facile, mais parce que ma conscience de catholique m'interdit formellement de suivre un convoi funèbre qui ne s'arrête pas d'abord à un temple consacré.

Je puis accompagner à sa dernière demeure un protestant ou un israélite, mais un libre penseur, jamais !

Autrefois, quand la libre pensée se cantonnait dans les limites modestes, inoffensives, d'une philosophie humaine, on devait déjà la blâmer hautement, tout en la plaignant de priver ses adeptes du sauf-conduit religieux qu'ils eussent la plupart du temps réclamé, s'ils étaient morts dans l'indépendance absolue de leurs sentiments.

Aujourd'hui, la libre pensée est devenue militante, agressive, et marche audacieusement à l'assaut du Christianisme.

Si nous la blâmons tout aussi énergiquement, nous ne la plaignons plus.

Ce n'est plus à des malheureux égarés que nous avons affaire, c'est à des ennemis implacables.

Et marcher derrière un corbillard que ne précède pas le prêtre et que ne surmonte pas la croix serait une capitulation sans excuse.

Je ne la commettrai pas.

J'ai aimé mon père autant qu'un fils peut l'aimer; j'aime mes enfants également autant qu'un père peut les aimer.

Me blâme qui voudra ou qui pourra ; mais, s'ils fussent morts en reniant leur foi, en affichant la négation de Dieu, sans hésiter j'eusse refusé de les escorter à leur demeure dernière.

En pleine guerre religieuse, quand nos croyances sont outragées publiquement, quand nos prêtres sont proscrits ou réduits à la misère, quand l'athéisme d'État se dresse insolemment en face des églises quotidiennement dévalisées par les voleurs qu'il encourage, le catholique doit se retremper dans l'intransigeance des premiers, des grands jours de notre religion.

Et ce que je ne ferais pas pour les plus chers parmi les miens, je ne saurais le faire pour un étranger, fût-il mon collègue au Parlement.

Le mariage civil, purement civil, est le premier degré dans cette hiérarchie bestiale, qui mène l'homme à l'enfouissement de la brute, après l'avoir livré à l'accouplement tel que les animaux le pratiquent.

Je ne fais aucune différence entre la salle de la mairie, quand le mariage s'y consomme tout entier, et le haras de ma région, ou la station départementale qui reçoit le verrat.

Libre aux libres penseurs de se dire tolérants, lorsqu'ils viennent malgré eux, et souvent par des consi-

dérations impérieuses de famille qu'ils n'avouent pas, à nos cérémonies religieuses.

Ceux qui ne croient à rien ne sauraient être gênés par les croyances des autres.

Car toute croyance sincère offre un caractère de grandeur et de noblesse qui force le respect.

Mais ceux qui croient ne sauraient, sans une complicité criminelle, s'associer publiquement par leur présence, au mépris de leur foi.

Voilà pourquoi bien des libres penseurs assisteront à nos mariages chrétiens et à nos funérailles religieuses, ne fût-ce que par un souvenir lointain et suffisamment effacé de leur culte primitif.

Mais nous, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas sanctionner de près ou de loin ce qui à nos yeux est le découronnement de l'humanité, ce qui l'avilit en lui désignant comme but unique la terre, qui est le but des autres bêtes.

Si tous les catholiques étaient aussi fermement résolus à ne jamais céder aux lâches complaisances du monde et prenaient le parti, quels que fussent les liens d'amitié ou les liens de parenté, de refuser leur présence aux mariages et aux enterrements qui se passent de la consécration religieuse, les cérémonies purement laïques ressortiraient bientôt de tout le triste éclat de leur abjection.

A PROPOS D'UN MORT

Suicide de M. Denfert-Rochereau.

8 mars 1889.

Avant la fin du jour, blasé du lendemain,
Un soir qu'un pistolet se trouva sous sa main,
Il rejeta son âme au ciel, voûte fatale,
Comme le fond du verre au plafond de la salle.

Quoi que racontent plusieurs journaux, je ne crois pas, je ne puis croire au suicide de Denfert-Rochereau, le directeur du Comptoir d'Escompte.

Il y a trente ans que je le connaissais.

Tirant son origine d'une vieille famille protestante des Cévennes, il s'était fait catholique et avait apporté dans sa religion nouvelle une sorte de mysticisme qui exclut le suicide, crime affreux, où le sacrilège le dispute à la lâcheté.

Le sacrilège, en portant la main sur le corps que Dieu vous a donné et que vous n'avez pas le droit d'abandonner par votre volonté et avant l'heure de l'expiation vitale.

La lâcheté, en évitant les responsabilités des fautes commises et en reculant devant les efforts et les difficultés qu'impose la réparation même de ces fautes.

Le suicide est le symptôme des sociétés malades, pourries, et ne mérite quelque compassion que lorsqu'il est le résultat d'un affaiblissement des facultés intellectuelles.

Ceux qu'on appelle des désespérés sont tout simplement des fuyards, chez qui le courage et l'honneur ne sont pas assez grands pour faire face à l'ennemi, au malheur.

Car enfin, de deux choses l'une, ou celui qui va se tuer a forfait à la probité, et alors je vous demande en quoi la mort répare sa honte : ou bien il n'est que la victime de l'infortune, et, dans ce cas encore, il a le devoir de vivre pour prouver que, par le travail et la constance, on est au-dessus des coups de l'adversité.

Et, chaque fois qu'on parle d'un suicide et qu'on ajoute : « Il a payé sa dette, il est mort », je ne puis maîtriser un cri d'indignation et de révolte, car ce n'est pas vrai qu'il ait payé, ce mort ! au contraire, c'est un failli pour la société humaine et un banqueroutier de Dieu.

Non. Denfert ne s'est pas tué.

Si, par impossible, il l'a fait, c'est qu'il était devenu fou, affaibli qu'il était mentalement depuis quelques mois, ayant, en un mot, perdu son libre arbitre.

Jamais, jamais, en pleine raison, il n'eût mis un pistolet sur sa tempe.

Pour tout chétien, et il l'était ardemment, le signal du grand départ ne peut être donné que d'en haut.

Et ce n'est point à cause d'un argent perdu que l'honnête homme doit se déshonorer et faire que ses enfants soient durant leur vie nommés tout bas, tache ineffaçable, « les enfants du suicidé ».

Pourtant nous n'entendons parler depuis quelque temps que d'aventures sinistres de ce genre.

Ici, c'est un financier qui a volé l'argent des déposants ; là, c'est un joueur ; là encore, c'est un écœuré de l'amour.

Presque chaque jour de la semaine est marqué d'une goutte de sang.

Cela provient de l'existence fiévreuse et désordonnée dans laquelle vit la société actuelle, existenc d'où sont bannies les anciennes traditions qui constituaient la famille et sauvegardaient les mœurs publiques.

On ne consent plus au labeur long et persévérant qui jadis donnait une raisonnable aisance au bout de plusieurs années.

On est pressé de jouir, et il faut des millions tout de suite.

D'autre part, et même pour les vaillants qui ne reculeraient pas devant la peine, les sources ordinaires de la fortune sont singulièrement taries.

Que donne l'agriculture aux malheureux qui se courbent toute l'année sur la terre devenue inféconde?

Que donne le commerce au petit négociant?

Que rend l'usine au patron et à l'ouvrier?

A part quelques rares exceptions, il devient difficile aujourd'hui de gagner sa vie, qu'on la cherche à la ville ou qu'on la cherche aux champs.

Et alors, quand apparaît une affaire aux prospectus alléchants, aux boniments sonores, promettant des intérêts énormes, tout le monde se précipite aux guichets, y portant, non pas ses économies, hélas! il y a longtemps qu'on n'en réalise plus, mais ce qui peut subsister encore de capital, et on espère, par de gros intérêts, compenser ce qu'on a perdu de sa fortune.

Et rien n'y fait, rien, ni l'exemple du voisin ruiné, ni le souvenir de la dernière catastrophe, tant la folie de la spéculation entraîne, emporte, non seulement le pauvre qui veut se rattraper, mais le riche lui-même qui veut, insatiable, doubler son argent; alors ils roulent

tous pêle-mêle à la ruine, petits et grands, misérables et millionnaires, et, dominant le tumulte des bruyants désespoirs et des imprécations furieuses, des coups de revolver font entendre leur stridente détonation, annonçant que la mort a passé par là et que le sang ruisselle toujours où l'or ruisselle.

Car, enfin, qu'il se soit tué ou non, Denfert-Rochereau meurt de l'agiotage.

Et il est bizarre que même les favorisés de la fortune, les chefs des plus hauts établissements financiers de France, soient exposés comme les autres à disparaître dans l'abîme.

C'est que la spéculation envahit tout, que le gain répréhensible et malsain s'attache à tout, à la falsification du vin, à l'accaparement du blé, ou bien au monopole des cuivres.

Gagner beaucoup, gagner vite et sans travailler, tel est le but de notre société que l'athéisme travaille et que la République démoralise.

La France n'est plus qu'un immense tripot, où la plupart des établissements financiers trichent l'actionnaire et le volent, sous l'œil bienveillant d'un gouvernement qui en fait autant avec les contribuables.

En vérité, il est grand temps qu'un honnête homme suscité par la Providence, surgisse, se lève et ramène notre patrie à la vieille vertu de nos pères.

LA GUERRE A DIEU

Projet Clémenceau sur la séparation de l'Église et de l'État.

31 mai 1889.

A l'avant-dernière séance de la Chambre, M. Clémenceau a traîné les opportunistes à sa suite, dans la guerre sauvage qu'il poursuit contre le catholicisme.

Il ne les a pas consultés, ne leur a même pas demandé si cela leur convenait, leur était utile ou agréable, et brutalement, ainsi que cela se pratiquait jadis pour la PRESSE des matelots dans les cabarets d'Angleterre, il les a enrôlés, enrégimentés.

Comme champ de bataille, il leur assigne « LA SÉPARATION COMPLÈTE DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT ».

Et parlant en leur nom, il s'est écrié : « ILS PEUVENT « DIFFÉRER D'AVEC NOUS SUR LE MODE ET SUR L'HEURE « DE L'APPLICATION, MAIS QUOI QU'IL ARRIVE, TOUJOURS, « EN TOUT TEMPS, NOUS SERONS UNIS POUR FAIRE FRONT « CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. »

Les opportunistes présents à la séance, loin de protester, ont au contraire vivement applaudi.

Parmi les sectaires qui se faisaient les porte-queue de l'orateur radical et battaient des mains à cette annonce d'une nouvelle et incessante persécution, se faisaient remarquer Martin-Feuillée et Durand.

Il n'y a pas, d'ailleurs, de canaillerie complète, dans le parti révolutionnaire, sans que Martin-Feuillée en réclame sa part.

Le scélérat qui chassa de leurs sièges tout ce que la magistrature possédait alors de grand, de noble, d'honnête, ne pouvait qu'approuver hautement les menaces adressées à la foi chrétienne.

Tel a été, en effet, le premier mouvement des opportunistes.

Et du moment où il s'agissait de témoigner de sentiments haineux à l'Église, ils s'en déclaraient solidaires et se gardaient bien de protester.

En effet, je ne remarque pas qu'un seul d'entre eux se soit levé pour dire à M. Clémenceau, qu'il y avait des réserves à faire, que la persécution religieuse était plus qu'un crime, c'est-à-dire une maladresse, et qu'il serait fou, absurde, de mettre les élections générales prochaines sur le terrain redoutable de « LA SÉPARATION COMPLÈTE DE L'ÉGLISE ET DE L'État ».

Ils ont suivi M. Clémenceau, lâchement, comme l'immonde chacal suit le lion à la curée.

Il y avait du prêtre à manger et les opportunistes en voulaient quelques lambeaux.

Mais la nuit a porté conseil. Ils se sont aperçus, un peu tard, que M. Clémenceau les avait gravement compromis; leur avait fait prendre position sur un terrain détestable et avait posé la question électorale de la façon la plus dangereuse.

Que veut dire, en effet, « LA SÉPARATION COMPLÈTE DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT » ?

Cela veut dire, en bon français, que l'État NE PAIERA PLUS LES CURÉS, NE BATIRA PLUS LES ÉGLISES ET NE S'OCCUPERA PLUS DES PRESBYTÈRES.

Et, par conséquent, dès que cette séparation aura été prononcée, les électeurs, s'ils veulent un presbytère et une église, devront ou les construire ou les entre-

tenir A LEURS FRAIS, et s'ils veulent un curé, ils DEVRONT le payer de LEUR ARGENT, et d'autant PLUS CHER qu'il n'y en aura plus la moitié de ce qui serait nécessaire, — le recrutement du clergé ayant préalablement subi toutes les difficultés et tous les empêchements possibles.

Cette perspective pour les communes de France, pour les contribuables, de n'avoir plus de service religieux, de naître, de s'unir, de mourir sans les secours de la religion, ou de payer quatre ou cinq mille francs par an, alors que l'on n'a pas le sou, équivaut à la suppression pure et simple du culte catholique.

Et nous comprenons que les opportunistes se soient rendu compte du péril que leur faisait courir le programme électoral de M. Clémenceau.

Avec un pareil plan, la République marchait à une catastrophe.

Aussi, tout de suite, ils ont dépêché leur jeune lévite, Joseph Reinach, pour corriger le fâcheux effet de leur solidarité avec M. Clémenceau.

Mais Joseph Reinach, directeur de la *République française*, n'est pas toujours adroit, et il appartient à l'école de l'ours qui chassait les mouches avec un pavé, et cassait la tête de celui qu'il voulait protéger.

Avec un aplomb qui n'appartient qu'aux Juifs devenus libres-penseurs, — espèce horrible, — il reconnaît qu' « IL EST DE TOUTE ÉVIDENCE QUE LA PAIX RELIGIEUSE « EST, A L'HEURE ACTUELLE, L'UNE DES ASPIRATIONS LES « PLUS FORTES ET LES PLUS GÉNÉRALES DU PEUPLE « FRANÇAIS ».

Ils y ont mis le temps, n'est-ce pas?

Et il a fallu les élections prochaines pour les ramener, ces farceurs d'opportunistes, à la vieille maxime : « La

crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. »

Il est vrai que, aussitôt, Joseph Reinach a le toupet d'ajouter cette phrase, grande comme le monde : « IL « EST ASSURÉMENT TOUT A FAIT RIDICULE ET INJUSTE, « DE DIRE QUE LA RELIGION AIT ÉTÉ PERSÉCUTÉE SOUS « LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. »

Joseph Reinach, je vous admire profondément.

Et pour prononcer une telle parole, il vous faut une mâchoire, auprès de laquelle la mâchoire qui servit de massue à Samson, votre ancêtre, n'était qu'un simple râtelier osanore.

L'*article 7*, la dispersion des congrégations, la violation des sanctuaires, la suppression des traitements, l'interdiction des processions, la laïcisation à outrance des écoles et des hôpitaux, la proscription de la prière dans les établissements scolaires, les crucifix arrachés des murailles, la réduction scandaleuse du budget des cultes, la loi militaire envoyant les séminaristes à la caserne, voilà ce qu'il est RIDICULE et INJUSTE, suivant Joseph Reinach, d'appeler une PERSÉCUTION SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE ?

Aussi, je n'insiste pas et Joseph Reinach, lui-même, me tiendrait en médiocre estime, si je relevais plus longuement ses prodigieuses calembredaines.

Je me borne à dire quelques mots de la fin de son article, où se trouvent des aveux intéressants.

Après avoir affirmé, faussement d'ailleurs, que le ministère actuel a renoncé depuis trois mois « AUX LAÏCISATIONS SYSTÉMATIQUES D'HOPITAUX ET AUX LAÏCISATIONS PRÉCIPITÉES D'ÉCOLES », il s'écrie :

« Et c'est ce moment que l'on choisirait pour « reprendre la menaçante querelle, *aussi menaçante*,

« *sinon plus, pour l'État* que pour l'Église, de la Sépa-
« ration ! *Cela serait pure folie, aberration double et*
« *triple.* Nous ne voulons pas nous laisser mener à
« Canossa, mais nous ne voulons pas davantage nous
« faire envoyer à Charenton... »

Remarquez bien que ce n'est pas au nom de la liberté, au nom des principes, au nom de la justice, que les opportunistes demandent la suspension, la fin de la guerre religieuse !

Non, chez eux les mobiles sont moins élevés.

C'est tout simplement, afin de ne pas effaroucher les électeurs et les trop indisposer, à la veille des élections.

La paix religieuse n'est pour eux qu'une marchandise. Ils ne l'offrent pas, ils la vendent comme ils vendraient une lorgnette, et pour avoir de meilleures élections, sauf, le lendemain, à recommencer la persécution avec plus d'âpreté que jamais.

Les électeurs, attachés de près ou de loin aux idées chrétiennes, ne s'y tromperont pas, et ce n'est pas à Canossa, ce n'est pas même à Charenton qu'ils enverront tous ces gens-là, sans distinction de radicaux ou d'opportunistes, car après tout on revient de Canossa et on sort de Charenton, mais c'est à l'égout, au grand égout collectionneur, qui consacrera leur dernière concentration, celle qui attend tous les partis politiques assez insensés pour engager la lutte contre qui ne saurait être jamais vaincu, contre qui ne meurt pas, contre Dieu !

L'ÉGLISE ET LA DÉMOCRATIE

7 juin 1898.

S'adressant à la Droite, M. Pichon, député, rédacteur de la *Justice*, ancien aide de camp de M. Clémenceau, mais passé depuis dans l'état-major opportuniste, s'est écrié : « Il y a un abîme entre vous et nous. Cet abîme, « c'est la Révolution française. Vous savez que l'Église « n'a jamais servi la Révolution française, qu'elle ne la « servira jamais. »

Avant de discuter cette affirmation, qui repose sur une erreur d'autant plus grossière chez son auteur qu'elle est volontaire, nous ferons remarquer la recrudescence, depuis quelques jours, des attaques du radicalisme contre la religion.

Hier, c'était M. Clémenceau; aujourd'hui, c'est son ex-enfant de chœur, Pichon.

Qu'est-ce que cela veut donc dire ?

Cela veut dire que les radicaux, domestiqués par Jules Ferry et n'osant plus se séparer de lui sur les programmes et sur les doctrines, essaient de se rattraper par la vieille rengaine antireligieuse.

« Je pense, donc je suis », disait un philosophe connu.

« Je blasphème, donc je suis radical », disent les radicaux, afin de faire croire qu'ils sont encore radicaux.

Mais il ne suffit pas d'invectiver la papauté, de menacer le catholicisme et d'outrager Dieu, pour établir qu'on reste indépendant de la domination opportuniste.

Les radicaux n'existent plus. Ils ont fait litière de leurs principes et, moyennant quelques candidatures officielles, sont à plat ventre devant Ferry.

Ce n'est point par des déclarations plus ou moins sacrilèges, qu'ils sauveront ce qu'ils ne possèdent déjà plus aux yeux de l'opinion publique, leur dignité et leur autonomie.

Et vainement ils se dressent contre le ciel et lui montrent le poing. Nous savons ce que vaut cette fierté, l'ayant vue s'humilier préalablement devant l'opportunisme tout-puissant et dispensateur souverain des investitures électorales.

Aussi, cela ne trompe personne, et les radicaux ne donneront pas le change sur leur asservissement moral.

Leur révolte contre Dieu ne saurait masquer leur aplatissement politique.

Maintenant que nous avons indiqué le mobile peu honorable auquel obéissent les radicaux en essayant de raviver les haines religieuses, nous dirons à M. Pichon qu'il n'est pas vrai que l'Église soit l'ennemie de la Révolution française.

Elle en est si peu l'ennemie, que les députés du clergé, d'accord avec les députés de la noblesse et du Tiers-États, ont, au même degré, avec le même élan généreux et spontané, pris l'initiative de tout ce qui a survécu de la Révolution française.

Le clergé n'a jamais témoigné la moindre hostilité contre la démocratie, d'autant moins que la vraie démocratie découle du Christianisme, et c'est assurément sans la moindre surprise que nous avons lu dans le magnifique mandement que vient de publier S. Em. le cardinal Richard, que « l'Église ne repousse pas plus

« les formes démocratiques des sociétés modernes que « les formes monarchiques ou aristocratiques des autres « siècles et des autres contrées ».

De tout temps, les catholiques savent que cette doctrine fut et sera perpétuellement la doctrine de l'Église.

L'Église n'a pas de forme politique préférée ; elle s'accommode de tous les gouvernements.

« Son royaume n'est pas de ce monde », et peu lui importe que ce soit la Royauté, l'Empire ou la République, du moment où règne en même temps le respect des consciences.

Il n'y a que les républicains pour ignorer cela.

Et nous nous étonnons de l'ignorance de ces hommes qui, depuis la lecture du mandement de Son Éminence le cardinal Richard, s'écrient : « Voilà un beau langage ! « si tous les membres du clergé pensaient comme cela ! »

Mais tous les membres du clergé pensent ainsi, ânes bâtés que vous êtes, et c'est une vérité devenue banale !

D'ailleurs, il n'y a qu'à se souvenir.

En 1848, le clergé de France saluait par ses chants l'aurore de la deuxième République et bénissait partout les arbres de la liberté.

De même, sous l'Empire et à de rares exceptions près, à part deux ou trois évêques, ceux de Nîmes, de Poitiers et d'Orléans, et encore, à la fin du règne, tout le clergé était impérialiste.

Il ne se détacha, de la deuxième République et du second Empire, que lorsque ces gouvernements commirent la faute de léser le clergé dans ses droits et de le gêner dans ses devoirs.

Le clergé se retira et fit bien. Car pour nous, catholiques, Dieu passe avant les rois et les empereurs.

Mais il n'est pas douteux, que sans les fautes commises après la guerre d'Italie, que sans l'abandon de la papauté, tout le clergé français fût demeuré fidèle à l'Empire, gouvernement qui pourtant tirait son origine de la Révolution française.

Et aujourd'hui, tout le clergé encore serait rallié à la République, si celle-ci ne l'avait imprudemment provoqué et maladroitement tourné contre elle.

« Voilà l'ennemi ! » disait Gambetta en montrant l'Église.

Et depuis lors, toutes les persécutions se sont abattues sur elle, toutes les ignominies lui ont été prodiguées. La République, en un mot, et depuis qu'elle a pris le pouvoir, semble ne vouloir l'exercer qu'au détriment de l'Église et contre l'Église.

L'Église ne pouvait pourtant pas baiser la main qui l'étranglait et lécher le talon qui l'écrasait !

Si elle dédaigne de se défendre elle-même, elle a le devoir de défendre ses dogmes, son culte, sa foi.

Et elle le fait, sans s'inquiéter des formes de gouvernement, ces formes ne l'intéressant guère, étant purement humaines, alors qu'elle ne se préoccupe que des intérêts spirituels.

L'Église ne se détache d'un gouvernement, que lorsque ce gouvernement a prouvé qu'il était l'adversaire de la liberté religieuse.

Et tout gouvernement qu'elle abandonne tombe tôt ou tard.

Aujourd'hui, la République a repoussé le clergé français dans l'opposition implacable, c'est une faute irréparable. Car il ne faut pas se le dissimuler, la

France, après tout, compte trente millions de citoyens, qui peuvent bien, entre temps, négliger leurs devoirs religieux, mais qui n'oublient jamais d'invoquer Dieu, au moins dans les trois circonstances solennelles de la vie humaine : à la naissance, au mariage, à l'agonie.

Mettre contre soi le clergé, quand on pouvait l'avoir pour soi rien qu'en lui donnant la liberté, ce qui n'est pas un privilège, mais le droit de chacun, c'est mettre contre soi ces trente millions de citoyens, l'immense majorité de la nation, et c'est plus qu'un crime, c'est une sottise.

UNE LOI DE HAINE.

Le service militaire des séminaristes.

18 juin 1889.

On sait où en est la loi militaire.

Un petit congrès, composé de DIX-HUIT sénateurs, et de TRENTE-TROIS députés, s'est réuni et discute depuis plusieurs jours, pour mettre d'accord les deux Assemblées sur les points qui les divisent.

Ces points ne sont pourtant pas nombreux.

Il n'y en a que trois.

Le litige est borné aux trois questions, des dispenses de famille, du recrutement régional et des séminaristes.

La délégation des TRENTE-TROIS a cédé sur les deux premières qui, d'ailleurs, lui importaient peu, et demeure intraitable sur la troisième qui a trait aux séminaristes.

Pourtant, on ne peut pas dire que le Sénat n'ait pas déjà fait toutes les concessions possibles dans cet ordre d'idées !

Avec la plus déplorable, la plus coupable des faiblesses, il a cédé devant les fureurs antireligieuses de la Chambre des députés, lorsqu'il accepta le service d'un an pour les séminaristes.

Un an passé à la caserne, c'est un an de danger pour les jeunes gens qui se préparent au sacerdoce, c'est un an pendant lequel bien des assauts seront donnés à la vocation religieuse.

Combien de séminaristes qui n'y résisteront pas!

Car la vocation religieuse a besoin de se fortifier, de se développer dans un certain recueillement, dans un milieu spécial, et nous ne voyons pas que la caserne et ce qui l'avoisine soient de nature à retenir les séminaristes dans la carrière ecclésiastique.

Il manque plus de cent prêtres par diocèse, à l'heure qu'il est.

Et la nouvelle loi militaire, avec cette année de service imposée aux séminaristes, va rendre le recrutement du clergé de plus en plus difficile et augmenter d'autant le manque de curés dans les campagnes.

Bientôt, il n'y aura même plus qu'un curé pour deux ou trois communes.

C'est le service religieux à moitié détruit et le danger pour les malades, de ne pouvoir pas recevoir à temps, dans beaucoup de localités, le secours des derniers sacrements.

Voilà ce que le Sénat a voté. Voilà ce que le Sénat avait eu la lâcheté d'accorder!

Eh bien! cela ne suffit pas, et la Chambre des députés, toujours insatiable quand il s'agit de manger du prêtre, exige encore d'avantage.

La délégation des TRENTE-TROIS, organe des PRÊTRO-PHOBES de la Chambre, veut que les séminaristes passent, non pas UN AN, mais TROIS ANS, à la caserne.

UN AN, ce n'est pas suffisant pour entamer et désorganiser les vocations religieuses.

Beaucoup pourraient résister, et cela ne fait pas l'affaire des radicaux de la Chambre.

Tandis qu'avec trois années de caserne, il y a des chances sérieuses pour que les séminaristes soient enfin et définitivement détournés de leur sainte profession.

Et voilà pourquoi la délégation des TRENTE-TROIS refuse énergiquement de céder.

Elle veut les trois ans ou rien.

De plus, elle exige qu'en temps de guerre, les séminaristes soient versés purement et simplement parmi les combattants, tandis que le Sénat, par un reste de pudeur, avait admis qu'ils fussent employés aux services hospitaliers.

J'ignore qui cédera, du Sénat ou de la Chambre, et si l'arrangement que l'on cherche par ce petit congrès, pourra s'effectuer.

Le Sénat ayant passé son existence à s'incliner servilement devant la Chambre, il y a des chances pour qu'il termine ce conflit par une nouvelle faiblesse et qu'il abandonne les séminaristes aux haines révolutionnaires qui les poursuivent à outrance.

Ayant accordé un an, ayant cédé sur le principe qui était tout, il est admissible que le Sénat lâchera de nouveau sur l'ensemble, et nous n'oserions jurer de rien.

Mais il ressort de tout cela, que la Chambre des députés subordonne les besoins de la France, la défense du pays, la sécurité de la patrie, à la haine antireligieuse qui la dévore.

Comment, voilà une loi militaire, dont tous les républicains proclament l'indispensabilité et qu'il faut voter au plus vite, afin d'assurer, disent-ils, notre supériorité militaire.

Et cette loi menace de ne pas être appliquée, de tomber en déchéance, uniquement parce que les radicaux exigent la présence, sous les drapeaux, des séminaristes pendant trois années, présence que les républicains du Sénat reconnaissent être parfaitement inutile et parfaitement injuste.

Nous sommes donc en droit d'affirmer que, chez les républicains, la haine contre la religion chrétienne dépasse, et de beaucoup, le dévouement à la patrie, et que cette loi militaire est plutôt dirigée contre des Français, contre les catholiques, — ce qui est odieux, ce qui est infâme, — qu'elle n'est dirigée contre l'ennemi, contre l'Allemagne.

Oui, ces républicains qui ont l'impudence d'écrire sur tous les murs le mot de FRATERNITÉ, ne veulent leur loi militaire que pour combattre leurs frères, leurs concitoyens, et il leur est indifférent qu'elle soit, ou non, votée, du moment où l'étranger serait seul à en souffrir.

Et ce sont eux pourtant, ces républicains, qui ne cessent de déclamer contre les Vendéens ou les émigrés, leur reprochant d'avoir manqué de patriotisme, et alors que ceux-ci étaient traqués par le bourreau et ne faisaient, après tout, que se défendre contre des assassins.

Les républicains, au contraire, en pleine paix, sans être menacés ni provoqués par personne, déchaînent sur le pays la guerre religieuse et la guerre civile, et au lieu d'avoir la pensée noble et généreuse de délivrer les compatriotes asservis, de recouvrer les provinces perdues, ils n'ont qu'une préoccupation, celle de savoir par quels moyens ils pourront tracasser les Français et leur rendre la France inhabitable !

Avouez tout de même que les républicains qui pensent et agissent ainsi, sont de bien fameux scélérats, et qu'il est grand temps qu'on en soit débarrassé, ne fût-ce que pour rendre à notre malheureux pays, un peu de repos, un peu de paix, un peu de bonheur?

PLUS DE PRÊTRES.

16 juillet 1889.

On sait dans quelles conditions a été votée la loi militaire.

Un conflit s'était engagé, entre le Sénat et la Chambre des députés, au sujet des élèves ecclésiastiques, compris dans la catégorie des dispensés.

Le Sénat voulait qu'ils fussent versés en temps de paix et en temps de guerre, dans les services hospitaliers, c'est-à-dire dans les hôpitaux ou dans les ambulances.

C'était relativement bien, somme toute, et du moment où l'égalité devenait inexorable, il y avait une certaine convenance, une certaine équité, à faire cette situation spéciale aux élèves ecclésiastiques.

Mais la Chambre des députés voulait autre chose, et il ne pouvait lui convenir de laisser les séminaristes dans les hôpitaux ou dans les ambulances, services auxquels leur caractère religieux semblait les destiner d'une façon toute naturelle.

La loi militaire, dans la pensée des communards et des francs-maçons de la Chambre, était bien moins dirigée contre la Prusse que contre le catholicisme. Et il était moins question de s'en servir contre Guillaume que contre le bon Dieu.

Aussi la Chambre des députés refusa-t-elle d'accepter la combinaison moyenne, adoptée par le Sénat. Et elle menaça de refuser son vote à la loi militaire, si satis-

faction n'était pas entièrement donnée aux haines anti-religieuses.

Il fallait les séminaristes *à la caserne.*

Les hôpitaux, c'était trop doux ! Les ambulances, c'étaient des endroits trop tranquilles !

Pensez donc ! Les séminaristes n'y auraient eu jamais que de bons exemples sous les yeux et y auraient vécu dans des conditions respectables qui n'auraient entravé en rien la continuation de leur vocation religieuse.

C'eût été pour les libres-penseurs de la Chambre des députés un atroce crève-cœur.

Car ils n'ont jamais voulu la loi militaire, que pour y prendre les séminaristes, et ils n'ont jamais voulu prendre les séminaristes que pour les garder définitivement.

Un an passé dans les services hospitaliers, avec des malades, avec des sœurs de charité, cela ne faisait pas l'affaire des libres-penseurs, c'était presque encore le séminaire, et les élèves ecclésiastiques auraient pu se considérer comme chez eux.

Aussi, ont-ils exigé davantage, ont-ils exigé tout.

Et il s'est trouvé un ministre de la guerre assez criminel pour trancher la question dans le sens des haines religieuses.

Il a eu l'infamie de déclarer que, malgré les intentions parfaitement claires du Sénat, il appliquerait la loi dans le sens rigoureux que réclamait la Chambre des députés et que les séminaristes feraient un an, A LA CASERNE.

Vous en voyez les conséquences.

Les séminaristes envoyés à la caserne seront l'objet de soins particuliers ; une véritable excitation à la débauche les entourera perpétuellement.

On n'aura qu'un but, les amener, par des entraînements coupables, à abandonner leur vocation.

On s'efforcera, pour obéir à la pensée du gouvernement, de les empêcher de jamais rentrer au séminaire.

Combien de ces jeunes gens qui ne pourront résister jusqu'au bout à ces continuelles tentations ?

Et d'avance, on doit admettre que beaucoup parmi eux laisseront leur soutane à la caserne, après dix mois d'une vie de pervertissement voulu, commandé, et qui ne leur permettra même pas d'aller à la messe !

N'est-ce pas abominable, dans un pays comme la France, où se compte une majorité de catholiques, de voir des élèves ecclésiastiques, des séminaristes, éloignés brutalement de l'église et des offices religieux, pendant un an et de par la loi ?

Naturellement, le recrutement du clergé s'en ressentira.

C'est ce que voulaient les libres-penseurs du gouvernement.

Sur cinquante futurs prêtres, vingt-cinq manqueront à l'appel.

Or, il y avait déjà, dans nos départements, une pénurie grave de prêtres.

Je connais des départements, le mien par exemple, où plus de soixante paroisses sont sans curés.

Avec la nouvelle loi militaire, le mal ira empirant.

Il n'y aura plus de curés pour les besoins spirituels des populations.

Et l'habitant de la campagne, qui se trouve éloigné de tout centre, pourra mourir comme un chien, comme un désespéré, avant qu'on ait eu le temps matériel d'aller chercher un prêtre là ou il y en aura encore.

Plus de messes, plus d'offices dans la moitié des communes de France.

Voilà par quelle abominable mesure la Chambre des députés, de complicité avec un gouvernement scélérat, aura clôturé son hideux mandat législatif !

Les électeurs ne l'oublieront pas.

Et ceux qui veulent le presbytère du village, habité par un curé ; qui veulent l'église fréquentée le dimanche ; qui réclament la célébration du culte, et qui, surtout, en cas de danger de mort, voudraient avoir un prêtre à leur portée, ceux-là se rappelleront que, si leurs vœux sont trompés, c'est à la République et aux républicains qu'ils le doivent, et ils ajouteront ce nouveau grief à tous les autres qui leur font désirer d'être débarrassés d'un ignoble gouvernement, qui prend tout au peuple, lui vole ses enfants pour les écoles laïques, lui vole son argent pour s'engraisser dans des fêtes perpétuelles, et va jusqu'à vouloir lui voler ses curés et son bon Dieu !

LE DIVORCE.

2 septembre 1889.

Je viens de lire, avec une douloureuse stupeur, le rapport établi par le ministre de la justice et présentant le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie, pendant l'année 1887.

La statistique des DIVORCES ET SÉPARATIONS DE CORPS, telle qu'elle est fournie par ce document publié dans le *Journal officiel*, nous montre ce que le gouvernement de la République a fait de la famille, de la vieille famille française, si respectable autrefois, si puissante, et démantelée aujourd'hui comme une forteresse où l'on peut pénétrer de toutes parts, une large brèche étant ouverte à tous ceux qui la veulent détruire.

La progression des divorces est tout simplement effrayante.

En 1884, il y a eu *1,657* divorces, dont *1,549* précédés d'une séparation de corps.

En 1885, on relève *4,123* divorces dont *2,163* par conversion de séparation de corps.

En 1886, le chiffre des divorces est de *4,007*, dont *1,300* conversions.

En 1887, nous arrivons au chiffre effarant de **5,797** divorces, dont **4,685** non précédés de séparations de corps.

Ce n'est pas tout.

A ces *5,797* divorces prononcés en 1887, il convient d'ajouter encore *1,896* séparations de corps.

Ce qui porte à près de **huit mille**, dans une seule année, les décisions judiciaires ayant pour but de détruire ou de relâcher les liens du mariage en France.

Depuis l'application de la loi du 27 juillet 1884 jusqu'au 31 décembre 1886, c'est-à-dire en trois ans et demi, il a donc été prononcé près de *16,000* divorces.

Et nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que les années 1888 et 1889, à elles seules, nous en donneront presque autant, si nous suivons les lois de la progression.

Dans cette statistique cruelle pour la moralité de notre malheureux pays, nous trouvons que les ouvriers de tout genre sont compris pour une proportion de *53 0/0*, ce qui est énorme.

Nous remarquons également que l'adultère n'est invoqué, afin d'arriver au divorce, que pour le *cinquième* des affaires.

Nous ferons enfin observer que les tribunaux accueillent avec plus de facilité les demandes en divorce (*91 0/0*) que les demandes en séparation (*86 0/0*).

Voilà avec quelle facilité la magistrature épurée de la République brise le mariage et peuple la France d'enfants sans famille, ne pouvant éprouver pour le père et la mère, qui se sont jetés de la boue au visage et se sont publiquement déshonorés, que les sentiments d'un respect fort affaibli.

C'est le peuple surtout, *53 0/0* pour les ouvriers, *17 0/0* pour les cultivateurs, 7 0/0 pour les domestiques de ville, c'est-à-dire près de **80** 0/0, qui fait les frais de cette prodigieuse démoralisation, où le mariage

ne compte plus comme un devoir et rentre dans les variations et les instabilités d'un plaisir.

La République renouvelle pour notre infortuné pays les plus ignobles traditions de la décadence romaine.

Car, dans les pays où la famille n'existe plus comme base sociale indestructible, le peuple est condamné à bientôt périr.

Cet effondrement de la famille, c'est le gouvernement lui-même, dans la personne de ses tribunaux, qui le détermine.

Accorder 94 0/0 sur les demandes en divorce, c'est épouvantable, alors surtout que la raison de l'adultère, la plus grave de toutes, la seule vraiment irrémédiable, n'y entre que pour un cinquième.

C'est une véritable prime accordée à la destruction de la famille.

Aussi sommes-nous heureux qu'une pareille statistique vienne à la lumière, précisément au moment des élections générales.

Les électeurs verront à quel abîme de hontes, de corruptions, de saletés, la République les mène rapidement.

Et ils comprendront qu'il n'est que temps, pour sauver la patrie qui tomberait en pourriture, de la guérir du virus républicain dont elle meurt.

CHACUN CHEZ SOI.

Refus de sépulture ecclésiastique à un franc-maçon.

29 décembre 1889.

Les journaux libres-penseurs malmènent fort vivement l'honorable et vénérable abbé Vié, curé de Saint-Maclou, de Pontoise, pour le fait que voici :

Il y a eu jeudi huit jours, M. Billoin, maire de Pontoise, mourait, et sa famille, ses amis, envoyèrent des lettres de faire-part, annonçant ses obsèques religieuses pour le dimanche suivant, c'est-à-dire pour dimanche dernier.

Sur ces entrefaites, M. l'abbé Vié, curé de la paroisse de Saint-Maclou, paroisse du défunt, apprend que M. Billoin était un des dignitaires de la franc-maçonnerie.

Naturellement, il décide que l'accès de l'église sera interdit au décédé, mort, d'ailleurs, sans avoir manifesté, d'une façon quelconque, le désir de recevoir les consolations de la religion chrétienne.

Là-dessus, beau tapage.

La famille, les amis, les autorités, interviennent tour à tour et passent successivement de la prière à la menace pour obliger M. le curé de Saint-Maclou à lever l'interdit.

Rien n'y fait.

Le curé de Saint-Maclou tient bon et l'ancien maire de Pontoise doit se contenter de l'application du proverbe connu : « Comme on a fait son lit, on se couche. »

Mort dans les sentiments francs-maçons, il est enterré suivant les coutumes des francs-maçons, avec les formalités de l'enterrement civil,

Je ne vois vraiment pas ce qui peut, dans cette affaire, soulever tant de fureurs contre M. le curé de Saint-Maclou, que le *Rappel*, notamment, accuse d'être « UN CURÉ A POIGNE ».

Si c'est « être à poigne », que de faire son devoir, M. le curé Vié mérite assurément cette qualification.

Pouvait-il agir autrement, je vous le demande?

Voilà des gens qui se séparent nettement de l'Église catholique dans laquelle ils étaient nés ; qui, volontairement, répudient sa doctrine, ses commandements, son culte, sa foi, et qui, par-dessus le marché, organisent contre elle la plus haineuse des persécutions.

Car personne n'ignore et ne nie, d'ailleurs, que c'est de la franc-maçonnerie que sortent toutes les attaques contre l'Église.

Ces gens vivent en dehors de la religion et en lui faisant tout le mal possible.

Ils meurent sans avoir manifesté la volonté d'une réconciliation, d'un repentir.

Ils meurent dans une autre religion, si on peut toutefois appeler ainsi la franc-maçonnerie, qui est la négation de toute religion.

De quel droit, dès lors, veulent-ils, par leurs amis ou par leurs familles, forcer les portes d'un sanctuaire qui n'est plus le leur, qu'ils ont méconnu, qu'ils ont insulté, qu'ils ont voulu détruire ?

Mais il serait moins absurde, à mon avis, et, certes, ce n'est pas peu dire, d'accorder des funérailles religieuses dans une église catholique à un schisma-

tique, à un protestant, à un mahométan même, qu'à un franc-maçon.

Car le schismatique, l'hérétique, le mahométan, ont une religion, et peuvent se réclamer d'un Dieu ; tandis que les francs-maçons, qui nient l'immortalité de l'âme, méconnaissent Dieu lui-même, la plupart du temps, et sont mal venus à demander l'accès des temples catholiques, avec lesquels ils n'ont plus rien de commun.

Évidemment, la famille de M. Billoin a eu honte de l'enterrement civil, et il faut lui savoir gré de cette pudeur *in extremis*.

Dans nos provinces, et même à Pontoise, qui est pourtant proche de Paris, il est de mauvais genre, de mauvais goût, d'être enterré comme un chien, civilement.

Aussi, a-t-on voulu, affaire de mode, de convenance, donner à M. Billoin des obsèques plus dignes.

Mais on avait compté sans l'énergie de M. le curé Vié.

Il serait vraiment trop commode de vivre en franc-maçon parmi les détracteurs et les persécuteurs de l'Église et de se faire enterrer par elle, sans même le lui avoir demandé, et pour une simple question de *chic !*

Quand nous mourons, nous autres, nous n'appelons pas à notre convoi les chevaliers de l'équerre et tous les sinistres farceurs qui composent la confrérie des frères *trois points*.

Qu'ils fassent comme nous et se privent de notre eau bénite et de nos prières, qui n'appartiennent qu'à ceux qui les réclament !

C'est déjà bien assez, et beaucoup trop, que la République impose à nos prêtres, elle qui ne croit ni à Dieu, ni à diable, le « *Domine, salvam fac rempu-*

blicam » : odieuse dérision ; car c'est une honte de forcer les prêtres catholiques à demander les bénédictions divines pour le gouvernement qui proscrit Dieu lui-même.

C'est bien assez de voir les journaux républicains et Madame Carnot, elle-même, célébrer la Noël comme une simple fête laïque, et avec une inconscience cynique, par des collations et des réveillons, alors qu'à la même heure plus de cent prêtres, privés de leur humble traitement, meurent de faim dans leurs presbytères gelés.

Il ne manquerait plus vraiment que de voir les francs-maçons souiller de leurs... carcasses, j'allais dire autre chose, les parvis sacrés qu'ils ont souhaité détruire.

Que chacun reste chez soi, le franc-maçon dans sa loge et le catholique dans son église.

Car c'est la moindre des choses, même sous la République libre-penseuse, que le Bon Dieu, aussi bien que l'humble charbonnier, soit maître dans sa maison, et n'y reçoive, vivants ou morts, que ceux qui sont de ses amis !

LA MORALE SOUS LA R. F.

30 décembre 1889.

Voulez-vous savoir où en est LA MORALE, en France, sous le règne de la République ?

Et d'abord, qu'est-ce donc que LA MORALE ?

J'ouvre le dictionnaire, afin de n'être pas accusé de donner une définition fantaisiste, et je trouve :

« Ensemble des règles qui doivent diriger l'activité « libre de l'homme. »

Il n'y a, par conséquent, rien de plus important, de plus capital pour l'homme.

C'est la morale, plus que toute autre chose, qui distingue réellement l'homme de l'animal, l'être intelligent de la brute.

Dans ces conditions, c'est vers la morale que doit tendre particulièrement et surtout l'éducation sociale.

Avant d'enseigner à l'homme les principes de la science, il importe de lui apprendre les principes de la morale.

Car toute la civilisation d'un peuple réside dans la perfection plus ou moins avancée de la morale.

Cela dit, en guise de préface nécessaire, nous revenons à notre interrogation première et nous vous demandons :

Êtes-vous curieux de savoir où en est l'enseignement de la morale, en France, sous la troisième République?

Je vais vous le dire :

Les renseignements que je vous apporte ne me sont pas personnels. Ils n'émanenl point d'une statistique savante et habile, que des conservateurs auraient laborieusement échafaudée.

Non.

C'est le ministre lui-même de l'instruction publique, M. Fallières, qui a donné l'ordre d'en recueillir les éléments.

Il lui plaisait, à cet homme de profiter de l'Exposition universelle, pour ajouter à la danse du ventre, aux bayadères javanaises et aux fontaines multicolores, l'exposé sincère des progrès accomplis sous la République par l'enseignement de la morale, dans nos écoles laïcisées.

Il en augurait un admirable résultat et espérait que le produit de l'enquête pourrait être publié, exposé, de façon à exciter l'admiration de tout le monde savant.

Eh bien! la déception est atroce. Le résultat est lamentable, et, sans une heureuse indiscrétion, nous ne saurions pas à quel point d'abrutissement la République est en train de mener rapidement Celle qui, sous les autres gouvernements, passait à juste titre pour être la *Reine des nations*, la France, enfin!

Donc, une enquête officielle avait été ordonnée, afin de savoir comment se pratique l'enseignement moral dans les écoles.

Comme d'habitude, un questionnaire a été dressé et des rapports ont été demandés aux inspecteurs de l'Université.

De toutes parts, on a répondu avec empressement à l'appel du ministre.

558 rapports sont arrivés au ministère, émanant des inspecteurs d'académie, des inspecteurs primaires,

des directeurs d'école normale, voire des instituteurs.

Le dépouillement a été confié à un homme peu suspect de partialité en faveur des écoles catholiques et congréganistes, puisque c'est un professeur de la faculté de théologie protestante de Paris.

Or, il a constaté, l'âme navrée, qu'il y a « DES RÉGIONS ENTIÈRES OÙ L'ENSEIGNEMENT MORAL N'EXISTE PLUS DANS L'ÉCOLE ».

Voulez-vous la Charente?

Voici le rapport qui la concerne :

« Dans soixante pour cent des écoles de ma circons-
« cription, l'éducation morale est presque nulle. La
« leçon dure de trois à cinq minutes, et c'est toujours
« une leçon de morale utilitaire, bien rarement une de
« morale élevée. »

Voulez-vous la Haute-Vienne?

« L'enseignement de la morale n'existe pas dans ma
« circonscription. »

Voulez-vous la Nièvre ?

« L'enseignement de la morale n'est ni compris ni
« donné dans nos écoles. La capacité et surtout les
« convictions manquent au plus grand nombre des
« maîtres. Dans les trois quarts des écoles, c'est à peine
« si, par hasard, le maître saisit l'occasion d'une
« lecture pour adresser une recommandation pratique
« aux élèves. »

Les **558** rapports, la plupart volumineux, abondent de renseignements de ce genre, tous aussi tristes, tous aussi sinistres pour l'avenir de notre malheureux pays.

Pourquoi cette disparition de l'enseignement moral, à l'école ; pourquoi?

Quelles en sont les causes?

Oh ! c'est bien simple, et l'honorable rapporteur

nous l'apprendrait en deux mots, si nous ne le savions pas depuis longtemps !

Cela vient, dit-il, « de ce que l'enseignement « religieux et l'enseignement de la morale étaient si bien « identifiés, que « LA SUPPRESSION DE L'UN A AMENÉ LA « SUPPRESSION DE L'AUTRE dans l'esprit d'un très grand « nombre d'instituteurs ».

Le rapporteur ajoute que, dans beaucoup d'écoles, les instituteurs ont adopté un manuel de morale et le font réciter machinalement, sans l'expliquer par un développement quelconque et probablement sans le comprendre eux-mêmes. Ailleurs, ils confondent, paraît-il, l'éducation morale avec l'éducation civique, et on nous cite cet exemple bien curieux et bien édifiant en la matière, d'un inspecteur demandant à l'instituteur : « Quelle leçon de morale avez-vous donnée aujourd'hui à vos élèves ? »

Et l'instituteur répond : « Nous avons étudié les attributions du conseil municipal. »

Voilà où mène l'école sans Dieu !

Elle conduit à l'école sans morale.

Qu'importe que l'instruction d'un peuple soit poussée aussi loin que possible, qu'importe la science, si l'éducation fait défaut, si la morale est absente !

On ne remplace pas les idées de religion, de famille, de société, par des diplômes de savants, d'ingénieurs ou de chimistes.

Un peuple ne vaut que par la morale.

Et la morale ne découle que d'une source, de la religion.

Là où il n'y a point de religion, il n'y a point de morale, car je suis de ceux qui ne croient pas à ce que l'on appelle la *morale indépendante*.

Du moment où vous supprimez dans les écoles l'enseignement religieux, vous supprimez du même coup l'enseignement de la morale.

Tel est le résultat superbe qu'on a obtenu en France, sous la République, avec la laïcisation.

On a voulu tuer Dieu, et on a tué la nation.

En laïcisant l'éducation française, on l'a bestialisée.

LA CHARITÉ SOUS LA R. F.

3 janvier 1890.

Au temps où je dirigeais le journal *Le Pays*, dont les bureaux étaient dans le quartier du Palais-Royal, j'entendais la messe, le dimanche, à l'église Saint-Roch, qui était tout près, et je remarquais un monsieur en habit noir et cravate blanche, qui quêtait pour LE BUREAU DE BIENFAISANCE.

Je ne lui ai jamais donné un sou à ce monsieur, réservant mon aumône pour le bon prêtre qui le précédait ou le suivait et qui quêtait soit pour les pauvres, soit pour les besoins de l'église.

Et chaque fois qu'une personne faisait autour de moi le geste de lui allonger une menue monnaie, n'eût été le respect du lieu, je lui aurais certainement dit : « Ne lui donnez donc rien, vous, catholique, car on « ne sait que trop où va l'argent des bureaux de « bienfaisance ! »

Ce que je pensais alors, je le déclare ici, bien haut, pour les âmes charitables qui seraient tentées de se montrer généreuses à l'endroit des quêteurs du bureau de bienfaisance, quêteurs qui, non seulement, et en vertu de certaines conventions municipales, exercent dans certaines églises, mais vont surtout demander à domicile.

Naturellement, ils se présentent au nom du maire : on leur donne, et on a tort.

Oui, on a tort, parce que, si l'on veut secourir réelle-

ment les pauvres, il ne faut pas faire de classification parmi eux.

Or, le bureau de bienfaisance partout, que ce soit dans un quartier de Paris, ou dans une commune de province, s'il est aux mains des républicains, n'accorde jamais de secours qu'aux indigents communards ou libres-penseurs.

Il n'hésite même jamais entre un moins pauvre et un plus pauvre, si le plus pauvre a le malheur d'être conservateur ou catholique.

Dans ce cas, on ne lui donne rien, et on passe par-dessus son dos, pour venir en aide à celui qui n'en a même pas besoin, mais qui offre des garanties politiques sérieuses.

C'est ainsi que, depuis des années, le Bureau de bienfaisance de Plaisance, mon chef-lieu de canton, sert uniquement à payer des services électoraux.

Les bons de pain, les journées de travail de l'atelier de charité, tout cela c'est pour récompenser les bien pensants.

Quant aux autres, et quelle que soit leur misère, ils peuvent crever comme des chiens. Le bureau de bienfaisance de la municipalité républicaine n'en a cure.

Et ce n'est pas seulement chez moi et à Paris, que les bureaux de bienfaisance pratiquent un pareil oubli, un pareil mépris de la grande loi chrétienne, humanitaire, de l'égalité des pauvres devant la charité.

C'est partout la même chose ; la charité républicaine n'est pas une charité : c'est toujours, pour les bureaux de bienfaisance, comme pour les places et les emplois, comme pour les honneurs, comme pour tout, la perpétuelle assiette au beurre, le perpétuel râtelier où

chacun n'a pas sa place, comme il devrait l'avoir, ainsi qu'au soleil du bon Dieu.

En haut de l'échelle sociale, où l'on est servi dans des plats d'or, ou en bas, aux derniers degrés, où se trouve l'écuelle de bois, la faveur commande et l'injustice obéit.

C'est bon pour nous autres chrétiens de ne pas établir de distinctions dans le besoin, dans la faim, dans la souffrance.

Mais pour le républicain, il y a pauvre et pauvre.

Jamais, chez lui, le désintéressement ne préside à la distribution des secours.

Une arrière-pensée le guide, le retient, et ne lui fait jamais donner qu'à ceux dont il peut exploiter la misère.

Je me disais toutes ces choses en lisant une lettre adressée à un journal du Doubs par un brave et honnête médecin, le docteur Lebon, qui signale les mêmes abominations commises par le bureau de bienfaisance de Besançon.

Voici la lettre :

Besançon, 26 décembre 1889.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où le bureau de bienfaisance se dispose à faire ses quêtes annuelles, il m'a paru nécessaire d'éviter les surprises, et que les personnes qui lui confient leurs aumônes, sachent bien comment ce bureau comprend sa mission.

En voici un exemple qui rend tout commentaire inutile.

A Battant, une pauvre famille de manœuvres, très laborieuse et très honnête, chargée d'enfants, crut, il y a quelque temps, devoir prier le bureau de bienfaisance de vouloir bien lui venir en aide pour habiller un de ses enfants, qui, sans cela, serait exposé à ne pas suivre régulièrement ses classes. Comme ce quartier ne renferme que des écoles neutres de garçons, l'enfant venait chez les frères.

Voici la réponse signée du secrétaire avec le timbre du bureau; je possède la lettre :

Votre demande à l'effet d'obtenir un habillement pour un enfant n'a pas été jugée susceptible d'être accueillie, celui-ci ne fréquentant pas une école communale.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de mon profond respect.

Dr Lebon.

Ainsi, un petit enfant a froid par ce rude temps d'hiver, ses vêtements tombent en loques, sa pauvre mère s'adresse au bureau de bienfaisance pour le vêtir un peu, et que lui répond le bureau de bienfaisance?

« Votre demande à l'effet d'obtenir un habillement « pour un enfant N'A PAS ÉTÉ JUGÉE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE « ACCUEILLIE, CELUI-CI NE FRÉQUENTANT PAS UNE ÉCOLE « COMMUNALE. »

Le vêtement, le pain, le bouillon, au lieu d'être à la disposition de n'importe qui souffre, a froid, a faim, deviennent une prime pour l'école sans Dieu.

Et la mère de famille sera placée dans cette alternative effrayante de laisser périr son enfant ou de lui laisser perdre toute croyance religieuse.

Le bandit, qui vous mettait l'escopette sur la poitrine dans les Abruzzes ou dans les Calabres, en criant : « la bourse ou la vie ! » n'était pas plus scélérat, assurément, que cette faction politique, obligeant les pauvres à choisir entre la misère et leur foi.

Pourtant, s'il est une classe sociale où la nécessité de la religion s'impose d'une façon plus particulière, si j'ose m'exprimer ainsi, et afin de donner le courage nécessaire pour traverser la vie, c'est la classe pauvre.

Car le pauvre, qui ne croit pas à des compensations

futures, qui ne respecte pas l'arrêt momentanément sévère de Dieu le condamnant au dénûment, ce pauvre-là, surtout s'il est républicain, vole et tue, afin de réparer ou de venger les inégalités de la fortune.

Quoi qu'il en soit, vous qui me lisez, si vous voulez vraiment que votre aumône aille là où elle doit aller, donnez-la tout bonnement au bon curé de la paroisse, c'est plus sûr et plus prudent, allez, que de la confier au monsieur cravaté de blanc qui quête « POUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE ».

LE REPORTAGE POLITIQUE

16 septembre 1890.

Le mois qui vient de s'écouler appartient tout entier aux reporters.

Ils ont le droit d'en revendiquer la propriété.

Interview par ici, interview par là; poursuites de tous les personnages qui ont pu jouer un rôle dans les derniers événements, poursuites en province, à l'étranger, aux eaux, à la campagne; interrogatoires impératifs comme n'oserait pas en faire un juge d'instruction; récits plus ou moins invraisemblables : telle a été l'œuvre du reportage, tous les matins.

Nous assistons maintenant à une nouvelle manière d'écrire l'histoire : L'HISTOIRE PAR LES REPORTERS.

Cette manière est digne de ce siècle qui connaît la vapeur, s'éclaire à l'électricité et pratique le téléphone.

A quoi bon s'embarrasser des vieilles méthodes?

Les historiens d'autrefois mettaient vingt ans à composer leurs récits.

Ils entassaient matériaux sur matériaux, compulsaient les documents, interrogeaient jusqu'aux pierres, vestiges encore parlants d'un passé détruit, qu'il fallait reconstituer.

Et lentement, gravement, ils formaient leur opinion avec prudence et circonspection.

Aujourd'hui, le reporter n'a besoin que de vingt minutes pour apprécier les faits ou peser les hommes.

Et alors que les Metternich, les Talleyrand imposent

à leurs héritiers l'obligation formelle de ne publier leurs mémoires qu'après cinquante années, afin que tout ait bien disparu de ce qu'ils ont voulu juger, les reporters, eux, y mettent moins de délicatesse et moins de formes : ils pénètrent chez vous par la fenêtre, par la cheminée, par la bouche d'égout, vous prennent à la gorge, ne se laissant rebuter ni par les refus, ni par les rebuffades, et arrivent même, si vous ne dites rien, à tirer une longue conclusion de votre silence.

J'ai l'horreur des reporters : ce sont des punaises de la politique.

Et il est impossible de s'en débarrasser.

Cette horreur qu'ils m'inspirent, ils la connaissent bien. Il est rare qu'un reporter essaie de franchir le seuil de ma porte, car il sait qu'il est généralement éconduit avec quelque brusquerie.

Car, lorsque j'ai quelque chose à dire, je le dis ordinairement moi-même et n'ai pas besoin de recourir à un monsieur qui ne vous comprend pas toujours, et qui, le plus souvent, vous comprend tout de travers.

Mais, si le reporter est ma bête noire, j'ai une bien pauvre opinion aussi de ceux qui leur livrent complaisamment leurs impressions et leurs secrets.

Il est vrai qu'il y a tant d'individus vaniteux et gonflés, personnages plus ou moins encombrants et puants, qui non seulement ne s'opposent pas aux investigations des reporters, mais vont au devant, posent devant eux comme devant un photographe et prennent naturellement les airs les plus étudiés.

Tout cela pour que, le lendemain, dans les journaux, on apprenne que Monsieur un tel, ou Madame une telle ont été mêlés à la grande affaire du moment, que l'un a donné des conseils et l'autre de l'argent.

Or, attendre des années pour que l'Histoire enregistre leurs paroles et leurs actes, ce serait trop long ; ils veulent jouir tout de suite, immédiatement, du bénéfice de leur importance.

Et ils se livrent aux reporters, sans ménagements, sans réserves, et, si les reporters ne viennent pas, ils vont les chercher.

J'en connais même qui paient les reporters pour qu'on donne leur opinion sur la question d'actualité !

Et vous voyez en tête d'un journal, tous les matins, en sous-titre à sensation :

CHEZ M. BEZUCHET

Son opinion sur la question des vers blancs et la fécondation artificielle des hannetons.

Et on vous décrit le cabinet de travail de Bezuchet, le costume qu'il porte, ce qu'il mange, et on se dit : « Faut-il que Bezuchet ait de la valeur tout de même, pour qu'on sollicite un interview de lui ! »

Tandis que Bezuchet a tout simplement donné vingt-cinq louis à un reporter.

A la Chambre, au Sénat, au faubourg Saint-Germain, dans tous les mondes, il y a des Bezuchets vaniteux qui sont la proie ordinaire des reporters.

Mais, si la vanité, ainsi exploitée par les reporters, n'était que ridicule, ce serait demi-mal et peu importerait.

Malheureusement, il n'y a pas que cela.

Et nous avons, ces jours-ci, à propos du boulangisme et de ses dessous, assisté à une orgie d'indiscrétions et de révélations de la part de gens qui auraient dû, par profession, par convenance, par pudeur, se taire, et ne pas abandonner leurs secrets, qui sont les secrets

de tout un parti, au premier reporter qui passe.

Boulangistes et monarchistes ont fait assaut d'impudicité politique, étalant à qui mieux mieux leurs nudités morales, et racontant non seulement ce qui les regarde, mais surtout ce qui ne les regarde pas.

Singulière politique que cette politique de commérages !

Singuliers politiciens que ces interviewés, se valant les uns les autres et rapetissant les événements et les hommes, au point qu'au lieu d'inspirer l'intérêt ils n'excitent que le dégoût !

Le reportage est une plaie, un fléau, une preuve éclatante de notre décadence.

Et, à tout prendre, j'aimais mieux l'antichambre, la loge de concierge ou la boutique du barbier.

On y cancanait tout autant, mais cela faisait moins de mal.

UN VOL LÉGAL

Le droit d'accroissement.

10 décembre 1890.

Les républicains, en ruinant les congrégations religieuses, tiennent à nous montrer que, sous la République, les lois peuvent servir à tous les usages, même à voler.

Les lois qu'ils fabriquent sont des lois à tout faire.

Il y en a pour tout le monde, pour les amis et pour les adversaires ; les unes servant à protéger le syndicat de loups-cerviers et d'aigrefins qui a mis la France en coupe réglée, les autres servant à justifier le brigandage, le vol et l'infamie.

D'ailleurs, M. Brisson n'a même pas eu la décence de masquer les desseins malhonnêtes et iniques qui conspiraient, à l'aide d'une loi flibustière, la ruine des congrégations religieuses.

A défaut d'arguments juridiques, voici ce qu'il a eu l'impudence de proclamer hier à la tribune en faveur de son amendement :

Le cléricalisme divise la France en diverses congrégations constituant dans leur ensemble un gouvernement politique et financier qui, grâce à sa fortune, sait, à certains moments, jeter de formidables enjeux sur le tapis de la politique.

Ainsi la loi qui frappe les propriétés religieuses, M. Brisson ne craint pas de l'avouer, est une loi d'exception, une loi de combat, une loi de détrousseurs,

digne d'avoir été conçue par des législateurs siégeant dans la forêt de Bondy.

Le fisc ne vise pas en elles la propriété, au même titre que celle des autres citoyens ; il devient simplement le délégué, l'exécuteur des basses œuvres d'une majorité d'imbéciles sectaires ; il est le bourreau, qui, mécaniquement, coupe le cou de la victime que lui livrent des jurés chez qui la rage, la haine, la stupide passion tiennent lieu de conscience et de droiture.

Et même, dans cette tâche scélérate, le rôle du fisc est si ingrat qu'il ne s'y reconnaît pas lui-même. Il a fallu déjà que plusieurs circulaires ministérielles vinssent à son aide, tant cette loi de rapine déroutait sa fonction.

Est-ce que, en effet, les congrégations religieuses échappaient à la contribution commune ? Est-ce qu'elles prétendaient se dérober à l'impôt ?

Pas le moins du monde.

Elles payaient en vertu des lois spéciales qui atteignaient les biens de main-morte ; elles payaient comme congrégations autorisées et comme congrégations non autorisées, elles payaient sous tous les aspects, sous toutes les espèces et sous toutes les formes, ne jouissant d'aucun privilège, elles payaient à l'égal de toutes les autres propriétés. Maintenant, elles paieront davantage, elles paieront jusqu'à la ruine, car la loi qui les frappe étant une loi spéciale, faite et méditée contre elles, avec le dessein bien arrêté de les ruiner, équivaut à une loi de confiscation.

Nous n'avons pas l'intention de rentrer dans le débat juridique de l'amendement Brisson. A ce point de vue, la lumière est faite ; elle a été faite ici même par M. Delamarre avec une netteté saisissante ; elle a été faite dans la séance d'hier avec une grande élévation,

par l'honorable M. Piou, qui a démontré l'iniquité et l'incohérence de cette loi ; ce que nous voulons simplement mettre en évidence, c'est son esprit sectaire, destructif de toute sécurité pour les citoyens, frappant aujourd'hui les congrégations, mais pouvant atteindre demain d'autres individualités ; c'est son esprit révolutionnaire, qui, dénonçant les congrégations comme des ennemies de la République, n'hésitera pas, à l'occasion, à prononcer la confiscation des biens de quiconque paraîtra désormais suspect d'utiliser sa fortune à la défense des principes que la République considérera comme hostiles à sa sécurité, et pourra être accusé « de jeter de formidables enjeux sur le tapis de la politique », selon l'expression du sinistre Prudhomme qui répond au nom de Brisson.

N'a-t-il pas été déjà tout récemment question de confisquer les propriétés de tous les membres des familles ayant régné en France? à l'occasion de la dernière lettre de Monsieur le Comte de Paris.

Quant aux congrégations religieuses, les voyez-vous « jetant de formidables enjeux sur le tapis de la politique » ? Apercevez-vous les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ou les Carmélites, ou les Dominicains, ou les Trappistes, se mêlant aux luttes politiques et faisant de la propagande électorale contre Brisson, contre Madier de Montjau ou contre Barodet, en soudoyant leurs électeurs ?

Il en sera d'ailleurs de cette loi, — qui, selon la remarque de Mgr l'évêque de Versailles, proclame la ruine des congrégations, — comme de toutes les lois scélérates de la République : l'iniquité s'y mêle à l'imbécillité.

En frappant les congrégations, elle atteint du même

coup notre prestige et notre ascendant national à l'étranger, où le drapeau de la France est si vaillamment porté par nos missionnaires. En France, ce sont les pauvres, les malheureux secourus par les congrégations que les démocrates à la Brisson privent des aumônes que les jouisseurs de la République sont incapables de leur distribuer.

Les bandits de la première République avaient au moins le mérite de la franchise dans leur brutalité. Ils volaient carrément et au grand jour les biens ecclésiastiques. Les Brisson de la République actuelle appellent à leur aide l'hypocrisie et la cafardise. Ces ennemis des jésuites pratiquent l'escobarderie louche et tortueuse; fils dégénérés des bandits de la Révolution, ils volent en procéduriers.

Abritant leur improbité sous le couvert législatif, ils ravalent la justice, la sainte justice, au rôle d'une gourgandine uniquement préoccupée de fausser ses balances et de falsifier ses poids, selon qu'ils lui défèrent des adversaires ou des amis.

NOEL !

26 décembre 1890.

Avec tant de vitesse,
Bergers, où courez-vous?
D'où vient cette allégresse,
De grâce, dites-nous?

(Vieux Noël.)

Si la Noël n'est pas la plus grande fête religieuse, elle est assurément la plus touchante, celle qui réjouit le plus de monde et s'impose même à ceux qui n'ont pas de religion.

D'abord, c'est la fête des enfants.

Et la fête des enfants, c'est la fête de tous.

Quel est, en effet, le père ou la mère, ou le parent, ou l'ami qui se désintéresseraient des joies bruyantes et communicatives de l'enfant?

La veille au soir, c'est l'arbre de Noël, coutume de l'Est ou du Nord, poétique au delà de toute expression, avec le petit sapin portant en guise de fruits des bougies roses et bleues et des petites surprises, autour desquelles sautent joyeusement fillettes et garçons, quand la porte, s'ouvrant subitement, l'arbre apparaît lumineux et constellé.

Puis, c'est le soulier mignon que l'enfant met dans la cheminée et que le petit Jésus, descendu tout exprès, doit remplir de jouets.

Le soulier est minuscule ; l'enfant malin y ajoute souvent les grandes bottes de chasse de papa, riant

d'avance du bon tour qu'il joue au petit Jésus, en l'obligeant à augmenter ses largesses.

Ailleurs, ce sont les grands parents qui mettent le feu, la bûche de Noël, et, pour la bénir, l'arrosent de vin en disant : « Au nom du Père ! »

Aux églises, la messe de minuit, la plus imposante de toutes les messes.

La crèche est là, froide et pauvre, avec le grand bœuf dont l'œil intelligent et doux semble comprendre, par un miracle spécial quel mystère inouï vient de se passer dans l'étable.

Et puis encore, ce sont les statuettes représentant les bergers, la Sainte-Vierge et Saint-Joseph, debout, adorant Jésus endormi dans ses langes.

Au-dessus, en papier d'argent, apparaît la blanche étoile, œil lumineux, éclatant, ouvert des cieux sur la terre.

Enfin, c'est pour les profanes, le réveillon brutal.

On mange, on boit, on fait l'orgie.

Car nul n'est indifférent ce jour-là.

Noël s'empare de tous ; ceux qui croient se réjouissent pieusement et prient, les autres s'amusent.

Mais personne, personne ne laisse passer Noël sans subir son invincible entraînement.

Lisez les voyages au pôle Nord.

Vous y verrez, dans les moments les plus critiques, les équipages célébrer cette fête, qui est réellement la fête de tous, souvent avec la dernière bouchée de viande, souvent avec la dernière ration de vin ?

Et pourquoi?

Parce que ce jour-là n'est pas seulement un grand jour dans les fastes de l'humanité.

A l'ancien monde païen qui s'écroulait ainsi qu'une vieille idole succédait un monde nouveau.

La vérité, la civilisation, la vraie liberté qui est dans l'assurance d'une vie éternelle, tout cela se trouvait dans les petites mains de l'Enfant-Dieu venu au monde.

Et comment les enfants ne garderaient-ils pas un souvenir irrésistible, ineffaçable, de cette fête, puisque c'est sous la forme d'un enfant, dans le corps d'un enfant, que Dieu a voulu se présenter à nous ?

Aussi le petit Jésus, pour les enfants, c'est comme un des leurs, une sorte de frère de lait, avec qui ils jouent, qu'ils aiment, mais qu'ils traitent avec respect comme l'enfant de la nourrice fait avec l'enfant du roi.

Pour eux, c'est Dieu, assurément, mais Dieu si petit, petit, qu'on ne peut que l'aimer, sans penser encore à le craindre !

Et, si je célèbre ici la Noël, c'est que, par ce temps de franc-maçonnerie, il ne faut point laisser perdre l'occasion, nous tous chrétiens, de nous rallier, sous les cloches joyeuses qui célèbrent, à ce grand anniversaire, la délivrance de l'homme par la venue du Messie.

La pensée seule que tout un peuple, sans une seule exception, amis ou ennemis de Dieu, est en fête aujourd'hui, nous donne, en effet, la consolation d'espérer que le pays, attaché si vivement aux traditions du bon vieux temps, saura se ressaisir un jour pour être digne de reprendre, à travers l'avenir et dans le monde, les actes de Dieu accomplis par les Francs, et que l'Allemagne victorieuse et la République triomphante ont momentanément interrompus.

LE JEU

12 janvier 1891.

Au mois de juillet, il y a deux ans, la Chambre des députés votait un nouvel impôt sur les cercles, dont on a été obligé, tout récemment, de modifier le mode de perception, peu pratique il s'en fut.

Cet impôt avait pour but, dans l'esprit de ceux qui l'ont voté, d'atteindre le jeu, ressource ordinaire des cercles, ou du moins de certains cercles.

On sait, en effet, que certains cercles ne sont pas autre chose que des maisons de jeu, où, malgré les prescriptions formelles de la loi, s'engouffrent des fortunes, tous les soirs.

Il y a même là de véritables scandales, lorque l'on voit des commissaires de police faire irruption dans quelques maisons borgnes où cartonnent quelques vieilles cocottes et leurs amis, saisir les enjeux, généralement assez médiocres, et remplir les journaux, aux faits divers, du bruit de cet exploit judiciaire.

Dernièrement encore, la police exécutait une descente du côté de la rue Vivienne, chez un malheureux professeur de billard, comme si le billard était un jeu de hasard.

Or le public, qui a l'esprit équitable, au lieu d'admirer ces expéditions de la police, se dit qu'il y a une injustice odieuse à ne tracasser que les petits joueurs, alors qu'on respecte les grands cercles, où le vice du jeu s'étale aux grandes lumières et dans toute son impudeur.

De telle façon qu'un étranger qui viendrait en France pour la première fois nous mettrait dans un terrible embarras s'il nous posait, nettement et sans ambages, cette question :

« Le jeu est il permis en France? »

Nous serions obligés de lui répondre : oui et non.

Non, puisque l'on doit aller jusqu'à Monaco pour jouer à la roulette ;

Non, puisqu'il n'est pas de semaine où la police ne ferme quelque tripot;

Oui, puisque dans les cercles on peut faire librement ce qui est interdit dans les humbles cafés ;

Oui, puisque les courses de chevaux, qui furent, paraît-il, inventées pour l'amélioration de la race chevaline, ne servent plus qu'à enrichir les bookmakers et à ruiner des milliers de gens ;

Oui, puisque la Bourse, pour toutes les opérations « A TERME », n'est pas autre chose qu'une maison de jeu, dans laquelle on spécule sur les valeurs dont la vente et l'achat sont purement fictifs et où LES DIFFÉRENCES » ne sont autre chose qu'un résultat de loterie.

Et, sur cette double réponse, l'étranger questionneur serait autorisé à nous dire : « Si j'ai bien compris, le jeu « n'est défendu qu'aux petits, qu'aux pauvres, qu'à « ceux qui fréquentent les estaminets, ou les modestes « tripots; mais il est permis aux riches, à ceux qui « peuvent fréquenter le turf, aller à la Bourse, et que « leur situation sociale fait recevoir dans un grand « cercle.

« En un mot, le jeu est interdit au café du *Rat-Mort*, « mais autorisé au Jockey-Club.

« La Bourse est son temple et les courses sa villé- « giature. »

C'est-à-dire qu'à la condition de jouer en grand, et bruyamment, de risquer des centaines de mille francs au cercle, aux courses, et des millions à la Bourse, on n'a rien à craindre de la police et des lois, mais qu'on risque beaucoup, de la part de M. le commissaire spécial des jeux (car il y en a un), si l'on se borne à aventurer deux ou trois louis dans un petit appartement dissimulé au bout de quelque rue obscure de Montmartre ou des Batignolles.

Quoi qu'il en soit, pour le première fois et par cette loi de juillet, la Chambre des députés a voulu atteindre le jeu, et le ministère des finances, en améliorant le mode de perception, montre qu'on le veut sérieusement.

Le frapper, il est vrai, c'est le reconnaître.

Mais pour qui donc est-il caché ?

Et quel est le casino de province ou de l'étranger qui a consommé plus de ruines, préparé plus de catastrophes que la Bourse et les courses ?

La vérité est, malheureusement, que le jeu existe, qu'il est toléré, protégé, et que c'est par une pure hypocrisie qu'on essaie de l'enrayer en bas de l'échelle sociale, alors qu'on le développe en haut.

Et, s'il est sur terre un vice honteux, immonde, qui dessèche le cœur, avilit l'âme, rend capable de toutes les fautes et de tous les crimes, c'est le jeu.

Eh bien ! alors, et du moment où l'on a toujours besoin d'argent pour équilibrer le budget, du moment où l'on s'ingénie à créer de nouveaux impôts, pourquoi ne pas frapper là ? Pourquoi ne pas imposer le jeu ! Pourquoi ne pas atteindre cet argent qui passe d'une poche dans l'autre ?

Vous imposez bien l'argent qui passe du père au fils,

qui va à l'héritier légitime ; vous imposez le bien que j'achète.

La succession est imposée même dans ses dettes.

Et vous hésiteriez devant le boursier, devant le bookmaker, devant le baccara ou le lansquenet?

Je sais bien qu'on a dit que cet impôt n'est pas moral, parce qu'il repose sur un bénéfice illégitime.

Mais ce qui est encore moins MORAL, moins LÉGITIME, c'est de faire payer sur le pain, sur la viande, sur le vin, sur l'eau-de-vie, sur l'huile, sur le vinaigre, sur la fenêtre qui vous donne de l'air, sur l'allumette qui vous donne du feu, c'est d'exploiter les pauvres, les malheureux, à l'occasion de leur vie matérielle, de leur alimentation, de leur logement et de laisser circuler, SANS DROITS DE MUTATION, l'argent du manieur de cartes, l'argent du faux vendeur et du faux acheteur à terme et sur des valeurs qui ne sortent pas du coffre-fort, l'argent des courses.

« L'argent n'a pas d'odeur, » a dit un empereur romain.

Et pourtant il sentirait bon, cet argent perçu sur le vice ; il embaumerait, s'il servait à diminuer les charges qui écrasent l'ouvrier des villes et l'ouvrier des campagnes, s'il évitait aux propriétaires ruraux l'aggravation d'impôt sur leur propriété bâtie, et s'il évitait aux travailleurs de payer plus cher l'affreux poison qui remplacera l'eau-de-vie soumise à une si lourde taxe, et dont ils prennent un petit verre le matin pour réparer leurs forces.

Et je conclus, en disant : il n'y a pas d'impôt plus respectable, il n'y a pas d'impôt meilleur que celui qui frappe le vice humain, car il le corrige en même temps.

Voilà pourquoi je suis partisan de l'impôt sur le jeu, SOUS TOUTES SES FORMES, pour un dégrèvement des impôts qui pèsent sur les objets de première nécessité.

L'impôt sur le jeu serait l'impôt démocratique par excellence, car il n'atteindrait que les riches et, parmi les riches, ceux qui font un mauvais usage de leur fortune.

Mais, comme notre République, loin d'être démocratique, n'est, au contraire, que la République des spéculations, des tripotages et des pots-de-vin, elle se gardera bien d'imposer le jeu dont elle vit et dont elle s'engraisse.

LE JEU ET LES COURSES

19 janvier 1891.

Il paraît qu'un grave conflit s'est engagé tout récemment entre le conseil municipal de Paris et la Société d'Encouragement.

Sans entrer dans la discussion de griefs qui nous importent peu, nous nous bornerons, pour satisfaire la curiosité légitime de nos lecteurs, à énumérer ces divers griefs, tels qu'ils sont imputés à la Société d'Encouragement par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal ne tend à rien moins qu'à faire proclamer la déchéance de la Société par rapport au bail qui lui conférait l'exploitation du magnifique et légendaire champ de courses de Longchamps.

On reproche, en effet, à la Société d'avoir manqué à divers engagements et commis de nombreuses infractions.

Ainsi une Société civile dont les statuts n'ont pas été soumis à l'approbation préfectorale se serait substituée à une simple concession personnelle, apportant en 1850 l'exploitation de l'hippodrome de Longchamps ;

Aucune comptabilité pour Longchamps n'aurait été tenue ;

La Société d'Encouragement se serait servie aussi indûment de ses ressources pour créer à Chantilly un champ de courses qui ne fait pas ses frais et qu'elle n'avait pas le droit de créer.

Enfin, elle aurait constitué un fonds de réserve supé-

rieur au montant des engagements et pouvant être considéré, sans l'ombre d'un doute, comme représentant des bénéfices, alors que l'article 13 dispose que la Société ne peut tirer de la concession *aucun bénéfice*.

Tel est le conflit.

Nous n'avons pas à le juger, car il est d'ordre technique et spécial.

Nous savons, d'ailleurs, comment il se dénouera.

Le loyer actuel de Longchamps est de douze mille francs.

On le portera à cent ou deux cent mille.

Et le Conseil municipal oubliera tous ses griefs, ce qu'il fait, à l'heure qu'il est, n'étant autre chose qu'un vulgaire chantage.

S'il menace, c'est pour faire payer.

Et la Société paiera, je l'affirme d'avance et sans le savoir.

Mais tout cela m'intéresse peu. C'est affaire entre propriétaire et locataire.

Ce qui m'eût intéressé davantage, c'eût été de voir le Conseil municipal de Paris se placer résolument sur un autre terrain, terrain autrement propre.

J'aurais voulu qu'il posât carrément devant l'opinion publique la question des courses, et qu'il prît, par une énergique résolution, l'initiative de leur suppression.

Oui, de leur SUPPRESSION.

J'écris le mot froidement et sans hésiter, espérant qu'avant longtemps cette mesure sera votée par le Parlement.

Car les courses de chevaux ont absolument, totalement, dévié de leur origine, et ne répondent plus au motif de leur création.

L'amélioration de la race chevaline n'est plus qu'un mauvais et hypocrite prétexte.

La question du jeu est tout.

Cent mille familles, par an, sont ruinées aux courses, par le jeu effréné de tous ces malheureux qui mettent sur une casaque rouge ou verte le montant de toute une semaine de travail.

Et les bénéfices de la Société d'Encouragement sont aussi peu licites, aussi impurs, passez-moi le mot, que les bénéfices de n'importe quelle maison de jeu.

Le scandale est devenu effrayant.

Et les courses constituent un véritable danger social.

Il faut, pourtant, que cela finisse, et il est impossible que la morale publique ne finisse un jour, bientôt peut-être, par imposer sa volonté.

Et sa volonté, c'est que le petit commerçant, le petit employé, le petit fonctionnaire, ne puissent pas se ruiner, sous les yeux complaisants de l'État et avec la complicité des pouvoirs publics.

Le jeu, l'ignoble jeu se vautre en plein soleil de Longchamps.

Il faut le supprimer.

Et c'est un devoir qui incomberait particulièrement à notre République, si fière de son austérité, de sa vertu, et qui trouve moyen, malgré cela, de pousser à l'excès cette corruption qu'elle reprochait avec tant d'amertume à la Monarchie.

Il appartient à la République, plus qu'à tout autre régime, de protéger le petit, le faible, le peuple enfin, contre les entraînements des passions mauvaises.

Or c'est elle qui les précipite dans la pourriture.

Cette question des courses, je suis heureux de la poser le premier.

Et qu'on la comprenne bien, telle qu'elle est posée :

Faites courir des chevaux tant que vous voudrez, mais ne faites pas courir les écus.

Améliorez la race chevaline, mais que cette amélioration ne serve pas à corrompre la race humaine.

— Mais, me direz-vous, il ne saurait y avoir des courses sans jeu, car le jeu paie les courses.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, supprimez les deux, et le jeu et les courses !

CÉRÉMONIES LAÏQUES

6 février 1891.

Les athées, ces gens qui s'intitulent « libres penseurs », sans doute parce qu'ils ne pensent jamais, offrent ce caractère curieux, qu'ils protestent contre toute religion et qu'ils s'empressent, en même temps, d'inventer un tas de mômeries plus ou moins ridicules pour se fabriquer une espèce de religion à eux.

C'est ainsi que fit Robespierre.

Il imagina la fête de « l'*Être suprême* », tout en faisant des greniers à fourrages avec les églises et les cathédrales.

Tels sont les francs-maçons et leurs cérémonies tragico-puériles, leurs insignes, leur appareil théatral.

La contradiction est étrange. L'inconséquence est flagrante.

Et, culte pour culte, il vaudrait tout autant conserver le vrai.

Mais ce qui surprend et amuse surtout chez les libres penseurs, c'est la manie de la mise en scènes, le besoin irrésistible de remplacer par des combinaisons grotesques les cérémonies si touchantes, si grandioses, de l'Église catholique.

Ils comprennent fort bien que le baptême, par exemple, leur manque, et qu'il est nécessaire de saluer, si ce n'est au nom de la divinité, du moins au nom de la Société, la venue d'un citoyen nouveau.

Le baptême, le mariage, la mort, voilà les trois phases humaines, qui correspondent à l'arrivée, à l'installation et au départ de l'homme ici-bas.

L'Église a fait du baptême et du mariage deux fêtes joyeuses et sévères en même temps.

A la mort, elle a donné le grandiose et sombre apparat qu'elle comporte.

Dans ces trois cérémonies religieuses, tout est fait pour impressionner les sens et élever l'âme.

La vue des magnifiques décorations, l'audition des chants et de la musique, les éclatants costumes, les lumières étincelantes, les éloquentes allocutions, forment un ensemble qui laissent dans la mémoire, et à tout âge de la vie, un profond et ineffaçable sillon.

Les athées s'en rendent bien compte.

Et, après avoir protesté avec indignation contre le fond et la forme du culte, ils finissent par reconnaître qu'il manque quelque chose et qu'il ne suffit pas d'enregistrer froidement, administrativement à la mairie, la naissance d'un enfant comme la naissance d'un veau, l'accouplement d'un homme et d'une femme comme une visite au haras, et la mort d'un parent ou d'un ami, ainsi que la livraison d'un porc au charcutier ou d'un vieux mulet à l'équarrisseur.

Alors, ils ont voulu avoir des fêtes aussi, des cérémonies aussi, afin de frapper l'imagination de tous ceux que le simple spectacle d'un maire en sous-ventrière tricolore et d'un buste de la Gueuse peut ne pas satisfaire absolument.

Et c'est pour cela que, de temps à autre, vous apprenez qu'un baptême *civil* a eu lieu, avec discours, cortège, défilé des pompiers.

Vain effort, triste compensation qu'une aussi maigre

feuille de vigne, pour voiler les nudités répugnantes des actes de l'État civil !

Aussi cherchent-ils et se dépensent-ils en efforts imaginatifs, pour donner à leurs fêtes un peu moins de sécheresse banale et les rehausser autant que possible.

A ce point de vue, la municipalité du troisième arrondissement de Paris nous paraît tenir vaillamment le drapeau du progrès et montrer la voie aux autres communes.

Les catholiques du troisième arrondissement rient à s'en tordre les côtes depuis quelque temps.

Figurez-vous que la municipalité fait démarche sur démarche auprès de l'administration pour obtenir qu'on place... un grand orgue dans la mairie.

Cet orgue servirait, moyennant une légère rétribution, à donner aux mariages pauvres surtout la pompe qui leur fait totalement défaut, à telles enseignes que les braves gens qui se marient et ne se marient que devant le maire ne se sentent pas mariés du tout.

Déjà, paraît-il, il y a plusieurs jours, on a fait une répétition générale de ces nouveaux mariages civils.

Un tapis avait garni le grand escalier, que bordaient des fleurs et des plantes.

Deux huissiers, avec une canne, remplaçant les Suisses, marchaient en avant du cortège, pendant qu'un orgue, prêté pour la circonstance, jouait la *Marche nuptiale* de Mendelssohn.

Après la cérémonie légale et l'allocution du maire, eut lieu la signature sur les registres de l'État civil.

Pendant ce temps-là, un orchestre a joué un air de Maupou.

Et enfin, quand le cortège s'est retiré, l'orgue a attaqué la marche du *Prophète*.

Et voilà comment les libres penseurs se donnent horriblement de mal pour se fabriquer des cérémonies qui n'en sont pas, se donner les apparences d'un culte et parodier solennellement ce qui se passe dans nos temples catholiques!

Sont-ils assez bêtes!

LES SAINTES HAINES

Les peintres français à l'Exposition de Berlin.

24 février 1891.

Les peintres français qui persistent dans leur regrettable résolution d'aller fraterniser avec ces Prussiens grossiers qui, en matière d'art, ne se sont signalés que par le vol de nos pendules, feraient peut-être bien de prendre garde à la manifestation de l'opinion publique, en France, qui va grandissant dans son étonnement d'abord, et ensuite dans son indignation.

C'est comme une traînée de poudre.

Nous recevons de tous côtés des lettres de généreuse et patriotique protestation.

Aller à Berlin pour mendier le suffrage admiratif des détrousseurs de nos provinces, des bourreaux de l'Alsace-Lorraine, constitue décidément la plus prodigieuse aberration du sens moral qu'on ait jamais rencontrée, en une époque de lamentable décadence.

Quelques Parisiens émasculés par le scepticisme délétère de la capitale peuvent seuls concevoir une aussi triste entreprise.

Chez ces gens-là, l'esprit étouffe le cœur, et l'art mal compris jette comme un voile sur la statue de l'immortelle patrie.

Ce sont des internationaux, des internationaux de la palette ou de l'ébauchoir.

Pour eux, il n'y a plus de frontières.

A nous de le leur rappeler brutalement et inflexiblement!

Il ne nous plaît pas, il ne nous convient pas que, sous le frivole prétexte de la peinture et de la sculpture, on travaille avec une lamentable inconscience à un désarmement qui serait une capitulation et à une réconciliation qui serait un crime.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que tous les peuples, après la guerre qui les a mis aux prises, ont donné l'heureux spectacle d'un oubli généreux.

Cela était possible pour l'Autriche, possible pour la Russie, possible pour tous ceux qu'on n'a pas dépecés vivants.

On pourrait prendre la Pologne à la Russie, la Prusse rhénane à l'Allemagne, la Hongrie à l'Autriche, sans que ces nations soient atteintes dans leurs œuvres vives.

Ces plaies-là, quelque douloureuses qu'elles fussent, se cicatriseraient avec le temps.

Mais l'Alsace, mais la Lorraine, c'est la chair de notre chair, c'est le sang de notre sang.

Et ne pas se souvenir d'elles, à toute heure de notre vie nationale, serait la reconnaissance abominable de leur infortune cruelle.

Oublions les morts, oublions ceux qui dorment sous les hautes herbes à Wœrth, à Saint-Privat, à Sedan, soit! cela s'est vu, cela se peut, cela se doit.

Mais les vivants, mais ceux qui souffrent, mais ceux qui pleurent, mais ceux qui veulent espérer quand même, ceux-là, jamais, jamais, entendez-vous, Messieurs les peintres!

Et pour aller là-bas, quelque route que l'on prenne, il vous faudra fouler les endormis des champs de

bataille, qui se dresseront, entendant des voix françaises, et qui se demanderont : « Où vont-ils donc? » croyant que le jour est venu des grandes revanches guerrières, mais seront réduits à se recoucher désespérés, quand, au lieu du roulement des canons, ils n'auront que le bruit des marchandises allant chercher des amateurs et quels amateurs!

Dites-moi, si vous voulez, que c'est absurbe, que c'est bête, de me révolter à cette pensée de la participation de nos artistes à une fête prussienne?

C'est possible, mais j'y tiens, moi, et je ne suis pas le seul, Dieu merci, à cette stupidité et à cette bêtise, qui ne viennent, après tout, que d'un amour désordonné pour ma patrie.

Et le rouge me vient au front, quand je songe que l'empereur Guillaume, comme l'annoncent déjà les dépêches allemandes, invitera nos peintres à ses grandes réceptions et leur paiera même la circulation sur les chemins de fer.

Est-ce avec un tel spectacle qu'on relèvera, qu'on entretiendra, chez nos jeunes générations, l'immuable volonté de rendre à la Mère-Patrie les deux filles qu'un rapt sanglant lui a ravies?

Et pourquoi donc peignez-vous des soldats? Pourquoi donc immortalisez-vous sur vos toiles l'héroïsme de nos défaites, si par votre conduite, par vos actes, vous venez contredire vos œuvres, et si ce que vos peintures suggèrent vous le démentez vous-mêmes?

La Foi s'en va de chez nous. La Foi en Dieu, la Foi en la famille, la Foi en nos Princes, la Foi en la Patrie.

Les éternels devoirs, comme les lourdes armures des aïeux, pèsent trop à nos épaules efféminées.

Ce siècle, né vaillant et belliqueux, parmi les victoires, au bruit des clairons et des fusillades acharnées, semble vouloir se coucher et s'éteindre dans toutes les apostasies et dans toutes les défaillances.

Cela ne doit pas être, cela ne sera pas.

C'est déjà beaucoup, mais il le fallait pour la vieille France des tournois et de la chevalerie, qu'une princesse allemande, la mère de celui qui nous guette et qui lève incessamment son verre à nos défaites passées, la veuve de celui qui fut « leur Fritz » et que l'on congratulait pour ses succès contre nous, dans des lettres divulguées et célèbres, qui regrettait que le bombardement de Paris ne fût pas conduit plus âprement, puisse se promener, respectée, à travers les rues de la capitale, et alors que les ruines de Saint-Cloud portent encore la trace des obus qu'elle connait bien.

Elle est femme, et à ce titre qui me suffit, je me découvre devant elle.

Mais c'est assez.

Se flatter de sa visite serait trop.

La lui rendre en corps, officiellement, je le répète, ce serait manquer à la fierté nationale, ce serait leur faire croire là-bas que nous acceptons les faits accomplis, que nous passons l'éponge sur le sang et sur les larmes, que nous faisons notre deuil des provinces perdues, ce serait mentir, malgré soi, à ce que pense, à ce que veut, à ce que fera la France.

Et, moins que tous les autres, ceux qui marchent à la tête du mouvement intellectuel, qui représentent le talent français, qui incarnent le génie du pays, doivent s'interposer à de semblables interprétations, les seules que l'on fera à Berlin, et avec logique.

Ce n'est pas une raison parce qu'un de nos philosophes a prostitué là-bas sa culotte d'académicien pour que l'on suive ses traces sur la terre haïe et maudite.

Républicain, il était bien à la dernière soirée du chef de la maison de France.

Spiritualiste, il bénissait bien un mariage athée, l'autre jour !

Français, qui a écrit *le Devoir*, mais qui ne le pratique pas, il est allé à Berlin.

Aussi, nous en avons assez de ces simonies.

Il ne faut pas que, par cette porte humiliante, ouverte sur le Rhin allemand, d'autres, et des meilleurs, passent et passent encore !

Ce serait, au moral et au physique, de corps et d'âme, tourner le dos à la France.

Et à toutes les avances des Prussiens, à toutes leurs politesses, à toutes leurs invitations, à leur demande de sortir avec armes et bagages, de cette citadelle patriotique où nous nous sommes enfermés avec nos saintes haines, avec nos rages, avec nos espérances implacables, la France n'a qu'une réponse à faire, celle d'un autre mutilé, celle de Daumesnil à Vincennes.

Et Daumesnil n'avait perdu qu'une jambe, le vaillant soldat !

La France a perdu davantage.

Et ça saigne encore, ça saignera toujours !

LA RÉPUBLIQUE ET LA FAMILLE

Droits successoraux des enfants illégitimes.

8 mars 1891.

On sait ce que la République a déjà fait de la famille.

Par le divorce, elle l'a détruite en partie.

Et les enfants contemplent avec un étonnement douloureux leur père remarié du vivant de leur mère, et leur mère portant un autre nom que le nom de leur père.

Cette grave atteinte à la famille, qui, jadis, anéantit la famille romaine sous les Césars, portera un coup mortel à la famille française, ce n'est pas douteux, en pervertissant la morale publique et en faisant de la conscience publique et privée une véritable inconscience.

La République devrait donc être satisfaite de ce qu'elle a fait là.

Elle qui a tout renversé, tout brisé de ce qui était la tradition nationale et l'honneur du pays, ne pouvait pas laisser la famille seule debout, alors qu'elle foulait aux pieds les libertés les plus sacrées, comme les droits du père de famille, par exemple, alors qu'elle s'en prenait aux croyances religieuses, sapait les églises et proscrivait Dieu lui-même.

A toutes les ruines amoncelées, il en fallait ajouter une nouvelle.

Et la famille républicaine, basée sur l'athéisme,

accouplement bestial, lève sa concurrence officielle contre la sainte et vieille famille que nous avaient léguée nos ancêtres.

Pourtant, ce n'est pas tout, et là ne s'arrête pas la désorganisation morale à laquelle la République semble s'être vouée.

Et elle est à la veille de faire un pas nouveau dans cette voie funeste.

En effet, un projet de loi vient d'être déposé par quelques députés qui aura pour résultat d'achever ce qui subsistait encore de la famille, après la loi du divorce.

C'est une loi qui *assimile les droits successoraux des enfants naturels à ceux des enfants légitimes.*

Quelle est la loi actuelle et que prescrit-elle?

Elle dit que l'enfant naturel n'a droit qu'au tiers de ce qu'il aurait eu s'il était légitime lorsqu'il vient en concours avec des enfants légitimes; à la moitié, s'il y a des ascendants ou des frères et sœurs, et aux trois quarts s'il n'y a que des cousins.

Cette loi était-elle bonne?

Assurément, car elle ne déshéritait pas les enfants naturels, mais maintenait en même temps les droits de la famille.

Et, franchement, il ne vaudrait pas la peine que la loi s'efforçât de constituer la famille légitime, pour que les familles irrégulières pussent jouir des mêmes avantages et des mêmes privilèges.

La famille, il est pénible et honteux d'être obligé de le rappeler à la République, c'est la base de toute société.

Et qui porte la main sur la famille atteint la société elle-même.

Certes, nous connaissons tout ce qui a été dit et écrit sur les enfants naturels, et nous ne méconnaissons pas qu'ils sont dignes du plus grand intérêt, de la plus grande pitié.

Car ils ne sont pas les coupables, eux; ils ne sont que les victimes.

Mais, d'autre part, les sociétés humaines ne sauraient compter plus qu'il ne convient avec ce qui n'est après tout qu'une sentimentalité.

La règle doit être la règle pour tous.

Ou bien alors il ne faut plus de règle du tout et revenir à la vie sauvage.

Or la règle de la société, c'est le mariage.

Il faut avoir le sens moral absolument atrophié pour proposer, comme le font nos collègues, d'établir une égalité absolue, au point de vue successoral, entre les enfants légitimes et les enfants naturels, car c'est du même coup proclamer l'égalité du mariage et du concubinage.

C'est monstrueux, mais c'est évident.

Une pareille loi, qui n'est qu'une prime offerte aux unions irrégulières, a rencontré tout d'abord une certaine sympathie dans la Chambre.

Toute la commission qui vient d'être nommée lui est favorable, à l'exception de deux de ses membres.

Dans ces conditions, la loi sera probablement votée.

Attaquées en haut par le divorce, en bas par l'égalité successorale, pourrait-on me dire ce qui survivra de la famille et de la société française?

NETTOYAGE

La licence publique.

21 avril 1891.

Je n'ai pas la prétention d'apprendre à mes honorés lecteurs que le roi d'Élide, Augias, tenait ses étables dans un état pitoyable.

La tradition raconte qu'elles contenaient plus de trois mille bœufs et qu'elles n'avaient pas été nettoyées depuis trente années.

Aussi dut-il promettre le dixième de ses troupeaux à Hercule, pour que celui-ci se chargeât de ce nettoyage ardu.

Et Hercule, on le sait, n'y put réussir qu'en détournant tout un fleuve, le fleuve Alphée, et en le faisant passer à travers.

Cette impuissance des moyens ordinaires, c'est-à-dire de la pelle et du balai, en face d'un tel amoncellement d'ordures et d'immondices, nous revient en mémoire, lorsque nous constatons les louables efforts que fait M. le préfet de police Lozé pour nettoyer la République.

Vous n'ignorez pas, en effet, qu'il a pris des mesures efficaces contre les images licencieuses qui couvraient les murs de Paris.

Il n'était plus possible de sortir sans rencontrer partout des cochonneries à faire rougir un cuirassier.

C'est ce que la République appelait protéger l'art.

Tout livre obscène, tout feuilleton immonde, étaient

annoncés par voie d'affiche de grandeur naturelle et au moyen de l'épisode le plus décolleté.

Et à moins de marcher dans Paris les yeux baissés ou protégés par des lunettes vertes, les jeunes filles n'avaient qu'à regarder pour apprendre en quelques instants ce que leurs parents pouvaient avoir eu le désir de leur cacher.

D'ailleurs c'était partout le même débordement.

A aucune époque, la librairie n'a été plus ignoble qu'aujourd'hui.

Et les livres qu'on n'osait lire autrefois qu'en cachette, sous le manteau de la cheminée, sont de beaucoup dépassés par les livres que tout jeune homme et toute jeune femme trouvent à portée de leurs mains, à la première vitrine venue.

Faut-il parler des photographies?

Les nudités les plus offusquantes, et n'ayant aucune excuse artistique, les poses les plus provoquantes, attirent quotidiennement la foule sous les arcades de la rue de Rivoli et ailleurs, où se trouve l'étalage de ces spécialités répugnantes.

Et, pour les livres obscènes, comme pour les photographies pornographiques, la République avait la prétention de ne s'occuper que de la protection et de la diffusion de l'art.

Je ne dirai rien des cafés-concerts, des théâtres, où la licence, souvent crapuleuse, se donne libre cours, sous les yeux paternels de la Censure.

Et je me bornerai à constater que, sous toutes les formes, le vice effronté nous envahissait.

Le livre, encore, on peut ne pas le lire.

La pièce de théâtre, on peut ne pas aller la voir.

Quoiqu'il soit dur de ne pouvoir pénétrer dans une

librairie et dans un théâtre, sans se salir les mains et se souiller l'âme.

Mais les images, les dessins, mais les affiches, franchement, c'était trop.

La rue, au moins, doit être libre, doit être tenue propre.

Et, s'il ne vous plaît pas d'aller au devant des spectacles de la débauche et de l'orgie, c'est la moindre des choses que ces spectacles n'aient pas l'effronterie de venir au devant de vous, malgré vous.

Le gouvernement de la République, comme Augias, s'est aperçu que ses étables n'avaient pas été curées depuis longtemps.

A défaut d'un Hercule complaisant et vigoureux, il a chargé son Préfet de police de procéder à l'assainissement des murailles et des vitrines.

Le préfet Lozé paraît avoir de bonnes dispositions et a commencé sa besogne en conscience.

Les affiches licencieuses ont été enlevées.

Les marchands de photographies sont avertis.

C'est bien, et l'on a droit à un encouragement de notre part.

D'autant que ça ne va pas tout seul et que certains républicains entendent repousser l'éponge et vivre dans la crasse morale, qui leur est devenue une deuxième nature.

Le journal juif, la *Lanterne*, se fâche rouge et même tout rouge, prenant hardiment la défense des nudités qu'on veut vêtir et de lubricités qu'on entend refréner.

Et, dans son indignation, elle s'écrie : « C'est égal, qui aurait cru qu'en France, et sous la République encore, l'administration en arriverait à recourir au

mouchoir avec lequel Tartuffe voulait cacher le sein de Dorine.

« Voilà pourtant où nous en sommes, alors que d'autre part M. Brugère fait chasser des bals de l'Élysée... Saint-Honoré les dames qui s'y présentent sans être « suffisamment décolletées ».

Et la *Lanterne* a raison.

Pudeur et République sont deux mots qui jurent, et tenter une République chaste et propre, qui ne blesse ni les yeux ni les oreilles, est une pure utopie.

La *corruption*, cette « corruption » dont la République, jadis austère, affublait injustement la Monarchie, s'est déchaînée sur la République et s'y vautre dans son élément naturel comme un porc dans sa bauge.

Nettoyer la République est une œuvre au-dessus des forces d'un Préfet de police.

Il faudrait Hercule, et encore !... Le fleuve Alphée, même détourné, n'y pourrait rien, et, suivant Musset :

La mer y passerait sans laver la souillure.

De même pour Tartuffe.

Un mouchoir lui suffisait sous la Monarchie, car Dorine alors ne montrait que son sein.

Sous la République, elle montre... tout le reste.

Ce n'est pas un morceau de batiste que réclamerait maintenant le héros de Molière, c'est un drap de lit qu'il exigerait, non pas pour Dorine, mais pour Marianne.

L'ÉGALITÉ SOUS LA R. F.

Liberté de la prédication.

25 mai 1891.

Chacun peut voir sur tous les édifices publics de France les trois mots fatidiques de la République : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternite*.

Quand de pareils mots sont l'expression sincère des sentiments d'un parti politique, ils illustrent les murailles auxquelles ils servent de glorieuse enseigne.

Mais ils les souillent, ainsi qu'une triple ordure, lorsqu'ils représentent, par un odieux mensonge, exactement le contraire de ce qui est pratiqué tous les jours.

Pour le moment, il convient d'examiner une des formes multiples sous lesquelles la République fait banqueroute à l'*Égalité*.

Tous les jours, sur toutes les questions, à toutes les occasions, les preuves abondent.

Mais il en est très peu qui vaillent celle que nous allons encadrer immédiatement.

Il s'agit de ce vaillant Père d'Audiffret, condamné l'autre jour par le tribunal correctionnel de Saint-Sever, à trois cents francs d'amende, pour avoir prononcé contre les LOIS SCÉLÉRATES l'admirable et véhément réquisitoire que l'on n'a pas oublié.

Nous étions curieux de savoir en quels termes serait formulé le jugement.

Il nous tardait d'en avoir le texte entre les mains, afin de savoir exactement quelles parties du sermon avaient été retenues et réprimées par la justice.

Car il n'est pas indifférent de connaître ce qui est défendu et ce qui est permis, et jusqu'où l'on peut aller sans s'exposer à la rigueur des lois.

Ce jugement avait donc une importance particulière, car il était destiné à fixer les limites de l'appréciation qu'on peut se permettre, des lois qui développent et assurent la laïcisation des écoles.

Ce jugement, nous l'avons sous les yeux, et il en résulte que le Père d'Audiffret a été uniquement condamné pour le fait d'avoir dit en chaire que les écoles appelées « NEUTRES » sont « DES ÉCOLES SANS DIEU » et que les écoles sans Dieu sont un danger pour la morale privée et publique....

. . . . . .

Ainsi donc, et il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute sur la question, le Père d'Audiffret a été condamné pour avoir prononcé des paroles qui renferment « incontestablement la critique et la censure de la loi du 28 mars 1882, » et pour avoir exécuté ce que le jugement appelle élégamment *l'éreintement complet des écoles communales.*

Il n'y a pas autre chose dans le jugement, rien de plus.

Eh bien, et dans ces conditions, comment se fait-il donc que l'on punisse chez le Père d'Audiffret ce qu'on tolère et supporte chez les autres?

Moi, par exemple, et je demande pardon de me mettre en avant, j'ai dit et écrit plus de cinq cents fois et avec infiniment moins de mesure ce qu'à dit le Père d'Audiffret.

Pour le mieux prouver, je répète ce que je n'ai cessé

de dire ici, à savoir que cette loi du 22 mars 1882 est une loi abominable, votée par de véritables bandits, voleurs d'enfants ;

Que l'enseignement « NEUTRE » est une canaillerie ;

Que les écoles laïcisées pourrissent l'âme de la patrie et nous préparent une France sans patriotisme et sans vertu, parce qu'elle sera une France sans foi.

S'il faut en dire plus encore, j'essaierai, quoique cela me paraisse mal aisé.

Cela fait, je me tourne vers la justice républicaine et je lui dis : « Tu n'es qu'une vieille coquine, sans poids et sans mesure.

« Car tu poursuis un pauvre prêtre qui en a dit moins que moi, assurément, et tu ne m'as jamais poursuivi, moi qui en ai dit bien davantage.

« Et pourtant, ce prêtre n'a parlé que devant mille à douze cents personnes, tandis que l'*Autorité*, où je prêche, moi, dont je suis le curé politique, est une paroisse de cent mille âmes qui me prête tous les matins une oreille attentive.

« Le Père d'Audiffret n'a prononcé qu'un sermon pour la station quadragésimale.

« Moi, je parle chaque jour et je ne trouve pas assez d'injures, d'outrages dans la langue française, pour les jeter à la face des législateurs et des lois qui persécutent mes croyances.

« D'où vient donc que tu ne t'en prends pas à l'écrivain et au député, mais seulement à l'humble prêtre ?

« Où donc est l'égalité des citoyens devant la loi violée ?

« Les prêtres formeraient-ils une classe nouvelle de parias, à qui désormais serait interdit ce qu'on permet au journal et à la réunion publique ?

« Ce qui serait licite dans un café, dans un club, dans la rue, dans un Parlement, serait seulement interdit dans une église ? »

C'est bête, c'est monstrueux, c'est lâche, — c'est lâche surtout, parce qu'on s'en prend aux faibles, aux humbles, à ceux qui peuvent se défendre le moins.

Mais c'est la façon dont on pratique l'ÉGALITÉ sous la République, tout comme on pratique, d'ailleurs, la LIBERTÉ et la FRATERNITÉ !

L'EXPROPRIATION

De la Basilique de Montmartre.

11 juin 1891.

La manifestation touchante, grandiose, qui s'est produite spontanément, dimanche dernier, à l'occasion de la consécration de l'église du Sacré-Cœur, vient de jeter les radicaux dans une rage folle.

Tous les chiens de la libre-pensée sont là, le poil hérissé, les crocs dehors, et aboyant après la basilique de Montmartre.

— « Cette église doit disparaître, hurlent-ils.

« Elle doit disparaître, parce qu'elle est le résultat d'une loi « injurieuse pour la France ».

« *Sacratissimo cordi Jesu, Gallia pœnitens et devota*, qu'est-ce que cela veut dire ? »

Cela veut dire : *Au très Sacré-Cœur de Jésus, la France pénitente et dévote.*

« Un tel vocable atteste un repentir humiliant.

« C'est la valeur « d'une amende honorable ».

« Or nous ne nous repentons de rien, nous ne regrettons rien.

« Et, s'il est vrai que les malheurs qui, durant l'année terrible, ont fondu sur nous sont le châtiment de nos crimes, nous refusons de nous soumettre et de nous humilier sous la main de Dieu.

« Ce Dieu, nous le bravons, car nous ne le reconnaissons pas.

« Et nous demandons, comme représailles de cette

cérémonie, la désaffectation de l'Église du Sacré-Cœur.

« L'église du Sacré-Cœur doit disparaître, car c'est un défi à la démocratie et un défi à la libre pensée ! »

Voilà ce qu'écrivent les radicaux dans leurs feuilles et ce qu'ils disent dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Une ancienne proposition, déjà repoussée en 1881, de M. Delattre, est reprise par un certain nombre de députés, entre autres, par MM. Baudin, Ferroul, Baulard, Chautemps, Hovelacque, Lachize....

L'article 2 qui est visé ordonne l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette proposition Delattre fut signée jadis par un certain nombre de députés, dont les noms nous reviennent : Barodet, Pelletan, Révillon, Clémenceau, Lockroy, Floquet, Saint-Rome, Lacretelle.

Il est donc certain qu'elle va grouper tout le parti radical, ce qui promet une bataille intéressante.

Quelle en sera l'issue ? Oh ! je suis bien tranquille et n'éprouve pas la moindre inquiétude sur le résultat.

La proposition sera de nouveau roulée et blackboulée.

Pourquoi? me demanderez-vous.

Non point parce qu'elle est bête et stupide.

Ces deux raisons suffiraient, tout au contraire, pour la faire voter.

Rien n'est admirable, en effet, comme cette demande d'expropriation d'une église, basée sur la LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

C'est aussi fort que la guillotinade des victimes de la Terreur, exécutée au nom de la FRATERNITÉ, ou l'emprisonnement ordonné de la LIBERTÉ.

Il n'y a que sous une République et en France que l'on peut entendre proférer des plaisanteries aussi sinistres.

Non. La proposition ne sera pas votée, et la Basilique ne sera pas affectée « CETTE FOIS », comme l'avoue Pelletan lui-même, pour des raisons infiniment moins nobles, mais bien plus pratiques.

C'est tout bonnement parce que l'église du Sacré-Cœur est une propriété particulière et parce qu'il faudrait rembourser 25 MILLIONS aux souscripteurs.

Or, si les radicaux veulent bien commettre une canaillerie, quand cela ne coûte rien, ils hésitent et reculent lorsque cela coûterait de l'argent.

Les vingt-cinq millions, ils ne les ont pas, — et ils ne les auront pas.

Il est vrai que Pelletan, toujours à l'affût de ce qui est malfaisant, entame déjà une longue discussion, afin d'établir que l'État a le droit d'exproprier la Basilique.

Il cite Turgot, l'Encyclopédie et Mirabeau, qui lui donnent raison.

Pourquoi ce Marat, qui ne prend pas de bains, se casse-t-il la tête pour édifier une thèse juridique ? En fait d'auteurs, qu'il se borne donc à invoquer Cartouche et Mandrin, les seuls légistes dont la République se soit jamais autorisée, pour escroquer la propriété particulière !

Ce sont eux qui ont inpiré déjà le pillage des congrégations et la laïcisation des écoles ; ce sont eux qui proclameront le droit de l'État sur la basilique de Montmartre.

Le débat sur la désaffectation du Sacré-Cœur ne manquera pas d'ailleurs d'un certain intérêt parlementaire.

Le gouvernement devra intervenir.

Et, quelles que soient les précautions dont il s'entourera pour ne pas se compromettre, il devra défendre la Basilique, car livrer l'église du Sacré-Cœur déchaînerait une brouille à mort avec tous les catholiques de France.

Mgr Lavigerie et ses collègues de Bayonne et de La Rochelle seraient capables, eux-mêmes, de protester.

Or le gouvernement veut bien persécuter les catholiques de France, abuser de leur lâcheté ou bien exploiter leurs ambitions, mais il n'osera jamais, jamais, les attaquer de front, et surtout par une mesure pareille, aussi follement impolitique.

Voilà pourquoi la proposition de désaffectation de l'église du Sacré-Cœur tombera encore dans l'eau « CETTE FOIS-CI », sans qu'on puisse néanmoins répondre de l'avenir.

Dans un pays qui se dit chrétien, et où les églises, il y a cent ans, étaient changées en greniers à fourrages, tout est possible.

LA CONSCIENCE OU LA BOURSE

Le vœu Pochon.

27 août 1891.

Plusieurs conseils généraux se sont occupés du projet de loi Pochon, ce projet de loi monstrueux qui défend l'accès de toutes les fonctions administratives aux jeunes gens qui n'auraient pas été élevés exclusivement dans les lycées et collèges de l'État.

Les uns ont libéralement émis un vœu contre cette proposition odieuse, comme le conseil général de Saône-et-Loire, composé pourtant de républicains.

Les autres, comme le Cher et comme l'Allier, se sont prononcés en sa faveur.

Mais c'est le conseil général de l'Allier qui l'emporte sur tous les autres pour la sauvagerie avec laquelle s'est manifesté son esprit sectaire.

On croirait entendre une bande de Peaux-Rouges demandant à scalper leurs adversaires.

Non seulement, en effet, la proposition Pochon plaît au conseil général de l'Allier et lui plaît complètement, mais il éprouve encore le besoin de lui donner plus d'extension.

Il renchérit, au point de demander que : « l'on réserve « aux seuls citoyens, qui pourront justifier avoir reçu « un enseignement national, dans les lycées et collèges « nationaux, » l'accès des fonctions publiques, naturellement et en plus, l'École polytechnique, l'École de Saint-Cyr, l'École normale, l'École centrale, l'École

des Arts et Métiers, voire même, ce qui est un comble, les écoles vétérinaires.

Ainsi, d'après les conseillers généraux de l'Allier, le jeune homme qui n'aura pas fréquenté les collèges et lycées nationaux ne pourrait même pas se livrer à l'industrie privée, en qualité d'ingénieur, ni soigner une vache en qualité de vétérinaire.

C'est tout simplement prodigieux.

Sur cette pente, il est d'ailleurs bien difficile de s'arrêter.

Et la loi Pochon conduit au même exclusivisme pour les autres carrières, sans exception.

Il faudra le certificat d'études, si l'on veut être notaire, avoué, avocat, commerçant, industriel.

Il le faudra encore un jour ou l'autre, même pour vivre ; et la conclusion logique du vœu émis par le conseil général de l'Allier est de refuser aux bouchers et aux boulangers le droit de vendre de la viande et du pain à tous ceux qui ne sortiront pas de nos collèges et de nos lycées nationaux.

Et ne riez pas !

Cela viendra. La loi Pochon est la loi de l'avenir.

Elle régira la vraie république, celle qui se prépare petit à petit par la laïcisation de l'enseignement, celle qui ne croira ni à Dieu, ni au diable.

Et déjà n'avons-nous pas vingt fois enregistré des exemples concluants qui se sont passés soit à Foix, soit à Moissac, soit à Romorantin, et qui nous ont montré des notaires et des avoués dans l'impossibilité de vendre leurs charges à qui ils voulaient ?

N'avons-nous pas vu des jeunes gens refusés aux examens des contributions indirectes ou de l'enregistrement, sous prétexte que leur famille était de l'opposition ?

La loi Pochon ne fera que préciser la tendance naturelle de l'esprit sectaire qui domine le gouvernement de la République et qui pousse les jacobins à exterminer ceux qui ne pensent pas comme eux.

Il y a cent ans, ils coupaient le cou à leurs adversaires politiques.

Aujourd'hui, ils les excluent de la patrie et les veulent confiner dans une classe de parias à qui l'on interdirait et l'eau et le feu.

Et, pour y parvenir, ils font de la franc-maçonnerie une religion d'État.

Comme le Czar et comme le Sultan, ils se font chefs temporels et spirituels de la France.

Carnot sera tout à la fois Président et Pape du Grand Orient.

Ces gens, qui hurleraient si la Monarchie, une fois restaurée, les obligeait à envoyer leurs enfants chez les jésuites, entendent nous obliger à envoyer les nôtres chez les frères *trois points*.

En face des complications étrangères, en face du danger national, au lieu de chercher à reconstituer l'unité de la patrie, ils ne poursuivent que son irrémédiable division.

De pareils républicains sont des scélérats et des bandits, qui mériteraient qu'on tire dessus, à coups de fusil, comme sur des bêtes malfaisantes et des chiens enragés.

Et c'est dans un semblable moment, quand on voit de telles monstruosités, que l'on songerait à se rallier à la République !

Aussi n'ai-je pas été fâché de voir ce vœu Pochon voté précisément par le conseil général du Cher, dans lequel se trouvent deux députés assez disposés à mettre

les pieds dans le plat républicain : le prince d'Arenberg et M. de Montsaulnin.

Cela les rafraîchira peut-être, comme a dû les rafraîchir, — alors qu'ils gardaient le silence, eux, — un de leurs collègues, M. Rousseau, qui s'est écrié avec toute la France honnête : « Autrefois, sur les grandes « routes, on demandait la bourse où la vie ; vous, « vous demandez la conscience ou la bourse ! »

TOUS LES MÊMES

Mort chrétienne de M. Grévy.

13 septembre 1891.

« Ce n'est pas à M. Grévy qu'aurait pu faire appel un évêque quelconque, fût-il archevêque ou même cardinal, ainsi que l'a fait l'évêque de Châlons à M. Carnot. Nous espérons qu'il sera tenu compte de ces exemples et de ces enseignements. »

Lorsque la *Lanterne*, journal qui mange du prêtre tous les matins, écrivait cette belle phrase sur M. Jules Grévy, elle ignorait que l'ancien président de la République avait tout simplement renié bel et bien son passé antichrétien et s'était réconcilié avec l'Église avant de mourir.

Nous avons appris, en effet, avec autant d'étonnement que de satisfaction, que M. Grévy, le libre penseur, le sceptique, le franc-maçon, avait fait appeler M. le curé de Mont-sous-Vaudrey et que celui-ci, étant malade, on avait couru chercher le curé de Salins.

Oui, M. Grévy s'est confessé, a reçu les sacrements.

Deux sœurs ont veillé son corps, agenouillées.

Et, tout près, sur une petite table, brûlaient deux cierges, entre lesquels était placé un crucifix.

Certes, nous ne voulons pas triompher de cette conversion finale plus qu'il ne convient et railler les journaux juifs et francs-maçons sur cette nouvelle mésaventure qui leur arrive.

Je comprends leur méchante humeur.

Ét il est certain que la plupart de mes confrères républicains eussent accordé moins d'éloges funèbres et moins de compliments à M. Jules Grévy, s'ils avaient su qu'au moment de s'en aller pour l'autre monde il leur avait brusquement faussé compagnie, leur jetant irrévérencieusement à la tête, et la truelle, et l'équerre, et le tablier, et tous les insignes plus ou moins grotesques des frères *trois points*.

Certainement, ils n'auraient pas cru le frère Grévy capable d'un tel procédé.

Et il est pénible pour la secte franc-maçonne que les plus considérables, les plus en vue, désertent le Grand Orient pour l'humble chapelle catholique, aussitôt qu'ils se sentent en danger de mort.

Grévy surtout, Grévy l'instigateur et le promoteur des premières persécutions, Grévy l'homme des expulsions, le bourreau des congrégations, Grévy le serrurier, Grévy le violateur des églises, l'exterminateur des carmes, des capucins, des dominicains, Grévy se confessant, faisant amende honorable, demandant pardon à l'Église, c'est un grand exemple, un grand spectacle, qui est de nature à nous édifier, s'il est destiné, par contre, à soulever les fureurs des ennemis de la Foi.

Et combien, combien, parmi ces prétendus philosophes, parmi ces prétendus libres penseurs, qui font leur Grévy, quand la mort bat le rappel autour d'eux !

C'est surtout au Parlement que le fait est intéressant à examiner.

Tous ces députés qui votent comme un seul homme les lois les plus scélérates sont les premiers à faire appeler un prêtre, aussitôt qu'ils ont mal au ventre.

La veille bien portants encore, ils n'avaient pas assez

de sarcasmes pour tout ce qui touche à la religion.

Puis, quand ils meurent, loin des collègues, dans leur gîte de province, ils mendient leur pardon au pied du crucifix.

Ce qui prouve que la première condition, pour être franc-maçon et libre-penseur, c'est d'être bien portant.

Avec la maladie commence la débandade.

Aussi la plupart des lettres de faire part que nous recevons des familles de nos collègues décédés portent la mention de *funérailles religieuses*.

Deux fois lâches ont été ces êtres méprisables : lâches devant les hommes, lorsqu'ils persécutaient les croyances chrétiennes, étant en pleine santé et pour faire comme les autres, et lâches devant Dieu, quand la maladie les prend au collet et les secoue sur le seuil de l'éternité !

LE PAPE ET LE DUEL

3 octobre 1891.

Le pape Léon XIII vient d'adresser au cardinal Schœnborn, archevêque de Prague, une lettre sur LA MAUVAISE HABITUDE DES DUELS.

Naturellement, le Saint-Père condamne sévèrement le duel et fait appel aux diverses législations qui le punissent.

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici la question du duel.

Tout le monde est d'accord, et depuis longtemps, pour reconnaître que le duel est une chose mauvaise, absurde, ne prouvant rien, et qu'il constitue le moins défendable des préjugés.

Et la plupart de ceux qui s'en sont rendus coupables sont les premiers à le reconnaître.

La haute et suprême autorité du Pape ne rencontrera donc aucune difficulté pour grouper dans le monde catholique une coalition morale contre le duel.

D'autant qu'en France, où il a toujours violemment sévi, le préjugé du duel semble s'affaiblir et se détruire lui-même par ses propres excès.

Et ces excès, heureusement, n'ont rien de sanglant.

Ils ne sont que ridicules.

Que penseraient les ferrailleurs de la place Royale, les Bussy, les Caylus, les Maugiron, qui dégainaient pour un oui et pour un non, et qui s'exterminèrent à la lueur vacillante et fumeuse des torches; que pense-

raient François de Bouteville, — qui avait tué successivement le marquis Desportes, le comte de Thorigny et la Frette, — et son cousin des Chapelles, envoyés tous deux à l'échafaud par Richelieu, s'ils revenaient au monde et contemplaient les duels d'aujourd'hui, duels inoffensifs et grotesques, où l'on échange des balles sans résultat et où les médecins s'efforcent de donner un nom présentable aux piqûres anatomiques et imperceptibles que l'on se fait au bout des doigts, sous le fallacieux prétexte de satisfaire l'honneur?

Le duel, à notre époque, n'existe plus que pour la galerie et ne vise plus qu'au procès-verbal.

En un mot, le duel sérieux, grave, mortel, n'existe plus.

Il n'y en a que la parodie.

Et si par hasard on y tue encore quelqu'un, c'est par inadvertance et maladresse, car on ne va plus sur le pré pour cela.

Le duel, en Allemagne et en Autriche, a depuis longtemps pris les mêmes allures pacifiques, et chacun connait la fabrication d'estafilades innocentes, qui constitue le fond des rencontres d'honneur, chez les étudiants des universités germaniques.

Donc le duel s'en va.

Et il faut s'en réjouir.

L'impunité que lui accorde la loi, depuis quelques années, n'a pas peu contribué à le déconsidérer.

Néanmoins, que le Saint-Père ne se fasse pas, à ce sujet, une trop grande illusion.

Le duel, en France, n'est pas déraciné, il s'en faut.

Un jour ou l'autre, il peut reprendre avec une recrudescence fâcheuse.

Et pourquoi ?

Parce que la législation ne protège pas suffisamment la vie privée.

Car c'est moins le duel qu'il faut atteindre et frapper que ce qui peut être *la cause* du duel.

En punissant sévèrement *la cause* du duel, vous l'arrêtez à son origine même, dans sa raison d'être, et vous le rendez inutile.

Et je m'explique :

La législation anglaise, par exemple, punit l'outrage, dans la vie privée avec une dureté impitoyable.

Aussi la loi suffit-elle chez nos voisins pour sauvegarder la dignité et l'honneur.

Mais, en France, il n'en est rien.

N'importe qui peut, par signe ou par geste, insulter votre femme ou votre fille, à votre bras, dans la rue, au bal, sans que cela vaille plus de trois francs devant les tribunaux.

Traitez un monsieur de ce que vous voudrez, pourvu qu'il n'y ait pas l'articulation d'un fait diffamatoire : donnez-lui tous les qualificatifs que vous voudrez à haute voix, et tout cela ne dépasse pas la compétence de la simple police et n'atteint pas la valeur d'une pièce de cent sous.

Il est donc arrivé, en France, que le citoyen un peu chatouilleux, qui ne se sent pas protégé par les lois, cherche à se faire justice lui-même.

Partout où la dignité de la vie privée est sauvegardée, le préjugé du duel n'existe plus.

Et on se battra toujours comme on s'est toujours battu, malgré toutes les législations les plus inexorables, l'histoire le prouve, tant que la loi française ne se chargera pas elle-même de veiller sur l'honneur des citoyens.

Le jour, en effet, où le monsieur qui manque de respect à une femme, par exemple, sera exposé, comme en Angleterre, à lui payer trois cent mille francs de dommages-intérêts, les gens seront infiniment plus polis.

Il n'y a donc qu'un moyen pratique, qu'un seul, de détruire le duel, c'est d'en détruire les causes par une législation réellement soucieuse de l'honneur des citoyens.

FONCTIONNAIRES SALARIÉS

Les membres du Clergé.

1er novembre 1891.

Quand les journaux républicains parlent des prêtres et des évêques, ils ont toujours à la bouche les mots de « FONCTIONNAIRES » et de « SALARIÉS ».

C'est une double injure et un double mensonge.

En quoi donc le Clergé est-il salarié ?

Serait-il vrai, comme l'affirment audacieusement les francs-maçons, qu'on leur fait une rente de cinquante millions sous la rubrique du budget des cultes?

Les républicains eux-mêmes savent bien qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

L'argent qu'ils donnent au clergé français n'est qu'une très faible restitution de l'argent volé par la première République, alors qu'elle s'est emparée des biens ecclésiastiques.

Ce que touche le clergé français n'est donc pas un salaire; ce ne sont pas des appointements.

Devant la justice et devant l'histoire, ce n'est qu'une rente, c'est une partie restreinte de l'intérêt dû pour un capital volé. C'est une mince réparation d'un dommage indiscutable et indiscuté, constaté, reconnu formellement et publiquement par ceux-là mêmes qui l'ont causé, il y a un siècle.

Il faut être un ignorant ou un coquin pour oser le nier.

Malheureusement, la grande majorité des républicains se compose d'ignorants et de coquins.

Et voilà pourquoi ils traitent de SALARIÉS des gens à qui l'on ne fait que rendre quelque peu de l'argent qu'on leur avait pris.

En quoi les évêques et les prêtres seraient-ils des fonctionnaires?

Leurs chefs hiérarchiques, c'est Dieu, c'est le Pape.

Alors, fonctionnaires de Dieu?

Oui.

Fonctionnaires de la papauté?

Oui.

Mais fonctionnaires de la République, jamais!

A proprement parler, les prêtres et les évêques ne sont pas faits par le pouvoir civil.

Un empereur, un roi, un président de la République, ne sont pas capables de créer le prêtre et l'évêque.

Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est le désigner.

De plus, la fonction de l'évêque et du prêtre n'est pas une fonction matérielle, une fonction humaine.

Elle est toute surhumaine.

Nommés, consacrés au nom de Dieu et pour l'œuvre spirituelle, les évêques et les prêtres sont absolument étrangers au pouvoir politique d'un pays, quel qu'il soit.

Fonctionnaires, soit! mais d'un royaume qui n'est pas de ce monde.

Et il est profondément grotesque, ridicule, de vouloir assimiler le clergé français soit à l'administration des contributions indirectes, soit à celle de l'enregistrement.

Traiter les prêtres et les évêques de fonctionnaires est donc une impertinence.

C'est, de plus, un mensonge, une fausseté.

Ou ils sont fonctionnaires ou ils ne le sont pas.

S'ils sont fonctionnaires, il faut pouvoir les révoquer, les destituer, tout au moins les suspendre.

Or on ne le peut pas.

Drôles de fonctionnaires que ceux sur lesquels un gouvernement n'a aucune action directe !

Voyez-vous le gouvernement, traduisant un sous-préfet ou un commissaire de police devant le Conseil d'État ou devant les tribunaux pour refus d'obéissance ?

Cela suffit pour démontrer, par l'absurde, que les prêtres et les évêques ne sont pas des fonctionnaires.

Dès lors il n'y a qu'une chose vraie, logique, les faire rentrer dans le droit commun.

Oh ! je sais bien que la tendance de tout gouvernement tyrannique est de subordonner le pouvoir spirituel au pouvoir civil.

L'idéal du gouvernement républicain serait d'assimiler les évêques aux sous-préfets et les prêtres aux gardes champêtres.

Des sous-préfets en robe violette, des gardes champêtres en soutane, auxquels on donnerait des ordres et qu'on ferait marcher à coups de bâton, tel est le clergé que le gouvernement de la République cherche à se constituer, et pour lequel, hélas ! il ne trouve que trop de recrues.

Ce clergé-là, nous l'avons déjà vu.

Nous l'avons connu, à la fin du siècle dernier.

Des prêtres, des évêques, sous prétexte de ralliement à la République, jetèrent leur robe aux orties, se parjurèrent.

Il y en a même, le *Moniteur officiel* les nomme, qui défilèrent devant la Convention, en dansant la Carmagnole et en déposant, sacrilège horrible, les vases sacrés au pied de la tribune !

Car il y a des lâches et des déserteurs dans toutes les armées, dans l'armée de Dieu, comme dans l'armée des hommes.

C'est à renouveler un pareil état de choses que tend la République des francs-maçons.

Avilir, déshonorer la religion catholique, c'est le meilleur moyen de la détruire.

La boue, mieux que le sang, souille et salit.

Et le jour où les prêtres et les évêques français oublieraient que leur chef, leur seul chef est à Rome ; que c'est de lui seul qu'ils doivent recevoir des circulaires et des ordres; le jour où ils s'inclineraient, plus que l'exigent les convenances sociales, devant le pouvoir civil ; ce jour-là, en effet, ils seraient bien des fonctionnaires, mais assurément ils ne seraient plus ni évêques, ni prêtres.

AUTOUR DU DIVORCE

7 janvier 1892.

Les catholiques dont la conscience facile et peu scrupuleuse s'accommode du régime républicain feront bien d'entreprendre avec nous un tout petit voyage autour de la loi du divorce, pour constater, par des chiffres authentiques autant que navrants, ce que devient la famille, la sainte et respectacle famille d'autrefois, depuis que l'esprit révolutionnaire a soufflé sur elle.

Pour se rendre exactement compte des ravages exercés dans la famille française par la loi du divorce, il ne faut pas chercher au haut de l'échelle sociale.

Là, il y a du mal, certainement, beaucoup de mal.

Mais ce mal est relativement limité par la défaveur mondaine et le déclassement social, qui s'attachent au divorce et qui en diminuent la fréquence et l'abus.

Où il faut aller, c'est en bas, dans les couches profondes du peuple, parmi les travailleurs, dans les quartiers démocratiques de Belleville, Ménilmontant, Grenelle, La Chapelle, Les Batignolles.

C'est là qu'on peut, tout à l'aise et d'un œil attristé, contempler le douloureux spectacle de la destruction familiale, avec ses débris épars, le père ici, la mère là, les enfants d'un côté ou de l'autre.

Si cela continue, dans quelques années nous serons revenus à l'état barbare, à l'état sauvage.

D'ailleurs vous allez en juger.

Pour obtenir une statistique exacte des demandes en

divorce, dans Paris, il faudrait un assez long travail qui n'est pas fait, mais qui peut être facilement remplacé, comme indication certaine, par le relevé des demandes adressées à l'assistance judiciaire.

Car, fort heureusement, les législateurs, auteurs du divorce et de son rétablissement, ont oublié de le mettre à la portée des classes laborieuses.

Actuellement, le divorce est encore un objet de luxe.

Le riche seul peut divorcer tout à son aise.

Mais le divorce est d'un trop haut prix pour que le pauvre y puisse facilement recourir.

Pensez donc ! il faut payer, et à l'avance, en « provision », l'avoué, l'avocat, la procédure.

Et l'ensemble de ces frais monte tout de suite à deux ou trois mille francs.

Quel est l'artisan, l'ouvrier, le domestique, pouvant disposer d'une pareille somme?

Aussi, dans le peuple, doit-on s'adresser à l'assistance judiciaire.

C'est elle qui donne la gratuité du divorce.

Eh bien, du 1er janvier au 31 décembre 1891, il y a eu pour Paris, seul, DIX MILLE, vous entendez bien, DIX MILLE demandes de divorce, à l'assistance judiciaire, et ces demandes sont indépendantes, sont en dehors de toutes celles dont les demandeurs poursuivent la réalisation à leurs frais.

Et plus on ira, plus l'idée fatale et dissolvante du divorce pénétrera dans les basses classes.

Là, en effet, le mariage n'apparait pas, avec les garanties de délicatesse, de devoirs raffinés, de conscience intraitable, de respect religieux, qui le rendent presque invincible dans le monde où règne l'aristocratie intellectuelle.

Là on est aux prises, face à face, avec les cruelles misères de la vie, avec le besoin âpre qui aigrit le caractère, avec les passions grossières, brutales, facilement déchaînées.

De l'injure on passe aux coups.

L'ivrognerie guette l'homme ; l'inconduite sollicite la femme.

L'enfant, trop souvent, au lieu d'être le plus doux des liens, est une surcharge.

Et, tout de suite, à la première tempête conjugale, le divorce apparaît comme le soleil radieux qui doit rendre à l'horizon assombri son ancien éclat.

Car, ces pauvres gens, que le sentiment religieux ne retient pas, considèrent le divorce comme la suite logique du mariage, comme sa solution naturelle.

Pour un peu, même, on en ferait un sacrement, un sacrement civil, bien entendu.

Or, je vous le demande, que devient le mariage, en quelle honteuse et écœurante promiscuité ne se change-t-il pas, quand on y peut entrer avec l'arrière-pensée du divorce, du divorce entre-bâillé devant vous, comme une porte de sortie, le jour où vous serez fatigué de la vie commune et où vous serez sollicité par la séduction du changement?

Dans ces conditions-là, le mariage, devenu un état des plus transitoires, n'existe plus.

Partant, plus de famille !

Voilà ce que la République nous a donné.

Voilà ce que les catholiques de France ne sauraient oublier ; voilà qui suffirait pour empêcher tout ralliement au gouvernement coupable et criminel, qui a voué notre malheureux pays à la plus rapide et à la plus abjecte des démoralisations.

LE MOT ET LA CHOSE

République et républicain.

9 janvier 1892.

Un homme, à la fois conservateur dans ses idées et catholique dans ses croyances, peut-il être républicain?

Telle est la question qui nous est posée et à laquelle nous allons répondre.

Assurément, et en principe, un catholique bon conservateur peut être républicain.

Mais dans des conditions spéciales que nous tenons à bien définir.

Un catholique conservateur ne saurait être républicain que s'il n'est pas partisan de la République actuelle.

La République actuelle, c'est-à-dire la République telle qu'elle est pratiquée par les hommes qui sont au pouvoir, n'est pas la République dans le sens étymologique du mot.

Ce n'est point la *res publica*, c'est-à-dire « la chose publique » et par conséquent la chose de tout le monde.

C'est la chose toute contraire, la chose de quelques-uns, d'une bande de sectaires appuyée sur tout ce qu'il y a d'êtres audacieux, coquins, gens de sac et de corde, déclassés et aventuriers de France, et qui opprime et terrorise les honnêtes gens.

Cette bande a fait de la persécution religieuse un

moyen de gouvernement et a transformé l'impiété en dogme.

« Le catholicisme, c'est l'ennemi, » telle est sa formule.

Ses actes, vous les connaissez.

Depuis plus de dix ans, c'est la chasse aux crucifix, c'est l'ostracisme pour Dieu ; on le renvoie de partout, de l'école, de l'hôpital, de l'armée, du mariage.

Il n'est pas un attentat qui n'ait été consommé contre la religion, par cette bande de malandrins, qui occupe la France, grâce à la lâcheté des conservateurs et qui y campe, comme campaient ailleurs les hordes de Tamerlan et de Gengis.

Seul un hypocrite, seul un menteur, seul un renégat, peut se dire tout à la fois catholique et républicain de cette République athée.

Alors de quelle République serait donc le catholique se disant républicain ?

Il ne peut l'être que d'une République idéale, dont il a la conception dans sa rêverie, dans son imagination optimiste et, disons le mot vrai, dans son illusion.

Cette République tolérante, libérale, respectueuse des croyances d'un peuple, il la porte en lui-même ; il en est l'autel, il en est le pontife. Il espère qu'elle viendra un jour ou l'autre. Et il va, dans sa candeur, jusqu'à ne pas désespérer d'améliorer la République actuelle.

Et, quand vous prenez ce naïf au collet, quand vous le secouez par des arguments irrésistibles, lui montrant que c'est une sottise, une ânerie, que d'essayer de séparer le mot de la chose, les hommes de la République ; que tout cela ne fait qu'un et qu'il est imbécile de se dire républicain, quand on n'est républicain que d'une

République à venir, il vous répond avec une adorable ingénuité : « Mais je blâme ce qui se passe, j'en gémis ; seulement, ce n'est pas la République qui en est responsable, ce sont quelques radicaux, quelques violents. Acceptez la forme républicaine comme moi. Entrons dans la maison et, une fois entrés, nous en moditierons et les locataires et les meubles, car nous y serons les maîtres. »

Hélas ! les maîtres !

Et ce sont des hommes tranquilles, doux, modérés jusqu'à la pussillanimité, qui parlent de mettre les violents à la porte ! Ce sont les crapauds du Marais qui veulent escalader la Montagne ! Ce sont les moutons qui émettent la prétention de dévorer les loups !

En vérité, c'est à la fois la chose la plus triste et la plus comique.

Et je dis que ces catholiques-là, qui, sous prétexte d'une République idéale, donnent, et malgré eux, un appui moral au gouvernement de brigands qui nous détient, sont autrement dangereux pour nous que les plus cyniques de nos adversaires.

Car ils servent de caution, pour la République en général, et pour la République actuelle en particulier, aux yeux de la foule. Et ils produisent cette immense équivoque, cette prodigieuse confusion, qui font le triomphe du gouvernement actuel, et qui consistent à n'avoir qu'un mot, pour des choses absolument contraires, absolument différentes, le mot RÉPUBLIQUE, qu'elle soit la république sage et honnête de Mac-Mahon, ou la République scélérate de Constans ; qu'elle soit catholique avec l'évêque Fuzet ou l'évêque Isoard, ou franc-maçonne avec Dide, le pasteur défroqué ; qu'elle anime Mme Roland, une sentimentale, ou qu'elle excite

un assassin comme Marat ; qu'elle soit la même étiquette, elle si multiple en ses applications, et pour Raoul Rigault le communard et pour Chaudey, fusillé par lui !

Aussi, chaque républicain devrait-il toujours indiquer, sur sa carte, à quelle République il appartient.

En tout cas, s'il n'y en a pas deux de semblables, c'est toujours la mauvaise, l'atroce, la dégoûtante, celle-ci, qui profite des adhésions à l'étiquette unique, au mot générique, si faux, parce qu'il est si complexe et si contradictoire : La République !

Aussi, nous qui ne nous payons pas de ces subtilités, de ces distinctions absurdes, de ces sophismes, nous sommes, comme le suffrage universel, des simplistes qui ne font qu'un et du mot et de la chose, des hommes et de l'idée, et qui les confondent tous dans la même répugnance et dans le même mépris.

Comme cela, nous sommes certain de ne pas nous tromper, car la meilleure des Républiques ne vaut pas les quatre fers d'un chien.

LES OFFICIERS ET LES COURSES

26 janvier 1892.

Une question se débat, en ce moment, au ministère de la Guerre, qui n'est assurément pas une question capitale, mais qui, néanmoins, offre un grand intérêt, comme tout ce qui touche, d'ailleurs, de près ou de loin aux officiers de l'armée française.

Il s'agit de savoir si, décidément, les officiers pourront prendre part aux courses et au concours hippique.

Le ministère hésite et n'a pas encore pris de parti.

L'affaire, en effet, n'est pas nouvelle et a déjà reçu des solutions aussi nombreuses que variées.

Le général Boulanger avait refusé la permission.

Le général Ferron l'avait accordée.

Et maintenant, comme disent les latins..., *sub judice lis est.*

Nous ignorons si notre opinion sera de quelque poids sur la détermination du ministre de la Guerre, et nous en avons médiocre souci.

Mais, cette opinion, nous la donnerons néanmoins et très franchement, suivant notre habitude.

Or, nous estimons que la place de nos officiers n'est pas dans les hippodromes et au concours hippique.

Il est absolument inconvenant de tolérer que quelques officiers en costume paraissent devant un public payant, qui a le droit de les siffler, du moment qu'il a le droit de les applaudir.

Dans cette exhibition théâtrale, il y a un côté de cabotinage qui domine et prime l'art de l'équitation.

Les officiers ne sont pas des écuyers de cirque.

Ils doivent rester au quartier avec leurs hommes.

D'autant que, pour préparer les exercices généralement difficultueux des steeple-chases et du concours hippique, il faut nécessairement négliger le service militaire et être absent du corps.

Tout cela par grande satisfaction d'un public frivole, qui va voir courir nos officiers, comme il va écouter une divette de café-concert et contempler les ébats d'un clown.

Je sais bien que les partisans de la participation des officiers aux courses et au concours hippique prétendent que c'est, pour eux, un entraînement utile et qui les perfectionne particulièrement.

L'argument ne vaut rien.

Les officiers n'ont pas besoin de faire concurrence aux jockeys pour apprendre leur métier.

Ils ont leurs manèges spéciaux.

Et, par-dessus le marché, il n'y a aucune raison sérieuse pour autoriser un exercice stérilement périlleux, dans lequel plus d'un brave officier s'est cassé les reins ou s'est brisé les membres.

Si nous avons bon souvenir, un Mac-Mahon et le frère de la baronne Finot se sont tués sur des hippodromes.

Il eût mieux valu, pour eux, mourir devant l'ennemi ou dans un service commandé.

Cette manière de voir est celle de la grande majorité du public, qui aime l'armée pour elle-même, s'intéresse à elle, se solidarise avec elle et n'aime pas que l'uniforme se montre où il ne doit pas aller.

Car tout est dans l'uniforme.

Si les officiers veulent prendre part aux courses et au concours hippique, ils n'ont qu'à endosser le costume de l'endroit, et personne n'aura rien à y voir.

Mais l'uniforme n'est pas à eux seulement, il est à nous tous, il est à la France, et pas plus l'uniforme que le drapeau ne doivent parader, en dehors des fêtes sévères et solennelles de l'armée.

LES PAUVRES PAYANT POUR LES RICHES

Enseignement libre et enseignement de l'État.

9 février 1892.

Je viens de lire une petite brochure, résumant admirablement l'état de l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE et LES MÉCOMPTES DE L'UNIVERSITÉ.

Elle est faite par un jésuite d'un talent singulièrement clair et précis et qui connaît comme pas un cette caverne de voleurs qui s'appelle le budget de l'Instruction publique, le Père Burnichon.

Et j'avoue que cette lecture m'en a plus appris que dix années de discussion à la Chambre, sur la même matière.

En effet, à la Chambre, il est à peu près impossible de savoir ce qui se passe, de savoir où l'on en est, même avec le débat le plus approfondi en apparence.

Pourquoi?

Parce que ceux qui ont les vrais chiffres entre leurs mains, qui peuvent exercer les véritables contrôles, qui peuvent faire les vérifications utiles, c'est-à-dire les ministres et les rapporteurs, n'ont qu'une pensée : cacher la vérité, fausser les chiffres, mentir et tromper le public.

Ce n'est donc souvent que longtemps après la discussion qu'un homme de spécialité comme le Père Burnichon parvient, à force de patience et comme Cuvier autrefois, à reconstituer avec un petit os tout le squelette du déficit réel.

Le Père Burnichon y est arrivé pour le budget de l'Instruction publique.

Et entre autres choses intéressantes, il nous démontre lumineusement, et au grand étonnement du public, qu'il n'y a pas en France un établissement universitaire, lycée ou collège, qui vive de ses propres ressources, « PAS UN SEUL QUI FASSE SES FRAIS » !

C'est-à-dire que, si la liberté existait pour l'enseignement primaire et secondaire et même pour l'enseignement supérieur, tous les collèges et tous les lycées entretenus par les villes seraient obligés de fermer leurs portes, hors d'état qu'ils seraient d'opposer la moindre concurrence à l'enseignement libre.

Et pourtant notre enseignement libre ne demande aucune ressource, aucun secours aux contribuables.

Les parents payent l'éducation de leurs enfants, et voilà tout.

Tandis que, pour les lycées et les collèges de l'Université, c'est l'impôt, c'est l'argent de chacun de nous qui comble le déficit énorme que coûte l'éducation universitaire.

Sous les noms les plus dissimulés : ***subventions inscrites au budget; subventions supplémentaires pour exonérations et remises sur la caisse des lycées; subventions pour indemnités d'agrégation; bourses nationales; bourses départementales***, l'État ouvre une douzaine de robinets pour alimenter l'Université besogneuse et qui tire la langue.

Il n'y a pas de lycée qui ne touche une subvention de moins de **80 000** fr. : le plus grand nombre touche

de **100 000** à **150 000** fr. Quelques-uns vont à **300 000** fr.

Voici une petite nomenclature, de lycées avec le chiffre de leurs subventions :

Alger, **270 000** fr. ;

Lyon, **212 000** fr. ;

Rennes, **296 000** fr. ;

Henri IV, **331 000** fr.

Et le gros Fallières, qui n'oublie pas son département, fait donner au lycée d'Agen la somme scandaleuse de **309 000** fr.

A côté de ce tableau singulièrement instructif, il convient d'en placer un autre, non moins intéressant.

C'est le tableau comparatif des recettes fournies par les familles, pour le prix de la pension et des subventions données par l'État :

	Recettes sur les familles.		Recettes sur l'État.	
	fr.	c.	fr.	c.
Buffon (Paris)...	94.253	75	211.789	42
Agen.....	106.118	66	308.838	61
Annecy	55.218	50	118.689	72
Alençon.....	39.302	35	96.918	75
Chaumont.....	56.652	75	119.310	70
Moulins.....	100.440	80	185.804	16
Saint-Brieuc.....	59.501	51	126.265	82

Mais, me direz-vous, ces établissements sont pauvres et ont besoin d'être aidés.

Soit ! Mais, chez les plus riches lycées, il y a un écart considérable entre les ressources normales, provenant des familles, et les ressources provenant d'ailleurs.

En voici la preuve :

	Recettes sur les familles.	Total des recettes.
	fr. c.	fr. c.
Lyon	472.018 03	829.132 75
Lille	246.849 55	399.596 25
Versailles	451.394 40	744.285 60
Nice	182.878 29	375.258 45

C'est-à-dire qu'il n'y a pas de lycée où les familles payent la moitié de ce que coûte l'éducation de leurs fils, dit le Père Burnichon.

Quelle en est la raison?

C'est que, dans certains lycées, il y a peu d'élèves payants, — la plupart sont boursiers, — et que dans d'autres lycées il y a un effroyable gaspillage. MM. les professeurs sont de véritables rentiers qui s'occupent surtout de bien vivre et qui s'offrent des appointements princiers.

Un exemple entre autres : à Louis-le-Grand, relève le Père Burnichon, les professeurs émargent, à eux seuls, pour la somme de **349 308** fr. **86**, et, avec le reste du personnel, on atteint, rien qu'en traitement et en salaires, le total effrayant de **736 094** fr. **99** !

Et, quand on pense que les établissements libres, que les maisons ecclésiastiques, arrivent à boucler leur budget, avec des pensions de 300 fr. ou de 400 fr. et sans subvention de personne !

Ajoutez que l'éducation qu'on y reçoit est autrement saine, autrement bonne, et vous comprendrez tout de suite que l'enseignement catholique vous donne à meilleur marché une marchandise meilleure.

Mais tout cela ne serait rien encore, si les contribuables n'étaient pas les dindons de la farce, l'éter-

nelle vache à lait, le mouton tondu, les animaux enfin qu'on exploite honteusement.

Car ce sont eux qui soldent, ce sont eux qui supportent les frais de ces charges effroyables.

En effet, quelle est la clientèle des lycées ?

C'est la clientèle bourgeoise, généralement riche ou à son aise, qui peut et doit payer les frais d'éducation de ses enfants.

Et qui paye ?

Les pauvres, les humbles, ceux qui ne peuvent pas envoyer leurs fils dans les lycées et qui, en payant leurs impôts, contribuent pour plus de la moitié à l'éducation des enfants riches.

C'est ce que cette prétendue démocratie de la troisième République appelle l'éducation à bon marché, ou l'éducation gratuite.

Autrefois, sous les monarchies, les riches supportaient les charges de leurs bacheliers.

Sous la République, ce sont les pauvres qui entretiennent les riches.

LE DERNIER CRAPAUD

Projet de loi contre les associations.

15 février 1892.

Nous avons lu et relu le projet de loi, non pas SUR les associations, comme il a l'étrange prétention de s'intituler, mais CONTRE les associations, et nous déclarons, sincèrement, que le gouvernement de la République, dans cette circonstance, dépasse toutes les conceptions de notre imagination, en hypocrisie, en haine et en esprit sectaire, comme en despotisme.

Ce projet de loi sue la passion antireligieuse.

C'est un poignard dans le cœur des congrégations eligieuses.

Et, si cette loi sauvage vient à être votée, il n'y a plus d'association possible, même pour méditer, même pour prier, au fond obscur d'une cellule de carmélite.

Car il n'y a pas l'ombre d'un doute, le projet de loi n'a d'autre objectif que les associations religieuses.

Il veut les détruire, les rendre impossibles.

Et il y arrive, d'ailleurs, avec la plus grande facilité ; rien ne lui coûte pour cela, ni l'injustice, ni l'arbitraire, ni la tyrannie.

Ce qui n'empêche pas cette loi de débuter par une admirable déclaration, qui ne fait que mettre plus en lumière les ignominieuses contradictions qui suivent.

En effet, les auteurs du projet proclament tout d'abord que le principe de la loi sur les associations est

la liberté, et que cette liberté doit être la même pour tous les Français, qui tous, indistinctement, devront jouir du droit d'associer leur activité dans un but commun, sans qu'aucune autorisation soit jamais nécessaire.

Une déclaration, simple formalité, suffira désormais.

Est-ce assez beau comme préambule?

Mais, cela fait, le projet de loi semble n'avoir plus qu'une préoccupation, dire et ordonner exactement tout le contraire et substituer le despotisme le plus odieux à cette liberté rayonnante dont on se réclamait au début.

Le projet de loi comporte vingt-neuf articles, dont VINGT-SIX sont dirigés contre les congrégations religieuses.

D'abord on supprime la capacité civile pour toute association libre, c'est-à-dire non autorisée par une loi.

Elle ne peut recevoir aucun don, aucune libéralité, « sauf des objets mobiliers destinés à être consommés ou à servir en nature au fonctionnement de l'œuvre ».

Ainsi, vous pouvez donner à une congrégation une livre de café ou de sucre, ou une armoire, mais vous n'avez pas le droit de lui donner vingt francs.

L'Association ne peut acquérir, à titre onéreux, que « les immeubles strictement nécessaires à l'habitation ou à la réunion de ses membres, et les fonds et objets indispensables pour l'objet même de l'Association ».

C'est-à-dire que, si l'Association veut s'adjoindre une école, il en résultera pour elle la nullité de l'acte, la confiscation de l'immeuble, l'amende pour les signataires, la destitution de l'officier ministériel qui aura dressé le contrat et même la dissolution de l'Association par les tribunaux.

En effet, l'article 12, en cas d'annulation d'une acquisition faite par une Association, ordonne la vente aux enchères de l'objet ou de l'immeuble irrégulièrement acquis, et l'affectation du produit de la vente « à des œuvres de bienfaisance, dans les conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique ».

En bon français, cela s'appelle tout bonnement la confiscation.

Quant aux Associations actuellement existantes non autorisées, elles sont à la merci d'une loi qui peut les dissoudre et qui règle « l'attribution de leurs biens ».

L'article 13 est encore plus abominable.

Il autorise la violation de domicile à toute heure de jour et de nuit ; tous les couvents, cloîtrés ou non, peuvent être visités par les autorités administratives ou judiciaires, sous le fallacieux prétexte de provoquer ou de recevoir des déclarations intéressant la sécurité, la liberté des personnes et le respect des lois.

Si un membre de l'Association vient à se retirer, même au bout de vingt ans, la communauté sera tenue de lui restituer son apport personnel, sans qu'il puisse être fait défalcation de ses dépenses et de son entretien, pendant tout ce temps-là.

Et enfin le principe lui-même des congrégations est atteint, du moment que le gouvernement peut dissoudre toute communauté qui a son représentant à l'étranger.

Car on sait que la plupart des congrégations ont leur chef à Rome, près du Saint-Père.

Ce qui est une singulière façon de remercier le Saint-Père de la sympathie qu'on lui prête, à tort assurément, pour le gouvernement de la République.

La prison, de six jours à trois mois, de six mois à

deux ans, punit toute infraction à cette loi draconienne.

Telle est la façon d'encourager et de protéger les Associations employée par le gouvernement de la République.

C'est la mort des congrégations religieuses et la destruction du principe même de l'association.

Aussi le journal des juifs, la *Lanterne*, se réjouit-il grandement et trouve-t-il que le projet de loi lui « donne à peu près satisfaction », car « les Associations religieuses paraissent soumises à des règles assez étroites ».

Parbleu !

C'est la corde au cou, et c'est l'étroitesse du nœud qui strangule !

En revanche, le *Journal des Débats*, lui-même, s'indigne et proteste, disant que « c'est LE CONTRAIRE D'UNE OEUVRE DE LIBERTÉ » et que le « TITRE de la loi est un MENSONGE ».

Nous nous affligerions grandement d'une pareille perspective si la haine que nous portons à la République actuelle n'y trouvait une satisfaction aussi large qu'inattendue.

Que deviennent, en effet, devant ce nouvel attentat, les idées de conciliation et d'apaisement que nourrissent tant de niais et tant de surnuméraires apostats ?

Après avoir avalé tous les crapauds que l'on sait, vont-ils encore avaler ce dernier-là, béatement et tranquillement ?

Les clercs et les laïques de bonne composition, qui tolérèrent l'expulsion des congrégations, dans les conditions barbares que l'on sait, vont-ils supporter béné-

volement la destruction de toutes les communautés d'hommes et de femmes, de tous les couvents, de toutes les écoles attachées à ces associations, de toutes les bonnes œuvres entretenues par elles?

Accepteront-ils la ruine, la dispersion, la violation du domicile, la mort civile des religieux et des religieuses, qui étaient l'honneur et la gloire de la France chrétienne?

Nous les attendons à cette pénible étape, qui sera suivie d'autres encore, nous disant qu'à quelque chose le mal est bon.

Peut-être ces ralliés à la République hésiteront-ils enfin, devant cette dernière saleté, à faire cette concession suprême de leur conscience jusqu'ici par trop complaisante?

Si cela était, nous ne nous plaindrions pas. Et nous bénirions encore la République, qui aurait fini par faire la concentration contre elle, en décourageant même les adhésions les plus lâches.

TUE-LA !

Contre la vengeance de l'adultère.

20 mars 1892.

Le meurtre commis à Cannes par l'Américain Deacon sur M. Abeille et le procès qui s'ensuit attirent l'attention toute spéciale de l'opinion publique sur l'article 324 du code pénal.

Cet article contient le paragraphe suivant :

« Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable. »

Ce n'est pas tout.

Par une extension de ce droit légal d'assassiner, le mari qui frappe et l'épouse et le complice, même en dehors de le maison conjugale, est généralement absous par le jury.

Même privilège pour les filles séduites et abandonnées.

Le jury les excuse d'habitude, quand elles aspergent soit le séducteur, soit les passants, avec des flots de vitriol.

Dans les deux cas, nous estimons qu'il est temps de réagir contre ces mœurs vraiment barbares, qu'elles soient couvertes par une loi vraiment sauvage, ou qu'elles soient entretenues par la faiblesse des jurys mal équilibrés.

Un principe absolu, indiscutable, doit dominer la

société tout entière, et ce principe se résume en peu de mots : TU NE TE FERAS PAS JUSTICE TOI-MÊME.

La raison de ce principe ne saurait être discutée.

Brutes qui ne le sentiraient pas.

Comment, en effet, apporter l'ombre d'impartialité, de liberté morale, dans sa propre cause, quand on est juge, partie et bourreau et que la colère vous aveugle?

Aussi l'article 324 du Code pénal est une anomalie, un vestige abominable d'une société que la civilisation n'avait pas encore éclairée et policée.

Car personne, personne au monde, en dehors des lois régulières, n'a et ne doit avoir le droit de tuer.

Deux arguments surtout militent pour l'abrogation de l'article 324.

Un, tout matériel ; l'autre, simplement moral.

Comment, en effet, un simple citoyen aurait-il la faculté inouïe, le droit exorbitant de tuer sans débat, sans preuves quelquefois, sans certitude souvent, des êtres qui, fussent-ils déclarés réellement coupables, ne sont frappés par le Code que d'un EMPRISONNEMENT DE TROIS MOIS A DEUX ANS ET D'UNE AMENDE DE CENT FRANCS A DEUX MILLE FRANCS ?

Ainsi, de sa propre autorité, un citoyen remplacerait cette pénalité relativement modérée, par la peine capitale, par la peine de mort !

Une pareille anomalie ne saurait être plus longtemps tolérée.

Le second argument est autrement plus fort.

Le Code pénal EXCUSE, comme on le voit, le meurtre de la femme adultère ou présumée telle, par le mari.

Mais il est muet sur l'adultère de l'homme et sur les droits que cet adultère peut donner à la femme.

Ainsi, le mari est justicier et la femme est assassin, dans le même cas de culpabilité.

Cette inégalité légale entre l'homme et la femme est la suite du long esclavage de la femme, esclavage que le christianisme n'a pas réussi à complètement abolir, et contre lequel nous ne cesserons jamais de protester avec indignation.

Dans le mariage chrétien, la femme est l'égale de l'homme ; elle est son associée, et nous réclamons pour elle les mêmes droits, comme nous imposons à l'homme les mêmes devoirs.

On aura beau dire, et malgré une différence réelle dans le résultat de l'adultère, — différence que je ne nierai pas et qui peut rendre l'adultère de la femme parfois plus dommageable à la famille que l'adultère de l'homme, — malgré cette inégalité, l'adultère de la femme ne saurait être plus coupable aux yeux de la loi que l'adultère de l'homme.

Ce n'est pas une raison, parce que les hommes font les lois et les appliquent, pour qu'ils s'arrogent des privilèges, au nom de la force, et pour l'impunité de leurs passions ou de leurs vices.

Et nous estimons qu'on ne saurait sortir de ce dilemme, ou donner par le même article 324, à l'épouse trompée, le droit de tuer le mari et sa complice, ou enlever ce droit au mari qui est seul à en jouir.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je conclus en enlevant ce droit à l'un et à l'autre, et en me joignant chaleureusement à ceux de mes confrères qui demandent la destruction de cet article 324, qui déshonore notre code pénal.

LE DROIT AU SUICIDE

Contre ce préjugé.

26 mars 1892.

Le droit au suicide est un droit barbare, sauvage, bestial, qui, pourtant, est réclamé hautement par les libres peuseurs comme un droit naturel.

L'autre jour, à la Chambre des députés, nous avons vu la majorité républicaine hurler après un colonel, le colonel Laurent, du corps d'occupation du Tonkin, qui flétrissait, par un ordre du jour indigné, le suicide du caporal Philibeaux.

« C'était insulter à la majesté de la mort, disaient les francs-maçons du Palais-Bourbon ; c'était nier la liberté humaine, qui permet à l'homme de se débarrasser de la vie, comme on se décharge d'un fardeau, à son heure et quand il paraît trop lourd. »

Et il a fallu, pour disculper le colonel Laurent et lui épargner peut-être une disgrâce, que Déroulède, qu'on rencontre toujours, d'ailleurs, quand il s'agit de sentiments généreux, vînt déclarer que le colonel n'avait flétri le suicidé que pour rendre le suicide encore plus répugnant et arrêter sur cette pente sinistre les désespérés de l'armée, excités par les souffrances et les misères de la guerre au Tonkin.

Or, du moment où le colonel Laurent ne s'en prenait si vivement au mort que pour mieux garder les autres en vie, il n'y avait plus rien à dire, et la majorité républicaine a, pour le moment rentré ses crocs.

N'empêche que le suicide, de nos jours, devient une maladie courante.

Il n'est pourtant pas nécessaire d'utiliser les arguments religieux pour établir victorieusement que le suicide est un crime envers Dieu, envers les hommes, envers soi-même.

Au point de vue purement humain, un homme qui a mal fait, comme ce banquier D..., de la Banque des Chemins de fer, a-t-il réellement évité le déshonneur, comme il l'a cru, en se faisant sauter la cervelle ?

Non, assurément, et, aux yeux de ses semblables, il y a une autre résolution, autrement belle, autrement grandiose, pour un coupable : c'est la résolution de réparer le mal qu'il a fait, en consacrant sa vie entière au travail et au repentir.

Même vis-à-vis des hommes seuls, il y a pour l'homme un devoir d'expiation, s'il a commis une faute, et un exemple à donner : celui du courage et de l'honneur, quand il faut lutter contre les difficultés de la vie.

Le suicide, on l'a dit souvent et avec raison, est une désertion, une fuite, par conséquent une lâcheté.

A notre avis, il ne devrait y avoir, en dehors de toute question religieuse, qu'un même sentiment de blâme, de répulsion, chez tous les gens équilibrés, raisonnables, contre cette fin indigne de la créature humaine : le suicide, qui met l'homme au-dessous des animaux.

L'animal, lui, sait souffrir, jusqu'à la fin, sans avoir l'instinct de terminer son martyre.

Pourquoi l'homme n'en ferait-il pas autant, lui qui se dit supérieur aux animaux ?

Il est vrai que le suicide a une explication douloureuse.

Elle consiste dans la négation de l'existence future, dans la négation de Dieu.

Et alors il arrive que le désespéré ou le coupable, n'ayant aucune foi dans la vie éternelle, et n'étant pas retenus par le sentiment des devoirs envers Dieu, font bon marché du devoir envers les hommes et envers eux-mêmes et cherchent à se débarrasser de tout à la fois : du remords, du châtiment ou de l'expiation, par une balle de revolver, en une seconde et sur une pression de doigt.

Nous en tirons la conclusion que le devoir, ici-bas, en dehors de l'idée de Dieu, n'est qu'un vain mot et qu'il ne suffit pas plus à retenir et à guider l'homme que la morale dite *indépendante* ne suffit à le policer.

Voilà pourquoi tout gouvernement qui tente d'affaiblir l'idée religieuse chez un peuple ramène ce peuple en arrière et en dehors de la civilisation.

Tel est le gouvernement de la République.

Et c'est une des raisons, la meilleure, pour laquelle il ne nous plaît ni d'y adhérer, ni de nous y rallier.

AU PANTHÉON

Renan.

8 octobre 1892.

Il se confirme absolument que Renan, après avoir obtenu l'honneur d'obsèques publiques, sera l'objet de funérailles nationales et inhumé au Panthéon.

Rien ne saurait nous être plus agréable.

Car rien ne pourra mieux établir, aux yeux de tous, le mépris que le gouvernement de la République affiche pour les catholiques.

Ce sera, en effet, sur la demande du juif Reinach et de quelques francs-maçons athées, comme Lockroy, que le projet de loi sera déposé, dès la rentrée des Chambres ; car le Panthéon, on le sait, ne saurait être ouvert à un mort que par une loi.

Certes la désaffectation, la laïcisation de l'église qui était consacrée sous l'invocation de sainte Geneviève furent bien douloureuses au cœur des catholiques.

Mais l'outrage deviendra direct, sanglant, par le transport dans cette église, désormais deux fois souillée, de celui qui fut son plus mortel ennemi, de celui qui la renia d'abord et la poursuivit, après, de sa rage hypocrite et inextinguible.

Il y aura là, — nous en ressentons l'affront à l'avance, — la dernière des provocations, la suprême injure pour le monde catholique.

Et l'on ne pourra pas dire que c'est le fait isolé d'une coterie ou d'une faction, et auquel le gouver-

nement du pays sera demeuré complètement étranger.

Non, tous les pouvoirs publics prendront allègrement leur part dans le nouveau sacrilège.

Ainsi qu'il a été décidé formellement dans le Conseil des ministres tenu hier, le Cabinet présentera le projet de loi.

La loi sera ensuite votée par la Chambre et par le Sénat.

Et Carnot, le Carnot que certains évêques saluent et congratulent, le Carnot cher à Mgr Juteau, promulguera la loi par laquelle le renégat Renan, — qui a nié, le premier en France, la divinité de Jésus-Christ, — sera solennellement enseveli dans une église arrachée au culte catholique et devenue un temple du paganisme républicain.

En vérité, ce sera complet.

Et nous n'aurions pas pu souhaiter une meilleure occasion, pour obliger le gouvernement de la république à jeter enfin le masque et à montrer sa passion antireligieuse, dans tout ce qu'elle a de plus violent.

Car, en préparant les honneurs du Panthéon pour Ernest Renan, le gouvernement de la République sait ce qu'il fait : il n'ignore pas qu'il nous frappe en plein cœur.

En effet, qu'on laisse au Panthéon un illustre guerrier qui a servi la France et a vingt fois versé son sang pour elle, il n'y a rien à dire : tout grand soldat peut dormir sous l'aile maternelle de la Religion.

Qu'on y transporte cet orgueilleux de génie qui fut Victor-Hugo, dont la foi religieuse fut intermittente, mais dont la fin fut si triste, il y a déjà quelque chose d'intolérable pour ceux qui naguère allaient entendre l'office divin dans cette maison consacrée à Dieu.

Mais choisir Ernest Renan et lui donner comme dernière demeure l'église Sainte-Geneviève dont on enlève la croix, — Ernest Renan dont la vie tout entière fut consacrée à la lente et patiente destruction de la religion chrétienne, c'est, en vérité, dépasser toutes les limites de la grossière inconvenance et de donner, de parti pris, le plus scandaleux des spectacles.

Mais cet outrage, ce scandale, ce sacrilège, nous ne saurions trop le répéter, a cela de bon, qu'il dissipe, en un moment des plus opportuns, toute équivoque, toute illusion, toute erreur volontaire, entre les catholiques et la République ; que cela restitue à la République son aspect vrai, sa hideuse physionomie de sectaire, de juive et de libre-penseuse ; que cela démontre enfin, et une fois de plus, que nous avions raison d'affirmer qu'aucun sentiment honorable ne peut être commun entre une telle république et les catholiques !

TROP DE POLITESSE

M. Édouard Hervé aux obsèques de Renan.

15 octobre 1892.

Nous avions bien vu, dans différents journaux, que parmi les personnes qui assistèrent aux obsèques d'Ernest Renan se trouvait un M. Hervé.

Il figurait même parmi les premiers arrivés, c'est-à dire parmi les plus empressés à porter leur hommage public au défunt.

Nous n'y fîmes guère attention, tout d'abord, prenant ce M. Hervé pour un Hervé quelconque.

L'idée ne nous était pas venue, un seul instant, que cet Hervé fût précisément notre distingué confrère, directeur du journal *le Soleil* et membre de l'Académie française.

Mais il n'y a plus de doute possible aujourd'hui.

C'est bien le directeur d'un journal royaliste et catholique, c'est bien notre confrère qui a cru devoir suivre le cercueil d'Ernest Renan, mêlé à tout ce que la France peut avoir de juifs et d'athées.

De juifs surtout.

Car, en s'efforçant de détruire, aux yeux des hommes, la divinité de Jésus-Christ, en faisant passer le Fils de Marie pour un charlatan et un imposteur, il réhabilitait les juifs qui le méconnurent et l'assassinèrent.

Avec Renan, la mort de Jésus ne dépassait pas les limites d'une exécution un peu sévère, mais juste, dans le genre de celle de Ravachol.

Car le Jésus de Renan, au lieu d'être ce qu'il est pour nous, le divin Sauveur, n'était qu'un anarchiste mettant en péril le protectorat que les Romains exerçaient sur la Judée.

Et le Golgotha, toujours d'après Renan, était réduit à une équivalence de la place de la Roquette.

Car plus on abaisse Jésus, plus on relève les juifs.

Nous sommes, en effet, aux yeux des juifs, un tas d'imbéciles, de vrais païens, adorant un homme vulgaire et prenant pour Dieu le fils d'un charpentier.

L'homme, par conséquent, qui sapait la divinité du Christ, devait être, pour les juifs, un homme de génie, un bienfaiteur, un grand homme.

Et voilà pourquoi juifs et athées se sont mis d'accord pour immortaliser Renan et le mettre dans ce dépotoir libre-penseur qui s'appelle le Panthéon.

Ces funérailles officielles de Renan étaient donc une injure suprême à l'adresse des catholiques.

Et il apparaît clairement qu'une telle cérémonie ne devrait être fréquentée sous aucun prétexte par ces derniers.

La présence d'un catholique dans cette cohue de sectaires ne pouvait produire qu'un étonnement douloureux.

Notre distingué confrère M. Hervé passe, à bon droit, pour l'homme le plus poli du monde et le plus correct dans la forme ; le soin qu'il a toujours pris de ne froisser aucun adversaire, de ne pousser l'indignation que jusqu'aux limites les moins éloignées, lui a valu une certaine popularité parmi ceux qu'il combat, beaucoup plus avec les armes émoussées du tournoi, qu'avec les armes aiguisées de la vraie guerre.

Mais rendre un hommage public à Renan, c'était

dépasser la courtoisie et tomber dans le scandale et la capitulation de conscience.

Tout poli qu'on est, il ne faudrait pas pourtant se croire obligé de rendre sa visite au diable, si par hasard il vous en rendait une !

Il y a des endroits où un catholique et un monarchiste ne saurait aller impunément, sans y laisser de sa foi et de ses convictions.

Nous avons été, pendant trente ans, intimement lié avec Anatole de La Forge, un honnête homme s'il en fut.

Eh bien ! lorsqu'il eut proposé la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, nous rompîmes avec lui, et, lorsqu'il se tua, nous nous abstînmes de paraître même à la maison mortuaire, quoi qu'il nous en coûtât.

Nous estimons, en effet, que, durant l'âpre persécution que subit présentement notre religion, il y a, pour nous, catholiques, des devoirs particuliers de tenue.

Il y a le bon exemple à donner.

D'ailleurs, ce n'est qu'à notre époque qu'on voit un pareil spectacle : des évêques complimentant ceux qui promulguent les lois scélérates ; des conservateurs avérés apostasier leurs croyances, et des hommes du rang social et intellectuel de M. Hervé aller où un monarchiste catholique ne doit pas se montrer, fût-ce avec la volonté bien arrêtée de se laver les pieds après.

De telles compromissions suffisent à expliquer pourquoi le parti conservateur perd toute influence sur l'opinion publique.

Quand on manque de caractère, on manque de prestige.

LA MORT DE JULES FERRY

19 mars 1893.

Jules Ferry vient de mourir subitement.

Sa mort, coïncidence étrange et comme vengeresse, tombe en ce même mois de mars qui vit paraître les décrets scélérats.

Les châtiments, eux aussi, rencontrent des anniversaires.

Si nous avons la franchise de n'exprimer aucun regret de cette mort, nous aurons la convenance de n'en exprimer aucune satisfaction.

Quel homme, pourtant, fit jamais plus de mal que celui-là aux idées catholiques!

Il fut, contre la religion, l'âme damnée de la troisième république.

Mais voici que Dieu ne l'a pas oublié et qu'il se souvient.

Il le frappe au moment même où Jules Ferry, sortant à peine d'une longue et effroyable impopularité, qui fut un véritable ostracisme, semblait destiné, par d'audacieuses intrigues, à jouer de nouveau un rôle dans la politique militante.

On escomptait déjà son retour prochain au pouvoir.

Le parti opportuniste s'en réjouissait et y voyait un épanouissement aussi heureux qu'imprévu.

Le rêve est terminé.

Il aura duré quelques jours à peine, juste le temps de montrer aux francs-maçons et aux athées de la répu-

blique actuelle que, pour ceux qui ne croient pas en la vie future, comme complément bon ou mauvais de la vie humaine, celle-ci suffit parfois, et c'est le cas, à l'attribution d'une partie des récompenses ou d'une partie des peines.

UNE PROVOCATION

Pension à la veuve de Renan.

8 avril 1893.

S'il est une provocation à l'adresse de toute la France catholique, s'il est un outrage gratuit à tous les vrais serviteurs de la patrie, c'est assurément la pension de SIX MILLE FRANCS que la Chambre des députés, avec la complicité d'un gouvernement de juifs et de francs-maçons, vient de voter au profit de Mme veuve Renan.

Quel droit avait donc cette femme à une récompense nationale ?

Qu'avait fait son mari pour lui assurer, à elle, une retraite aussi lucrative ?

En général, ces pensions sont accordées aux veuves des citoyens qui ont rendu d'éclatants services à leur pays.

Elles récompensent la victoire ou la mort, rencontrées sur les champs de bataille, devant l'ennemi ou devant la maladie, souvent plus meurtrière que l'arme ennemie.

Elles dédommagent toute une famille, de quelque grande découverte scientifique, cherchée, durant des années de pauvreté, de privations, quelquefois de misères, au fond d'un obscur laboratoire.

Le soldat ou le savant, ayant honoré ou enrichi la patrie, de deux façons également glorieuses, celle-ci doit assurer à leur veuve, à leurs orphelins, ce repos

de la vie matérielle qu'ils ont presque toujours oublié, dans leur noble et héroïque insouciance.

Donner du pain à la famille de qui donna sa vie, c'est le règlement d'une dette nationale, à laquelle chaque enfant du pays est fier et heureux de contribuer par une portion de l'impôt.

Mais le cas de Mme veuve Renan n'est pas celui-là.

Et d'abord son mari a gagné beaucoup d'argent ; il ne l'a pas laissée dans la gêne.

Elle n'avait pas besoin de cette pension pour vivre honorablement.

Et puis, — c'est le grand et victorieux argument, celui qu'aucune argutie ne saurait faire fléchir : Renan fut de ceux qui, non seulement n'enrichirent pas leur pays, sous une forme ou sous une autre, mais qui, tout au contraire, le desséchèrent, l'appauvrirent, le rendirent et le laissèrent plus misérable qu'ils ne l'avaient pris.

Il a arraché, épi par épi, toute la gerbe de nos croyances religieuses et ce qui a résisté, ce qui est resté ne lui doit pas d'être épargné.

Ce n'est pas sa faute, si l'église pointe encore vers le ciel la flèche de son clocher si la croix étend encore ses bras pour bénir.

Cet homme fut un mauvais génie pour notre pays.

Il a tenté, vainement c'est vrai, mais il a tenté de tuer son âme.

Pendant cinquante ans de labeur maudit, il a voulu faire de la vieille France, catholique et vaillante, un peuple plein de sarcasmes et d'ironies pour toutes les grandes idées qui font la force, la puissance et la liberté des peuples.

Au pauvre, au malheureux, il arrachait les consolations de la vie éternelle.

Aux bandits, il donnait l'impunité d'une existence humaine, sans horizon, d'une existence liquidée par la mort.

Si encore il avait eu le génie, nous ne dirons pas pour excuse, mais comme explication !

Mais, dans quelques années, il ne restera rien de cette philosophie romanesque, poison doucereux, que le temps fera évaporer, rien de ce style mou, ennuyeux, perfide, où la lâcheté de l'ironie remplaçait le courage de la négation.

Et c'est à la veuve de cet homme qui a fait tant de mal et ne laisse derrière lui que des ruines, que nous devons, de par une loi infâme, assurer la vieillesse facile et prospère, alors que tant de femmes et d'enfants arrosent de larmes leur pain noir, depuis la mort du chef de famille, pendant la campagne de France, au Tonkin ou bien au Dahomey !

Pour de telles veuves, quand on les veut subventionner, ce n'est point l'argent des contribuables, l'impôt public de tous : c'est l'argent honteux et impur des fonds secrets qu'on doit leur offrir.

LE DEVOIR DE VOTER

12 juin 1893.

Il faut louer mon collègue, M. Letellier, député d'Alger, d'avoir déposé une proposition de loi tendant à rendre le vote OBLIGATOIRE, en édictant des peines contre l'abstention.

Étant donnée la proximité des élections générales, cette proposition vient à son heure, et il n'en est pas de plus opportune.

La Belgique nous a déjà précédés dans cette voie, et il est vraiment humiliant, pour la patrie du suffrage universel, de n'avoir pas encore donné à la volonté nationale sa sanction naturelle : l'obligation du vote.

Car le vote ne saurait jamais être considéré comme un droit facultatif.

Tant d'intérêts politiques, religieux, sociaux, peuvent, dans un moment donné, dépendre de tel ou tel vote, que personne ne doit, par son abstention, favoriser une solution souvent contraire et même fatale à ces intérêts.

Il est, d'ailleurs, démontré que, la plupart du temps, l'abstension n'est pas une chose voulue, raisonnée, qu'elle est plutôt le fait d'une négligence, d'une coupable indifférence.

Mais il est inadmissible qu'on soit indifférent à ce qui se passe dans son pays.

Le vote est donc un devoir absolu.

Il peut dépendre d'un seul suffrage, qu'une commune, qu'un canton, qu'un département, soient représentés par des gens intelligents ou par des imbéciles, par d'honnêtes gens ou par des coquins.

Et celui qui laisse le suffrage universel fonctionner sous ses yeux, sans y prendre part, est tout aussi coupable que celui qui, voyant son prochain courir un grand danger, n'essayerait même pas de lui porter secours.

D'autant que l'expérience du suffrage universel établit péremptoirement que l'abstention est presque toujours le fait des meilleurs citoyens.

Rarement les révolutionnaires, les amateurs de désordre et d'anarchie pratiquent l'abstention.

Ceux-là votent toujours, et il y a même quelquefois de la surveillance à exercer pour les empêcher de voter plusieurs fois de suite, à un quart d'heure de distance, avec des cartes d'électeurs morts ou disparus, comme cela est arrivé fréquemment à Auch, dans mon département.

J'ajouterai, ce qui est un argument décisif et d'une grande valeur, que le vote obligatoire peut seul indiquer quelle est la VÉRITABLE MAJORITÉ dans un pays.

Avec le vote obligatoire, il n'est pas possible, en effet, de discuter sur un résultat électoral, car le résultat électoral apparaît clair et brutal.

C'est pourquoi j'ai toujours été partisan convaincu du vote OBLIGATOIRE.

Je prétends même qu'il est la conséquence logique du service militaire.

Le service militaire, qui est OBLIGATOIRE, consiste à protéger son pays contre les ennemis du dehors.

Le vote obligatoire a la valeur d'un service militaire, puisqu'il doit servir à protéger le pays contre les ennemis du dedans, qui ne sont pas toujours les moins dangereux.

L'idée de mon collègue Letellier est donc bonne et sage.

Il est seulement regrettable que, dans son développement pratique, elle soit assez compliquée.

Aux termes de la proposition de loi déposée par M. Letellier, l'électeur qui ne se ferait pas inscrire sur une liste électorale serait passible d'une amende de 15 francs, et une amende de 5 francs frapperait en même temps celui qui ne vérifierait pas son inscription et celui qui ne retirerait pas sa carte d'électeur.

Une première abstention serait punie de l'affichage.

Une deuxième abstention ferait encourir 5 francs d'amende.

Une troisième abstension amènerait 15 francs d'amende et au besoin la radiation définitive.

C'est ici que la pensée de mon collègue M. Letellier manque, à mon avis, de bon sens pratique.

La radiation définitive ne saurait être la vraie punition du citoyen qui s'obstinerait à ne pas voter.

Ce serait, tout au contraire, sa délivrance.

Il faut trouver autre chose qui l'atteigne davantage.

Et j'irais carrément, moi, jusqu'à la perte des droits civils.

Vaut-il mieux qu'un mineur, qu'un incapable, qu'un fou, le citoyen qui, par négligence constante, par la plus coupable des indifférences, laisse le mal s'accomplir dans la commune ou dans le département, sans même se déranger pour s'y opposer, et qui n'est même pas capable d'apporter un petit morceau de

papier dans l'urne électorale, d'où peut sortir le bonheur ou la ruine de la patrie ?

Ces réserves faites, il faut se féliciter de voir enfin la question du vote obligatoire, soumise à la discussion publique.

ÉLÈVE DES JÉSUITES ?

L'anarchiste Vaillant.

11 janvier 1894.

Vaillant, pour quelques heures encore, occupe et domine l'actualité ainsi que les anarchistes, ses camarades et ses associés.

Parmi ces anarchistes, se trouve un avocat du nom de Sébastien Faure, qui nous vaut une question posée par le journal le *Siècle*.

Le *Siècle* désire savoir si Sébastien Faure n'a pas été élevé au collège Saint-Michel, à Saint-Étienne, collège dirigé par les Jésuites ?

Et il ajoute, avec une finesse lourde qu'envierait un mulet : « Est-ce que certains des socialistes de la *Petite République* ne sont pas des élèves de Stanislas ? »

J'ignore si Sébastien Faure fut élevé par les Jésuites de Saint-Étienne et s'il y a d'anciens élèves de Stanislas à la *Petite République*.

Mais ce que je sais, c'est qu'il est difficile d'être plus bête que l'auteur de ces deux questions.

A moins, toutefois, qu'il n'en veuille conclure que les Jésuites n'élèvent que des anarchistes et des socialistes, et qu'ils n'ont pas d'autre objectif dans la direction de leurs études ?

Si c'est cela que le *Siècle* veut établir, je m'inclinerai volontiers devant une aussi stupéfiante théorie.

Il en découlerait que tous les élèves des Jésuites sont destinés à l'anarchie et au socialisme, et que c'est l'ex-

ception lorsqu'ils prennent, par hasard, une autre voie politique.

Une pareille affirmation ne saurait venir que d'un idiot, et je n'insiste pas, n'imaginant point que le rédacteur du *Siècle*, tout bête qu'il est, le soit à ce point.

Peut-être, alors, veut-il dire tout simplement qu'il y a des élèves des Jésuites et des prêtres qui ont mal tourné ?

Ça, c'est possible ; de même qu'il y a des élèves de l'Université qui, par hasard, tournent bien, — et j'en connais.

Mais alors, qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'il y a de mauvais élèves, des natures ingrates et réfractaires sur lesquelles l'éducation ne peut rien ?

Luther, Renan, ont aussi été élevés par des prêtres tous les renégats pareillement, et tous les apostats.

Il ne saurait même y avoir de reniement et d'apostasie que lorsqu'il y a eu primitivement la Foi.

La plupart des francs-maçons ont été baptisés, ont fait la première communion, se sont même mariés à l'église. Quelques-uns allèrent jusqu'à se faire marguilliers, comme Laguerre et d'autres.

Mais serait-ce donc une rareté que de voir la meilleur semence tomber sur la pierre, sur une terre inculte, et rester stérile ?

C'est l'histoire ordinaire, courante, dans la nature, qu'il s'agisse du froment, du gland ou de l'âme humaine.

Et il faudrait une grande stupidité ou une terrible mauvaise foi, — ce qui peut d'ailleurs s'allier admirablement, — pour reprocher au maître vénéré l'impénitence finale de l'élève, la sécheresse de son cœur et ses mauvais instincts.

Le maître, Jésuite ou prêtre, fait ce qu'il peut, ce qu'il doit, et l'élève ce qu'il veut.

Rendre donc le maître, quel qu'il soit, responsable de la déviation morale que subit plus tard l'élève, livré à ses passions et à ses appétits, est une prodigieuse ânerie dont le *Siècle* devrait avoir honte.

D'autant qu'à ce journal-là, plus que partout ailleurs, on ne saurait être trop indulgent pour ceux qui ne demeurent pas fidèles à leur passé.

Il s'y trouve un monsieur qui fut naguère socialiste enragé, presque communard ; qui, sous le nom du *Vieux petit Employé*, faisait une guerre acharnée à l'autorité, à la police, à tout, et qui depuis est devenu le modèle des réactionnaires opportunistes.

C'est M. Yves Guyot, directeur du *Siècle*.

Il est la preuve vivante du changement radical qui peut s'opérer dans un homme.

Et pourtant les Jésuites et les prêtres ne sont pour rien dans sa première ni dans sa deuxième manière, si différentes l'une de l'autre.

Ce qui démontre qu'il est un âge dans la vie où chacun devient personnellement responsable de ses modifications intellectuelles, et qu'il est absurde d'en adresser le reproche à ceux qui ont peut-être tout fait pour conserver, chez leurs disciples, l'unité dans les principes et dans les doctrines.

UN IDIOT

M. Joseph Fabre et Jeanne d'Arc.

1er mai 1894.

Un idiot. — Lequel ?

Sous ce gouvernement, il y en a tant, que vous devez être embarrassés, chers lecteurs, en vous demandant de qui, par hasard, il s'agit, cette fois-ci.

Je ne vous laisserai pas fatiguer.

C'est de M. Joseph Fabre que je veux parler, de cette limace républicaine qui se promène sur la blanche et chaste statue de Jeanne d'Arc, y laissant les sillons visqueux de la libre pensée.

Ce Joseph Fabre est un ancien collègue à moi.

Je l'ai connu, et c'est un imbécile de première classe, qui a la conviction qu'il a découvert Jeanne d'Arc.

Vous lui diriez que Jeanne d'Arc existait avant lui, qu'avant lui elle avait sauvé la France, et qu'on le savait; qu'avant lui on la vénérait, et qu'avant lui l'Eglise la réclamait déjà comme sienne; vous lui diriez tout cela qu'il vous démentirait.

Pour un peu, il se croirait de Domremy, ou signerait Joseph d'Arc, et affirmerait que Jeanne est au moins sa fille.

Cet idiot-là s'est exprimé, l'autre jour, au Sénat, en termes qu'il est utile de rappeler.

A l'occasion de sa proposition relative au vote d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête qui nous reposerait et nous purifierait un peu de l'anniver-

saire sinistre du 14 juillet, il s'est exprimé dans les termes suivants :

« Messieurs, j'estime n'avoir qu'un mot à dire.

« Votre commission d'initiative, à l'unanimité, vous propose la prise en considération d'une proposition qui, il y a dix ans, fut signée par 252 députés et qui a été signée ici par 228 sénateurs.

« Des incidents récents on révélé certaines velléités d'accaparer cette force immense qu'est Jeanne d'Arc AU PROFIT D'UN PARTI.

« Vous y trouverez, j'espère, un motif de plus de la mettre au service du patriotisme national par une fête nationale. (*Très bien ! très bien !*) »

Je voudrais bien savoir quel est le PARTI qui veut accaparer Jeanne d'Arc?

Jeanne appartient à tous les bons Français, sans exception. Mais il est évident qu'elle appartient plus particulièrement à ceux qui la comprennent.

Et ne la comprennent que ceux-là seulement qui croient à son œuvre SURNATURELLE, c'est-à-dire les catholiques.

M. Joseph Fabre n'en est pas.

Et il faut être ignorant comme une carpe ou de mauvaise foi comme un libre penseur, quand on a lu toutes les chroniques se rattachant à l'histoire de France sous Charles VI et Charles VII, pour imaginer que la France fut sauvée par des moyens HUMAINS.

Le miracle éclate à chaque pas que fait Jeanne, de Vaucouleurs à Chinon et de Chinon à Orléans et à Reims.

Jeanne était une sainte.

Jeanne fut suscitée et conduite par Dieu.

Aucune explication philosophique ne saurait donner

une autre solution raisonnable de son œuvre prodigieuse.

Et, quand on relit toutes ses paroles, toutes ses révélations, on est obligé de choisir entre l'hallucinée, c'est-à-dire la folle, la visionnaire, ou la croyante, la sainte.

Car, ce qu'elle a *vu*, ce qu'elle a *entendu*, est vrai ou faux.

Si c'est faux, Jeanne n'est qu'une malade, bonne à plaindre.

Si c'est vrai, elle est à glorifier, comme un merveilleux instrument de l'intervention divine.

M. Joseph Fabre, avec tous les républicains libres penseurs, ne sait quoi choisir. Il ne croit pas aux voix du Ciel qui parlèrent à Jeanne. Et, n'y croyant pas, il ne comprend pas, cet idiot, qu'il rapetisse Jeanne, qu'il l'outrage, qu'il réduit sa mission providentielle, aux proportions insultantes d'une vulgaire hystérie.

Ainsi, Zola, l'autre jour, dans une conférence, expliquait le miracle de Lourdes.

Voilà pourquoi, et malgré leurs efforts, — car ce sont eux qui voudraient l'accaparer, — Jeanne n'appartiendra jamais aux républicains.

Elle ne saurait appartenir, encore une fois, qu'à ceux qui la comprennent, qui la sentent, qui la reconnaissent, qui savent qu'elle n'a pas menti en se disant appelée par Dieu, et il n'y a rien de commun entre elle et les incrédules, qui, du fait seul de cette incrédulité, la dépouillent de son auréole immortelle.

RIEN QU'A NOUS

Jeanne d'Arc.

23 mai 1894.

Le conseil des ministres a fait à Jeanne d'Arc le très grand honneur de s'occuper d'elle, à l'occasion d'une demande d'instructions au sujet d'une fête religieuse qui est organisée à Lyon, le 30 mai prochain.

M. le préfet Rivaud a besoin de savoir quelle attitude il doit observer.

M. le préfet Rivaud est un malin qui n'entend pas se compromettre inutilement, même en faveur de Jeanne d'Arc.

Je l'ai connu à ses débuts, sous-préfet de Condom alors que j'y débutais moi-même comme candidat.

Sur l'ordre de cet excellent M. Buffet, il patronnait, très à regret, il l'affirmait du moins, la candidature ultra-royaliste de M. le marquis de Cugnac.

Et, en cachette, il arborait le portrait du Prince Impérial, discrètement dissimulé dans le boîtier de sa montre.

Puis le gouvernement du 16 Mai tombé, seul, ou à près seul du monde administratif, il trouva moyen de surnager, en faisant la planche, et de laisser croire à ses sentiments républicains.

Aujourd'hui, ce joli flatteur est préfet de la seconde ville de France.

Donc, le 30 mai, une fête de Jeanne d'Arc a lieu dans la bonne ville de Lyon, et Rivaud a consulté le gouvernement sur ce qu'il doit faire.

Or nous avons annoncé que le conseil des ministres, en présence de cette cérémonie et d'autres du même caractère religieux, qui s'organisent dans plusieurs départements, a décidé de modifier ses instructions précédentes.

« Le caractère politique qu'on paraît vouloir donner à ces cérémonies, dit la note officielle, fait un devoir aux diverses administrations civiles, judiciaires et militaires, de n'y prêter aucun concours. Ce n'est qu'à titre individuel et privé, et sans revêtir l'uniforme, que les fonctionnaires civils de tous ordres, et les militaires de tous grades pourront y assister. »

Pourquoi cette modification dans la manière de faire du gouvernement?

On se souvient, en effet, qu'à la cérémonie de Notre-Dame il avait autorisé les officiers à se rendre en uniforme à la cathédrale.

On affirme que c'est une manière de répondre indirectement à la dernière lettre de Mgr le comte de Paris, et à la démonstration bruyamment patriotique de la Jeunesse royaliste.

Quoi qu'il en soit, la décision prise par le conseil des ministres est pitoyable, misérable, honteuse.

Mais nous nous en félicitons grandement.

Car, — sur la proposition de cet idiot de Joseph Fabre, *dit* Joseph d'Arc, — le gouvernement de la République était tout simplement en train d'exproprier Jeanne d'Arc à son profit.

La pauvre sainte était laïcisée, comme une simple maison d'école.

Et, après avoir été une première fois brûlée par des français traîtres à leur pays, elle retombait entre les mains d'une foule de Cauchons, qui, sous prétexte de

l'épurer, la faisaient passer dans leur four crématoire.

La grande, la merveilleuse intervention de l'Église catholique l'a fort heureusement entourée, garantie, sauvée de ce dernier outrage.

Et voici le gouvernement laïque et franc-maçon, qui, lui-même, recule et nous l'abandonne, non sans combat.

Désormais, elle est à nous, rien qu'à nous, la grande, la sainte Jeanne, dont on avait voulu faire une vulgaire illuminée, une espèce de Louise Michel d'autrefois, — une autre vierge rouge !

Comme si, par son dévouement au Roi, par son commerce avec les saints et les anges, par son martyre, par sa beatification prochaine, qui n'est plus qu'une question de peu de jours, elle n'était pas notre propriété chère, sacrée, exclusive !

Et voici qu'on défend aux soldats français d'aller en uniforme saluer, honorer, celle que suivaient Dunois et Xaintrailles.

Le soldat français peut librement aller en uniforme au café, à la guinguette et dans tous les mauvais lieux.

Il fait sentinelle, l'arme au bras, devant Carnot, Burdeau et Antonin Dubost. Mais il doit se déguiser en civil ; il doit cacher son glorieux uniforme, s'il lui plaît d'aller devant Dieu, dans l'église, saluer celle qui sauva la patrie, celle à qui nous devons d'être encore Français.

Tout cela parce que l'Église et la Monarchie ont réclamé Jeanne comme leur chose ; — et franchement, pouvait-elle être réclamée par la république et par Carnot ?

Les dates s'y opposent.

Et ce n'est pas sa faute si elle fut trouver Charles au

lieu de Sadi, et si elle restaura la monarchie capétienne au lieu de faire le 4 Septembre.

La république, vous le voyez, n'est pas seulement odieuse, elle est bête par-dessus le marché.

Il y a quelque chose d'ignoble dans la tentative qu'elle fait pour séparer Jeanne d'Arc de l'armée, qui peut-être appelée à reprendre la Lorraine, et que Jeanne mènerait plus brillamment, du haut de son bûcher de gloire, que ne le pourra faire Sa Corpulence M. le général Saussier.

Mais la tentative criminelle de la république demeurera vaine.

Bien plus même : elle a voulu séparer Jeanne de la Monarchie et de l'Église, et elle n'aura réussi, ce qui est un vrai bonheur pour nous et un honneur pour elle, qu'à la séparer de la république.

Dans ces conditions-là, c'est parfait.

LES DEUX FÊTES

Jeanne d'Arc et le 14 Juillet.

11 juin 1894.

Le vote émis par le Sénat en faveur d'une fête nationale annuelle, commémorative de Jeanne d'Arc, est un grand triomphe pour les idées chrétiennes et monarchiques.

C'est malgré eux, avec une invincible répugnance, que les républicains du Sénat ont décrété cette fête, qui n'est pas, qui ne sera jamais une fête républicaine, et qui servira désormais de compensation, de dérivatif, à la fête du 14 Juillet.

Mais ils y ont été poussés par l'opinion publique.

Et ils n'ont pas osé se mettre en travers de l'irrésistible et patriotique mouvement qui s'est fait, dans notre pays, en l'honneur de la grande libératrice.

Ils ont suivi l'Eglise, qui conduisait le mouvement, en protestant, en rechignant; mais enfin ils ont suivi, et c'était l'essentiel.

Nous devons les en remercier, au moins pour la forme, car leurs intentions étaient mauvaises.

S'ils avaient pu, ils auraient laïcisé Jeanne d'Arc comme une simple école congréganiste.

Et ce n'est par leur faute, s'ils n'ont pu prouver et établir qu'elle fût une *vierge rouge*, dans le genre des tricoteuses qui s'assemblaient autour de l'échafaud.

Parmi ceux qui méritent le plus nos actions de

grâces, il faut compter cet idiot de Joseph Fabre, dont les précieuses maladresses donnent à la fête nationale nouvelle sa véritable portée, sa vraie signification.

Le sénateur Joseph Fabre a été obligé de faire l'aveu suivant :

« Jeanne était PIEUSE ; elle était aussi héroïque ; elle était ROYALISTE, c'est vrai ; mais pouvait-elle, à CE MOMENT, être RÉPUBLICAINE ?

Il paraît qu'à ces paroles un éclat de rire formidable aurait éclaté sous les voûtes du Luxembourg, rire insolite, énorme, et qui aurait gravement compromis la santé de quelques-uns des vénérables invalides et cacochymes qui siègent en cet endroit, et que le moindre excès, fût-il de gaîté, suffit à mettre en péril.

Cette simple phrase de l'auteur du projet de loi définit la fête votée.

Ce sera, quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent les libres-penseurs et les républicains, la fête de l'héroïne PIEUSE et ROYALISTE, c'est-à-dire la fête de la RELIGION et de la MONARCHIE.

Une telle fête, nécessaire pour nous réconforter et nous réjouir, nous manquait.

La République, à son corps défendant, il est vrai, nous l'accorde.

Nous lui en exprimons toute notre satisfaction.

Maintenant, au moins, nous aurons une journée propre et joyeuse, la journée du 8 mai.

Elle nous consolera et nous reposera de celle du 14 Juillet, qui achèvera de tomber dans la désuétude que commande son origine sinistre et sanglante.

Le 14 Juillet est l'anniversaire d'un lâche assassinat.

On prit, ce jour-là, la Bastille qui ne se défendait pas, et cet ignoble et facile triomphe de la populace fut souillé par le massacre de quelques vieux soldats, mutilés au service de la patrie.

Ce fut le commencement des égorgements de la Révolution.

Une pareille date convenait d'ailleurs parfaitement à ce régime républicain, pétri dans la boue et dans le sang.

Et, malheureusement, la nation française, qui est pleine d'entrain, d'un naturel gai, s'empara de cette fête maudite, faute d'une autre plus pure et, surtout, plus vraiment nationale.

Ce jour-là, on riait, on dansait, on banquetait, toutes choses qu'aime un peuple communicatif et quelque peu frivole.

Et on oubliait presque l'histoire lugubre de ce 14 Juillet.

Mais voici qu'une heureuse diversion nous est enfin donnée.

La fête du 8 Mai, « la fête de Jeanne », permettra, celle-là du moins, de grouper tous les honnêtes gens, les chrétiens d'abord, et les monarchistes de toutes nuances ; car, pour parodier l'adorable stupidité de Joseph Fabre, Jeanne « pouvait-elle, à ce moment, être impérialiste » ?

Le 14 Juillet réunira les autres.

Au 14 Juillet, on continuera les traditions républicaines.

On se soûlera — et on gueulera.

Au 8 Mai, on priera pour la France, et on demandera à Dieu de susciter un nouvel ange, comme Jeanne, pour rendre à la sécurité, à l'honneur, à la

liberté, à la gloire, ce pauvre pays de France, conquis, hélas ! par la faction républicaine, pire que la faction anglaise et la faction bourguignonne !

C'est-à-dire que le 14 Juillet restera le fête de la République, et le 8 Mai deviendra la fête de la Patrie, la fête de la France.

L'ART ET LA PATRIE

Les comédiens français en Allemagne.

10 juin 1894.

Sous la république, les vrais Français, les patriotes, ceux qui ne se trouvent pas ridicules en ayant le cœur chauvin, — et nous en sommes, — sont consolés d'une honte par une autre honte.

C'est leur unique ressource, — en voyant celle qui suit, — d'oublier celle qui précède.

Aujourd'hui, nous avons Galliffet traîné sur la claie, sous les yeux d'un gouvernement impassible et qui laisse faire.

Demain, nous allons voir Coquelin à Munich, avec une troupe française.

Oui, Coquelin, que Gambetta eût hué, s'il eût vu cela, Coquelin est engagé par le directeur du Théâtre-Royal de Munich, du 28 juin au 12 juillet, et « à des conditions fort acceptables », nous dit-il lui-même.

C'est-à-dire que les Bavarois y ont mis le prix.

De l'argent qui a servi à payer la rançon de la France, ils ont daigné réserver quelques rognures afin de satisfaire l'avidité de nos comédiens français et de se donner l'agrément délicat d'une exhibition théâtrale par les vaincus.

Quand je dis : de nos comédiens français, bien entendu, je ne parle que de ceux-là. Il y en a, Dieu merci ! de nombreux qui aimeraient mieux crever de faim que de jouer devant les casques à pointe.

Et M. Coquelin, ravi, plein d'un délicieux entrain, boucle ses malles et se dispose à faire esclaffer de rire les incendiaires de Bazeilles.

Oh! il prendra sa voix la plus mordante, ses grimaces les plus naturelles, et, devant ses pitreries, les officiers bavarois, qui nous furent si féroces, se tordront à en déboutonner leur tunique, cette tunique bleu de ciel, que nous avons vue, nous autres; qui passe dans nos rêves nocturnes, comme une horrible apparition; qui fut au premier rang, dans le pillage, dans le viol, dans l'égorgement, et que nous reverrons peut-être à une prochaine invasion.

Oui, encore, l'ennemi de demain, l'ennemi d'hier, l'allié fidèle de la Prusse, attend Coquelin pour rigoler.

Et rigoler grâce à des Français, quelle double joie pour eux!

Si encore Coquelin était un acteur tragique, il y aurait pour lui quelque fierté à émouvoir les Bavarois, à leur arracher des larmes; d'autant qu'ils nous ont prouvé, durant la guerre, qu'ils ont un pavé à la place du cœur et que ce n'est pas facile de les attendrir.

Faire pleurer un ennemi, surtout quand il fut insensible et cruel entre tous, c'est encore un succès.

Mais il faut être Coquelin et avoir fait du comique une carrière pour imaginer qu'exciter le rire chez l'ennemi, chez le vainqueur insolent, a la même valeur morale et artistique.

Coquelin, d'ailleurs, si disposé qu'il soit à empocher l'argent allemand, n'a pas été sans éprouver quelques scrupules.

Il a senti que c'était raide tout de même de porter l'*art* français à Munich, chez ce peuple, qui éveille tant de souvenirs de deuil et de sang, et qui n'attend qu'une

nouvelle occasion pour se ruer sur nous, derrière Guillaume.

Et il s'est épanché dans le sein d'un journaliste complaisant.

« L'ART, s'écrie-t-il, N'A RIEN A VOIR AVEC LE PATRIOTISME ! »

Chez vous, c'est possible, maître Coquelin ; mais, chez tout autre, à quoi donc l'art aurait-il affaire, si ce n'est à la plus grande des vertus humaines, au patriotisme ?

C'est donc que, à force de vous grimer, de vous déguiser sur les planches, vous avez fini par perdre la notion de votre nationalité, à tel point que vous ne vous reconnaissez même plus comme Français ?

Pourtant, de nos jours, Scapin est soldat, et il est appelé à rosser, non plus son maître, comme dans la comédie, mais l'Allemand.

Aussi Scapin devrait, par un sentiment de prudence naturelle, sinon par dignité, éviter de faire des gambades joyeuses devant celui qui le tient au bout d'un fusil toujours chargé.

Et le jour où l'*art* est en opposition avec le *patriotisme*, l'art devient une misérable chose, qui n'a jamais marqué, dans l'histoire, que la décadence méprisable d'Athènes, de Rome, de Corinthe, sans parler de Florence.

Lorsque l'*art* apparaît seul et dégagé de l'idée de patrie, c'est que le peuple se meurt et que le pays s'en va, qu'il n'y a plus rien.

Il est vrai que, pour Coquelin, de bizarres raisons viennent encore à l'appui de son exclamation sacrilège : « L'art n'a rien à voir avec le patriotisme. »

Des peintres sont allés exposer à Berlin, se hâte-t-il de rappeler.

C'est vrai.

Mais aussi ils ont été châtiés sévèrement.

Quelques-uns ont reçu la décoration bavaroise, la croix qui présida, sur la poitrine du vieux von der Thann, à la mutilation, à la ruine de la France, cette croix que portent, notamment, les officiers du régiment des chevau-légers, que j'ai vu tenir garnison à Sarreguemines, ville au cœur français, et sans parler des autres qui sont à Strasbourg et à Metz : cette croix qui récompensa ceux qui nous volèrent le pays d'Alsace-Lorraine et qui le gardent pantelant sous un talon de fer.

Vous aussi, vous aurez cette croix, Coquelin ; car vous l'aurez mieux gagnée que les peintres qui ont eu le triste courage d'aller là-bas.

Eux, au moins, ne parlaient pas, car la peinture est muette.

Mais vous, vous ferez mieux que d'accrocher une toile à un mur : vous accrocherez votre voix, votre esprit et votre cœur aux oreilles bavaroises, et vous ramènerez, par vos lazzis sonores, la belle humeur chez ceux qui se baignèrent dans le sang français et qui s'y vautreront de nouveau, quand ils le pourront.

Vous aurez la croix de Bavière, Coquelin, n'en doutez pas, tout comme un peintre.

Et cela vous mettra, naturellement, sur le chemin de Berlin.

Car vous nous annoncez, sans rougir (à cause du fard, sans doute) que vous avez été invité à Berlin, à Mayence, à Leipzig, à Francfort.

Et vous avez refusé, — du moins pour le moment, — vous attendez, sans doute, la saison prochaine, car la honte, comme la poire, doit être mûre avant qu'on la savoure.

Pourtant, vous nous apprenez, et nous n'en sommes pas surpris, que Jules Herbette, notre ambassadeur à Berlin, a fait faire des démarches auprès de vous, dans le but de vous conduire à Berlin.

Brave Herbette, va! vaillant laquais entretenu par la France et pour la France, dans l'antichambre de Guillaume, et le collier domestique au cou!

Car il aime amuser son maître, cet ambassadeur de France, qui, naguère, lui promettait d'amener nos peintres militaires à Berlin, et qui, aujourd'hui, lui fait espérer nos comédiens.

Les peintres n'y allèrent pas, malgré l'envie qu'en avaient quelques-uns.

Mais les comédiens, ce sera pour l'an qui vient. Cet Herbette assure Coquelin qu'il y sera l'*objet des témoignages les plus flatteurs*.

Et voilà comment Coquelin, acclamé, gâté par la France, éprouve le besoin de faire consacrer sa gloire par l'Allemagne!

Vous me direz que ce comédien est un inconscient, qu'il ne sait pas ce qu'il fait, que sa tournée en Bavière est une ignominie, qu'il y a de l'argent qu'on ne doit pas gagner, — parce qu'il sent mauvais, celui-là, — qu'il est cruel pour nous de voir le sens moral diminué à ce point, qu'un ancien sociétaire de la Comédie-Française n'a même plus la pudeur de la frontière.

Soit! Mais il est à Paris quelques peintres et quelques comédiens, en petit nombre, heureusement, qui pensent autrement, et qui se trouvent trop à l'étroit en France.

L'art, pour eux, *n'a rien à faire avec le patriotisme*, ont-ils dit, avant Coquelin.

Et l'*art*, c'est eux.

Le patriotisme, ils s'en fichent : ça passe après, s'il en reste!

Et, ce qu'ils veulent, c'est qu'on leur jette des décorations ou des thalers, avec les hourras teutons qui, jadis, saluaient notre défaite.

Et, un jour, — Guillaume, aidé par Herbette, ne doit pas en désespérer; — on célébrera l'anniversaire de la prise de Paris et de la capitulation de Metz, avec une exposition de peintres français et une représentation servie par des comédiens français, devenus les comédiens ordinaires et extraordinaires du Kaiser.

Car, c'est bien entendu, l'*art n'a rien à faire avec le patriotisme!*

En attendant, les Allemands, eux, ont au moins sur nous l'avantage et l'honneur de ne pas subir le cabotinage international des SANS-PATRIE de l'art.

Et l'idée n'est pas encore venue à M. de Münster, ambassadeur de Prusse à Paris, d'inviter les comédiens allemands à venir jouer chez nous.

Il y a là une leçon de tenue et dignité nationale, que M. Coquelin comprendrait, s'il n'était aveuglé par l'outrecuidance de cette vanité professionnelle, dont beaucoup de comédiens sont coutumiers, et qui lui impose la mission sacrée, au nom de l'*art* et malgré le patriotisme, de dilater la rate des Bavarois, en attendant qu'il dilate celle des Prussiens.

Et Coquelin peut dire cela impunément!

Impunément aussi, un grand journal, le *Figaro*, le répète en l'approuvant!

Moi, je dis que c'est triste, que c'est navrant.

Car il y a là un symptôme écœurant de l'inconscience dans laquelle s'enlise notre pauvre nation française, qui ne pense qu'à jouir, et pour qui le devoir, le patrio-

tisme, l'austérité nationale, la dignité du vaincu, semblent désormais des qualités trop lourdes et gênantes.

Il y a seulement quelques années, un peintre qui serait allé exposer à Munich, eût vu ses toiles déchirées en France par cent mains vengeresses.

Et Coquelin, revenant de là-bas, eût été lapidé sous les pommes cuites et au son strident des sifflets.

Mais consolons-nous, car, sous la république, si la patrie disparaît, l'art, heureusement, nous reste.

AU PANTHÉON

Carnot.

2 juillet 1894.

Il a été décidé que M. le président Carnot serait inhumé au Panthéon.

Pourquoi ?

C'est ce que nous nous demandons avec une vraie stupéfaction.

Quand son corps a été ramené à Paris, pas un ministre, pas un président du Parlement, pas un ami, n'est allé au devant de lui.

On l'a laissé revenir tout seul ou à peu près, misérablement, oublié déjà.

Et, pour un peu, le cocher des Pompes funèbres l'eût conduit à la Morgue, au lieu de le mener à l'Élysée.

Et maintenant, voici qu'on lui accorde le Panthéon comme demeure dernière.

A notre humble avis, il n'a mérité ni l'excès d'indignité qui accueillit son pitoyable retour, ni l'excès d'honneur qu'on lui décerne aujourd'hui, pour se mettre enfin en règle avec lui.

Qu'est le Panthéon ?

C'était, du temps des anciens et comme l'indique le nom, un temple en l'honneur de tous les dieux.

Il était de forme ronde, recevant le jour par en haut, afin, disait Lucien, « qu'il n'y eût pas de jalousie parmi les dieux, au sujet de la préséance ».

Athènes eut le sien.

Rome également.

Paris en possède un aussi qui a eu des fortunes diverses.

Par décret du 4 avril 1791, l'Assemblée nationale le consacrait à la sépulture des Français illustrés par leurs talents, leurs vertus et les services rendus à la Patrie.

A la frise, on pouvait lire l'inscription rédigée par Pastoret :

AUX GRANDS HOMMES,

LA PATRIE RECONNAISSANTE.

La Convention nationale, prévoyant les abus qu'on en ferait, décida que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort.

C'était pour éviter les emballements d'enthousiasme irréfléchi.

Mais, tout en destinant ce temple à la sépulture des grands hommes, l'Assemblée constituante maintenait le Panthéon à la dévotion de sainte Geneviève.

Napoléon Ier en fit autant par son décret du 20 février 1806.

Et c'est la République actuelle qui a eu l'infamie d'en chasser la sainte patronne de Paris et de laïciser cette église chrétienne.

Peut-être aurait-on pu espérer que Mme Carnot, dont on loue les croyances catholiques, nous épargnerait cette nouvelle profanation d'un enterrement dans un lieu volé à Dieu.

Il est vrai que celui qu'on appelle le grand Carnot y repose déjà.

Mais cela n'est pas une raison.

Les Panthéons, comme les présidences de la République, ne sauraient être héréditaires.

Et la question se pose de savoir si M. le président Carnot mérite les honneurs du Panthéon.

A-t-il été un grand homme?

Qui donc oserait l'insinuer sans sourire?

Ses talents, ses vertus, ses services méritent-ils la reconnaissance de la Patrie?

Pas davantage.

Et l'assassinat ne saurait compenser ses mérites négatifs et absents.

Même égorgé, sa taille n'a pas grandi, devant l'histoire, de la hauteur du poignard qui l'a frappé.

Chacun trouvera qu'il est vraiment excessif de décerner une telle gloire funéraire au plus médiocre, au plus effacé des enfants de la France.

Qu'on le mène à Notre-Dame, c'est bien.

Quoiqu'on puisse se souvenir qu'on y mena Saint-Louis également, et que la vie tout entière de M. Carnot fut en opposition flagrante avec les droits sacrés de l'Église.

Qui donc a supprimé les traitements des pauvres desservants, si ce n'est lui?

Qui donc a chassé Dieu de l'école, si ce n'est lui?

Qui donc se préparait à dévaliser les fabriques, si ce n'est lui, lui encore, lui toujours?

Et il a fallu le terrible événement de Lyon pour que le saint archevêque, dépouillé par lui, imposât sa présence et le réconciliât avec le Dieu qu'il avait outragé.

Et, bizarre contradiction, cet homme qui avait permis qu'on renvoyât les Filles de Dieu loin des malades et hors des hôpitaux, a eu deux Sœurs de charité au chevet de son cercueil, au lieu des deux laïques infirmières qui, seules, lui revenaient de droit.

C'est-à-dire que, s'il fût mort à l'Élysée, de sa mort naturelle, ni l'archevêque ni les Sœurs n'eussent pu, probablement, approcher.

L'assassin, qui a tué son corps, a sauvé son âme.

Cela seul eût suffi, il nous semble, pour l'empêcher d'aller braver, au Panthéon, ce Dieu qui lui a ouvert si miséricordieusement les bras.

Et c'est là que nous attendons le clergé de Paris.

Nous verrons s'il se trouve un seul prêtre pour aller jusqu'à l'église Sainte-Geneviève, désaffectée et rendue au paganisme républicain ?

Car cette sépulture n'est plus un endroit bénit, ce n'est plus une *terre sainte*.

Et le prêtre ne saurait y accompagner Carnot avec le crucifix et les vêtements sacerdotaux.

D'ailleurs, il semble que le gouvernement de la République ait voulu provoquer la religion chrétienne une fois de plus, en mettant la vieille cathédrale de Paris en réquisition pour les obsèques de celui qui n'a fait que du mal à cette même religion.

Naguère, ce même Carnot défendait l'entrée de Notre-Dame aux officiers de notre armée qui voulaient faire honneur à Jeanne, la grande libératrice.

Et, aujourd'hui, il y traîne toute la suite de francs-maçons et de juifs qui fut son cortège habituel dans la vie politique.

C'est un premier sacrilège.

Car Jésus y sera de nouveau crucifié entre plusieurs larrons.

Le second sacrilège aura lieu au Panthéon, où Geneviève, qui sut arrêter Attila, sera impuissante devant les hordes de barbares que commande le nouveau président de la République.

Mais, de ces divers sacrilèges se dégage néanmoins une grande consolation pour le monde chrétien :

Le chef d'un gouvernement spoliateur et athée a reçu les sacrements de l'Église et a sollicité impatiemment et fébrilement son pardon, au lit de mort.

Et ce gouvernement n'a pas osé, malgré le désir qu'il en avait, faire à son chef des funérailles laïques.

Malgré lui, en dévorant sa rage, il a dû, pour satisfaire l'opinion publique, le mener à Notre-Dame et mendier les prières de cette Église, qu'hier encore on opprimait au nom de Carnot.

Il y a là une humiliation, un abaissement de l'État laïque et libre penseur devant la toute-puissance de la religion chrétienne — qui nous réjouissent — et qui prouvent, une fois de plus, qu'en France Dieu est encore, Dieu est toujours chez lui.

Il est vrai qu'en portant ensuite le corps au Panthéon laïcisé, on s'offre comme une compensation de luxe de l'enfouissement civil.

Mais il nous est permis de croire que l'âme de Carnot, réconciliée avec Dieu, se félicitera, elle aussi et à son tour, de ce que la croix qui surmonte le Panthéon n'ait pu être renversée, par les laïciseurs, ainsi qu'ils l'ont essayé.

Et là, à l'ombre de cette croix, vestige sacré d'un culte aboli, le dernier Carnot pourra dormir, en paix, son éternel sommeil !

DOUBLE SCANDALE

Casimir-Perier aux obsèques civiles de Burdeau.

20 décembre 1894.

L'enfouissement national de Burdeau, fait et payé avec notre argent, l'argent des catholiques de France, et sous le pavillon répugnant de la franc-maçonnerie, a été l'occasion d'une lourde et irréparable faute pour M. Casimir-Perier.

Les funérailles étaient purement civiles. Et les compagnons de la truelle s'y étaient solennellement donné rendez-vous.

Le prêtre n'avait pas été appelé. Pas un instant on n'avait même songé à réclamer son ministère.

Pas de doute là-dessus.

Et même avec les plus complaisantes suppositions, on n'aurait pu faire croire que Burdeau, s'étant amendé, avait été surpris par la mort avant d'avoir pu faire appel aux sacrements de l'Église.

D'ailleurs, sa situation familiale eût exclu toute espèce de doute.

Il y a là une veuve. Elle n'est pas mariée devant le Dieu des chrétiens.

Il y a là trois enfants, dont deux appartiennent à Burdeau et l'autre à son frère, car il avait épousé sa belle-sœur. Et ces enfants ne sont même pas baptisés.

Le caractère de la cérémonie funèbre était donc, et sans restriction possible, sans atténuation, absolument ATHÉE.

Quel était le devoir de M. le président de la République en cette circonstance?

Je n'ignore pas les liens d'amitié qui l'unissaient à Burdeau, et je comprends parfaitement le désir qu'il pouvait avoir de lui rendre un dernier hommage.

Mais, d'autre part, M. le président de la République est et se dit catholique. Il est le chef du gouvernement français, dans un pays dont les neuf dixièmes sont catholiques, à la tête d'une nation dont les rapports avec l'Eglise sont réglés par un traité solennel, le Concordat, et consacrés par la présence d'un ambassadeur spécial.

Cela seul eût dû suffire pour le faire hésiter, pour l'empêcher d'ajouter, au scandale déjà retentissant des obsèques civiles, le scandale de sa présence.

D'ailleurs n'était-il pas, en plus de ce devoir naturel, mis à l'abri de toute tentation fâcheuse et de tout zèle imprudent, par les prescriptions formelles du Protocole?

On sait que le Protocole est la règle constamment obéie des faits et gestes officiels du chef de l'État.

C'est le manuel de la civilité puérile et honnête des présidents de la République.

Or le Protocole interdisait à M. Casimir-Perier d'assister PERSONNELLEMENT aux funérailles du président de la Chambre.

M. Casimir-Perier était donc bien à l'aise pour éviter de choquer tous les catholiques de France.

Il n'avait qu'à se couvrir du Protocole et à rester chez lui.

Oui, mais cela ne faisait pas le compte de la franc-maçonnerie, et M. Casimir-Perier n'est pas de taille à la braver.

Il avait à cœur de racheter sa présence à Notre-Dame, au pied du catafalque de Carnot.

Il souhaitait faire oublier également que c'est sous son consulat, alors qu'il était président du Conseil, que Spuller, se faisant apôtre et prophète, se mit à prêcher au nom de l'ESPRIT NOUVEAU.

M. Casimir-Perier avait trop accordé à Dieu.

Et il était temps de faire au diable sa part.

C'est alors que, pour satisfaire les sectaires de la libre pensée, de la franc-maçonnerie, de l'athéisme, il a commis l'odieuse inconvenance de passer par-dessus le Protocole, et il a assisté à ces funérailles civiles qui sont une manifestation de dédain à l'égard de la religion catholique, un outrage public à la France chrétienne.

Maintenant, c'est fait, et l'ESPRIT NOUVEAU a soufflé pour la dernière fois.

Je plains les malheureux et misérables ralliés, qui contemplent aujourd'hui, d'un œil morne, leur favori d'hier, ce président de la République, traitant, à l'égal du culte catholique, l'abominable secte qui en est l'ennemie farouche et acharnée.

Comme catholique, comme chefde l'État, M. Casimir-Perier était doublement obligé de s'abstenir.

Il ne l'a pas voulu, et à un point de vue je le louerai d'avoir arraché son masque et d'avoir enfin répudié hardiment, à la première occasion, ces hypocrisies qui n'avaient trompé que ceux qui voulaient être trompés.

Parmi ceux-ci, parmi ces ralliés, il en est un dont il faut hardiment relever la rare inconscience.

Je veux parler de M. l'abbé Lemire.

On avait dit qu'il était allé s'agenouiller et prier devant le cercueil de Burdeau.

Nous n'avions pas voulu le croire, et nous avons attendu vainement un démenti qui n'est pas venu.

C'est donc vrai ?

Il est donc exact qu'un prêtre soit allé, de lui-même, dans cet endroit profané par l'athéisme hautement affiché et transformé en un temple pire que les temples des faux dieux, puisque c'est le temple de ceux qui ne veulent pas de dieux ?

Il est donc avéré que ce prêtre a traîné sa soutane sur un pavé où l'eau bénite n'avait pas même effacé la trace des crachats quotidiens d'une majorité antichrétienne ?

— Mais, dira-t-il pour expliquer son étrange aberration, cet homme avait plus besoin de prières que tout autre, et je lui apporté les miennes.

Ce sont des choses qu'on ne porte pas dans les mauvais lieux, Monsieur l'abbé !

Que vous ayez éprouvé le besoin de dire le saint sacrifice de la messe pour le rachat de l'âme du président que vous aviez élu, c'est tout naturel : c'était votre droit et même votre devoir.

Et personne ne vous eût blâmé de tomber à genoux, chez vous, à l'église, pour disputer aux peines éternelles celui qui renia Dieu dans la vie politique, dans le mariage, dans le baptême et dans la mort : car, partout où il rencontra Dieu, il se détourna de lui.

Et d'autres que je connais, que j'aime, que je vénère, joignaient aussi, à cette même heure, les mains et imploraient la miséricorde divine pour celui qui, férocement, voulait exclure des emplois publics et priver de la patrie les petits enfants, leurs élèves de Jersey ou de Cantorbery.

Car c'est la surhumaine vertu des chrétiens, vertu

enseignée par le Christ, de savoir pardonner à ceux qui les ont fait souffrir.

Faire cela eût été bien.

Faire davantage, c'était trop.

Mais il arrive que les prêtres qui ont suffisamment perdu le sens moral pour courir les bastringues politiques n'ont plus la notion exacte des endroits que la soutane doit affronter ou éviter.

L'EXEMPLE SOCIAL

3 février 1894.

Le monde parisien s'est intéressé curieusement au procès de ce jeune viveur, M. Max Lebaudy, surnommé dérisoirement le *Petit Sucrier*, dans le monde où l'on fait des bêtises.

Le procès est terminé, et la première chambre de la Cour a rendu un arrêt qui, infirmant le jugement du tribunal civil, refuse de donner un conseil judiciaire à M. Max Lebaudy.

Par conséquent le *Petit Sucrier* va pouvoir désormais, libre de toute espèce de tutelle, reprendre à son aise la vie de haute et basse noce qui l'a rendu pitoyablement célèbre dès l'âge le plus tendre.

Tant qu'il lui plaira, il pourra, comme par le passé, jeter l'argent par les fenêtres et se livrer aux prodigalités les plus scandaleuses et les plus bêtes.

La cour d'appel de Paris le lui permet.

Et il faut s'incliner devant les arrêts de la justice, ces arrêts fussent-ils idiots.

Je n'aurai certainement pas l'irrévérence de traiter de cette sorte la décision de la Cour qui rend à M. Max Lebaudy la libre disposition d'une fortune dont il a tout de suite abusé, *à peine au sortir de l'enfance*, comme dit le Joseph de Méhul.

La Cour, en effet, a décidé que M. Max Lebaudy ne saurait être traité en prodigue, du moment qu'il n'avait pas jeté par les fenêtres la moitié de ses revenus.

Or, ces revenus montent à environ *1 200 000 fr.* par an.

Ce qui tendrait à établir que la prodigalité ne commence qu'à partir de *600 000 fr.*

Jusqu'à cette somme, on peut allumer sa cigarette avec des billets de banque.

La thèse soutenue par la Cour de Paris me semble quelque peu discutable, mais elle ne saurait donner un mauvais exemple à beaucoup, rares étant les jeunes gens qui disposent de *1 200 000 fr.* de rentes.

Néanmoins, cette affaire Lebaudy, que je n'entends point juger au point de vue du droit, de la stricte légalité, m'appartient au point de vue social. Et il n'est pas inutile d'en faire ressortir la poignante immoralité.

Croyez-vous, en effet, qu'il soit bon, qu'il soit même prudent, à une époque comme la nôtre, si troublée, où l'on sent vaciller sur leur base les vieux piliers qui supportent la société antique, — où des bas-fonds populaires commence à monter un long cri de haine sauvage, — où celui qui souffre en veut mortellement à celui qui jouit, — où le malheureux maudit le bonheur des autres, et où les représailles contre la fortune aveugle éclatent par des bombes, — croyez-vous qu'il soit sain d'entendre des magistrats, de graves magistrats, proclamer qu'un gamin de vingt ans peut impunément, et sans mériter le fouet public, gaspiller les millions de l'héritage paternel?

A-t-on le droit, quand on est riche, d'insulter à la misère du pauvre, de faire danser joyeusement les écus, devant ceux que la pauvreté étreint et qui, s'ils avaient un peu de cet or follement épandu, pourraient

conserver l'honneur de leurs filles et la probité de leurs garçons?

Oui, la richesse, fruit du travail et de l'intelligence, est chose sacrée, mais à la condition impérieuse qu'on en use noblement et qu'elle ne devienne point, par l'abus qu'on en fait, un motif de colère, de fureur et de vengeance, chez celui qui l'a vainement poursuivie.

C'est un point de vue auquel aurait pu se placer la cour de Paris.

Mais la Cour qui acquitta Daniel Wilson ne pouvait être défavorable au *Petit Sucrier*.

Elle a une singulière façon d'interpréter le devoir social, cette Cour !

Elle ne comprend pas qu'encourager les débordements des fils de famille, c'est exciter les représailles populaires.

Déjà, même ceux qui ne sont pas socialistes s'étonnent, s'indignent qu'un Lebaudy père puisse amasser une fortune de 250 millions, qu'un Rothschild puisse avoir trois milliards.

Et, comme le disait excellemment mon ami Drumont, hier matin, jamais on ne fera avaler à un pays comme le nôtre QU'ILS AIENT ASSEZ TRAVAILLÉ, l'un pour avoir 250 millions, l'autre 3 milliards.

Il faut donc que le richard, surtout en ce moment de revendications sociales, donne l'exemple de la décence et respecte les convenances devant le public, dans sa façon de dépenser des revenus exorbitants.

Car il n'empêchera jamais le pauvre de lever le poing vers lui, s'il affiche une dilapidation dont la moindre bribe suffirait à sauver une famille du froid de la faim ou du crime.

Moins que jamais, aujourd'hui, il n'est permis de mésurer de la richesse.

D'autant que ces colossales fortunes, qui atteignent et dépassent cinquante et cent millions, ont été trop souvent amassées au prix de la souffrance, du labeur excessif et même de la ruine d'autrui.

Elles ont trop souvent pour origine la spéculation éhontée, l'exploitation humaine, plutôt que le travail et l'économie.

Au lieu donc d'éclabousser la foule des malheureux, les richards ont pour strict devoir de se faire pardonner leur fortune, en la dépensant comme il convient aux honnêtes gens, qui n'y doivent puiser que la reconnaissance envers Dieu et l'obligation de faire le bien.

UN RÉVEILLON

28 décembre 1894.

Les folies de la vie privée ne regardent pas le voisin, et c'est affaire entre ceux qui les commettent et leur conscience, s'ils en ont une.

Nul n'a le droit de risquer un œil indiscret par-dessus le mur qui les abrite et les tient cachées.

Mais, quand ces folies sont portées à la connaissance de tous par les mille voix empressées et complaisantes de la presse, c'est une autre histoire : alors elles deviennent justiciables de l'opinion publique, à qui, bien inutilement et scandaleusement, elles viennent porter défi.

C'est ce que je me disais en trouvant, dans une feuille qui a cette spécialité, le récit détaillé d'un réveillon offert à une de nos courtisanes par « un clubman aussi richissime que généreux, fils d'un des grands industriels de France », et auquel assistaient, comme convives, « toute la jeunesse de la haute industrie parisienne et quelques officiers des garnisons voisines de Paris ».

Je ne connais pas les noms, — ce qui me met plus à l'aise pour apprécier les faits.

Au moment où on allait prendre place, un invité, dans un pareil milieu et devant la dame qui était reine de la fête, a éprouvé le besoin de chanter le *Noël* d'Adam.

Ce mélange de chant religieux et de cocotterie est,

tout simplement, délicieux et plein de convenance, surtout quand on pense que la plupart de ces convives ont été baptisés et font peut-être profession de catholicisme.

Il me semble qu'on pourrait, sans inconvénient, réserver l'Enfant Jésus et sa gloire pour d'autres endroits et d'autres publics et ne pas les faire servir de hors-d'œuvre à des fêtes de ce genre.

J'ai la faiblesse de trouver cela révoltant.

« Le calme rétabli, » on se mit à table et la reine de cette nuit, ayant soulevé sa serviette, poussa un cri d'admiration : à ses yeux ravis venait d'apparaître un collier de perles et de brillants de cent cinquante mille francs ».

Je ne voudrais pas me donner le ridicule de faire un sermon aux autres, ayant besoin moi-même, comme tout le monde, de bienveillance et d'indulgence ; mais j'estime qu'il y a quelque chose d'outrageant, pour la religion d'un grand pays, dans le choix de cette fête de Noël pour offrir des présents, devant tous, à une femme du demi-monde.

Prendre cette nuit-là, précisément, où naquit l'Enfant Jésus dans une étable, au milieu d'une pauvreté miséreuse, afin de racheter le monde et surtout de relever les faibles, les petits, les humbles, les infortunés ; prendre cette nuit-là pour en faire une nuit d'orgie et pour distribuer des primes aux amours vénales, c'est vouloir, de parti pris, heurter le sentiment chrétien de chacun, ce sentiment fût-il à l'état rudimentaire et intermittent.

Pourquoi ne pas attendre le premier de l'an ou le carnaval ?

On épargnerait ainsi cette insulte à l'Enfant Jésus et cette provocation aux pauvres.

Car enfin est-il permis au fils d'un « richissime industriel », entouré « de toute la jeunesse de la haute industrie parisienne », ainsi que le reporter attitré nous l'apprend, de faire savoir aux mille et mille ouvriers de l'usine, où l'on s'épuise au travail, où l'on gagne tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim avec la femme et la petite famille, que les bénéfices faits par le patron sur les travailleurs sont tels que le fils d'un patron peut, sans se gêner, offrir, en un réveillon de Noël, une parure de cent cinquante mille francs à sa maîtresse, et d'aggraver cet acte en le faisant publier de telle façon que chacun a le droit et le devoir de le juger?

Je dis, moi, que ces choses-là viennent mal, et d'une façon inopportune, au moment même où des craquements sourds se font entendre dans le vieil édifice social, et où des grondements souterrains annoncent, pour le siècle qui va naître, les terribles et mortelles éruptions révolutionnaires.

Car c'est braver bien imprudemment les ouvriers, les travailleurs, les déshérités de la vie, que de tirer vanité de ces prodigalités insensées, faites avec l'argent amassé par leur sueur.

Et il n'est pas besoin d'être socialiste pour comprendre les colères, les rages, que de pareilles insanités doivent nécessairement exciter et allumer dans le monde haillons, parmi ceux que l'usine dévore et qui peuvent évaluer, à une victime près, ce que ce collier de cent cinquante mille francs peut représenter de santés épuisées par la mine, par la chaudière ou par le haut-fourneau.

Il ne faut pas se montrer surpris, après ces exhibitions coupables, si des cris de mort vous arrivent du bas-fond social, et si des bras menaçants se dressent,

furieux, vers ces énormes fortunes, dont il est fait un si détestable usage.

Personne plus que moi n'est partisan de la liberté individuelle.

Mais je crois pouvoir affirmer que la liberté de chacun s'arrête à l'endroit précis où elle devient un péril pour les autres.

Et c'est un danger pour tous que de voir les fils des familles industrielles, sucrières et autres, répondre à la marche en avant du socialisme, par des actes qui l'irritent à juste titre et fournissent des prétextes légitimes aux plus farouches revendications.

Un petit Lebaudy et un donneur de colliers, comme celui dont il est question, font plus de mal à la société, en six mois, que tous leurs concitoyens réunis, en vingt ans.

Et je dis que, si, forcément, on doit se taire devant la liberté individuelle qui s'exerce dans l'ombre discrète, — cette liberté fût-elle pleine d'abus, — il devrait y avoir une loi pour flétrir et châtier les folies qui ont, surtout, pour mobile le désir malsain d'en faire parler en tous lieux.

Dépenser son argent, c'est bien ; mais faire, de cette dépense, un gaspillage tapageur et immoral, qui jure atrocement avec les souffrances de ceux qui ont froid, qui ont faim, que la souffrance imméritée étreint, cela ne devrait pas être permis, car c'est jeter volontairement et criminellement de l'huile sur les flammes de l'incendie social et révolutionnaire.

La fortune, — surtout la fortune industrielle, celle qui provient de l'âpre labeur de l'ouvrier, — n'est honorable et respectable que lorsqu'on en fait un usage honorable et respectable.

Et, en lisant dans les journaux ces histoires de réveillon, où les demi-mondaines trouvent des cent cinquante mille francs sous la serviette, on se prend à rêver au passé, à ce passé si calomnié pourtant et où de telles indécences étaient inconnues. Il y avait alors, pour les grands et petits *sucriers*, de réfrigérantes lettres de cachet, et, pour les demoiselles qui faisaient trop de bruit, ces convois qui menaient les Manon aux colonies et que suivait le chevalier Des Grieux.

LA REVANCHE DE NOEL

12 janvier 1895.

On n'a certainement pas oublié le scandale que nous avons rapporté récemment et qui a marqué le réveillon de la nuit de Noël.

Un jeune homme, fils d'un grand industriel, éprouva le besoin de mettre, dans le sabot d'une fille, un collier de cent cinquante mille francs.

On a connu, depuis, le nom de ce jeune homme. Nous ne le répéterons point, par égard pour sa famille.

Il était l'héritier et le chef d'une célèbre usine parisienne, et les viveurs de Paris lui ont donné le surnom du *Petit Fondeur*, comme ils ont nommé un autre de ses congénères le *Petit Sucrier*.

Nous ne reviendrions pas sur cette sale aventure, si nous n'avions la satisfaction d'apprendre qu'elle est loin d'avoir porté bonheur à son triste héros.

Il paraît que le *Petit Fondeur* est en prison et à la veille de passer devant le conseil de guerre.

L'Enfant Jésus lui devait bien cela.

Voici l'histoire en deux mots :

Le jeune homme était soldat, s'étant engagé pour quatre années.

Il obtint un congé et vint le passer à Paris.

D'après un de nos confrères, il trouva moyen d'y dilapider un million en moins d'un mois.

Mais il fut alors menacé d'un conseil judiciaire, et il

s'efforça de réaliser quelque gros emprunt pour adoucir les jours de famine qui allaient suivre.

Cette préoccupation honorable l'empêcha de remarquer, comme la prudence le commandait, que le congé expirait le 31 décembre.

Et, au lieu de rejoindre son régiment, il courut après les usuriers.

D'où six jours de retard, en position d'absence au corps.

Pour éviter le conseil judiciaire, il est tombé devant le conseil de guerre.

Six jours d'absence, en effet, le font déserteur à l'intérieur, avec emport d'effets de grand équipement.

Coût : cinq ans de prison et envoi aux bataillons d'Afrique.

Quelques blasés pourront s'attendrir sur le sort de ce jeune homme, qui est venu nous chercher, alors que nous l'ignorions, par la publicité donnée à ses hauts faits de viveur.

Nous, nous espérons bien que le conseil de guerre sera sans pitié.

Il le serait sans aucun doute pour le fils d'un paysan, d'un ouvrier, pris à la gorge par le dégoût natif du métier militaire, ou sollicité par une cause plus ou moins justifiable.

Quelle est l'excuse de celui-ci?

Il s'est engagé volontairement, ayant des millions pour adoucir les âpretés premières de la profession.

En voilà un que les corvées n'ont pas dû déranger beaucoup, car il avait de quoi payer un aide et un suppléant!

Et il profite d'un congé pour éclabousser la société

tout entière, de ce défi à la misère, de cette provocation aux sanglantes représailles, qui consiste à jeter toute une fortune, un soir, aux pieds d'une maîtresse !

Certes, il ne serait pas plus excusable si sa fortune lui venait d'aïeux lointains, et après plusieurs générations qui en démarquent plus ou moins l'origine.

Mais il y a, dans l'argent qu'a fourni l'usine, quelque chose de particulièrement sévère.

C'est dans l'usine que l'ouvrier peine le plus ; c'est là qu'il dépense sa santé, qu'il use sa vie, à un travail vraiment dur.

Chaque millier de francs gagné par le patron de l'usine, et gagné légitimement, honorablement, nous le reconnaissons, ne représente pas moins son poids de sueurs humaines. Ce n'est pas l'argent récolté dans les sillons de froment ou de vignes ; ce n'est pas l'argent gagné dans un commerce facile.

C'est le bétail humain qui le produit.

C'est la souffrance qui l'augmente.

C'est la mort souvant, la mort prématurée, qui le centuple.

De cet argent-là, quand le monde ouvrier s'agite et gronde, et fait entendre des clameurs menaçantes, il faut faire un usage propre entre tous les usages propres.

Sans cela, on sème de tous côtés les haines, les colères ; on provoque les effroyables représailles qu'enregistre l'histoire.

Et, quand tant de pauvres et braves gens s'exténuent au travail pour gagner juste de quoi faire subsister la femme hâve et les enfants grêles, c'est une honte, c'est un crime, de faire savoir aux foules qu'en un souper extravagant on a payé des amours vénales, avec ce qui

ferait la joie, le bonheur, la vie de cent familles!

A notre époque, où la vieille société semble travaillée comme par un feu souterrain, et à la veille de l'éruption révolutionnaire, on n'a plus le droit de se montrer publiquement un mauvais riche.

Il faut que l'orgie se cache, que la prodigalité mette un masque, que la dilapidation s'enveloppe de ténèbres épaisses, ou gare les lanières de l'indignation publique!

Car un fou ne saurait, par ses folies, exposer la société entière aux aveugles revanches de la misère déchaînée.

Et le danger social n'obtiendrait-il, comme résultat, que d'obliger les fils de famille à plus de décence et de pudeur, que ce serait autant de gagné.

Qu'il aille donc rejoindre son régiment, entre deux gendarmes, celui qui a déserté pour mieux profaner la sainte nuit de Noël.

Il est douteux que ce détail lui serve de circonstances atténuantes aux yeux de ses chefs, devant le conseil de guerre.

Mais, à coup sûr, ce n'est point parmi nous que son juste et rapide châtiment éveillera des regrets.

LE TRINGLOT

29 août 1895.

On sait que M. le ministre de la Guerre vient de mettre fin à la situation singulière où se trouvait M. Max Lebaudy, soldat du train des équipages, qui villégiaturait sur les côtes normandes et y faisait courir des chevaux, à la faveur d'un congé de convalescence indéfiniment renouvelé.

L'ordre est donné à M. le général commandant le IIIe corps de *prendre toutes mesures qu'il jugera convenables*, pour rappeler immédiatement M. Max Lebaudy sous les drapeaux.

Cette note me rend rêveur et me donnerait une drôle d'idée des mœurs de la troisième république, si cette idée-là je ne l'avais pas déjà.

Comment ! il faut que l'opinion publique hurle, pendant plusieurs semaines, après M. le ministre de la guerre, pour que celui-ci consente à appliquer au fameux *Petit Sucrier* la loi commune, si dure pour les autres Français !

Et alors, — comme s'il s'agissait d'une mesure de mobilisation intéressant la patrie tout entière, l'armée, l'univers, — on est obligé de charger le général commandant le IIIe corps, solennellement, officiellement, de faire rentrer au corps, qui ? un simple tringlot !

C'est d'un grotesque achevé. Mais c'est plus encore.

C'est ignoble et révoltant.

Et le ministre de la Guerre Zurlinden, un farceur et

un sauteur, comme ses prédécesseurs Loizillon et Mercier, a besoin d'être légèrement fouaillé pour nous donner ce scandale d'un simple soldat dont les privilèges incroyables établissent combien on se moque du monde en affirmant que, sous la république, l'*armée est l'école du devoir et de l'égalité.*

Voilà un gamin, une espèce de rachitique, bon à rien, qui, — ayant hérité de cinquante millions gagnés par papa, à user les doigts ensanglantés des ouvrières raffineuses et casseuses de sucre, — jette son argent par les fenêtres, alors que tant de pauvres gens meurent de faim et lorsque nous entendons hurler les loups de la *sociale.*

La loi le prend comme soldat.

Et voici que, tout d'abord, il demande à changer de garnison et de corps.

Il s'ennuyait là où il était.

Et il n'avait pas assez de liberté dans son régiment.

On lui obéit immédiatement.

On l'envoie où il veut aller.

Ce vaillant petit crevé choisit d'ailleurs le corps le moins apprécié par le genre de service qu'on y fait.

Il se fait soldat du train.

Pourquoi?

Pour pouvoir payer ses corvées et se faire remplacer par les camarades, heureux d'empocher quelques pièces de cent sous.

Là, il vit comme un grand seigneur.

Tout le monde est à ses ordres.

Les petits verres s'entassent, le punch flambe perpétuellement, l'*amer Picon* ruisselle et le vermout coule à flots.

Max Lebaudy paye et paye toujours.

C'est le robinet du régiment, c'est la caisse de l'escadron.

Naturellement, ses moindres souhaits sont exaucés.

Il fait le malade quand cela lui plaît.

On lui donne tous les congés qu'il demande.

Et il profite de ses congés pour refaire la noce et attirer de nouveau sur lui l'antipathie publique.

Et, pendant que brigadiers, lieutenants, colonel, généraux, ministre de la guerre, sont les exécuteurs empressés de tous ses caprices et de toutes ses fantaisies, les autres jeunes gens appelés à faire leur service militaire triment, travaillent, suent à la peine.

S'ils veulent changer de régiment, ceux-là, ou de garnison, on les envoie coucher.

S'ils demandent un congé, on le leur chicane.

S'ils font des bêtises, la salle de police est là.

Et ils font les grandes manœuvres, s'éreintant par ces chaleurs tardives, compromettant bravement leur santé, alors que le *Petit Sucrier* s'en va tranquillement faire courir ses chevaux à Deauville et se fait huer par la foule, pour procédés de sports indélicats!

Il valait vraiment la peine, n'est-ce pas, de faire la grande Révolution, de couper cinquante mille têtes, de couvrir la France de sang et de ruines, de renverser un trône, pour arriver, sous la troisième république, à la résurrection d'une nouvelle aristocratie, la plus puante, la plus odieuse de toutes, l'aristocratie de l'argent, et pour voir, dans une armée aussi correcte que l'est d'habitude l'armée française, un gamin se faire traiter, grâce à ses millions, comme ne l'ont jamais été, sous l'ancien régime, un duc, un marquis, dont les ancêtres ont honoré la patrie!

On dirait vraiment que cet avorton, poussé pénible-

ment parmi les pains de sucre, a acheté son régiment, son corps d'armée, le ministère de la Guerre, et leur commande comme à ses laquais !

Il y a là, pour les jeunes gens de France qui font modestement et courageusement leur service militaire, un exemple abominable.

Est-ce là l'égalité devant la loi militaire ?

Est-ce là l'école du devoir ?

Et oserez-vous désormais infliger la moindre punition aux jeunes soldats de la classe, quand un tringlot commande à son régiment, à son général et au ministre de la Guerre et fait son service en amateur, c'est-à-dire loin de la caserne ?

Oserez-vous parler de discipline, quand, dans un régiment, la buvette ne désemplit pas, grâce à un simple soldat qui tient son monde par le goulot des bouteilles ?

Que la République fasse ce qu'elle voudra dans ses ministères, dans ses administrations ! Qu'elle y dilapide l'argent du pays et qu'elle y commette tous les abus de pouvoir ; que les sénateurs, les députés et les ministres se partagent les bonnes places et fourrent leurs fils, neveux et bâtards, dans les places lucratives et grassement rétribuées ! Qu'ils se gavent au râtelier de l'État et mettent la France au pillage, soit ! De tout cela, nous commençons à prendre notre parti.

Mais, pour Dieu, qu'ils ne touchent pas à l'armée, et qu'il ne puisse donc pas se chuchoter, dans les rangs, qu'il suffit d'être riche à millions pour faire marcher ses sous-officiers, ses officiers, son régiment, son général et son ministre !

SUS AUX PAUVRES !

Le droit d'accroissement.

19 mars 1895.

La Chambre a commencé à discuter la nouvelle loi scélérate, bien digne de ses sœurs aînées, et qui va décreter un impôt inique et ruineux sur les œuvres charitables.

En frappant les congrégations religieuses, le fisc va les ruiner.

En les ruinant, il voue à la misère et à la mort tous ceux qui étaient secourus par elles.

Et, pour ne citer qu'une seule de ces congrégations, nous devons rappeler que les Petites Sœurs des pauvres abritent, vêtent et nourrissent, à elles toutes seules, VINGT-HUIT MILLE vieillards.

Ces VINGT-HUIT MILLE vieillards sont sacrifiés d'avance, et le cimetière les attend.

Car pas une communauté ne pourra résister aux charges accablantes du nouvel impôt.

Aucune d'elles ne sera à même de payer.

Alors on les saisira, on les vendra, on les jettera dehors.

Tout ce qu'elles possèdent, elles le distribuent aux pauvres.

Ce sont donc les pauvres que le gouvernement de la République atteint directement.

Et cet impôt que l'on nomme : le droit d'accroissement, est dirigé contre les petits enfants, les misérables.

C'est un impôt criminel, un impôt infâme, et qui déshonore ceux qui en ont eu l'idée.

Car, à travers les religieux et les religieuses qu'il va lâchement exproprier, mettre sur le pavé, c'est le peuple qu'on frappe; le peuple qui souffre et qui était secouru.

On va tarir la source la plus pure et la plus abondante des aumônes.

Et, pendant que les juifs s'enrichissent sous la République, pendant qu'ils nous éclaboussent de leur luxe insolent, les petits, les humbles qui savaient qu'ils trouveraient du pain, un vêtement, un asile, en sonnant à la porte des couvents, s'y heurteront désespérés, car les bons religieux et les bonnes Sœurs en auront été chassés par cette même république.

Et savez-vous à quel nombre s'élèvent les malheureux secourus par ces congrégations menacées de mort?

Ils sont environ TROIS CENT MILLE orphelins, vieillards, malades.

Qui donc va s'en charger, quand les congrégations ne seront plus là?

Qui donc leur donnera le repas, deux fois par jour, le chaud vêtement l'hiver, la consolation toujours?

Certes il y a des impôts iniques sur les riches.

Mais les riches demeurent les riches, et, après tout, si quelqu'un doit payer, c'est celui qui possède.

Que dire de l'impôt qui s'adresse aux pauvres, dans la personne de ses bienfaiteurs?

Il était réservé à la république soi-disant démocratique d'inventer cet impôt étrange, qu'aucun pays n'a connu, et d'assimiler à des sociétés industrielles, où l'on gagne de l'argent, où l'on distribue des dividendes, les saintes maisons qui sont l'asile de la prière et le refuge des déshérités de la vie.

C'est l'assistance publique détruisant l'assistance privée.

C'est la charité bannie du sol français, comme Dieu déjà en a été banni.

Si, jadis, quand il y avait un épiscopat fier et libre, une pareille loi eût été proposée, c'eût été une levée de crosses dans tous les diocèses.

La puissante voix des évêques de France eût retenti dans les cathédrales, formidable d'indignation et de menaces.

Mais les temps sont changés.

L'épiscopat, trié sur le volet par les juifs et les francs-maçons du gouvernement, a un élan plus mesuré.

D'ailleurs il est blasé sur les scélératesses commises.

Et, à l'exception de quelques rares survivants des grandes traditions, c'est avec timidité, comme pour la forme, qu'un à un, en ordre dispersé, et pas tous, les évêques font entendre une faible protestation, prenant bien soin de l'accompagner de commentaires, qui l'affaiblissent encore et doivent la faire pardonner.

Ils affirment qu'ils ne sont pas les ennemis de la République, et qu'il ne faudrait pas imputer leurs observations au coupable esprit d'opposition gouvernementale.

C'était inutile.

Et personne n'avait cru à une telle indépendance.

La loi infâme passera, plus ou moins atténuée, mais elle passera.

Et les évêques retomberont dans le morne silence de la résignation.

C'est ce qu'ils firent déjà, dans des circonstances inoubliables.

Vous souvenez-vous de la loi de laïcisation, de l'expulsion des religieux, de la loi militaire, du décret sur les fabriques?

Les évêques ont protesté contre la persécution.

Il le fallait.

Mais ils l'ont fait, comme il convient à des évêques choisis par les persécuteurs, avec mesure et l'arrière-pensée de se soumettre.

Ils se sont inclinés.

Quel est donc celui, — à part trois ou quatre, — qui fait encore allusion aux prêtres envoyés dans les casernes et aux crucifix arrachés des murs?

On dirait que cinq longs siècles se sont assoupis sur une résistance jadis désespérée et presque éteinte aujourd'hui.

Il n'en est même plus question.

A quelques années, à quelques mois de date, les attentats les plus odieux deviennent les faits accomplis et obtiennent la soumission et le respect accordés aux plus justes lois.

Le même spectacle, navrant et honteux, nous attend pour le droit d'accroissement.

Dans ce pays avachi, où l'on n'ose pas faire rendre gorge aux vampires et aux sangsues de la juiverie, le mobilier des Petites Sœurs des pauvres sera traîné par les huissiers à l'encan, sur les places publiques.

De toutes parts on saisira les biens des pauvres.

Et les évêques, fatigués, las d'un premier effort, courberont la mitre et se tairont comme ils se sont tus pour tout le reste.

Aussi la République, qui a déjà mesuré la taille de leur résistance ordinaire, ne s'en préoccupe pas.

Elle fait que, n'importe où elle ira, ils suivront.

N'ont-ils pas reçu l'ordre de se tenir tranquilles, et besoin d'approuver ce qu'il y a de moins tolérable ?

Tout d'abord, ils n'avaient mission que d'accepter les institutions.

Et ils se réservaient le droit de combattre la législation.

Maintenant ils acceptent, avalent tout, la législation et les institutions.

Ce qui est logique, après tout.

Un arbre donne de mauvais fruits, des fruits empoisonnés.

Vous acceptez de soigner cet arbre, vous en écartez la hache.

De quel droit vous plaindriez-vous des fruits et les trouveriez-vous amers?

L'histoire nous apprend qu'avec un autre épiscopat cela ne se fût point passé de la même façon.

Mais qu'attendre de l'épiscopat qui, lui-même, attend tout du gouvernement persécuteur?

Autrefois, la persécution était moins redoutable, parce qu'elle se bornait à verser le sang.

Aujourd'hui, elle marchande les consciences et aiguise les ambitions.

Comment voulez-vous que les catholiques de France puissent faire corps et marcher à l'ennemi, quand les chefs font défection, pactisent avec ce même ennemi, quand il y a *neuf cents* demandes pour deux évêchés vacants ?

Ah! nous sommes loin, bien loin, des merveilleuses époques où le christianisme luttait triomphalement contre des gouvernements oppresseurs, où saint Hilaire adressait ces sublimes paroles au persécuteur Constance :

« Oh! si le Dieu tout-puissant de l'univers, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, m'avait donné de le confesser, Lui et son Fils unique, au temps des Néron et des Décius! Par la miséricorde de Jésus, animé de l'Esprit Saint, je n'aurais pas craint le chevalet, sachant qu'Isaïe a été scié en deux; je n'aurais pas redouté la fournaise ardente, me souvenant que les enfants des Hébreux y ont chanté; je n'aurais évité ni la croix ni le brisement des os, me rappelant que le larron a été transféré au Paradis!

« Contre des ennemis avoués, j'aurais combattu avec bonheur, j'aurais su que c'étaient des persécuteurs qui contraignaient à l'apostasie par le fer et le feu. Mais maintenant nous avons à combattre contre un persécuteur qui trompe, contre un ennemi qui flatte.

« Il ne déchire pas le dos, MAIS IL SOLLICITE PAR LE VENTRE; il ne proscrit point pour la vie, mais il enrichit pour la mort; il n'emprisonne point pour la liberté, MAIS IL HONORE DANS SON PALAIS POUR LA SERVITUDE; il ne torture pas les côtes, MAIS IL OCCUPE LE COEUR; il ne tranche pas la tête avec le glaive, MAIS IL TUE L'AME AVEC L'OR... IL HONORE LES PONTIFES AFIN QU'ILS CESSENT D'ÊTRE ÉVÊQUES; IL BATIT DES ÉGLISES ET RUINE LA FOI.

« Les ministres de la vérité doivent dire ce qui est vrai.

« Tu distribues EN DON DES ÉVÊCHÉS A TES CRÉATURES; tu remplaces LES BONS PAR DES MÉCHANTS. Par un triomphe nouveau de l'astuce, TU PERSÉCUTES SANS FAIRE DE MARTYRS! TU HAIS, mais tu ne veux pas qu'on T'EN SOUPÇONNE; tu mens sans qu'on s'en aper-

çoive. — Tu reçois les évêques par le même baiser que le Christ a été trahi ! ! !... »

Comme c'est beau ! comme c'est admirable !

Même et surtout en matière religieuse, le passé console du présent.

A PROPOS D'UN MORT

Alexandre Dumas.

30 novembre 1895.

La mort d'Alexandre Dumas m'a été un vif chagrin, quoiqu'elle ne m'ait pas surpris.

A la première nouvelle de sa maladie, j'ai eu le pressentiment que c'était la fin.

Car je le voyais vieilli, fatigué, depuis quelque temps.

Et pourtant, quelle robuste vieillesse que la sienne!

Il portait la tête haute, comme à vingt ans, et sa marche alerte, légère, ferme, semblait défier la fatigue physique.

Mais, comme certains chênes de nos forêts, dont le port émerveille, il y avait en dedans les moisissures qu'apporte l'âge, et ces arbres-là, qui semblent défier le temps, cassent un beau jour au froid nouveau, la moelle étant usée, la sève tarie.

En dehors des tendances morales, des thèses littéraires, — où nous n'étions pas toujours d'accord, — je l'aimais beaucoup personnellement; il le savait, et il me le rendait cordialement.

Je l'ai connu, il y a vingt-cinq ans et dans une circonstance assez curieuse.

J'étais à la veille de louer un tout petit hôtel, rue de Boulogne, qui avait été précédemment habité par About, par Sarcey et par Dumas.

Me trouvant, dans une soirée, à côté de ce dernier,

je lui demandai s'il s'était plu dans cet hôtel et s'il me conseillait de le prendre.

— Mais oui, me dit-il ; j'y ai été fort gai, fort heureux. Allez-y, ça vous portera bonheur, car, de tout cela, il en reste aux murs !

Et, entrant dans des détails, il ajoutait : « Vrai, ça n'est pas grand, mais il s'y trouve un jardin, un jardinet qui faisait mon bonheur et me procurait l'illusion de la campagne à Paris, avec ses trois lilas et son pied de vigne. Un jour, mon père vint m'y voir, et nous dînâmes dehors. C'était en été. Soudain, je vois mon père se lever de table et, me montrant la salle à manger qui s'ouvrait de plain-pied sur le jardin, il me dit d'un air préoccupé : « Alexandre, ouvre donc « la porte de la maison pour donner de l'air au « jardin ! »

J'emménageai là, en effet, et les souvenirs que j'ai gardés de cette demeure sont doux.

Il était resté de la joie et du bonheur aux murs, comme disait Dumas.

Puis je fus habiter la plaine Monceau.

Dumas était mon voisin.

Nous avions les mêmes habitudes, lui, Gounod, mon autre voisin, et moi.

Vers onze heures, tous les matins, nous sortions faire, après le labeur quotidien, une courte promenade.

Tantôt c'était avec Gounod, tantôt avec Dumas.

Cela a duré des années.

Et nous parlions de tout, de tout excepté de musique avec Gounod et de littérature avec Dumas.

Tous deux étaient foncièrement, excellemment bons, honnêtes, droits.

Et ceux-là seuls qui n'ont pas connu Alexandre

Dumas ont pu mettre en doute ce qu'il y avait, en lui, de bienveillant, de charitable, de généreux.

Nous avions les mêmes idées politiques.

Chaque matin, il lisait son *Autorité* et souvent me commentait tel ou tel de mes articles.

Une chose l'étonnait :

« — Comment diable faites-vous, me disait-il, pour avoir une idée tous les matins et de l'entrain tous les jours ? »

Et je lui répondais : « C'est que j'ai la Foi en tout, en politique, en religion, et que cette Foi, blessée chaque matin par la République, bondit d'elle-même. »

Une seule chose, mais une chose grave, nous divisait absolument.

La question religieuse.

Certes, Dumas croyait en Dieu. Ce n'était ni un libre penseur, ni un athée.

Mais il n'avait pas de religion.

Et un jour, le seul jour où nous abordâmes ce sujet délicat, pénible, il me parlait de ses enfants, deux filles intelligentes, belles, charmantes, encore toute petites, et qu'il adorait, car il fut le plus tendre des pères.

Je le questionnai au point de vue de l'éducation religieuse qu'il leur donnait, et il me fit cette réponse énorme qui me renversa : « Je les ai laissées libres. Elles choisiront à leur majorité. »

Je rispotai ce que je devais, et nous en restâmes là, sur ce point délicat.

Tout autre était mon vieux Gounod, dont la voix, charmeuse comme celle de Dumas, ne cessait de chanter les louanges du Créateur, de Celui qui lui avait mis au front l'auréole du génie et le nimbe de la gloire !

Cette sécheresse de Dumas, cette lacune, ce vide, au point de vue religieux, l'ont conduit à cette fin navrante de l'homme qui s'en va, sans que lui, sans que personne autour de lui ait seulement songé à la réconciliation suprême.

A cet homme qui a eu tout, le talent, le succès, la force, les honneurs, il aura manqué ce qui arrose l'éternité, un peu d'eau bénite.

Et, quand passera son convoi magnifique, escorté de toute la France intellectuelle, de l'élite des esprits, — et auquel je ne me mèlerai pas, moi, son ami pourtant, si la religion ne conduit pas le cortège, — je me dirai tout bas qu'à cette inhumation pompeuse, nationale, méritée, je préférerais l'ensevelissement du pauvre qui s'en va tout seul, porté à mains d'hommes, dans le trou commun, mais avec la croix devant et la prière autour!

Mais j'espère encore, j'espère fermement.

Il y a là trois femmes, l'épouse, les deux filles.

Un journal que je lis à l'instant me raconte qu'aussitôt la mort constatée elles se sont agenouillées et ont prié.

C'est le trésor des femmes, la prière.

Et combien d'entre elles, qui la négligent aux jours de joie, s'y réfugient quand la douleur les vient assaillir!

J'espère donc que chez l'épouse, chez les filles d'Alexandre Dumas, — à qui j'envoie l'expression émue d'un deuil que je partage avec elles; — j'espère qu'il y aura résolution prise de ne pas faire enterrer le pauvre grand mort, sans l'accompagnement des prêtres de ce Dieu dont il méconnut la révélation, sans en méconnaître néanmoins la toute-puissance.

Non! non! un honnête homme, un spiritualiste comme Dumas, ne saurait finir dans l'enfouissement vulgaire et affreux!

LE PARI MUTUEL

10 mars 1896.

C'est avec une vive satisfaction que nous avions appris dernièrement la convocation solennelle, au ministère de l'Agriculture de la grande commission instituée pour étudier les nombreuses et diverses questions qui se rattachent au fonctionnement du Pari mutuel sur les champs de courses.

Enfin, nous disions-nous, on va peut-être s'occuper un peu de restreindre autant que possible cette abominable passion du jeu, qui se développe tous les jours davantage et est, pour notre pays, un fléau moral et une ruine permanente.

Sous le prétexte fallacieux et injustifié, d'ailleurs, d'améliorer la race chevaline, on est en train de dégrader la race humaine.

Il n'y a pas de jour où l'on n'apprenne que de braves gens se sont brûlé la cervelle ou sont devenus des coquins, par suite de pertes aux courses, à tel point qu'il est plus qu'imprudent, maintenant, de confier une caisse, un porte-monnaie aux habitués du turf.

Tôt ou tard, ainsi que cela ne manque jamais d'arriver à tous les joueurs, la tentation les prend, l'espoir de réaliser un beau bénéfice les pousse dans la voie de l'indélicatesse, et l'honnête homme de la veille se réveille un voleur et entre les mains des gendarmes.

Que d'horreurs, que de lugubres drames, la passion

du jeu n'a pas entassés, depuis surtout qu'elle s'est mise à la portée de tous, qu'elle vous sollicite pour ainsi dire chez vous, par la voie des affiches, des journaux, par l'éclat sonore des coups de fouet, quand roulent à travers les rues de Paris ces gigantesques omnibus, bondés d'employés, de domestiques, allant risquer sur la pelouse, autre tapis vert et tout aussi trompeur, les quelques sous de leur épargne ou l'argent confié à leur délicatesse !

L'escroquerie, le déshonneur, la misère se disputent les malheureux habitués des courses.

Cependant que la police poursuit avec acharnement, dans les estaminets, une poule faite au billard ou une partie de loto.

On interdira la loterie d'une montre ou d'un fauteuil en tapisserie, et on ouvre toutes grandes les barrières des champs de courses urbains et suburbains.

Il y avait, dans le règlement des courses en France, une question de haute moralité.

Le gouvernement de la république n'a pas voulu la voir.

Et, en organisant, lui-même, le pari mutuel, en y prélevant une part importante il s'est fait l'instigateur, le propagateur de l'immoralité publique et l'associé de tous les voleurs, juifs ou grands seigneurs, qui font courir leurs chevaux, beaucoup moins pour améliorer notre cavalerie que pour exploiter le bon public.

Améliorer notre cavalerie ! c'est la grande blague en vertu de laquelle on a permis et réglementé publiquement, officiellement, en France, le jeu aux courses.

Et, quand vous élevez la voix pour montrer à quelles infamies, à quel avilissement la passion du jeu mène la population française, vous entendez tout de suite un

personnage très correct, très pincé, affectant les allures anglaises, vous objecter : « Et la cavalerie française, Monsieur ! »

C'est à se tordre.

Avec cela que la cavalerie allemande et la cavalerie russe ne valent pas la nôtre, et peut-être même un peu plus, du moins quant aux chevaux et à leur résistance ?

Or je ne sache pas que l'Allemagne et la Russie soient couverts d'hippodromes et que l'abject et infect Pari mutuel y prélève des millions et des millions sur le bonheur des familles et la probité des citoyens.

Mais c'est le gouvernement, surtout, qui joue un rôle odieux et répugnant dans cette affaire.

Car c'est lui qui profite le plus du Pari mutuel, c'est lui qui l'écrème, qui en perçoit la dîme, et, naturellement, il trouve, comme l'empereur romain, qu'il n'a pas mauvaise odeur, cet argent soutiré aux pauvres diables ruinés, aux employés devenus infidèles et aux suicidés.

Il est vrai que cet argent lui sert pour chauffer les élections.

Et, quand une ville s'est bien montrée, a fait preuve de zèle gouvernemental, on lui offre, en cadeau de reconnaissance, une mairie, un hôpital, un marché public.

J'avais donc espéré, en voyant que la commission du Pari mutuel était convoquée au ministère de l'Agriculture, par le ministre lui-même, — cette petite canaille de Viger, qu'on s'occuperait un peu du côté moral de cette institution.

D'autant qu'il avait été formellement entendu, lors de l'établissement du Pari mutuel, que le nombre des journées de courses serait considérablement réduit.

En réduisant les journées de courses, on diminuait

d'autant les occasions de scandales auxquelles elles donnent lieu.

Il n'en a rien été.

Peut-être même les a-t-on encore multipliées.

En tout cas, ce n'est pas de cela, ce n'est pas de cette épuration morale que s'est occupée la commission convoquée au ministère de l'Agriculture.

On s'est borné à examiner si c'est avec raison que les parieurs se plaignent d'erreurs fréquentes, ordinairement commises à leur préjudice, en ce qui concerne la répartition attribuée aux gagnants après chaque course.

On a étudié également la gestion financière des sociétés hippiques en ce qui concerne leurs fonds de réserve et l'emploi du boni qui réserve des tickets impayés.

C'est-à-dire qu'on va tout bonnement essayer de diminuer les filouteries qui découlent, pour l'État ou pour les parieurs, du fonctionnement du Pari mutuel.

Mais, quant à venir en aide à la morale publique, quant à protéger la foule contre l'ignoble et avilissante passion du jeu, quant à préserver la femme et les petits enfants de la misère qui attend le père de famille adonné aux courses, il n'en a pas même été question.

La République est la première à bénéficier d'un vice abject.

Et son intérêt est de l'entretenir, — dût la France en pourrir !

UN HOMME

Mort de M. de Cazenove de Pradine.

17 août 1896.

J'apprends, à la campagne, la mort de M. de Cazenove de Pradine.

Cette disparition d'un ancien collègue, d'un ami, m'est particulièrement cruelle, et je tiens à saluer avec émotion cet honnête homme qui s'en va, quand tant de coquins demeurent.

Je n'ai pas toujours été du même avis que lui en politique ; Cazenove et moi, nous n'avons pas toujours marché dans la même voie. Ce qui me permet de le louer en toute indépendance.

Il était royaliste ardent.

Cet ancien fidèle, cet ancien confident du comte de Chambord, suivant les lois de l'hérédité, avait reporté son dévouement sur le comte de Paris et sur le duc d'Orléans, sans hésiter un seul instant.

Le roi mort, il allait au roi vivant, avec cette abnégation admirable qui fait la puissance du principe monarchique.

Ainsi, par exemple, il adoptait, sans arrière-pensée, avec les d'Orléans, ce drapeau tricolore qu'il repoussait avec le comte de Chambord, comme emblème de la royauté.

Et il s'inclinait devant les principes libéraux de la branche cadette, après avoir soutenu les idées autoritaires de la branche aînée.

La Monarchie se transformant dans les personnes et dans les programmes, Cazenove, tout en gardant ses préférences personnelles, ne discutait pas et obéissait.

La place de Cazenove était où se trouvait le Roi.

Il pouvait lui en coûter de voir la Monarchie se modifier de telle ou telle façon, mais le principe avant tout, et il avait trop d'esprit pour être jamais tenté de suivre l'exemple des quelques fumistes, qui, plutôt que d'accepter la Royauté nouvelle, se firent blancs d'Espagne.

Ce qui dominait chez Cazenove, c'était le sentiment du devoir.

Le devoir en tout et avant tout!

En religion, il fut catholique ardent, sans fanatisme comme sans faiblesse.

Et, quand la Papauté, mal informée, déplorablement renseignée et indignement trompée, invita les catholiques à désarmer devant la République, Cazenove refusa d'obéir et refusa fièrement, se souvenant que, si la royauté française fit beaucoup pour le Saint-Siège, elle sut également lui résister quand il empiéta sur le terrain qui ne lui appartient pas.

Or la politique intérieure de la France ne regarde le Saint-Siège que très indirectement.

S'il lui est loisible de donner paternellement des conseils sur toute chose, même sur la politique, il est également loisible aux catholiques de ne point les suivre.

Cazenove n'appartenait pas à cette école absurde et servile qui attribue au Pape l'infaillibilité en politique.

Théorie imprudente et inconséquente, dont le moindre inconvénient est de montrer que la politique des Papes est éminemment variable et se suit sans se ressembler.

Comme bien d'autres, Cazenove estimait avoir le droit de servir librement et son Dieu et son Prince, sans imaginer un seul instant que son Dieu lui faisait l'obligation d'abandonner son Prince.

Cazenove était foncièrement brave.

Non seulement brave devant la mitraille qui lui broya le poignet lorsqu'il portait fièrement à Patay le drapeau du Sacré-Cœur, — mais brave en toutes matières.

Nous avons vu qu'il refusa d'obéir à Rome, quand Rome eut l'étrange idée de se rallier à une république de juifs et de francs-maçons.

Quand surgit l'aventure boulangiste, il ne voulut pas s'y associer et mener la campagne avec nous.

Chez lui, l'indépendance marchait de concert avec la discipline.

La discipline pour ce qui est des principes ; l'indépendance à l'endroit des personnes.

Il n'avait pas le don de la parole.

Néanmoins, à plusieurs reprises, il dut porter à la tribune les Déclarations de la Droite.

Il le fit avec une suprême dignité.

Et les adversaires politiques les plus intraitables saluaient et respectaient ce glorieux mutilé, dont le cœur n'avait jamais failli et dont les lèvres ne mentirent jamais.

Donc il n'avait pas le talent oratoire.

Il n'était pas doué comme son ancien camarade Albert de Mun, qui est une lyre.

Mais c'est la lyre éolienne dont parlent les poètes, suspendue à un saule et que tous les vents font vibrer, — malgré elle, — en tous sens.

Il n'était pas capable, dans un langage fleuri et lon-

guement étudié, de soulever les foules, — sauf à les laisser ensuite retomber plus bas.

Mais il avait mieux que cela.

Il était doué de cette vertu qui disparaît à notre époque de décadence, qui se fait de plus en plus rare, la seule vertu humaine devant laquelle je me découvre, et qui s'appelle le CARACTÈRE.

Cela vaut mieux que le talent, beaucoup mieux, surtout quand le talent se galvaude.

Le caractère, c'est l'inflexibilité, l'invariabilité dans les idées.

Cazenove l'avait au suprême degré.

Pendant que ce malheureux Albert de Mun passait inconsciemment de la monarchie à la république, du roi à la Gueuse, et s'imaginait rester lui-même en prodiguant à gauche les flonflons qu'il distribuait naguère à droite, et perdait jusqu'au courage parlementaire, n'osant même plus défendre la religion persécutée, hué, conspué malgré son éloquence, — Cazenove apparaissait immuable dans ses fidélités, intraitable dans ses croyances, et présentant à tous, amis et adversaires, l'admirable spectacle de l'unité dans la vie publique.

Il n'excita pas les applaudissements de la foule, mais il en obtint davantage ; il en obtint l'estime et le respect.

Et les applaudissements, cette mousse humaine, se dissipent rapidement, tandis que le respect et l'estime subsistent éternellement.

COTÉ DES DAMES, COTÉ DES HOMMES

Religion et franc-maçonnerie ; la famille de F. Faure.

25 septembre 1896.

Une note identique, parue à la même heure dans différents journaux, et indiquant par cela seul qu'elle est *officieuse* et qu'elle fut communiquée à la presse par les intéressés, annonce que Mme Faure et Mlle Lucie Faure ont assisté à la messe, dimanche dernier, dans l'église paroissiale de Rambouillet.

Cette façon tapageuse de faire savoir qu'on assiste à la messe, met en lumière la roublardise avec laquelle la famille présidentielle ménage habilement la chèvre et le chou, et prétend manger tout à la fois au deux râteliers : à celui de la religion et à celui de la franc-maçonnerie, au râtelier que garnit le bon Dieu et à celui que fournit le diable.

Notre gracieuse souveraine, Mme Faure, et la *Grande Mademoiselle*, Mlle Lucie Faure, ne sont pas fâchées, amies de la réclame comme elles le sont, de faire savoir que, dans la famille Faure, il y a des principes différents, à l'usage de tout le monde, pour ceux qui croient et pour ceux qui nient, pour les fervents et pour les athées.

Du côté des dames, on s'agenouille au fond d'une église.

On choisit même la *grand'messe*, on s'affiche d'une manière ostensible, et, par des notes envoyées aux journaux, on cherche à donner satisfaction aux catholiques.

Pour un peu, ces dames feraient croire qu'elles ont quelque mérite, comme sainte Élisabeth de Hongrie et d'autres bienheureuses célèbres, à pratiquer la religion chrétienne, en un temps de persécution, et en cachette du chef de la famille, de notre *roi* Félix.

Ces pauvres catholiques, les ralliés surtout, ont besoin d'avoir un prétexte, fût-il insuffisant ou mauvais, pour suivre les DIRECTIONS de Rome et demeurer attachés quand même à cette république qui les honnit, les fouaille et les traite insolemment.

Et alors, quand on arrache les christs des écoles et des prétoires, — quand on envoie les prêtres à la caserne et aux grandes manœuvres, avec l'arrière-pensée de les dégoûter de la mission sacerdotale, — quand, tous les matins, on saisit, entre les mains des religieuses et des moines, les biens sacrés des pauvres, — les DIRIGÉS par Rome se disent avec un air de consolation : « C'est vrai, nous sommes bien maltraités ; on se conduit abominablement avec nous. Jamais, depuis les despotes romains, de sinistre mémoire, les chrétiens ne furent aussi cruellement molestés. Mais Mme Faure et Mlle Faure vont à la messe, à Rambouillet, et cela nous rend moins ridicules d'obéir à une république dans laquelle il y a des dames aussi bien intentionnées, aussi dévotes ! »

Pendant ce temps-là, *côté des hommes*, M. le président de la République fait choisir, par l'infâme Dumay, tout le *dessous* du panier comme candidats aux évêchés. Et la nonciature, quelle que soit sa lâcheté ordinaire, est obligée de lutter à outrance, pour éviter qu'on ne donne la crosse et la mitre à tout ce qu'il peut y avoir, dans le clergé français, de dévoyé, de raté, d'immoral et de rebut.

Puis il promulgue de nouvelles lois scélérates et s'en réjouit publiquement au cours de ses voyages, festoyant avec les francs-maçons ses frères et buvant au triomphe de la secte immonde.

C'est ainsi, d'ailleurs, que se conduisent tous les républicains avisés.

Le mari va au café et à la Loge ; la femme va à l'église ; on met le fils à l'école laïque et la fille dans un couvent de religieuses.

De cette façon, il y en a pour tous les goûts.

Du temps que je bataillais, dans l'Armagnac, contre ce dégoûtant et hypocrite Lannelongue, qui vient de subir enfin la défaite du mépris, Mme Lannelongue parcourait les presbytères, y laissant des preuves manifestes de sa générosité électorale. Et, dans une autre voiture, à la même heure et dans les mêmes endroits, son mari, le docteur, visitait les plus enragés adversaires de la religion et leur distribuait des poignées de billets de banque.

Le système a du bon.

On essaye ainsi de satisfaire tout le monde, — jusqu'à ce que tout le monde se le dise, se le raconte et arrive à la facile démonstration de duplicité et de l'hypocrisie de ces couples trop malins, qui veulent tout à la fois donner satisfaction au profane et au sacré, et qui mentent effrontément à chacun.

Qui nous fera croire, en effet, que les dames Faure sont de ferventes catholiques, quand leur chef de famille fait ouvertement profession d'athéisme?

Et quel franc-maçon à double visage, ce Félix-Faure, qui, tout en reniant le christianisme, laisse raconter, par les feuilles publiques et officieuses, que *ces dames* vont à la messe !

C'est-à-dire que le ménage présidentiel s'efforce de mettre dedans, et le bon Dieu, et le diable, ce qui est au-dessus de ses moyens.

Et le châtiment entrevu, celui que le répugnant Lannelongue a déjà reçu justement, attend le ménage de l'Élysée, qui, tout en voulant prouver qu'il croit *à tout*, démontre, au contraire, qu'il ne croit *à rien*.

LES DÉPOTOIRS LITTÉRAIRES

4 mai 1897.

La campagne pour le nettoyage moral de la République, — à laquelle nous avons pris une vigoureuse part et dont l'honorable M. Bérenger a porté si courageusement la revendication au Sénat, — a réussi, au moins en partie.

La pornographie, attaquée de front, recule, de si peu, il est vrai !

Elle s'étale encore effrontément dans les théâtres et aux vitrines des libraires.

Par contre, elle diminue sur les affiches apposées aux murs de Paris, dans la distribution des prospectus infâmes et tout particulièrement dans les cafés-concerts.

Mais c'est là, également, qu'elle oppose sa plus acharnée résistance.

Les cafés-concerts, les caboulots, elle les considérait comme son domaine exclusif, et, grâce à une longue et coupable tolérance du gouvernement, la pornographie s'imaginait qu'on ne saurait la débusquer de l'abri qu'elle s'était fait, entre les bouteilles d'apéritifs, les bocks et derrière les mêlés-cassis.

Remarquez bien qu'à Paris on compte au moins une centaine de ces établissements borgnes, où s'engouffre une prodigieuse affluence de spectateurs, car on y cumule les plaisirs et les voluptés de l'œil, de l'oreille et de la gueule.

La pornographie y régnait en souveraine maîtresse,

sans que la censure osât y promener sa surveillance.

Et l'ignoble, en tout, s'y donnait libre carrière : l'ignoble dans l'exhibition, l'ignoble dans les paroles, l'ignoble dans les boissons.

Il y avait là un vrai danger social, car c'était le pervertissement rapide, l'empoisonnement aigu de la population la plus intéressante, de celle qui travaille le jour et recherche le soir quelques distractions à bon marché.

Une croisade courageuse s'est organisée contre ce débordement de la pornographie.

Et les cafés-concerts ont été astreints à des obligations qui les exaspèrent, et dont il faut grandement louer la préfecture de police.

Ainsi nous apprenons que les tenanciers de ces établissements plus ou moins malpropres s'indignent d'avoir été mandés avant-hier chez les commissaires de police de leur quartier, et d'y avoir reçu l'ordre de réserver, chaque soir, un fauteuil qui sera occupé par un agent spécialement désigné pour veiller au respect des bonnes mœurs.

Ce fonctionnaire aura, paraît-il, sous les yeux pendant toute la durée du spectacle, le texte des compositions littéraires, pièces, chansons, qui formeront le programme du spectacle, après avoir reçu le visa préalable de la censure.

Et il devra veiller à ce que le texte en soit maintenu scrupuleusement.

Chacun sait, en effet, que les cabotins de cafés-concerts et autres *beuglants* et bastringues ont la spécialité, pour montrer leur esprit et satisfaire aux goûts grossiers du public, de défigurer petit à petit, par leurs lazzis et leurs inventions parfois stupides, généralement

triviales, les œuvres dont l'interprétation leur est confiée.

Souvent, après quelques représentations, l'auteur, lui-même, ne reconnaît plus son œuvre, l'œuvre graduelle de l'acteur s'étant substitué à elle.

De telle façon que le rôle de la censure est paralysé, que son intervention est absolument vaine, puisqu'elle a autorisé un texte et qu'on en joue un autre !

Le représentant de l'ordre, délégué par la préfecture, aura donc mission de prohiber toute modification dans les paroles, de dresser un procès-verbal au besoin, dont la sanction pourra être l'amende ou la fermeture pour l'établissement fautif.

Cette mesure, prise par la préfecture de police, est excellente, indispensable, et lui vaudra les félicitations de tous les honnêtes gens, sans distinction de parti.

Mais il est nécessaire, je le reconnais, de l'encourager, car les tenanciers des mauvais lieux, où se débite la littérature alcoolique, rencontrent des alliés et des complices jusque dans les journaux les plus achalandés de Paris.

Ils font observer, avec des cris d'indignation, que cette place réservée à l'agent leur coûtera une moyenne de *deux* francs par soirée. Oui, *deux* francs à diminuer sur leur recette puante !

S'ils n'ont que cet argument-là pour apitoyer l'opinion publique, ils peuvent se dispenser de l'invoquer.

Deux francs, c'est le moins qu'on donne pour balayer les ordures, et c'est au-dessous de la solde d'un égoutier.

Si les tenanciers des caboulots faisaient leur police eux-mêmes cela dispenserait la préfecture de s'en mêler.

Quant à nous, nous ne nous laisserons pas influencer par ces nombreux journalistes, reporters et écrivains, que la pornographie contemporaine a enrégimentés et qui, je le répète, la défendent, la protègent, au nom de l'ART.

Comme si l'ART avait quelque chose de commun avec la nudité libidineuse et les cochonneries triomphantes !

Chez ces plumitifs dénués de sens moral, dont l'ordure ambiante et non encore refrénée, est devenue l'atmosphère ordinaire, il n'y a que cris de colère, ou blagues et sarcasmes, à l'adresse de ceux qui n'acceptent pas volontiers qu'on salisse les imaginations de la femme, de la jeune fille et des enfants, par le livre, par le théâtre, par le journal, par l'image.

A les entendre, c'est l'ART qu'on attaque, qu'on dérange, qu'on insulte.

Car, pour eux, l'art et la cochonnerie se sont tellement identifiés qu'ils ne peuvent plus les séparer.

La pièce immonde, c'est l'*art* ; la poésie bestialement lascive, c'est l'*art* ; la chanson grivoise soulignée de gestes obscènes, c'est l'*art* ; l'image suggestive et malpropre, c'est encore l'*art*.

Et qui ramasse tout cela en un tas, avec une pelle, et le jette au tombereau, est, d'après eux, un pudique, un cafard et un sauvage !

Aussi le gouvernement, je l'avoue, n'aura pas une besogne commode, s'il veut continuer cette œuvre nécessaire de l'assainissement moral du pays.

Il aura à lutter non seulement contre les tenanciers des dépotoirs littéraires, mais encore contre tous ceux qui y trouvent une chope gratuite ou un *amer* gracieux, sans parler des plumitifs qui aiment la pornographie

pour elle-même, depuis qu'elle conduit jusqu'à la Légion d'honneur.

Voilà pourquoi nous profitons de l'occasion pour assurer le gouvernement de notre concours le plus résolu dans l'exécution tardive, mais certainement très méritoire, qu'il entreprend, des volontés formelles de la France honnête.

LE BLASPHÈME

Que fait Dieu ? — A propos du Bazar de la Charité.

10 mai 1897.

La catastrophe du Bazar de la Charité a été une mauvaise affaire pour Celui que les libres peuseurs et les athées appellent communément le « NOMMÉ DIEU ».

Ils en ont profité pour l'accabler.

Et, bien sûr, il ne se relèvera pas du coup !

Pensez donc ! Est-il possible, désormais, de croire que Dieu existe, alors qu'il fait un aussi fâcheux usage de son existence ?

S'il y avait un Dieu, ce Dieu ne frapperait pas d'une mort affreuse, épouvantable, qui ressemble à la vie des damnés, des femmes pieuses et assemblées en son nom, pour la plus louable des œuvres de charité... pas plus, sans doute, qu'il n'eût permis le martyre de ses saints ?

Donc, Dieu n'existe pas. C'est un mythe, une allégorie, absurbe invention, comme Croquemitaine, destiné à faire peur aux petits enfants, un Dieu *fouettard*, qui doit retenir dans la voie honnête et droite, par crainte du châtiment, les humains qui pourraient avoir la tentation d'en sortir.

Ce raisonnement que nous sert depuis quatre jours la presse matérialiste, si bête qu'il soit, n'est certes pas nouveau.

Chaque fois que la foudre frappe un clocher d'église, ou qu'un accident a lieu dans une réunion consacrée

au culte, on nous le sert en faisant observer triomphalement que Dieu épargnerait les siens, s'il y avait un Dieu.

Mais, cette fois-ci, les libres penseurs sont allés plus loin encore.

Et c'est sans le moindre étonnement que nous avons entendu rapporter l'anecdote suivante, qui doit être vraie, authentique, malgré son apparente invraisemblance :

On causait, dans un salon, de la catastrophe récente ; quelqu'un disait que pareille chose était le triomphe de la libre pensée, et s'étonnait que Dieu eût souffert qu'une œuvre de charité fût ainsi la proie des flammes.

Alors un sociétaire de la Comédie-Française, auquel on demandait son avis dans la question, répondit :

— Ne me demandez pas mon avis sur Dieu... Vous m'obligeriez à vous dire que c'est un drôle.

Il est superbe de désinvolture, le pitre qui d'ordinaire joue les valets et qui se dresse, indigné, vibrant, avec toute la morgue d'un larbin de comédie, contre le nommé Dieu et l'appelle « DRÔLE », le traitant comme il se traiterait lui-même, avec une aimable familiarité ?

Dans ces conditions-là, le blasphème descend au niveau de celui qui le profère, au ruisseau, à l'égout.

Farouche dans la bouche d'Athalie vaincue, hautain sur les lèvres de Julien l'Apostat, le blasphème est bien républicain moderne et laïciseur, chez le cabotin de la Comédie-Française, dont nous regrettons amèrement de ne connaître le nom que d'une façon insuffisante et de ne pouvoir le publier.

Faut-il que ce pauvre Dieu ait perdu tout prestige en France et qu'il y soit diminué, pour qu'un acteur

dans un salon, et sans recevoir immédiatement une douzaine de bottes au derrière, se permette de le qualifier de « drôle » !

Avant le Golgotha, c'étaient les soufflets et les crachats au visage du Christ, c'était la flagellation, c'était la croix, c'était la mort.

Il y avait cependant, à cette époque, une réelle excuse : la colère, la rage, la peur, chez les Juifs, qui sentaient leur société antique tomber en pourriture, et qui s'obstinaient à ne pas voir se lever, aux horizons prochains, la société nouvelle, annoncée, promise, celle qui devait régénérer le Monde.

Mais, dix-neuf cents ans après, la colère s'est apaisée chez les ennemis de Dieu et a fait place au simple dédain.

Aussi, pivotant sur son talon rouge, la main dans son jabot absent, le cabotin de la Comédie-Française, avec des airs de Mascarille imitant un marquis, se contente-t-il de toiser Dieu et de laisser tomber ce mot : « Drôle ! »

Voilà où nous en sommes, en ce temps de prétendue civilisation, où pourtant la toute-puissance de Dieu, devenue avare de miracles religieux, éclate et se prodigue à l'homme en miracles de la nature, par la science, lui ouvrant, sans compter, les merveilleux trésors des découvertes et des inventions, la vapeur, l'électricité, la lumière, supprimant les distances, les obstacles, offrant les remèdes que la médecine était impuissante à trouver et comblant l'humanité de ses dons splendides, inouïs.

Et, plus Dieu se montre magnifique envers l'homme, moins l'homme lui en sait gré.

Bien loin de lui en témoigner de la reconnaissance, il s'en attribue tout le mérite.

Fou d'orgueil, il se croit Dieu lui-même, et traite l'Autre, le vrai, l'éternel, le seul, de « drôle » !

Cette divagation chez l'homme, hélas ! n'a qu'une seule cause : la matérialisation de la vie d'ici-bas.

Car il est clair que, pour ceux qui croient fermement, — si toutefois il en est ! — que l'existence humaine est bornée par le berceau, d'une part, et le cercueil, de l'autre, l'absence de justice est la preuve de l'absence de Dieu.

Ils voient les coquins vivre triomphalement et les braves gens parfois souffrir d'une façon ininterrompue.

Ils contemplent l'inanité de la justice humaine sur cette terre, où les crimes sont souvent récompensés par le succès et les vertus punies par l'infortune.

Et n'apercevant pas, au delà de la mort, la vie qui continue et sur laquelle l'immanente justice a tout le temps de s'étendre, ne comprenant pas que la vie humaine n'est qu'un voyage avec ses accidents et que le but est ailleurs, comprenant encore moins que le malheur, ici-bas, est en bien des cas l'épreuve temporaire menant au bonheur définitif, ces aveuglés par la fausse science, ces raisonneurs de pitoyable logique, sont fermés à cette vérité éclatante aux yeux de nous autres, chrétiens, que la pauvreté, la souffrance, la douleur, la mort la plus cruelle et en apparence la moins méritée ne sont, en réalité, qu'un mal de quelques minutes, de quelques jours, de quelques années, en échange d'une éternelle félicité, que l'on ne saurait payer trop cher, fût-ce au prix de tout ce que l'on a coutume d'aimer le plus, la santé, la fortune, les honneurs et l'existence elle-même !

Le libre penseur, l'athée nient Dieu, parce qu'ils ne l'aperçoivent pas.

Et ils ne l'aperçoivent pas, parce qu'ils ne portent pas leurs yeux où il est.

Ils regardent en bas, à leurs pieds, dans la boue terrestre, tandis qu'il est en haut, sur leur tête, dans tout l'azur de l'infini.

Notre monde leur apparaît seul, avec ses misères, ses imperfections, ses écœurements, ses dégoûts.

Ils oublient les autres mondes où chaque étoile est comme une fenêtre éclairée, donnant sur la vie surhumaine, celle d'au de là, dont la vie d'ici-bas n'est que la courte préface.

Nous n'avons pas, assurément, la prétention de réunir en quelques lignes, ici, les preuves de l'existence de Dieu et de confondre ceux qui la nient.

Mais, quand les athées profitent d'une aussi douloureuse occasion pour proclamer insolemment l'absence de la divinité, il n'est pas inutile que ceux qui croient, que ceux dont la foi est robuste, viennent affirmer à leur tour, devant la foule émue et parfois troublée, que c'est précisément l'inégalité de la justice sur la terre, que c'est le vice triomphant, la vertu immolée, qui constituent une preuve décisive, irrésistible, en faveur d'une autre existence, où doivent se produire nécessairement, et d'une façon inéluctable, les indispensables et définitives compensations.

LES DIEUX REVIENNENT

Cérémonies au Musée Guimet.

18 septembre 1897.

On connaît les lignes éloquentes par lesquelles Chateaubriand décrivit la mort de ses immortels *Martyrs*, et les circonstances surnaturelles qui présidèrent à la fin héroïque d'Eudore et de Cymodocée, sous la dent du tigre, dans le cirque :

« Les époux martyrs avaient à peine reçu la palme que l'on aperçut au milieu des airs une croix de lumière semblable à ce labarum qui fit triompher Constantin; la foudre gronda sur le Vatican, colline alors déserte, mais souvent visitée par un esprit inconnu ; l'amphithéâtre fut ébranlé jusque dans ses fondements ; toutes les statues des idoles tombèrent, et l'on entendit, comme autrefois à Jérusalem, une voix qui disait :

« Les dieux s'en vont ! »

Je me suis remémoré ces paroles en lisant les réflexions indignées que mon distingué et sympathique confrère Arthur Loth consacre à l'office bouddhique, célébré au musée Guimet, cérémonie religieuse à laquelle ont assisté ce que l'on appelle les orientalistes de Paris, gens assez bigarrés comme opinions et croyances, puisqu'on y voyait pêle-mêle et côte à côte, tenant tous le ruban jaune emblématique, et M. Clémenceau, et M. Salomon Reinach, et le prince Roland Bonaparte.

La *Vérité* s'en montre révoltée.

Et elle s'écrie :

« Tandis que Paris devient le Panthéon de tous les faux dieux, la foi chrétienne s'y perd de plus en plus. Les ravages de la laïcisation sont désolants. Le baptême s'efface du front de la cité babylonienne, et les mœurs de Sodome s'y acclimatent universellement, depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse. L'oubli de Dieu, le mépris de l'Église ramènent au paganisme. Dans ce retour à l'idolâtrie antique, la restauration du culte de Bouddha n'est qu'une idylle sentimentale, qui sera bientôt emportée avec les débris du christianisme. On ira jusqu'au bout des erreurs et des turpitudes du passé, si l'on ne revient pas à l'Évangile. La laïcisation républicaine nous conduit à cette triste déchéance. »

Il y a du vrai dans cette protestation de notre confrère, beaucoup de vrai, hélas !

Car, si les deux cents invités qui se pressaient aux pieds de l'idole n'étaient pas exclusivement des sectateurs de Bouddha, ils ne lui ménageaient pas non plus leur sympathie, et nombre d'entre eux, qui s'empressèrent d'aller à cette pagode, ne se seraient pas dérangés pour entendre une messe ou pénétrer dans un temple chrétien.

D'ailleurs, l'excellent impresario de Bouddha, M. Guimet, avait donné à la cérémonie tout le caractère sérieux qu'elle comportait à ses yeux, en leur adressant ce petit discours préparatoire contre lequel nul ne songea à protester :

Je vous supplie, Mesdames et Messieurs, de ne point considérer la cérémonie à laquelle vous allez assister comme une figure de cotillon. Le prêtre qui officiera devant vous appartient à ce bouddhisme du sud de l'Inde et de Ceylan dont les cérémonies sont dépourvues de luxe. Même l'ana-

gârika Dharmapala a voulu encore simplifier ce culte en n'observant dans le rite que ce qui est essentiel.

Si vous étiez à Ceylan, vous auriez dû faire, ce matin, vos ablutions dans de l'eau parfumée au safran ; mais, à Paris, le prêtre vous exemptera de cette condition, trop imprévue pour vous.

Les personnes qui s'associeront à ses prières devront tenir dans leur main dégantée une fleur sans feuilles, dont elles éviteront de respirer le parfum, réservé à la divinité. Il est nécessaire aussi qu'elles soient à jeun d'alcool. C'est pour cela, d'ailleurs, que nous avons fixé la cérémonie à cette heure matinale, sachant bien qu'on fait plus volontiers son premier déjeuner d'une tasse de thé ou de café au lait que d'un verre d'alcool... Les personnes qui prendront part à l'office se rangeront sur deux files et, en passant devant l'autel, y déposeront les fleurs. Le prêtre recommande que, durant toute la cérémonie, les assistants chassent toute vilaine pensée et ne gardent en leur cœur que des sentiments de bonté.

Et les invités, dévotement, prirent des œillets, qui est la fleur préférée de Bouddha, et accomplirent tous les rites indiqués.

Assurément, je ne puis qu'approuver la vigoureuse protestation de mon confrère M. Arthur Loth.

Il a raison, quand il remarque avec tristesse que nous revenons au paganisme.

Mais ce n'est pas nouveau, malheureusement, et voilà déjà longtemps que les dieux, qui *s'en étaient allés* du temps d'Eudore et de Cymodocé, sont de retour parmi nous.

Oui, les dieux reviennent !

Et, s'ils trouvent le mont de Mars occupé par le Sacré-Cœur de Jésus, ils s'en consolent dans la multiplicité des temples qu'ils ont partout ailleurs, parmi la grande ville, et comme ils n'en ont jamais possédé au temps où l'Olympe florissait.

Où donc Bacchus fut-il plus fêté qu'au fond des cinq cent mille cabarets et cafés de la République ?

Vénus, si répandue qu'elle fût jadis, et malgré les trois pays consacrés à son culte, de Cythère, de Paphos et d'Idalie, n'a jamais reçu plus d'hommages que dans nos théâtres, nos romans, et sur les affiches, elles-mêmes, de nos murs.

L'infâme Priape a ses circulaires, ses prospectus envoyés au sein des familles, sous l'œil bienveillant d'un gouvernement de cochons libres-penseurs, sans que les lois sévissent, sans que les magistrats daignent agir, sans que le Parlement s'émeuve.

Mercure, le dieu des voleurs, a son temple colossal à la Bourse et y rend des oracles, chaque jour.

N'oublions pas la religion nouvelle qui se professe officiellement au Grand-Orient de France, dont les francs-maçons et les athées sont les adeptes, et qui est la religion de ceux qui n'en ont pas.

Oui, oui, les dieux du paganisme sont revenus. Les idoles sont remontées sur leur piédestal.

Et c'est le Christ qui, à son tour, est chassé de la terre française, alors qu'on persécute ses prêtres et qu'on spolie ses serviteurs.

Toutes les religions fausses s'installent librement en plein soleil.

Le juif est en sécurité à la synagogue; le protestant est tranquille en son temple, et les païens se reforment, s'assemblent autour de Bouddha, saluent Confucius, admirent les 84 000 rites de la religion orientale, tandis qu'on se prépare à élever une mosquée dans Paris.

Pendant ce temps-là, une seule religion subit des

entraves, est pourchassée, c'est la religion vraie, c'est le christianisme !

J'admire vraiment les catholiques résignés, qui se rallient à un régime sous lequel se passent de pareilles abominations et de semblables scandales !

DEUX NOUVEAUX DÉLITS

Protestation contre la Marseillaise.

24 septembre 1897.

Nos lecteurs connaissent l'aventure du marquis des Farges, qui, voyageant sur un bateau le long de la côte normande, protesta vivement contre l'exécution de la *Marseillaise* et fut arrêté et incarcéré de la façon la plus brutale.

On ajouta même que M. des Farges, après avoir qualifié la *Marseillaise* de « SALETÉ », aurait parlé de M. Félix Faure avec injures.

Ces deux actes de M. des Farges pouvaient être blâmables aux yeux de quelques-uns.

Mais constituaient-ils un délit caractérisé, prévu, puni par les lois ?

Permettaient-ils l'arrestation ?

Et suffisent-ils à motiver une condamnation?

Voilà un double problème posé devant l'opinion publique et dont nous attendons curieusement la solution.

L'injure à M. Félix Faure, particulièrement, possède une certaine saveur.

Si M. des Farges est poursuivi de ce chef, il pourra faire passer un moment agréable au public, qui remplira le prétoire, en lisant tout ce que les divers journaux ont successivement publié sur le président de la République.

Et il y en a long !

Dans certains, on verra qu'il fut traité de niais et d'imbécile.

Dans beaucoup d'autres, on remarquera que sa propre parenté avec un monsieur condamné aux galères aurait pu lui faire un devoir de ne pas solliciter la plus haute charge de l'État.

Suivant le vieux proverbe souvent cité, il ne faut point monter au mât de cocagne quand on a le derrière sale.

Parce que, d'en bas, on le voit, et chacun le voit.

Tandis que lorsque, modestement, la personne qui a le derrière sale s'assoit, on ne voit rien.

De plus, il est difficile, malgré l'empressement servile d'une magistrature à tout faire, de ressusciter, en faveur d'un ancien tanneur, le crime de LÈSE-MAJESTÉ.

Il y a là un ridicule qu'on n'osera pas affronter, même après l'arrestation de M. des Farges et celle de M. d'Aulan, lors du voyage présidentiel dans le Sud-Est.

Reste, dominant de toute sa hauteur la question de LÈSE-MAJESTÉ, l'autre question, celle de la *Marseillaise*, qui est encore plus grotesque.

Un incident nouveau la met en lumière, au premier plan.

En effet, M. Roger de Felcourt, propriétaire du journal l'*Écho de la Marne*, de Vitry-le-François, s'occupant de l'affaire de M. des Farges, a écrit ce qui suit :

« L'incarcération préventive, pour pareil motif, d'un citoyen aussi paisible, est un procédé contraire au bon sens et à l'équité.

« Quoi qu'il en soit, je félicite sincèrement M. le

marquis des Farges d'avoir ainsi manifesté publiquement son indignation à l'audition de « l'hymne de haine » appelé *la Marseillaise*, et que je n'hésite pas à qualifier avec lui de « saleté », au risque d'être arrêté, moi aussi, par l'ordre du Parquet de Vitry-le-François, si celui-ci veut se couvrir de ridicule comme celui de Pont-l'Évêque. »

Et un journal local, le *Républicain*, croit pouvoir affirmer que des poursuites sont dès maintenant ordonnées contre M. Roger de Felcourt et que *justice sera faite*.

Voilà donc la question bien posée :

La *Marseillaise* est-elle devenue un chant sacré?

Peut-on et doit-on châtier quelqu'un qui proclame que c'est une « SALETÉ » ?

Je ne professe point pour la *Marseillaise* un goût immodéré, quoique son rythme me paraisse enlevant et d'un effet réellement grandiose.

Mais, s'il se trouvait un tribunal républicain assez vil pour créer, après le crime de LÈSE-MAJESTÉ envers un tanneur élu par 104 panamistes, le crime de LÈSE-MARSEILLAISE, ce ne serait pas sans soulever en France une certaine quantité de huées et amener une pluie de trognons de choux et d'œufs couvés.

Dans la *Marseillaise*, en effet, il y a deux choses, la musique et les paroles, — sans compter une troisième, qui a sa valeur dans l'affaire : nous voulons faire allusion à la signification qu'a eue longtemps la *Marseillaise* et qu'elle a encore.

Il y a d'abord la musique.

De celle-ci, rien à dire, sinon qu'elle est belle.

Ensuite il y a les paroles, qu'on s'efforce, et avec raison, de séparer de la musique, car elles sont bru-

tales, sauvages et bêtes, surtout quand on se souvient que les soldats russes étaient parmi *les féroces soldats* dont on demandait que *le sang impur abreuvât les sillons.*

Il y a enfin le symbole passé de cette *Marseillaise.*

Il est ignoble, il est immonde, infâme, sinistre.

Car la *Marseillaise*, jouée depuis, sur l'ordre d'un cardinal, par des religieux, fut importée et vulgarisée par la horde d'assassins venue de Marseille.

Avant de conduire nos soldats à la victoire, elle servit d'orchestre aux égorgeurs, devant la guillotine.

De sorte qu'elle ne s'est pas tout à fait dégagée, jusqu'ici, des souvenirs atroces qu'elle rappelle, d'autant plus que, depuis, les républicains ont éprouvé le besoin maladroit et provocateur d'en faire un chant de parti politique et d'agression sociale.

Mal lavée, mal essuyée, la *Marseillaise* a encore du sang sur ses couplets, et du sang français.

Dans ces conditions, je comprends qu'elle agace et horripile certaines personnes, alors surtout qu'on en abuse et qu'on en fait l'ordinaire musical d'un service public de voyageurs.

Je voudrais bien savoir ce que diraient les républicains si on les obligeait, sur un bateau-mouche, à savourer : *Partant pour la Syrie*, ou bien encore : *Vive Henri IV ! Vive ce Roi vaillant !*

Et j'en ai vu qui s'étaient scandalisés, dans les feuilles officieuses, lorsque Jaurès monta sur une table et entonna la *Carmagnole.*

La vérité est qu'il ne faut pas embêter le public avec de la musique politique, en dehors des fêtes officielles, où on a la liberté de ne pas aller.

Mais la *Marseillaise* forcée, en bateau, en chemin

de fer; la *Marseillaise* obligatoire au restaurant, eh bien, non! mille fois non! et ceux qu'elle exaspère au point de leur arracher le cri : « C'EST UNE SALETÉ! » sont dans le vrai, et je les approuve.

N'empêche que je suis anxieux de voir si le *Républicain* de Vitry-le-François est exactement informé et si le tribunal de cet endroit osera poursuivre M. de Felcourt?

Ce serait bien drôle de constater que la *Marseillaise* est devenue un hymne saint, qu'on ne saurait outrager en vain, alors qu'impunément tout libre penseur peut traiter de « SALETÉ », et le *Veni, Creator*, et l'*Ave, maris Stella*, et le *Te Deum* lui-même, c'est-à-dire les chants qui nous font agenouiller et qui célèbrent la gloire de Dieu.

PAS D'ATHÉES

M. Clémenceau.

26 septembre 1897.

J'ai toujours cru qu'il n'existait pas d'athées intelligents.

Seuls, les imbéciles peuvent nier l'existence d'un Être supérieur, d'un Créateur, d'un Dieu, qui est le commencement et la fin de tout, comme il est la cause de tout.

Ce qui arrive à M. Clemenceau n'est pas de nature à modifier mon appréciation.

Au contraire, et on va pouvoir en juger :

On se rappelle que M. Clemenceau assistait, en nombreuse compagnie, à l'office bouddhique dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Il n'y allait pas en sceptique, en moqueur curieux.

Non.

C'est gravement, sans ironie et sans rire, qu'il a porté à la main l'œillet, fleur sacrée, et qu'il a fait la chaîne symbolique, en tenant le ruban jaune, dont le prêtre de Bouddha joignait les deux extrémités.

Qu'était-il allé faire là, l'ancien député de Montmartre, qui est un homme de haute intelligence et d'infiniment d'esprit ?

Le public s'est posé la question, et la réponse était difficile, vague, lorsque M. Clemenceau, lui-même, avec une courageuse franchise qui est dans ses habitudes, nous l'a dit :

« Est-il rien de plus digne de notre étude attentive que les solutions offertes aux méditations des philosophes par les créateurs des grands mouvements religieux qui ont emporté jadis et agitent encore aujourd'hui l'humanité incertaine? »

Et il a ajouté, pour qu'il n'y eût pas de confusion sur sa pensée franchement spiritualiste :

« Les hauts problèmes que toutes les religions ont la prétention de résoudre sont la gloire et le tourment de l'esprit humain. »

Cette déclaration est très nette.

M. Clemenceau, on le voit, n'est pas un athée.

Il croit à une existence « D'AU-DELA » !

Et, avec une inquiétude qu'il n'essaye même pas de dissimuler, il se penche afin de mieux voir de l'autre côté de cette vie humaine.

Il a foi, ce n'est pas douteux, en une religion.

Mais il ne sait pas encore laquelle est la vraie.

Il la cherche consciencieusement.

Peut-être était-elle au musée Guimet, aux pieds de Bouddha, au milieu du culte mystique du culte embaumé des fleurs?

En tout cas, il y est allé voir, sérieux, grave et recueilli.

Il est possible que, pour cette recherche du « DIEU INCONNU » dont parlait l'apôtre, il erre et longtemps.

Car je soupçonne que Bouddha ne l'aura pas entièrement satisfait ; il est sûr cependant que M. Clemenceau finira dans la peau d'un clérical et d'un croyant.

Il est libre-penseur, je ne le nie pas, mais tellement libre dans ses pensées qu'il hante uniquement le monde spiritualiste et a la franchise de le montrer.

Élevé en un milieu évidemment hostile à la religion

chrétienne, mais avec des instincts de religiosité, M. Clemenceau a pris le chemin le plus long pour arriver à la vérité.

Ce n'est qu'un simple retard.

S'il a débuté par le commencement, c'est-à-dire Bouddha, il suivra fatalement la marche des idées spiritualistes, s'attardera avec Socrate et Platon, se recueillera dans le songe ailé de Scipion, puis, petit à petit, par étapes successives et fatales, arrivera forcément au Christ, c'est-à-dire au but.

D'autres, plus heureux que lui, plus favorisés par la Providence, y seront arrivés directement, en passant tout bonnement par le catéchisme.

Cela ne nous rappelle-t-il pas le hideux Robespierre, qui, après avoir commis tant de meurtres, après s'être baigné dans le sang, après avoir fait toutes les horreurs dont M. Clemenceau est incapable, se réfugia néanmoins dans le sein de l'*Être suprême* et dans le giron de la déesse *Raison* ?

Car il faut une religion, fût-elle fausse et rudimentaire, à tout être intelligent ; il lui faut une croyance, une foi.

La nature humaine répugne complètement à l'absence de toute donnée sur l'avenir éternel.

Ainsi que l'enseigne l'ancienne physique, ELLE A HORREUR DU VIDE.

Le VIDE, c'est l'athéisme.

J'ajouterai, comme petit, bien petit argument à l'appui de ma thèse, quelques lignes prises dans le *Jour*, l'organe du propre beau-frère de M. Henri Rochefort, et qui sont significatives :

J'estime que M. Clemenceau a eu bel et bien raison de protester avec esprit et belle humeur pour la défense de la

libre pensée et le respect de toutes les croyances. Dieu est au-dessus de nos bêtises, de nos misères, et sait à quoi s'en tenir sur les mérites comparés des religions et des sectes. Ne croyez à rien, si vous l'osez ou si vous n'avez pas senti passer sur vous les mystérieuses puissances de l'Infini, *mais laissez-moi prier comme je l'entends et sous la forme que j'ai choisie.*

L'homme *a besoin d'un idéal et d'une foi.* Ne réclamons pas de lui autre chose *et respectons sa liberté.* Dans cet idéal, dans cette foi, il puisera la force de vivre et l'énergie de bien faire. Qui donc fera sortir le vieux monde de ces théories brutales de la lutte pour la vie, qui n'ont été que l'excuse de l'égoïsme féroce et de toute canaillerie?

Saluons donc les religions et les philosophies purificatrices qui ont inspiré à l'homme l'amour de l'homme! C'est là qu'est l'espérance. C'est là qu'est le bonheur futur. Hélas! ces vérités sont si belles et si lumineuses que nul n'ose les discuter à la face du soleil.

Parfait!

Mais alors pourquoi ne me laissez-vous pas « prier comme je l'entends », moi, catholique? Pourquoi fermer mes écoles, persécuter mes prêtres, voler mes enfants pour les élever autrement que je ne veux et piller mes couvents?

Respectez donc NOTRE LIBERTÉ, et, si vous êtes si jaloux de vos droits religieux quand il s'agit de Bouddha, souffrez que nous soyons tout au moins aussi exigeants lorsqu'il s'agit de notre Dieu, du vrai!

ÉDIFICATION

Mort de Mme Carnot.

8 octobre 1898.

La mort de Mme Carnot inspire des réflexions particulières qu'il convient d'émettre.

Loin de nous, certes, l'intention de troubler, sous une forme quelconque, la douleur des siens et de formuler la moindre critique personnelle, à l'égard d'une femme de bien qui n'a eu que le défaut, ordinaire chez beaucoup de bourgeois parvenus, de croire que *c'était arrivé* et de vouloir inconsciemment jouer à la princesse.

On connaît le mot authentique de Mme Carnot, disant à son entourage devant qui elle trônait :

« Il me semble que j'ai toujours occupé cette situation ! »

Son mari mort, Mme Carnot a continué de tenir son rôle de souveraine détrônée.

Mais ce petit ridicule n'enlève rien à sa valeur morale, qui fut d'autant plus grande qu'elle comportait une foi religieuse très accentuée.

Et, si la mort l'a surprise, l'a empêchée de recevoir les derniers secours de la religion, ses restes mortels ont légitimement profité de l'appareil chrétien, en tout ce qu'il a d'imposant et de solennel.

Les journaux nous ont dit que le corps avait reposé dans une chapelle ardente, veillé par des religieuses, et le crucifix entre les mains jointes.

Puis nous avons appris qu'au milieu d'un grand concours de clergé le cercueil avait été déposé provisoirement dans les caveaux de la Madeleine, et que les obsèques avaient eu le caractère le plus touchant.

Rien à reprendre à tout cela, tellement c'est naturel chez une chrétienne.

De même, nous ne pouvons qu'approuver grandement Mme et Mlle Faure d'aller chaque dimanche à la messe en leur église paroissiale de Saint-Philippe du Roule, quand elles n'assistent pas au saint sacrifice dans leur chapelle princière de l'Élysée.

Ce spectacle de pratiques religieuses, chez les femmes de nos présidents, est assurément ce qu'il y a de plus édifiant, surtout sous un gouvernement dont la conduite est entre les mains des juifs et des francs-maçons.

Mais il met en évidence une étrange contradiction, qui fait le sujet même de notre glose.

Je n'ai pas le droit, c'est certain, de scruter la conscience de Mme Carnot ni celle de Mmes Faure.

Il y aurait là, de ma part, quelque chose d'incorrect et de peu convenable.

Seulement ne m'est-il pas permis de me demander quelle singulière religion est donc celle de ces femmes qui tolèrent que leurs maris prennent la responsabilité d'abominables persécutions contre l'Église et contre Dieu ?

Jamais, à moins d'y être obligés par des cérémonies officielles, jamais ni Carnot, ni Félix Faure, n'entrèrent dans une église et ne firent la moindre allusion à la Providence, quand ils eurent l'occasion de prendre la parole devant la foule.

C'est avec leur approbation publique, sous l'aval de leur signature, que furent prises toutes les mesures qui chassèrent Dieu de l'école, de l'hôpital, du régiment, de partout où il était chez lui, en France, interdirent les processions, violèrent les sanctuaires, mirent les biens des congrégations au pillage et laïcisèrent la vieille nation chrétienne, qui s'enorgueillissait de se dire la *fille aînée de l'Église*.

Du temps de sainte Élisabeth de Hongrie, quand les princes étaient encore barbares et pouvaient sévir cruellement contre leurs épouses secrètement chrétiennes, je comprends qu'elles fussent tenues à une grande réserve.

Et Dieu même, pour les mettre à l'abri d'investigations menaçantes, dut changer en roses des vivres qu'elles portaient aux pauvres dans les plis de leur robe.

Mais, de notre temps, on est plus civilisé.

Mme Carnot, que le *Figaro* appelle *une sainte femme*, aurait pu sans inconvénient, ce me semble, et Mme Faure pourrait de son côté, tenir à leurs maris le langage suivant :

« — Je comprends que vous preniez plaisir à être président de la République, et à moi-même il ne déplait pas de succéder à Blanche de Castille et à Marie-Antoinette. C'est une fortune inouïe pour vous, médiocre petit ingénieur qui n'avez jamais fait qu'un pont et qui avez eu le désagrément de le voir s'écrouler, et pour vous tanneur et racleur de cuirs de votre état. Mais tous ces honneurs, si imprévus qu'ils soient, ne me compensent pas le sacrilège d'une persecution contre ma religion et contre mon Dieu. Vous vous faites les instigateurs et les complices des plus abomi-

nables attentats. Comme chrétiennes, nous ne voulons pas, nous ne devons pas le tolérer et l'encourager par notre présence, par notre silence. »

Voilà quel eût été le langage de femmes vraiment « saintes », vraiment religieuses, vraiment sincères en leurs croyances.

Et nous sommes convaincu que dans des petits ménages bourgeois du genre de ceux de M. Carnot, de M. Félix Faure, les femmes, loin de tenir un rôle secondaire, effacé, discret, sont, au contraire, les maîtresses dominantes.

Carnot et Félix Faure font tout ce que veulent leurs femmes.

C'est l'usage, dans leur monde, plus que partout ailleurs.

Il n'est pas douteux que ce ne soient tout de même de drôles de chrétiennes que ces chrétiennes qui continuent d'entourer de leurs épanchements conjugaux, des maris qui se conduisent plus mal et plus lâchement vis-à-vis de la religion, que les derniers empereurs de Rome, qui avaient, eux du moins, l'excuse d'une préférence pour le paganisme.

Le premier, le suprême devoir de l'épouse chrétienne, est d'exercer sur son mari une influence décisive et de lui imposer le respect de sa foi.

Or Mme Carnot ne l'a jamais osé, pas plus que Mme Faure.

Pendant que leurs maris encourageaient et excitaient les sectaires, se disaient ou se faisaient francs-maçons, et méprisaient publiquement la religion qu'elles avaient la prétention d'observer, elles donnaient la contre-partie, comme pour établir une

cote mal taillée, un compromis entre Dieu et le Diable.

Il y a, bien sûr, diverses façons de se conduire en bon chrétien.

Mais je reconnais que cette façon-là est certainement la moins gênante et la plus commode.

LE DANGER DE DEMAIN

Le stage scolaire.

23 novembre 1898.

Nous avons souvent demandé aux renégats monarchistes qui s'intitulent RALLIÉS ce que leur apostasie leur a rapporté au point de vue d'une extension des libertés religieuses ?

Depuis qu'ils ont abandonné leurs Princes et passé l'arme à gauche, sous le prétexte de désarmer la République franc-maçonne et de s'attirer un meilleur traitement pour leurs croyances, ils n'ont réussi qu'à provoquer un redoublement de persécutions.

Les laïcisations poursuivent leurs cours infernal et ne s'arrêteront que faute de combattants, lorsqu'il n'y aura plus d'écoles catholiques ; les fabriques sont tombées aux mains des adversaires haineux, et une campagne acharnée, féroce, se dessine partout, dans la presse et dans les assemblées élues, contre l'enseignement congréganiste.

Il s'agit purement et simplement de détruire, d'abolir l'unique liberté dont ce siècle ait le droit d'être fier : la liberté de l'enseignement.

C'est l'affaire Dreyfus qui nous vaut ce nouvel attentat.

Les juifs, aidés par leurs alliés les *intellectuels* internationalistes, ont compris, et c'était la vérité d'ailleurs, que l'armée et la religion sont deux choses connexes et qu'il est malaisé de séparer.

Qui ne croit pas en Dieu, qui n'a pas la Foi dans une existence future et extrahumaine, ne renonce pas volontiers aux jouissances matérielles de la vie et refuse de mourir, que ce soit pour la patrie ou pour un autre idéal.

Seul, donne sa vie avec joie, avec une abnégation fière, celui qui croit que derrière la pierre tombale il y a mieux que le néant, et qui sait que Dieu peut le récompenser des sacrifices qui ont échappé à la reconnaissance de ses concitoyens.

Frapper la foi chrétienne, c'est donc frapper l'armée.

Et le meilleur moyen de supprimer le soldat, c'est de supprimer Dieu.

Les juifs et les *intellectuels* athées s'en rendent parfaitement compte.

De là leur nouvelle croisade, qui s'annonce enragée.

C'est le conseil général de la Seine qui a ouvert le feu.

On a vu qu'il a voté, et à une majorité considérable, la suppression de la loi Falloux, qui proclama la liberté de l'enseignement.

La presse continue la lutte, et bientôt le Parlement sera saisi.

Le Sénat, qui passe pour être une assemblée modérée, a déjà nommé une commission officieuse qui s'en occupe dans les traditions haineuses de Jules Ferry.

En supprimant la loi Falloux, on jette bas, d'un coup, tout l'enseignement libre.

Comment, en effet, l'enseignement libre pourrait-il subsister et se défendre, du moment qu'un séjour de trois, quatre années dans les écoles de l'Université

serait exigé, pour l'admission à une carrière quelconque ?

C'est la bourse ou la vie, comme au coin d'un bois.

Naturellement, les familles les plus sincèrement catholiques seront obligées de s'abstenir de confier leurs enfants aux établissements libres, sous peine d'en faire des parias, repoussés de toutes les professions, exclus de toutes les carrières.

Une telle mesure est donc l'anéantissement de l'enseignement libre, c'est-à-dire de l'enseignement chrétien.

Cet enseignement, admirablement dirigé, en est arrivé à inspirer une terreur folle aux sectaires de l'athéisme républicain.

Eux qui ne rêvent que la déchristianisation de la France redoutaient déjà le retour prochain, général, à la foi de nos pères, à cette foi qui fit la patrie si grande, si puissante, durant tant de siècles !

Ils voyaient les élèves catholiques, par leur travail, par leur mérite, parvenir au premier rang partout.

Ils en ont conclu aussitôt que l'avenir devient menaçant et que le catholicisme envahit tout.

Rien n'est pourtant moins exact.

Les élèves de l'enseignement libre, malheureusement, sont encore loin de former la majorité dans le recrutement des grandes écoles.

Quant à l'enseignement secondaire, le nombre des bacheliers est à peu près le même des deux côtés.

Mais, d'après une récente statistique, on trouve que sur **230** jeunes gens admis à l'Ecole polytechnique **192** sortent de l'Université et **38** seulement des écoles congréganistes.

A Saint-Cyr, la proportion est de **130** élèves des écoles libres, contre **398** des écoles universitaires.

A l'École navale, les écoles congréganistes obtiennent **25** admissions contre **45** à l'Université.

On le voit, le péril n'est pas aussi grand pour l'Université qu'on veut l'insinuer.

Le fût-il cependant, qu'est-ce que cela prouverait?

Cela prouverait tout bonnement que l'enseignement de l'Université est inférieur à l'enseignement libre.

Et, dans ces conditions, qu'ordonnerait le bon sens?

Que commanderait le patriotisme?

Qu'exigerait l'intérêt bien compris du pays?

Tout cela ordonnerait, commanderait, exigerait qu'on améliorât l'Université et qu'on la rendît capable de mieux faire et de ne pas se laisser dépasser.

Car enfin, en toute chose, intellectuelle ou matérielle, n'est-ce pas la liberté, n'est-ce pas la concurrence qui stimulent et réalisent le progrès?

Parce que le boulanger voisin fait mieux le pain que vous, parce qu'il attire la foule des clients par la supériorité de ses produits, de sa fabrication, par son bon marché, l'idée vous viendrait, criminellement saugrenue, férocement bête, de supprimer ce boulanger! Et à seule fin de pouvoir, en toute sécurité, écouler des produits inférieurs, des produits mauvais et voler les consommateurs!

C'est inouï, c'est insensé, et c'est ainsi!

Uniquement à cause de la supériorité de l'enseignement libre, on entend le détruire.

S'il faisait moins bien, on le laisserait subsister.

Il y a là un outrage à la *liberté*.

Mais c'est la revanche de l'*égalité*, de l'égalité stupide, celle qui veut qu'aucune tête ne dépasse, l'égalité dans la médiocrité, dans la crasse, dans la routine, qui est l'idéal de la République.

Ne me dites pas que la destruction de la liberté, en matière d'enseignement, est un danger imaginaire.

Il faudrait, pour nier le péril, ne pas fréquenter les couloirs du Parlement, se boucher les oreilles et fermer les yeux.

Et, ne l'oubliez pas, les républicains, divisés entre eux par tant de choses, se rencontrent et s'unissent toujours contre le catholicisme.

C'est le vrai, le seul terrain de la concentration républicaine.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

18 décembre 1898.

Dans le débat soulevé par les scélérates propositions des délégués de la franc-maçonnerie, M. le président du conseil, voulant ménager la chèvre et le chou, est venu parler de la véritable solution qui serait, a-t-il dit, une loi sur les associations.

Or il ne faudrait pas que les catholiques se méprissent sur la signification d'une pareille loi, qui, très probablement, serait encore plus atroce que les atroces propositions de ces hyènes ayant noms Levraud et Rabier.

Car la loi en question, la loi que M. Charles Dupuy a semblé promettre, se ressentirait singulièrement de sa nouvelle attitude, caractérisée par le port du fusil sur l'épaule gauche.

Ce ne serait pas une loi SUR les associations, mais bien une loi CONTRE les associations.

Oh ! non pas contre toutes les associations ! Seraient certainement respectées et, au besoin, subventionnées, celles qui ont le don de plaire à la République, depuis les Loges maçonniques jusqu'à la société des BENI-BOUFFE-TOUJOURS, qui se révéla, on s'en souvient, aux obsèques de Victor Hugo, et qui reste comme la caractéristique et l'idéal d'une association vraiment républicaine.

Quant aux associations qui s'inspirent de l'idée chrétienne et se placent sous l'invocation de Dieu, celles-là

seraient l'objet des mesures les plus draconiennes.

C'est, d'ailleurs, toujours la même chose.

Et, alors que les processions sont interdites, on autorise les indécentes et ignobles cavalcades du carnaval.

Telle est la façon d'appliquer la liberté sous le régime républicain, que les honnêtes gens en sont privés et que la crapule seule en peut jouir.

La future loi sur les associations ne saurait manquer d'être fidèle à ce principe, si nous nous reportons au projet que nous n'avons pas oublié et qui fut élaboré par cette affreuse petite fripouille de Goblet, que le mépris tardif des électeurs a rendu, récemment, à la vie privée.

Ce projet était un chef-d'œuvre d'infamie cynique et débordante.

Vous allez en juger :

L'article premier affirmait la liberté absolue d'association.

C'était beau, splendide, comme début.

Mais les autres articles se hâtaient de reprendre, en détail, tout ce que l'article premier semblait promettre.

C'est-à-dire que la liberté d'association était ABSOLUE pour tout le monde, excepté pour les associations religieuses.

En effet, l'article 3 était ainsi conçu :

Art. 3. — Les associations dont les membres se proposent de vivre en commun, et particulièrement les congrégations, sont tenues préalablement à en faire la déclaration à l'autorité administrative, savoir : au préfet de police à Paris, au préfet dans les chefs-lieux de département où l'association a son siège ou une succursale.

La déclaration fera connaître l'état civil, les domiciles et qualités des membres de l'association, son objet et ses statuts...

Le préfet pourra toujours, par lui-même ou par ses délégués, inspecter les lieux dans lesquels ces associations sont établies.

Elles pourront toujours être dissoutes par un décret rendu en conseil des ministres.

On le voit, les couvents de Trappistes ou de religieuses carmélites étaient soumis à la surveillance de la police, au même titre que les bouges les plus mal famés, et sous la même forme que les maisons de tolérance.

C'est immonde.

Les articles 4 et 5 imposaient les conditions aux associations existantes et prescrivaient les pénalités et la dissolution en cas de contravention à la loi.

Mais le chef-d'œuvre de la proposition inventée par l'ignoble Goblet, par ce nain malfaisant, cet avorton haineux de tout ce qui est grand se trouvait dans l'article 6, dont voici les dispositions :

Les associations prévues aux articles qui précèdent ne peuvent, en outre des revenus appartenant aux membres qui les composent, recueillir que des souscriptions et les cotisations annuelles de leurs membres.

Elles ne peuvent acquérir de valeurs mobilières ou immobilières, ni sous leur nom, ni par personnes interposées. Elles sont incapables de recevoir des libéralités de quelque nature qu'elles soient, et à quelque titre que ce soit, par donation ou par testament, ou déguisées sous la forme de contrats à titre onéreux.

Elles ne peuvent faire partie directement ou indirectement, ni par personnes interposées, d'aucune société civile ou commerciale.

Le seul projet de loi qui ait été mis sur le papier, et visant les associations, le voilà dans toute sa hideur !

Et c'est à ce projet, fatalement, qu'on en reviendra, puisqu'il a été exhumé et repris.

C'est même à l'occasion de ce projet de loi, repris par M. Gras, qu'une grande commission vient d'être nommée, où, hélas! par suite de leurs négligences et de leurs habitudes d'absence, les modérés et les libéraux sont en minorité.

La loi promise par M. le président du Conseil et qui réglera la question des associations, s'inspirera fatalement du projet sectaire et abominable de M. Goblet, et aura, si elle aboutit, pour effet naturel de détruire tous les couvents de France, de disperser les religieux et les religieuses, en les mettant brutalement sur le pavé, du soir au lendemain, et en traitant comme des malfaiteurs, comme des bandes de brigands, les nobles créatures qui se sont assemblées pour prier dans la solitude et le silence et offrir à Dieu leurs vertus, sainte rançon des innombrables vices de l'humanité.

Interdiction de toute liberté, de la liberté de la prière, de la liberté de l'isolement, de la liberté de l'enseignement, et augmentation quotidienne des débits de vins et liqueurs, des assommoirs infects, des cafés, des horribles bastringues et tripots, où l'on perd son argent, sa santé, et quelquefois son honneur !

Voilà comment la République comprend la liberté ! Voilà comment elle admet l'association !

Aussi trouvons-nous tout naturel le brutal commentaire que la *Lanterne* donnait des paroles prononcées, l'autre jour, à la Chambre et dans le même débat, par son directeur, mon collègue Millerand :

Millerand ne méconnaît pas qu'il faut prendre des mesures qui directement touchent à l'éducation ; mais n'a-

t-il pas raison de dire que l'arme risque encore de ne pas porter si elle ne vise pas plus haut ?

Pour que s'ouvre une école, un pensionnat clérical, il faut un immeuble, une congrégation qui le possède.

Une loi sur les associations ne pourrait-elle pas, du même coup, préparer la séparation de l'Église et de l'État, mettre un terme à l'accaparement de la fortune publique par les congrégations et faucher les institutions cléricales d'enseignement ?

Est-ce à cela que pensait M. Dupuy quand il se ralliait à l'idée émise par notre ami Millerand ?

C'est probable, très probable.

Et, à un moment donné, vous verrez les Ribot et les Dupuy jeter les congrégations aux gueules franc-maçonnes, comme on jette un os à un chien pour l'apaiser et l'empêcher de vous sauter aux jambes.

Car la concentration républicaine s'est toujours faite et se fera toujours aux dépens du christianisme et dans le blasphème contre Dieu.

A PROPOS D'UNE SOUSCRIPTION

Pour la veuve du colonel Henry.

27 décembre 1898.

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante, à l'occasion de la souscription ouverte dans la *Libre Parole* au profit de la veuve et de l'enfant du colonel Henry :

. . . . . .

Notre honorable correspondant a raison. Je n'ai pas du tout l'intention de cacher les motifs qui m'ont empêché de m'associer à la souscription dont l'initiative a été prise par un journal ami, et qui dépasse cent dix mille francs en ce moment, promettant d'aller plus haut encore.

J'en causais même l'autre jour avec Drumont, et je lui annonçais ma formelle résolution d'expliquer mon abstention.

J'attendais, pour cela, que la souscription fût sur le point d'être close ; car, s'il ne m'a pas convenu d'y prendre part, il ne me convenait pas davantage de la contrarier.

C'eût été un acte de mauvais camarade.

S'il m'arrive parfois de ne pas penser comme la *Libre Parole*, je ne saurais oublier que, dans toutes les circonstances où les questions de liberté, de religion, de patrie, se posent devant l'opinion, l'*Autorité* et la *Libre Parole* marchent côte à côte, en frère d'armes qui s'estiment, qui s'aiment et qui combattent ensemble.

Cela dit, je résume mon opinion en deux mots :

Le colonel Henry ne m'inspire aucune sympathie.

Car il m'est impossible d'accorder ma sympathie à un faussaire et à un suicidé.

Comme citoyen, je proclame que le faux est un crime, QUEL QUE SOIT ce faux et fût-il commis sous les apparences les plus excusables.

Comme catholique, je me détourne de l'homme qui se tue et n'a pas le courage de réparer et d'expier sa faute.

Je pourrais m'en tenir à ces quelques paroles claires et nettes.

Mais je veux insister et compléter ma pensée, en la donnant tout entière.

Il faut vraiment que l'affaire Dreyfus ait détraqué le sens moral en France et l'ait oblitéré à un point prodigieux, pour qu'il se rencontre des gens honnêtes, — et il y en a beaucoup, hélas ! — qui non seulement excusent Henry, mais l'approuvent.

Jamais l'intention la plus louable ne justifie un crime !

Je n'ignore pas, — et je m'expliquais à ce sujet, hier encore, avec un ancien ministre de la Guerre, — qu'Henry a cru bien faire en masquant, par une pièce fabriquée, les pièces du dossier secret qu'on ne pouvait produire.

Il était absolument convaincu de la culpabilité de Dreyfus et se croyait certain d'en avoir les preuves.

Or, ces preuves, il était interdit de les donner toutes.

C'est alors qu'il a voulu résumer en une pièce FAUSSE, qu'il supposait décisive, péremptoire, ce qu'il avait vu dans le dossier complet, les pièces VRAIES, dont la sécurité nationale défendait la publication.

Le but était honorable.

Le moyen employé ne l'était pas.

C'était de l'inconscience pure — et à laquelle arriveront les plus probes officiers, si par malheur on persiste à leur imposer un service de police et d'espionnage qui jure avec le caractère français.

Le crime d'Henry comporte des circonstances atténuantes, mais doit tomber sous la condamnation impitoyable, sous l'universelle réprobation.

Non, je n'admets pas les crimes bien intentionnés.

Cette catégorie nouvelle ne saurait figurer que dans une morale devenue immorale.

Et, en fait de principes, je suis un intransigeant.

D'ailleurs, ce n'est pas pour le colonel Henry, pour sa réhabilitation impossible et son apologie indécente, que la *Libre Parole* a ouvert la souscription sur laquelle on appelle mes explications.

C'est pour sa veuve et son enfant, et dans des conditions spéciales, très particulières, anormales.

Si je reconnais, en effet, que la situation de cette veuve et de cet orphelin est digne d'intérêt, je ferai observer que les veuves et les orphelins des officiers tombés au champ d'honneur méritent au moins autant de sollicitude. De même les veuves et orphelins de ces pauvres ouvriers écrasés la semaine dernière, les veuves et orphelins des mineurs brûlés par le grisou et des marins naufragés.

Être la femme et l'enfant d'un faussaire ne constitue pas des titres supérieurs, s'ils en constituent d'égaux.

Mais il s'est produit un incident qui a créé un courant inattendu.

En des circonstances ordinaires, la *Libre Parole* n'eût pas réuni cinq cents francs en faveur de la famille Henry.

Il a fallu, pour amener cette manifestation réellement grandiose et émouvante, qu'un lâche et misérable, un bandit, que Joseph Reinach enfin, éprouvât le besoin d'insulter le mort et de vouer à l'infamie la femme et l'enfant.

Profitant de ce que Henry avait commis une faute impardonnable et n'était plus là pour se défendre, Reinach l'a accusé d'être le vrai vendu, le véritable traître, alors que ce malheureux n'avait commis le crime du faux que par un patriotisme déréglé jusqu'à la folie !

C'était trop !

Et, avec une habileté à laquelle je rends hommage, la *Libre Parole* a lancé la souscription.

On s'y est rué, non point POUR Henry, mais CONTRE Reinach, les juifs et les *sans-patrie.*

Il n'est donc pas vrai que les souscripteurs, comme l'osent affirmer les juifs et les *sans-patrie*, aient entendu approuver un crime et honorer un faux.

Non, ils ont entendu profiter d'une occasion de flétrir par une démonstration imposante, et l'ignominie de Reinach et l'infamie de ses complices, dans leur œuvre antipatriotique.

Je ne blâme pas la souscription ainsi comprise.

Mais, ayant eu le soin jaloux, à propos de cette horrible affaire Dreyfus, de ne jamais tomber dans les exagérations et les excès d'appréciation, il ne m'a pas convenu de faire fléchir les principes, même par dégoût, même par mépris de Reinach, et en faveur apparente d'un faussaire et d'un suicidé.

LE GRAND VOYAGE

Mort de Francisque Sarcey.

18 mai 1899.

Francisque Sarcey vient de mourir, enlevé en quelques heures par une de ces congestions pulmonaires qui rendent si redoutable le printemps glacial que nous traversons.

Il est, d'ailleurs, surprenant qu'il ait pu atteindre, en pleine sève physique et intellectuelle, les soixante-onze ans portés si allègrement, avec une existence aussi régulièrement déréglée.

Sarcey allait au théâtre tous les soirs, quelque temps qu'il fît, et je ne connais pas de plus mortel danger pour un homme âgé que les chauds et froids qui sont la conséquence de la soirée théâtrale.

Jamais couché avant deux heures du matin, il se dépensait, par-dessus le marché, en un travail excessif.

L'article quotidien, j'en sais des nouvelles, est déjà un rude labeur quand on a sa nuit complète.

Sarcey, lui, brûlait la chandelle par les deux bouts.

Il travaillait trop et ne dormait pas assez.

Tout autre que lui eût succombé rapidement à un pareil métier.

Quoiqu'il fût robuste comme un vieux tronc de chêne, dont il avait l'aspect hirsute, c'est miracle qu'il ait pu tenir si longtemps, avec le surmenage qui était devenu sa vie ordinaire.

Je l'ai beaucoup connu, toujours connu, depuis mes débuts dans la presse.

Par un singulier hasard, je le remplaçai comme locataire de ce fameux petit hôtel de la rue de Boulogne, aujourd'hui la rue Ballu, où il habitait en compagnie d'Edmond About.

Avant eux, Alexandre Dumas fils y demeurait.

Et on connaît la fameuse phrase de Dumas père, dînant chez son fils, dans le minuscule jardinet qui fit plus tard mes délices, et disant : « Alexandre, ouvre donc la porte du salon pour donner de l'air au jardin ! »

Dumas est mort.

About et Sarcey sont morts.

Je reste le survivant de ce coin littéraire.

Sarcey fut un brave homme, un honnête homme, dans toute l'acception du mot, d'un esprit pondéré, avec un goût très sûr, s'il manquait parfois de distinction.

Il a eu la bonne fortune de mourir vieux, sans avoir connu la vieillesse.

Néanmoins sa mort, vu les circonstances qui l'entouraient, est navrante, par la faute des siens, de ceux qui l'aimaient, c'est certain, mais qui l'aimaient d'une singulière façon.

Les journaux racontent, en effet, qu'on lui a laissé ignorer l'état grave où il se trouvait, et qu'on lui lisait les petits articles spécialement publiés à l'intention de le rassurer.

Et il est mort, ne sachant pas qu'il était en danger de mourir.

J'avoue que ce récit, s'il est exact, comme il y a lieu malheureusement de le croire, a le don d'exciter mon étonnement et mon indignation.

Je ne connais rien de plus coupable, chez des parents, chez des amis, que de dissimuler à qui l'on aime sa situation désespérée.

A moins que ce ne soit un lâche et qu'il ait donné des instructions spéciales afin de tromper une invincible poltronnerie?

Je n'ignore pas que Sarcey péchait par une grande sécherese du côté religieux.

Il subissait, bourgeois arriéré, l'influence d'un voltairianisme bien passé de mode.

Car, aujourd'hui, il n'y a plus de moyenne entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, entre la franc-maçonnerie athée et le catholicisme.

Et Sarcey flottait entre les deux, avec une tendance libérale qui lui avait déjà fait perdre beaucoup de sa première incroyance.

Étant donnée sa belle intelligence, qui sait si, au moment suprême, il n'eût pas franchi le pas qui ramène à Dieu les égarés d'un jour?

Combien en avons-nous vu qui, demeurés indifférents tant que la santé les entretenait dans la sécurité, firent un brusque retour en face de l'éternité s'ouvrant devant eux!

On pouvait l'espérer également pour Sarcey, car jeudi dernier, le jour même où il tomba malade, il assistait à la première communion d'un de ses enfants.

Et il faudrait n'avoir jamais eu d'enfants ou n'avoir jamais assisté à leur première communion, pour ignorer combien cela remue les entrailles des plus endurcies.

Sarcey, s'il avait été un athée convaincu, n'eût pas permis à son enfant de communier.

S'il l'a permis, c'est qu'il n'était pas tellement réfrac-

taire à la foi, c'est qu'il y avait, chez lui, au moins cette hésitation, ce doute, cette inquiétude secrète et inconsciente, qui font que souvent reviennent aux lèvres du vieillard, malgré lui, sur le lit d'agonie, les prières épelées jadis par ses lèvres d'enfant.

En tout cas, pourquoi céler à un homme qui fut fort et vaillant durant sa vie que l'heure a sonné de régler les comptes, de fermer le livre et de se préparer au grand voyage?

D'autant que, menacé d'une redoutable infirmité, Sarcey, naturellement, était allé se faire soigner et guérir chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Là, il avait vu, il avait compris et, dès ce jour, avait désarmé.

Faisons une comparaison banale, mais saisissante :

Eût-on osé, je le demande, lui déclarer, il y a quelque temps, à l'improviste : « Il faut que vous partiez dans cinq minutes pour l'Amérique; mais, afin de ne pas vous ennuyer, nous ne vous avons rien dit, nous n'avons rien préparé. Partez, tel que vous êtes, sans votre malle faite, sans argent peut-être, sans avoir embrassé ceux que vous aimez et qui sont dehors. Et votre voyage durera vingt, trente ans! »

Non, personne de son entourage n'eût eu l'atroce courage de lui parler ainsi et de l'obliger à une aussi cruelle alternative.

Et ce sont les mêmes gens qui le laissent s'en aller à jamais, pour plus loin qu'aucun endroit ici-bas, et sans qu'il ait pu se reconnaître, s'en douter, prendre ses dispositions dernières, régler ses comptes avec Dieu, donner le dernier baiser?

En vérité, de pareilles responsabilités m'épouvantent, et j'estime que c'est aimer singulièrement les gens que de cacher soigneusement à leurs yeux l'abîme dans lequel ils vont sauter, et d'où ils ne reviendront pas!

S'il me fallait choisir, à une telle mort, furtive, obscure, sans grandeur morale, indigne de l'homme bon, généreux et vibrant que fut Sarcey; à cette mort dont on a voilé, par une piété coupable, tout l'appareil solennel, je préférerais le trépas du condamné qui regarde en face le peloton d'exécution, les yeux non bandés, et qui, après s'être agenouillé et avoir murmuré une courte prière, commande le feu.

Car la peur de la mort, que ce soit sur le champ de bataille, ou sur le lit de souffrance, c'est, je le répète, de la lâcheté.

Et c'est mal aimer les gens que de les exposer à une éternité de peines, pour leur avoir épargné quelques secondes de légitime angoisse, mais d'une angoisse salutaire et réparatrice.

P.-S. — Cet article était écrit, composé, quand, aux dernières nouvelles des journaux, je lis qu'au chevet du lit où repose ce pauvre Sarcey : *trois crucifix sont posés, sur une table est de l'eau bénite et un rameau de buis; à droite et à gauche, brûlent des cierges* ».

Quelle confirmation plus lamentable de ce que je viens de dire?

Et pensez-vous qu'il n'eût pas mieux valu moins d'appareil religieux, APRÈS, quand il est trop tard, et une pensée vigilante, prévoyante, appelant le prêtre et permettant au moribond un retour vers Dieu?

ASSOCIATIONS ET CONGRÉGATIONS

31 octobre 1899.

Les catholiques naïfs, pour ne pas dire imbéciles, qui se sont ralliés à la République, avec l'espoir d'obtenir d'elle la liberté de leur conscience, de leur culte et de leur organisation spirituelle, auraient grandement tort d'espérer que la loi sur les associations, que le cabinet prépare et doit prochainement déposer sur le bureau du Parlement, sera autre chose qu'une loi d'ostracisme et de persécution contre les congrégations religieuses.

On ne s'y occupera des associations que pour établir nettement, — et mensongèrement, d'ailleurs, — qu'il n'y a aucun rapport, aucun, entre ce qu'on appelle les ASSOCIATIONS et ce qu'on nomme les CONGRÉGATIONS.

Et, s'il faut en croire les journaux de la faction franc-maçonne, on irait jusqu'à proclamer que la *congrégation* est tout le contraire de l'*association*.

D'où la conclusion formelle, qui en découle naturellement, à savoir que la liberté doit être accordée, pleine et entière, aux *associations* et refusée impitoyablement aux *congrégations*.

La loi qu'on attend n'est donc pas une loi SUR toutes les *associations*, mais CONTRE certaines associations.

Le raisonnement qui mène à ce résultat de haine est d'un merveilleux cynisme.

Le voici, tel que le comprend cet énergumène à froid qu'est mon collègue M. Viviani, et tel qu'il doit apparaître au gouvernement :

Il y a trois choses, nous dit-il, qui distinguent la *congrégation* de l'*association*.

Ce sont les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Alors que l'*association* est un groupement humain, pour la défense d'intérêts communs, dont la règle intérieure dépend de la loi générale du pays et où chaque membre, apportant son initiative et sa force, va chercher un secours dans la solidarité sans rien abandonner de sa liberté, la *congrégation*, elle, n'a qu'un but négatif.

Ainsi, poursuit M. Viviani, le triple vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté est contraire, à lui seul, à toute idée d'association.

Le vœu de chasteté empêche la création de la famille.

Le vœu d'obéissance amène à s'incliner devant le Pape, souverain étranger.

Le vœu de pauvreté conduit à ne jamais travailler, à ne rien produire, au parasitisme.

Voilà pourquoi, s'écrie M. Viviani, il faut détruire les congrégations et faire fleurir toutes les autres associations!

De pareils arguments ont de quoi vous effarer. On se demande si l'on n'a pas affaire à un de ces farceurs macabres, à un de ces pince-sans-rire, qui font, de l'épatement des gens équilibrés et raisonnables, une carrière et une spécialité ?

Car enfin, en ce qui concerne le vœu de chasteté, il nous semblait qu'il n'y avait pas que les moines et les

religieux qui se tinssent en dehors du mariage, et que l'amour du célibat était pratiqué par une foule de civils?

La conclusion de M. Viviani devrait être le mariage obligatoire et la taxation de chaque mariage à un certain nombre d'enfants, sous peine d'amende.

Quant au vœu d'obéissance, il devrait, pour être mieux combattu par les socialistes du calibre de M. Viviani, avoir comme sanction naturelle l'abolition de la domesticité humaine.

Je m'estime, en effet, moins atteint dans ma dignité d'homme parce que j'obéis, en qualité de chrétien, à la direction spirituelle du Saint-Père, que le citoyen français condamné à cirer les bottes de M. Viviani et à vider son vase de nuit.

Car le socialisme de M. Viviani ne va pas jusqu'à faire son service lui-même et à épargner la dignité d'un citoyen, en l'affranchissant de tout servage.

Quant au vœu de pauvreté, il est incontestable que ce ne fut pas le vœu formé par les panamistes et les dreyfusards, amis de M. Viviani, ni par M. Viviani, personnellement, qui prêche le socialisme aux autres et s'offre une indemnité parlementaire de neuf mille francs, sans compter ce qui lui rapporte la direction de la *Lanterne*.

S'il est pourtant un être au monde qui devrait faire vœu de pauvreté, c'est le député socialiste, tant que le peuple sera pauvre.

Je ne relèverai pas, — car c'est indigne de la discussion, — l'accusation de fainéantise, de parasitisme, lancée ignominieusement contre les congrégations, qui tiennent tête à l'Université par le talent, comme la Compagnie de Jésus, les Barnabites, les Frères de la Doctrine chrétienne; qui sont l'honneur

de l'éloquence sacrée, ou qui, comme les Trappistes d'Algérie, silencieusement, ne s'arrêtant que pour mourir, défrichent des contrées inhabitables et rendues par eux à l'agriculture.

Tout le monde n'est pas obligé, comme preuve de notoire occupation, d'écrire à la *Lanterne* ou d'intervenir dans les grèves.

Si les congréganistes ne travaillaient pas, — et ils travaillent certes plus que M. Viviani, — ils pourraient encore se réclamer de l'exemple de beaucoup de députés et de sénateurs, sans parler de tous ceux qui s'intitulent rentiers et vivent d'une fortune qu'ils n'ont pas personnellement gagnée.

C'est-à-dire que le raisonnement de M. Viviani et de ses amis les communards, les francs-maçons et les juifs, serait bête à manger du foin, s'il n'était haineux à rendre jaloux un chien enragé.

LE DROIT DE L'ENFANT

A un enseignement neutre.

14 novembre 1902.

Par ce temps d'insanités, il faut pourtant accorder un rang d'insanité particulière aux résolutions prises à un Congrès qui vient de tenir ses séances à Paris, sous le nom de *Congrès des Jeunesses laïques.*

Cette réunion, en fait de *jeunesses*, paraît avoir été présidée par des barbons quelque peu mûrs et ayant fils d'argent au menton.

Une cinquantaine de délégués, ce qui est plutôt modeste, représentaient les groupes de Paris et de la province.

La grande question à l'ordre du jour était naturellement celle du *droit de l'enfant et la liberté de l'enseignement.*

De nombreux discours, plus bêtes les uns que les autres, ont été prononcés, et l'assemblée a voté la résolution suivante, que nous avons le devoir de discuter en quelques mots, car il y a des stupidités qu'il est malsain de laisser circuler impunément, pour cette raison qu'elles finissent trop souvent, si ridicules qu'elles soient, par creuser un sillon dans la crédulité publique.

Les parents et la société doivent respecter dans l'enfant les droits de la personne humaine et lui assurer l'éducation normale et rationnelle.

« La prétendue liberté d'enseigner ne saurait être

assimilée à la liberté de communiquer la pensée par la parole et par la presse.

« Ce n'est ni une liberté publique, ni un droit national. *C'est une fiction*, grâce à laquelle on limite ou l'on supprime la liberté naissante de l'enfant.

« Cette liberté de l'enfant *ne peut être respectée, sauvegardée et cultivée que par un enseignement exclusivement laïque.*

« De là résultent, pour les États, l'obligation morale et la nécessité politique d'ériger l'enseignement en service public exclusif. »

Il y a positivement, à Charenton et autres asiles d'aliénés, bien des malades qui ont donné moins de preuves de déséquilibre que ces gens-là.

Ce qu'ils appellent *les droits de la personne humaine*, chez l'enfant, n'a jamais existé en aucune société civilisée, si d'aventure on vient à le séparer des devoirs des parents.

Et les devoirs de ceux-ci consistent à munir l'enfant, à l'armer de pied en cap, pour les combats de la vie, physiquement et moralement.

Physiquement, en lui fournissant la nourriture du corps, qu'il est incapable de se procurer, durant de nombreuses années, et la nourriture de l'âme, qu'il n'est pas plus en état de trouver seul.

Si la théorie de ces fumistes du Congrès des Jeunesses laïques était vraie pour l'enseignement religieux, elle serait vraie pour tout enseignement.

En ce cas, il faudrait attendre, avant d'habiller l'enfant, de savoir s'il n'aime pas mieux aller nu, avec des anneaux dans le nez.

Car enfin il peut, un jour ou l'autre, préférer la vie

sauvage et dédaigner la vie que l'on s'accorde à trouver civilisée.

Il faudrait ne pas l'astreindre à manger du bœuf et du mouton, alors que certaines peuplades préfèrent la chair humaine.

Mais, avant tout, il devrait être interdit de l'inscrire comme citoyen français, sans le consulter, et de lui donner une éducation nationale, alors qu'il serait heureux, un jour, d'être plutôt Anglais, Allemand ou Russe.

Si vous ne voulez pas qu'on le couche sur le registre du baptême, pourquoi le couchez-vous, sans son assentiment, sur le registre de l'état civil ?

D'autant que la qualité de catholique malgré lui ne saurait jamais lui causer grand dommage, puisque tant de gens, comme Waldeck, Trouillot, Combes, s'en sont débarrassés à la façon d'une guenille qui gêne, tandis que la qualité de citoyen français lui vaudra, qu'il le veuille ou non, les multiples désagréments et charges de la loi militaire.

La liberté naissante de l'enfant doit être respectée scrupuleusement en tout ou être formellement niée.

Et cet état de neutralité expectante, durant lequel l'enfant arrive à sa majorité, au moment où il peut choisir librement, doit être « RESPECTÉ », je le répète, dans des conditions de telle rigueur qu'il n'ait à regretter, un jour, ni un goût qu'on lui a donné, ni une éducation qu'on lui a imposée, ni une nationalité qui ne saurait lui convenir.

Il faut aller jusque-là, c'est-à-dire jusqu'à l'idiot, si l'on veut être logique.

Quant aux pères de famille, avec les principes des farceurs du Congrès des Jeunesses laïques, ils perdent

tous leurs titres sacrés; ils sont découronnés de leur royauté du foyer.

Défense leur est faite de réaliser le plus doux des rêves, le rêve sur lequel repose la famille entière, celui de faire de ses enfants les continuateurs d'une idée, les défenseurs d'une opinion; de leur léguer l'héritage moral, autrement précieux que l'héritage matériel; de parachever chez l'enfant cette ressemblance intellectuelle dont le père est plus fier que la ressemblance physique.

On pourra léguer, à l'enfant, la maison où il est né, mais on ne pourra pas lui passer, quand la main du père défaille, le drapeau pour lequel tous les aïeux ont combattu.

Et, sous prétexte d'une neutralité stricte, on laissera l'enfant sans défense contre la propagande menteuse ou criminelle du premier scélérat venu, qui exploitera les naïvetés, les candeurs de l'adolescent parvenu à sa majorité et tenu imprudemment, follement, en dehors de tout ce qui constitue la vie sociale.

S'il doit attendre sa majorité pour se choisir une religion, il doit également l'attendre pour choisir sa patrie, les lois qui lui plaisent, le climat sous lequel il entend vivre, les mœurs qui lui sembleront les plus faciles.

L'enfant que l'on veut soustraire au sceau divin ne saurait, sans subir un attentat, être soumis au sceau humain.

Je ne vois guère que le Jardin d'acclimatation qui pourrait convenir à ce genre d'éducation, et encore, car l'acclimatation, c'est l'oubli du respect que l'on doit à la liberté des animaux!

Quant au père de famille, déchu de ses droits,

affranchi de ses devoirs, il doit, ainsi que la mère, se borner au rôle de couveuse artificielle.

Je vous le demande encore, croyez-vous que les farceurs qui discutent sérieusement tout cela et en infestent l'opinion ne seraient pas beaucoup mieux à leur place dans une maison de santé, avec la camisole qui met les fous hors d'état de nuire ?

L'ÉDUCATION

19 avril 1903.

Au cours de la récente discussion du budget de l'Instruction publique, le président de la commission du budget a prononcé cette phrase que nous avions notée dans le compte rendu officiel, pour la relever quand nous en aurions le loisir :

« Je puis dire qu'une des faiblesses reprochées à tort à l'Université, c'est *l'absence d'éducation* dans les internats. Si vous voulez éviter jusqu'à l'apparence même de ce reproche, il faut assurer aux maîtres répétiteurs un traitement meilleur que le traitement actuel. »

Il s'agissait d'améliorer la situation des maîtres répétiteurs dans les lycées et les collèges.

Nous ne verrions aucun inconvénient, bien sûr, à relever le traitement de ces braves gens, dont la situation est et reste précaire.

Comme l'indiquait M. Perrot, directeur de l'École normale supérieure, au cours de la dernière Enquête, ce sont surtout des fils d'ouvriers, de paysans, des fils d'instituteurs, et qui arrivent à l'École après avoir fait, grâce aux bourses, leurs études complètes.

Ils sont pressés de gagner quelque chose.

Et la carrière universitaire est celle où l'on peut le plus rapidement se mettre à l'abri du besoin.

Mais, si l'on y rencontre vite le strict nécessaire, le

logement, la nourriture, la carrière est longue à parcourir et médiocrement fructueuse.

C'est le petit nombre qui parvient à conquérir les chaires de faculté, en traversant, avec résignation et quelque dédain, les lycées et les collèges.

Pourtant, si la capacité n'est pas le même chez tous ces normaliens, l'origine est à peu près similaire.

Ils partent d'en bas, et l'exception, M. Perrot le signale également, ce sont les jeunes gens de famille et de fortune entrant dans l'Université.

L'instruction y est donc.

Mais l'éducation n'y est pas, ne peut pas y être.

D'où voulez-vous qu'elle sorte ?

Voilà pourquoi, n'en déplaise à M. le président de la commission du budget, les maîtres de l'Université manquent d'éducation, et, manquant d'éducation eux-mêmes, il ne leur est pas possible de la donner aux élèves. *Nemo dat quod non habet.*

C'est ce que fait judicieusement observer M. A. Leroy-Beaulieu dans l'Enquête, quand il dit : « Les professeurs et les maîtres d'étude offrent toutes garanties au point de vue de l'enseignement et de l'instruction ; mais peut-être n'en offrent-ils pas toujours autant au point de vue de l'éducation. »

Donc, le manque d'éducation, dans l'Université, est un fait notoire, indiscutable, et l'affirmation de M. le président de la commission du budget est d'autant plus téméraire qu'après avoir dit que c'était *à tort* qu'on reprochait « L'ABSENCE D'ÉDUCATION » dans les internats, il éprouve le besoin de déclarer qu'il faut, pour y remédier, améliorer le traitement des maîtres répétiteurs.

Il ne serait pas nécessaire de les payer plus cher

s'ils présentaient d'ores et déjà toute la qualité requise et désirable.

Et, si l'on parle d'augmenter leur traitement, c'est évidemment en vue d'obtenir un recrutement meilleur, opéré dans un milieu social un peu plus relevé.

Car vous auriez beau doubler, tripler, décupler le traitement d'un homme mal élevé, cela ne saurait modifier son éducation.

Les fils de la démocratie ouvrière ou rurale, qui fournissent presque exclusivement le contingent universitaire, manquent d'éducation, par cette bonne raison qu'ils ne l'ont rencontrée nulle part sur leur chemin.

Il est donc indispensable de leur infuser du sang nouveau, un peu de bourgeoisie, un peu d'aristocratie, les classes supérieures de la société ayant, comme dit Renan, des *supériorités naturelles*.

Ces *supériorités naturelles*, c'est la distinction, l'élévation des idées, la délicatesse, le savoir-vivre, c'est ce que la famille cultive et ce que l'école ignore.

En un mot, l'éducation doit être, chez les maîtres, *préalable* ; car, si on doit l'attendre du frottement de la vie, elle ne vient jamais.

C'est là, chacun le reconnaît, le côté faible de l'Université.

A de rares et très honorables exceptions près, on y est mal élevé.

Et l'enseignement s'en ressent d'une façon cruelle.

Combien de fois n'avez-vous pas entendu prononcer cet aphorisme : *Il faut que le lycée supplée la famille.*

Évidemment, il le faudrait.

C'est dans cet ordre d'idées que M. Lavisse, au cours d'une conférence à la Sorbonne, en 1901, disait,

en parlant du futur collège de Normandie : « La vie de famille sera la grande nouveauté des nouveaux collèges. Par elle se fera l'éducation *directe et personnelle*... L'éducation s'ensuivra, *la vraie*, *la directe*, celle qui embrasse tout l'enfant. »

Si M. Lavisse, qui est une des gloires de l'Université, parle ainsi de l'éducation de l'*avenir*, c'est assurément que l'éducation du *passé* et du *présent* n'offre aucune de ces qualités et de ces vertus.

A l'heure présente, l'Université, loin d'être le prolongement de la famille, en est au contraire la négation.

La raison en est bien simple.

Admettons, en effet, par pure politesse ou par hypothèse, que les maîtres de l'Université soient tous des gens d'éducation parfaite, exagérés jusqu'au *snobisme*, raffinés en tout : à quel moment pourront-ils donc communiquer cette précieuse éducation aux élèves?

Ils ne vivent pas avec eux.

Ils se tiennent à l'écart de ces jeunes gens, comme si leur dignité les attachait au rivage.

Le maître d'étude surveille son étude; le professeur fait sa classe, et, tournant le dos aux élèves, quand la besogne est finie, ils s'en vont, n'ayant plus aucun rapport avec les enfants.

C'était là, au contraire, l'excellence de l'enseignement congréganiste, sa supériorité sur l'enseignement universitaire.

Tous les parents qui voulaient une bonne éducation pour leurs enfants les envoyaient de préférence dans les maisons religieuses.

De là, cette jalousie féroce de l'Université, ou du

moins d'un trop grand nombre d'universitaires — pas tous, je le reconnais, car il s'y trouve aussi des esprits élevés, larges, libéraux ; — de là, cette haine qui s'est terminée par la proscription actuelle.

Et comment l'éducation n'aurait-elle pas été incomparablement supérieure dans les écoles de l'enseignement libre ?

D'abord le recrutement social y était plus élevé.

Parmi les religieux, nombreux sont les hommes de la bourgeoisie et de l'aristocratie.

Ceux-là apportaient leur éducation native.

Pour les enfants, ils continuaient *la famille*, dont ils avaient toutes les traditions en dépôt.

Et le moindre prêtre issu des basses classes, des classes ouvrières, avait sur l'universitaire, pris au hasard, cette supériorité acquise de la vocation sacerdotale.

L'obéissance, la réserve, la décence, la politesse l'animent et le vivifient.

Le bon prêtre, le vrai prêtre, c'est tout cela réuni.

Par conséquent, le personnel de l'enseignement libre était un personnel possédant complètement, absolument, l'éducation.

Et, la possédant, il pouvait la répandre autour de lui.

Mais ce n'est pas tout.

Le système de l'enseignement libre, bien différent en cela du système de l'enseignement universitaire, consistait en une vie commune du maître et des élèves.

L'étude finie, la classe terminée, le maître suivait l'élève à la récréation, au réfectoire, au dortoir, partout.

Et c'est ainsi que l'éducation se gagnait, comme elle se gagne seulement, non point par des cours ou des

conférences de pure et froide théorie, mais par le contact perpétuel et fécond.

L'enseignement libre est mortellement atteint.

C'est l'éducation française, l'antique politesse française, la légendaire urbanité, celle qui saluait à Fontenoy les fusils anglais et qui s'étendait sur le monde entier, par les rayons du *Roi-Soleil*, l'éducation nationale, en un mot, laquelle nous mit à la tête des peuples civilisés et leur donna le ton, c'est cette éducation qui menace de disparaître et de mourir avec l'enseignement libre.

Car autant vaudrait demander des pommes à un chêne que l'éducation à l'Université.

Chaque arbre ne peut produire que son fruit.

EXPROPRIATION DE L'ENFANT

14 novembre 1903.

La partie qui se joue au Parlement, à l'heure qu'il est, sous le nom et le prétexte de la loi Falloux, est une des plus graves de l'humanité sociale.

C'est la question de savoir à qui appartient l'enfant, si c'est à la famille ou à l'État.

Elle était à sa place, et encore ! dans le monde païen, du temps de Lycurgue, alors que rien n'était défini et que l'époque n'avait aucune prétention au progrès, à la liberté, à l'émancipation de l'être.

Le seul fait de la poser aujourd'hui est une monstruosité dont la honte jaillit à la face de la troisième République.

Vainement, aux yeux de la foule, les philosophes de la démogagie s'efforceront de démontrer que l'enfant appartient à cet individu fictif et vague qui s'appelle l'État.

Le bon sens populaire répondra que l'enfant est à qui l'a fait, c'est-à-dire à son père.

Pour que l'État eût sur lui quelques droits, il faudrait qu'il eût pris l'enfant des mains de la sage-femme, l'eût allaité, élevé dans une pouponnière, après l'avoir au besoin soumis à une couveuse, et eût eu soin de lui faire connaître ni son origine, ni par conséquent son père et sa mère.

Mais, en admettant même que l'enfant soit né *sous un chou*, comme on le raconte aux autres enfants, cette

mainmise de l'État sur lui ne constituerait pas moins un vol.

L'État n'a pas plus le droit, plutôt moins, de s'emparer de l'enfant dès la naissance que de s'emparer du poulet qui vient d'éclore dans ma basse-cour, ou du poulain, du veau, qui augmente mon étable.

Et, s'il est une propriété mille fois sacrée, c'est celle assurément dont les titres sont inscrits en nos veines, puisque l'enfant est notre sang.

Autant vaudrait reconnaître à l'État la faculté de nous couper un membre.

Car l'enfant est notre propriété aussi inséparable que celle d'un bras ou d'une jambe.

S'emparer de l'enfant, contre la volonté du père, constitue une amputation, une expropriation, un vol, je le répète, et le plus infâme des vols, le plus odieux des attentats.

Que s'il est reconnu, — et nul être équilibré ne saurait le contester, — s'il est reconnu que l'enfant est bien et dûment la propriété du père de famille, que devient le prétendu droit de l'État de diriger et d'influencer son éducation ?

Le droit d'éduquer ne saurait être séparé du droit de propriété.

Ils vont de pair et sont le complément, la conséquence naturelle l'un de l'autre.

Mon poulain étant exclusivement à moi, c'est moi qui le dresse.

Et on pourrait trouver étrange que, sans ma permission, un officier de remonte vînt le chercher pour lui apprendre, malgré moi, une voltige quelconque, fût-ce la science de jouer aux dominos ou de désigner avec une patte la personne la plus amoureuse de la

société, ainsi que cela se pratique dans les cirques.

De même pour mon veau, que moi seul ai le privilège de dresser à la charrue.

De même pour mon chien, dont, à mon gré, je fais un chien de garde, de berger ou de chasse, lui enseignant avec le collier de force, qui, pour les chiens, est l'équivalent de l'Université, les éléments de ce baccalauréat particulier qui s'appelle le rapport du gibier.

Donc l'État me laisserait tranquille, à l'occasion de l'éducation variée de tous ces produits qui sont ma propriété incontestée ; ne me troublerait pas davantage dans ma fantaisie de culture ou d'aménagement ; je pourrais librement faire courir le lierre et la vigne vierge le long des murs, la vigne aux chasselas dorés, les pommiers et les pêchers contre les espaliers ; il me serait permis de mettre, à mon gré, sur ma terre, de l'orge, de l'avoine ou des betteraves, — et le sang de mes veines, le fruit des entrailles de ma femme, mon enfant, en un mot, échapperait à ma direction pour passer sous la direction indéterminée de l'État !

Ce n'est pas seulement criminel, c'est idiot.

Mais c'est surtout criminel, car enfin quels sont ici-bas la joie, le bonheur, l'avantage de la famille ?

C'est pour le père de famille de pouvoir s'écrier avec le poète : *Omnis non moriar* : « Je ne mourrai pas tout entier ! »

Le fils, c'est la continuation du père, son prolongement, ainsi que le rameau nouveau pour l'arbre.

Et, si l'enfant, à sa naissance, fait battre joyeusement le cœur du père, lorsque la mère, pâle et souriante, peut lui dire : « Vois ! il te ressemble ! » que pèse cette simple ressemblance physique, si douce pourtant, à

côté de la ressemblance morale, lorsque d'aventure l'enfant donne au père cette joie immense, la plus intense des joies humaines, de s'assimiler ses idées, ses principes, ses croyances ?

Que signifient mon héritage matériel, précieux pourtant, ma fortune, mes biens, dont la loi protège la translation, à côté de l'héritage moral, intellectuel, que je veux laisser à ceux qui sont mes héritiers naturels et que je souhaite ardemment avoir aussi comme successeurs ?

Le père qui voit son fils le *continuer*, poursuivre son œuvre, ne disparaît pas quand il meurt ; il s'endort joyeux et revit dans l'enfant.

Et c'est cet héritage moral qu'on voudrait me ravir, en même temps que l'on prévoit des lois sociales qui s'empareront aussi de l'héritage matériel ?

De mes enfants, à moi catholique, à moi monarchiste, vous voudriez faire des bandits athées et républicains, de la canaille comme vous-mêmes ?

Malgré mes véhémentes protestations, vous apprendriez à mon fils à trahir son Dieu, son Prince, et à hurler une *Carmagnole* quelconque pendant vos soûleries révolutionnaires ?

Pires que les Bohémiens qui guettaient l'enfant au bord des routes, vous auriez la prétention d'enlever mon fils, de le mettre dans votre infecte roulotte universitaire et d'en faire un saltimbanque, comme vous ?

Prenez notre fortune, nos biens, nos prés, nos vignes, nos maisons, notre bétail, puisque prendre est votre raison d'être et puisque vous ne sauriez être républicains sans être voleurs ; mais je vous défends, moi, père de famille, de poser votre main sale et crochue

sur la chair de ma chair, sur mes enfants, de changer, de souiller, d'infecter leur âme, de la rendre puante comme la vôtre !

D'ailleurs, il n'y a pas de raison, si vous vous emparez de mes fils, pour ne pas vous approprier également mes filles et les fourrer dans ces bazars que vous appelez des lycées, lesquels sont l'antichambre de la prison Saint-Lazare.

Car enfin, votre droit, votre fameux droit, vous autorise tout autant à prendre ma fille et à en faire la gourgandine qui, à votre sens, doit être l'idéal de la femme ?

Et alors ce serait à vous à lui choisir un époux, car tous ces attentats s'enchaînent et se commandent.

J'ignore ce qui sortira définitivement de ce débat parlementaire, qui n'a pour objet que l'expropriation de l'enfant. Mais ce que je vois, c'est que, dans l'opinion publique de la vieille et honnête France, de semblables forfaits ne peuvent qu'étendre la haine et le dégoût qu'inspire, à tout être respectable, une république désormais effrayante et exécrée.

C'est autant de gagné.

Car nos enfants, après tout, nous saurons les défendre, et vous en serez pour la scélératesse et l'ignorance de la tentative !

CONTRE LE DUEL

20 novembre 1903.

Sous ce titre, la *Petite République* socialiste publie un excellent article de M. Henri Turot, qui ne se considérera pas, je l'espère, comme compromis par l'adhésion que je suis heureux de lui apporter.

Prenant occasion du duel sanglant qui vient d'avoir lieu, mon confrère dit des choses parfaites.

Il reconnaît, avec tous les gens raisonnables ou assagis, que le duel est un préjugé, une absurdité, et que, la plupart du temps, au lieu de consacrer la justice d'une cause, il en consacre l'iniquité.

Souvent c'est l'offensé qui succombe.

Pas plus aujourd'hui qu'autrefois, Dieu ne se sert de ce moyen barbare pour prononcer son *jugement*.

Mais, si tout le monde est d'accord sur la barbarie du duel, on l'est également sur la très grande difficulté qu'il y a à le déraciner de nos mœurs.

D'autres peuples, de qui la vaillance et l'honneur ne sauraient être mis en doute et ne sont pas inférieurs à ces mêmes qualités chez nous, se sont affranchis de ce préjugé.

L'Anglais ne se bat pas ; l'Américain, l'Allemand, le Russe se battent rarement.

Le duel semble appartenir tout particulièrement à la race latine et y a exercé d'effroyables ravages.

Aujourd'hui encore, il sévit plus fort que jamais, sans que le ridicule ait pu l'atteindre.

Il est d'usage, en effet, dans un certain monde, qui se croit le vrai monde, de se battre pour les causes les plus futiles.

Ces duels qui ne sont point commandés par l'honneur le plus susceptible n'ont d'autre but que la réclame malsaine.

Et ils ont lieu dans des conditions grotesques.

Si c'est à l'épée, les deux adversaires ne visent que la main ou le bras et s'y attachent avec une persistance qui parfois dure plus d'une heure.

D'avance, on est décidé à ne se faire qu'une piqûre.

Si c'est au pistolet, on s'arrange de façon que les balles soient échangées *sans résultat*.

Tout cela, pour que les journaux publient des procès-verbaux qui fassent quelque bruit au milieu des restaurants de nuit et des bars, et pour que les témoins et les médecins y trouvent leur mise en relief.

Ces rencontres, et il faut les compter par centaines, eussent suffi à supprimer le duel en l'avilissant, et plus efficacement que des édits rigoureux, si malheureusement, de temps à autre, n'en survenait un dont les suites sont funestes, et qui vient rendre au duel l'aspect dramatique, alors qu'il tournait au comique.

Oui, le duel est idiot, sauvage.

Mais comment s'en débarrasser?

Toute la question est là.

Il est des gens qui proposent des lois sévères.

Ce sont des imbéciles.

Jamais une loi sévère, même implacable et atroce, — l'histoire est là qui nous renseigne, — ne détruira le duel.

Ce sera, au contraire, de l'huile sur le feu.

On y verra un double danger qui consacrera le

courage, et on se fera une obligation de le braver.

J'ajouterai que je ne crois pas possible d'abolir complètement le duel dans notre pays, et cela non pas à cause des traditions de la race, mais en raison de l'insuffisance des lois qui devraient protéger notre honheur et ne le protègent que d'une manière dérisoire.

Ainsi, par exemple, l'outrage à la femme, votre femme, votre sœur, votre mère ;

L'impertinence personnelle qui consisterait à vous regarder d'une certaine façon, à vous rire au nez, à vous coudoyer, à vous marcher sur le pied, à vous cracher dessus, à vous jeter un gant, à vous traiter d'insolent, de goujat, même de lâche.

Toutes ces provocations-là, vous me le concéderez, sont intolérables, et j'admirerais qui les pourrait supporter patiemment, sans bondir.

Eh bien ! essayez donc de vous adresser à la loi, afin d'en obtenir réparation !

On ne vous accordera d'abord que le tribunal de simple police, qui, à lui seul, constitue une juridiction banale, et le plus que vous obtiendrez, pour avoir été mortellement offensé, ne dépassera pas quelques francs d'amende.

Laver son honneur à ce prix-là, c'est vraiment trop bon marché.

Ce qui contribue, surtout chez les Anglais, à rendre le duel inutile, c'est la formidable sévérité des lois, en ce qui concerne la protection de l'honneur individuel.

Dans les pays de race saxonne, la femme n'a pas besoin d'être défendue. Chacun la respecte. Et pourtant ces pays n'ont aucune prétention à la chevalerie.

Tandis que chez nous, peuple de prétendus paladins,

pas une femme ne peut se risquer dans la rue sans avoir à se dépêtrer d'entreprises grossières de la part des hommes.

Non, l'honneur en ce qu'il a de délicat, de raffiné, d'honorable, si je puis m'exprimer ainsi, n'est pas à l'abri en France. Les lois ne le couvrent pas.

Et c'est ce qui incite à se faire justice soi-même.

La persistance du duel, chez nous, vient de cette insuffisance de la législation.

Du reste, avec la susceptibilité qui caractérise notre race, il est presque impossible de clore certaines querelles d'ordre intime, sans recourir au duel, toute autre solution pouvant entraîner mille inconvénients.

Mon confrère M. Turot me semble abonder dans cet ordre d'idées, qui est le mien depuis de longues années, si je comprends bien sa pensée.

Aussi, et c'est la partie très intéressante de son article, il se demande s'il est possible de créer cette juridiction qui manque?

Et il ajoute logiquement ces réflexions que j'ai grande satisfaction à reproduire, car je crois qu'elles répondent au sentiment universel :

« Or, voici que de tous côtés on fait effort pour éviter les conflits entre les peuples, pour mettre fin aux duels sanguinaires entre nations civilisées. Pour répondre à cette propagande pacificatrice, on préconise l'arbitrage, et on peut constater avec une joie confiante que la Cour suprême de la Haye commence à être autre chose qu'une juridiction purement nominale.

« Est-il donc si difficile de créer, pour les simples citoyens, quelque chose d'analogue à ce qui commence à fonctionner pour les États, et ces amis de la paix qui réussissent déjà à faire prévaloir leur généreuse

pensée contre les divagations des militaristes forcenés seraient-ils impuissants à hâter la disparition d'une coutume barbare?

« A l'heure où nous espérons faire taire à tout jamais les gueules grondantes des canons, faut-il désespérer de faire rentrer au fourreau les épées des combats singuliers? Non certes, et si difficile que soit la tâche, il importe de ne point s'y dérober.

« La solution est sans doute dans la création de cette juridiction à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

« Mais je n'ai pas la prétention d'en indiquer la formation et le fonctionnement, surtout dans un article hâtif, et je me borne à former des vœux pour que tous les amis de la paix entre les peuples envisagent le problème, s'efforcent de le résoudre et travaillent à faire la paix entre les hommes. »

Cette juridiction spéciale, c'est tout simplement les tribunaux d'honneur, d'arbitrage, l'ancien tribunal des maréchaux, qu'avait si ingénieusement inventé la monarchie.

D'ailleurs l'idée n'est point tombée.

De nos jours, un prince de la famille royale, Alphonse de Bourbon, en Autriche, secondé, en France, par le noble et éminent comte du Bourg, a entrepris une campagne admirable contre le duel, cela avec un succès vraiment inattendu, prodigieux.

De toutes parts, les adhésions ont afflué.

Et un tribunal d'honneur, dans lequel on m'a fait la courtoisie de m'inscrire, est venu consacrer cette *Ligue contre le duel*.

Seulement il m'est toujours apparu qu'un unique tribunal d'honneur, si bien composé qu'il soit, peut être l'objet de jalousies et d'hostilités.

Il faudrait multiplier ce genre de tribunaux et les adapter à toutes les classes, à toutes les carrières, à toutes les professions.

Déjà, grâce au zèle des colonels, le duel a à peu près disparu de l'armée.

Il faudrait un tribunal d'honneur pour la presse, pour elle surtout, pour le Parlement, le barreau, le monde sportif, le monde mondain, le commerce, l'industrie, comme il y a un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes.

Devant ces syndicats seraient portées toutes les affaires qui pourraient leur être utilement déférées.

Je ne dis pas que cela suffirait à abolir le duel complètement.

En tout cas, cela le rendrait plus rare, et ce serait autant de gagné pour le bon sens, la justice et la religion, qu'il outrage.

C'EST GRANDE PITIÉ

Affaires Adelsward et Mulac.

15 décembre 1903.

Après l'affaire A., l'affaire M. !

Deux jeunes gens, tous deux d'excellente famille, riches, auxquels l'on n'a épargné ni les soins, ni les gâteries, — les gâteries surtout, — beaux garçons élégants, intelligents, qui semblaient avoir tout ce qu'il fallait, plus qu'il ne fallait, pour vivre heureux, honorés et combler leurs familles, de joie et de fierté !

Et tous les deux finissant, l'un dans la boue, l'autre dans le sang !

Pauvres parents !

Enfants maudits !

Pauvres enfants, pourtant !

Les enfants !

C'est si doux, si bon, si délicieux, de voir pousser, grandir, se développer ces petits êtres, nés de vous, sur qui, dès le berceau, vous vous penchez attendris, anxieux, cherchant tout ce qui peut s'y éveiller de bon, et d'honnête !

Pendant des mois, des années, on est là, comme le vigneron, comme le jardinier, sarclant les mauvaises herbes, taillant pour les belles pousses, les pousses à fruit, et pâlissant de crainte quand la maladie menace et, plus tard, quand les passions commencent à gronder.

Quelle vieille et toujours neuve chanson que cette

chanson du père, qui me monte du cœur aux lèvres, chanson dont le premier couplet se chanta au sortir du Paradis perdu, et dont le dernier ne s'éteindra qu'avec le dernier homme, quand l'heure sera révolue, devant Dieu, pour notre planète refroidie !

Celui qui n'a pas eu d'enfant ne sait pas, ne comprendra jamais ce que c'est qu'un cœur de père.

Ce sont des choses qui ne se devinent pas.

Il faut les avoir senties.

Il faut s'être oublié, toute l'existence durant, afin de mieux pouvoir songer aux enfants. Il faut avoir travaillé, peiné, avec cette joie intérieure, qui réchauffe comme le plus merveilleux cordial, de se dire : « C'est pour lui, c'est pour eux ! »

Le bonheur qu'on n'a pas eu soi-même, on le veut procurer à l'enfant, avec un soin jaloux, presque farouche, et, au risque de s'ensanglanter les mains, on écarte tous les cailloux de leur chemin, toutes les épines qui peuvent leur barrer le passage.

C'est une telle joie de leur épargner les difficultés, les ennuis, les déboires qu'on a eus, de leur rendre facile et riant ce voyage de la vie qui, pour quelques-uns, fut si âpre !

Et comme on admire et on envie les petits oiseaux du bon Dieu, qui, par instinct, font leurs nids avec les plus soyeuses de leurs plumes arrachées ?

Aussi il y a entre tous les pères une solidarité.

Ce qui frappe l'un a un écho douloureux en l'âme de tous.

Et quel est le deuil d'enfant que nous n'avons pas involontairement porté, alors même que le petit trépassé nous était totalement étranger ?

C'est ce que je me disais, triste et songeur, en lisant

les détails de cet affreux drame de Marseille, où le fils d'un magistrat, d'un vice-président de tribunal, est accusé, déjà convaincu, de complicité dans un assassinat.

Et quel crime !

Il n'y a même pas, là, l'excuse ou plutôt l'explication du crime passionnel, où l'on voit rouge, où la folie d'un instant vous aveugle, où le bras se lève, frappe du poignard, presse la détente, puis retombe, comme accablé, sous le remords hâtif.

L'amour y était pourtant, l'amour qui épure si souvent même ce qui est impur.

Et cela n'a pas suffi pour préserver ce malheureux du plus lâche des attentats, de l'attentat froid, livide, réfléchi, que commet l'empoisonneur.

Tuer, tuer sur l'heure, quand le sang bouillonne, sous la jalousie bestiale, encore !

Parfois l'autre a le temps ou le moyen de se garer.

Mais le poison dans la nourriture, dans la boisson, dans le remède, dans le remède surtout, et avec l'accompagnement du sourire, l'encouragement de la parole amie, l'apparence du dévouement attentionné, c'est le plus abominable des forfaits.

Et à vingt-trois ans ! à l'âge de toutes les générosités, de toutes les chevaleries, de toutes les illusions héroïques?

Puis, quelle terrifiante révélation pour ce père, vieux magistrat, élevé par une carrière implacable, où l'on n'admet guère l'excuse, où les circonstances atténuantes doivent être imposées par le jury, plus humain et moins endurci ; quelle stupéfiante révélation, pour cet homme qui a fait toute sa carrière dans les fautes, les vices, les crimes d'autrui ; qui, fatalement, se croit d'une espèce différente et meilleure, puisqu'il juge, a

toujours jugé, ne s'occupe qu'à juger; quel réveil atroce, cette culpabilité de son fils, que lui apportent, dossier horrible, les collègues habitués à lui porter les dossiers des autres !

Certes, je ne saurais admettre que le magistrat, surtout de notre temps, où la magistrature a tellement baissé, s'est tellement ravalée, souvent au-dessous de ceux-là même qu'elle est appelée à flétrir, — je ne saurais admettre que le magistrat soit plus sensible que quiconque à la découverte soudaine de l'infamie d'un fils.

Mais il y a dans le malheur qui lui arrive, — et en raison de ses redoutables fonctions sociales, — quelque chose de particulièrement poignant.

Je plains cet homme, j'ai de lui, de son infortune, de son accablement, grande, grande pitié !

Comme j'ai eu pitié de cette femme dont le fils, dès les premiers pas, quand l'avenir s'ouvrait devant lui, clair et empourpré telle une aube de printemps, a tout de suite déserté l'honneur ; le fils que l'art crapuleux de la décadence romaine a ensorcelé ; que les plaisirs contre nature ont assoiffé, à leurs sources empoisonnées, fétides.

Pauvre père ! pauvre mère ! malheureux enfants, plus malheureux encore que coupables, quelque énorme que soit leur culpabilité !

Car, enfin, à l'amour du Père et de la Mère, que je chantais tout à l'heure, avec la poésie qui est dans tous les cœurs de père, j'oppose, — il le faut, — le devoir, qui trop fréquemment n'a pas été rempli.

Vous l'avez aimé, adoré, l'enfant !

C'est bien.

Vous lui avez tout donné, tout prodigué !

C'est bien.

Vous consentiriez à souffrir, à mourir pour lui !

C'est bien.

Mais, dans votre amour, dans votre sollicitude, avez-vous toujours pensé à ce qui doit dominer et diriger l'amour paternel et maternel, à l'enseignement austère du devoir !

L'avez-vous toujours préservé de la tentation du mal, qui assiège sa puberté après avoir troublé son enfance !

De crainte de lui déplaire, n'avez-vous pas hésité devant la réprimande impitoyable et reculé devant le châtiment mérité?

En un mot, n'avez-vous pas le remords de l'avoir laissé trop tôt marcher à travers les fondrières et au milieu des abîmes, sans les lisières qui guident, soutiennent et retiennent?

A cette mère éplorée,à ce père éperdu, ne pourrait-on pas demander s'ils n'ont rien à se reprocher et si leur amour fut toujours prévoyant et préservateur?

Car il n'y a pas que les maladies du corps. Il y a également celles de l'esprit et celles de l'âme : de l'esprit qui, lui aussi, a ses déviations ; de l'âme, qui a ses déformations.

Et, si vous n'êtes pas attentifs, vous qui aimez, sévères, parce que vous aimez, à quoi sert une sollicitude qui se change en faiblesse et qui perd l'enfant au lieu de le sauver?

Oui, de notre temps, rien n'est négligé pour l'instruction.

On prodigue les lettres et les sciences.

L'enfant, intellectuellement, s'étiole sous une abondance qui étouffe, au lieu de nourrir.

Mais l'éducation, qu'en fait-on? où est-elle?

Avec la suppression de ces Maisons religieuses où, du moins, elle s'était réfugiée, que va-t-elle devenir, l'éducation?

« Je ne leur ai rien appris, — a dit A.., en parlant de ses dégoûtants complices, élèves des collèges ; — ils en savaient autant que moi. »

Et c'est vrai!

Le niveau y est à la hauteur du ruisseau.

Mais où les parents assument leur part effrayante de responsabilité, c'est, je le répète, dans la liberté qu'on accorde follement, sans la doser, et trop tôt, aux jeunes gens du siècle.

A peine bacheliers, ils se croient des hommes, et vantards, fanfarons de vices qu'ils n'ont pas encore, pour étaler une virilité qui n'est pas mûre, ils se livrent aux excès les plus fous, les plus bêtes.

Celui-ci boit, celui-là soupe, sans en avoir envie. Tel a des maîtresses, parce que cela pose, et, comme un imbécile, entretient celles des autres, ou, comme un jobard qu'il est, croit les romans stupides que ces femmes leur content.

Toutes sont des *dames aux camélias*, des *Jenny l'ouvrière*, et quelques-uns de nos fils ne craignent point, — n'y voyant aucun sacrilège, — de les comparer, et avantageusement, ces créatures qu'ils ne connaissent pas, aux femmes qu'ils devraient connaître, ou du moins deviner, puisque, parmi elles, sont leurs mères et leurs sœurs.

La vie au dehors, la vie que ne calme pas un labeur suffisant et que ne conseille pas une expérience absente, commence trop tôt pour eux.

La mère ne peut courir après, les ayant une fois laissés partir ou plutôt s'échapper. Le père, muré dans

son travail quotidien, ne voit pas ou n'ose pas.

Car, à ces jeunes gens ivres d'une liberté malsaine, il est dangereux d'opposer la saine et rude morale et l'autorité familiale.

Le respect pour le père, le culte pour la mère, parfois risqueraient d'y sombrer.

Et alors les souvenirs de la pieuse enfance, le réconfort de la prière murmurée le soir, les mains unies et les têtes ensemble penchées, tout cela s'évapore, les passions chauffent, brûlent, la santé physique se perd, l'esprit se souille, l'âme s'obscurcit; et A. finit, pour attentat aux mœurs, en correctionnelle, acculé au suicide, et M., assassin, est poussé sur le banc des assises, par ces mêmes gendarmes qui étaient les exécuteurs des sentences paternelles.

L'infamie, le suicide, le bagne, voilà le roman de la vingtième année d'aujourd'hui, d'une jeunesse affranchie trop tôt et trop vite avariée.

En vérité, c'est grande, grande pitié!

TABLE DES ARTICLES

Articles du *Pays*.

Je suis chrétien! — *Projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur* (22 mai 1868) 1
Le mariage de M. Jules Ferry (26 octobre 1875) 10
Le cas de M. Bardoux. — *Même sujet* (28 octobre 1875) 14
Rejet de l'article 7. — Les lois existantes. — *La guerre à l'enseignement libre* (18 mars 1880) 19
Lâchons les jésuites (26 mars 1880) 22
C'est fait. — *Dissolution des jésuites* (31 mars 1880) 26
Le service militaire des séminaristes (29 avril 1880) 35
Les expulsions des religieux (30 juin 1880) 40
Pendant la lutte. — *Même sujet* (2 juillet 1880) 44
Conseils de conciliation. — *Rome et les congrégations religieuses* (2 septembre 1880) 49
La suite des expulsions (18 octobre 1880) 53
La mort d'Albert Joly (10 décembre 1880) 57
L'enseignement obligatoire (22 décembre 1880) 61
Les obsèques civiles de M. Hérold, préfet de la Seine (6 janvier 1882) 64
La main de Dieu. — *Même sujet* (7 janvier 1882) 68
Le crucifix du prétoire (26 juin 1882) 74

Articles de l'*Autorité*.

La chapelle ardente. — *Obsèques du fils d'Edmond About* (4 septembre 1886) 79
La contradiction. — *Pourquoi des aumôniers de lycées?* (17 septembre 1886) 82

La séparation de l'Église et de l'État (27 septembre 1886)... 86
Autour de l'échafaud. — *Le droit de grâce* (7 octobre 1886). 94
La loi scélérate. — *Laïcisation de l'enseignement* (24 octobre 1886)..... 98
Criminelle et lâche. — *La loi scélérate* (27 octobre 1886).... 103
L'Etat. — *La loi scélérate* (28 octobre 1886)..... 106
Pour nos enfants. — *La loi scélérate* (29 octobre 1886)..... 110
Premières étapes. — *M. Rochefort et le spiritualisme du ministre Goblet* (10 novembre 1886)..... 114
Les voleurs d'âmes. — *La mort de Paul Bert* (23 décembre 1886)..... 118
C'est lâche ! — *Projet Burdeau pour le concours de l'École navale* (23 janvier 1887)..... 122
Religion et patrie. — *A propos de bruits de guerre* (26 janvier 1887)..... 127
Un enfouissement. — *Refus de délégation aux obsèques civiles du député Cantagrel* (2 mars 1887)..... 132
A propos d'un mort. — *Suicide de M. Denfert-Rochereau* (8 mars 1889)..... 135
La guerre à Dieu. — *Projet Clémenceau sur la séparation de l'Église et de l'État* (31 mai 1889)..... 139
L'Église et la démocratie (7 juin 1889)..... 144
Une loi de haine. — *Le service militaire des séminaristes* (18 juin 1889)..... 149
Plus de prêtres ! (16 juillet 1889)..... 153
Le divorce (2 septembre 1889)..... 157
Chacun chez soi. — *Refus de sépulture ecclésiastique à un franc-maçon* (29 décembre 1889)..... 160
La morale sous la R. F. (30 décembre 1889)..... 164
La charité sous la R. F. (3 janvier 1890)..... 169
Le reportage politique (16 septembre 1890)..... 174
Un vol légal. — *Le droit d'accroissement* (10 décembre 1890). 178
Noël ! (26 décembre 1890)..... 182
Le jeu (12 janvier 1891)..... 185
Le jeu et les courses (19 janvier 1891)..... 190
Cérémonies laïques (6 février 1891)..... 194
Les saintes haines. — *Les peintres français à l'Exposition de Berlin* (24 février 1891)..... 198
La République et la famille. — *Droits successoraux des enfants illégitimes* (8 mars 1891)..... 203

Nettoyage. — *La licence publique* (21 avril 1891)..... 206
L'égalité sous la R. F. — *Liberté de la prédication* (25 mai 1891)..... 210
L'expropriation. — *La Basilique de Montmartre* (11 juin 1891). 214
La conscience ou la bourse! — *Le vœu Pochon* (27 août 1891). 218
Tous les mêmes! — *Mort chrétienne de M. Grévy* (13 septembre 1891)..... 222
Le Pape et le duel (3 octobre 1891)..... 225
Fonctionnaires salariés. — *Les membres du Clergé* (1er novembre 1891)..... 229
Autour du divorce (7 janvier 1892)..... 233
Le mot et la chose. — *République et Républicain* (9 janvier 1892)..... 236
Les officiers et les courses (26 janvier 1892)..... 240
Les pauvres payant pour les riches. — *Les écoles libres* (9 février 1892)..... 243
Le dernier crapaud. — *Projet de loi contre les associations* (15 février 1892)..... 248
Tue-la! — *Contre la vengeance de l'adultère*..... 253
Le droit au suicide. — *Contre ce préjugé*..... 256
Au Panthéon. — *Renan* (8 octobre 1892)..... 259
Trop de politesse. — *M. Édouard Hervé aux obsèques de Renan* (15 octobre 1892)..... 262
La mort de Jules Ferry (19 mars 1893)..... 265
Une provocation. — *Pension à la veuve de Renan* (8 avril 1893)..... 267
Le devoir de voter (12 juin 1893)..... 270
Elève des Jésuites? — *L'anarchiste Vaillant* (11 janvier 1894)..... 274
Un idiot. — *M. Joseph Fabre et Jeanne d'Arc* (1er mai 1894). 277
Rien qu'à nous. — *Jeanne d'Arc* (23 mai 1894)..... 280
Les deux fêtes. — *Jeanne d'Arc et le 14 Juillet* (11 juin 1894). 284
L'art et la patrie. — *Les comédiens français en Allemagne* (10 juin 1894)..... 288
Au Panthéon. — *Carnot* (2 juillet 1894)..... 295
Double scandale. — *Casimir Périer aux obsèques civiles de Burdeau* (20 décembre 1894)..... 300
L'exemple social. — *M. Max Lebaudy* (3 février 1894)..... 305
Un réveillon (28 décembre 1894)..... 309
La revanche de Noël (12 janvier 1895)..... 314

Le Tringlot (29 août 1895) 318
Sus aux pauvres! — *Le droit d'accroissement* (19 mars 1895). 322
A propos d'un mort. — *Alexandre Dumas* (30 novembre 1895) 329
Le pari mutuel (10 mars 1896) 333
Un homme. — *Mort de M. de Cazenove de Pradine* (17 août 1896) 337
Côté des dames, côté des hommes (*Religion et franc-maçonnerie*; *la famille de F. Faure* (25 septembre 1896) 341
Les dépotoirs littéraires (4 mai 1897) 345
Le Blasphème. — *Que fait Dieu? Catastrophe du Bazar de la Charité* (10 mai 1897) 350
Les dieux reviennent. — *Cérémonies au musée Guimet* (18 septembre 1897) 355
Deux nouveaux délits. — *Protestation contre la Marseillaise* (24 septembre 1897) 360
Pas d'athées. — *M. Clémenceau* (26 septembre 1897) 364
Edification. — *Mort de Mme Carnot* (8 octobre 1897) 369
Le danger de demain. — *Le stage scolaire* (23 novembre 1898) 374
La loi sur les Associations (18 décembre 1898) 379
A propos d'une souscription. — *Pour la veuve du colonel Henry* (27 décembre 1898) 384
Le grand voyage. — *Mort de Francisque Sarcey* (18 mai 1899) 388
Associations et congrégations (31 octobre 1899) 393
Le droit de l'enfant à un enseignement neutre (14 novembre 1902) 397
L'éducation (19 avril 1903) 402
L'expropriation de l'enfant (14 novembre 1903) 408
Contre le duel (20 novembre 1903) 413
C'est grande pitié. — *Affaires Adelsward et Mulac* (15 décembre 1903) 419

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ

DC
340
G7
t.6

Granier de Cassagnac, Paul
Adolphe Marie Prosper
Pour Dieu, pour la France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY